

**Jean Benoist
(1972)**

L'Archipel inachevé

Culture et société aux Antilles Françaises

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
et collaboratrice bénévole

Courriel : [mailto: mabergeron@videotron.ca](mailto:mabergeron@videotron.ca)

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole, professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec.
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

JEAN BENOIST

L'archipel inachevé. Culture et société aux Antilles Françaises.

Travaux du Centre de recherches caraïbes de l'Université de Montréal. *Avec la collaboration de Serge Larose, Jean-Marc Philibert, Gilles Lefebvre, Édith Beaudoux-Kovats, Joseph Josy Levy, Claude Bariteau, Lise Pilon-Lé, Micheline Labelle-Robillard, André Laplante, Dan Boghen, Miriam Boghen, Madeleine Saint-Pierre, Jean Archambault, Georges Létourneau, Jean-Claude De l'Orme.* Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1972, 354 pp.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 17 juillet 2007 de diffuser cette œuvre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : oj.benoist@wanadoo.fr

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2003 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format

LETRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 28 juillet, 2007 à Chicoutimi, Québec.



Jean Benoist
(1972)

l'archipel inachevé

Culture et société aux Antilles françaises

publié sous la direction de
Jean Benoist



LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

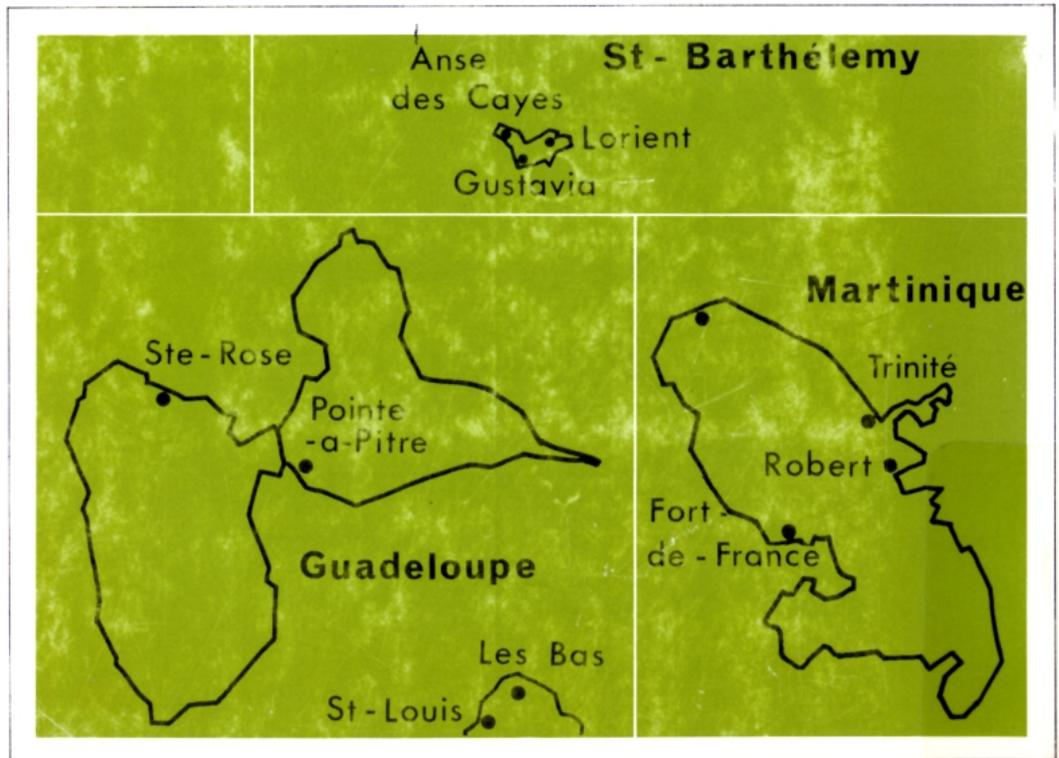


Table des matières

Avant-propos

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. L'étude anthropologique des Antilles par Jean Benoist

II. ÉCOLOGIE ET MODES D'ADAPTATION SOCIO-ÉCONOMIQUES

2. Les pêcheurs de Marie-Galante
par Serge Larose
3. Les Marie-Galantais à Pointe-à-Pitre. Quelques problèmes posés par l'étude de la migration urbaine
par Jean-Marc Philibert
4. Organisation sociale, évolution biologique et diversité linguistique à Saint-Barthélemy
par Jean Benoist et Gilles Lefebvre

III. ORGANISATION SOCIALE

5. Les Blancs créoles de la Martinique
par Édith Beaudoux-Kovats et Jean Benoist
6. Comparaison des relations interpersonnelles dans trois communautés martiniquaises
par Joseph Josy Levy
7. Organisation familiale et vie économique à la Désirade
par Claude Bariteau
8. Les incidences sociales de la parenté rituelle dans un bourg martiniquais
par Lise Pilon-Lé

IV. ASPECTS DE LA VISION DU MONDE

9. [L'apprentissage du monde dans un village guadeloupéen](#)
par Micheline Labelle-Robillard
10. [L'univers marie-galantais. Quelques notes sur la cosmologie des Marie-Galantais de la région des Bas](#)
par André Laplante
11. [Notes sur la médecine populaire à la Martinique](#)
par Dan et Miriam Boghen

V. CHANGEMENT SOCIAL

12. [Créole ou français ? Les cheminements d'un choix linguistique](#)
par Madeleine Saint-Pierre
13. [De la voile au moteur. Technologie et changement social aux Saintes](#)
par Jean Archambault
14. [Régime foncier et configuration domestique. Le cas de Marie-Galante](#)
par Georges Létourneau
15. [Les transformations économiques et sociales d'un marché martiniquais](#)
par Jean-Claude De l'Orme

VI. CONCLUSION

16. [Bilan et perspectives](#)
par Jean Benoist

Bibliographie

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention accordée par le Conseil canadien de recherche en sciences sociales et provenant de fonds fournis par le Conseil des arts du Canada.

Avant-propos

[Retour à la table des matières](#)

Les écrits des poètes, des essayistes ou des romanciers antillais sont bien souvent parcourus d'une anxiété latente, d'un harcèlement de questions inassouvies et de réponses toujours remises en cause. Ambiguïté, quête de soi-même, révolte, recherche d'une identité, reviennent sur un point douloureux, le scrutant, tentant de l'apaiser mais ne calmant une douleur sourde qu'au prix d'une douleur plus aiguë.

Et par contraste, d'autres écrits de visiteurs, d'observateurs ou d'historiens montrent de tout autres Antilles, que ce soit celles du soleil ou celles de la misère, celles des plages ou celles des taudis, des Antilles vues et non des Antilles vécues, et le fossé semble infranchissable, le langage des uns si étranger à celui des autres que chacun des interlocuteurs ne perçoit qu'un silence lorsque l'autre s'adresse à lui.

Est-il possible vraiment de se situer ailleurs, de dire à la fois le « vu » et le « vécu », de parler l'une et l'autre langue ? C'est la tâche ambitieuse et souvent déçue de l'ethnologue qui n'essaie l'objectivité que pour mieux faire comprendre la subjectivité de ceux qu'il a appris à connaître. Difficile entreprise, bien souvent écrasée entre deux refus antagonistes, celui des poètes et celui des techniciens, alors qu'elle espère ouvrir une communication entre leurs domaines. Dans sa tâche quotidienne qui est d'écouter et de vivre, de partager en étant présent mais de demeurer suffisamment loin pour être conscient de ce qu'il vit et partage, l'ethnologue chevauche en effet sans cesse deux plans, non sans un mélange contradictoire d'engagement, de distance et de vague culpabilité. Dans la présentation des résultats de sa mission il efface souvent les traces de cette aventure personnelle faite d'un long quotidien vécu, d'amitiés inattendues, de confidences accumulées, mais cette aventure reparaît, sous-jacente, cautionnant des affirmations apparemment abstraites et permettant entre des hypothèses un choix qu'aucune autre méthode n'aurait rendu possible. Aussi, sous les chapitres de ce volume, la voix de tous ceux à travers lesquels les chercheurs de notre équipe se sont insérés dans la vie antillaise est-elle présente, informatrice et conseillère au long des dialogues, des travaux et des veillées partagés. C'est à eux tous que cet ouvrage est dédié, car ils y ont souvent participé avec une conviction au moins égale à la nôtre, et

lorsque nous doutions de nos efforts beaucoup d'entre eux sont venus nous encourager.

Car si l'on peut douter de la valeur de toute approche d'une société, cela est encore plus vrai en ce qui a trait aux Antilles où l'itinéraire de la connaissance est étrangement incertain. Définis longtemps par d'autres qu'eux-mêmes, les Antillais ont eu, eux aussi, tendance à se définir et à se situer en fonction d'autres, à exister par référence. D'abord par l'identification profonde à l'Europe, à sa culture, à ses valeurs, à ses types physiques puis, par un engagement symétrique dans l'Afrique de la négritude, ils ont reflété dans leurs écrits et dans les propos de beaucoup de leurs porte-parole, cette quête de soi en dehors de soi qui jamais ne peut aboutir. Ce n'est que depuis peu, après ce va-et-vient à l'échelle du monde, que semble se produire un « recentrement » dont présage l'émergence d'expressions nouvelles, d'une « antillanité » en cours de définition. Quelle est alors la part de l'ethnologue ? Ne vient-il pas justement contribuer à ce recentrement, en apportant des matériaux pour la connaissance de ce qui existe indépendamment des systèmes extérieurs de valeurs qui hiérarchisent les phénomènes au long d'axes étrangers à la société où ils se déroulent ? Son rôle n'est-il pas aussi, plus que d'expliquer, de mettre à la conscience, à l'exprimé, ce vécu difficile à percevoir pour celui qui le vit et de fournir ainsi des matériaux pour la construction de l'image de soi-même ? Et, au-delà, dans un univers qui tremble, de chercher l'épicentre d'ébranlements qu'on ne s'explique pas lorsqu'on les subit ?

C'est de tout cela que cet ouvrage est né et d'un besoin que nous avons ressenti de le réaliser comme en préface à des études plus concentrées. Si on compare en effet la connaissance des Antilles françaises à celle que l'on a des autres régions de la Caraïbe on est frappé de voir, à côté d'excellents travaux historiques et géographiques, combien sont rares et parcellaires les recherches anthropologiques, sociologiques ou psychologiques. Alors que la structure de la famille, l'organisation sociale, la stratification ethnique, la vie religieuse et les changements sociaux et économiques des autres îles des Antilles ont fait l'objet de travaux de haute qualité, il n'existe dans les Antilles françaises que des tentatives rares et dispersées. Notre objectif a donc été de commencer à combler ce vide, autant pour répondre à des préoccupations locales que dans un but scientifique général, et de couvrir dès le début le plus grand nombre possible de secteurs significatifs.

Ainsi, plutôt que d'aborder un seul problème, m'a-t-il semblé préférable, lors de la planification des enquêtes, de couvrir un champ plus vaste et de sonder le maximum de régions ¹. C'est pourquoi nous avons procédé par une

¹ Les nombreuses missions qu'ont nécessitées ces enquêtes ont été rendues possibles grâce à l'aide de plusieurs institutions et fondations. C'est d'abord le Groupe de recherches sur la Caraïbe de l'Université de Montréal, devenu Centre de recherches caraïbes, qui en a permis la mise en marche et la coordination. Ce sont aussi les moyens mis à notre disposition par le Conseil des arts du Canada, le Research institute for the Study of Man de New York, la

sorte de « quadrillage » double, à la fois géographique en dispersant les recherches sur les diverses îles, et thématique en abordant une série de problèmes différents tels que les suscitaient les particularités locales. Le risque de ce pragmatisme est bien entendu la disparité mais c'est le prix à payer pour tracer au moins en pointillé un portrait anthropologique des Antilles françaises qui présente de façon équilibrée les divers plans de la vie sociale et se soucie de respecter leurs corrélations. D'ailleurs cette apparente dispersion reflète la réalité du terrain. Multiplicité des îles, stratification complexe de chacune d'elles, segmentations toujours prêtes à surgir, tout cela donne à la Caraïbe la richesse de situations, la variabilité extrême dans la combinaison de ses quelques variables essentielles qui fascinent l'anthropologue et transmettent au visiteur le sentiment d'une étonnante diversité. Notre quadrillage n'expose d'ailleurs pas uniquement des cas particuliers. On ne s'interdit pas de généraliser quand on localise ses observations ; par contre on maintient, au sein d'analyses qui sont autant d'exemples, l'authenticité ethnographique du travail de terrain.

Mais, même en procédant ainsi, en dispersant les efforts, il a fallu choisir et se limiter. Si nous avons couvert toutes les îles, à l'exception de Saint-Martin, il est de nombreux secteurs de la vie sociale qui n'ont été abordés qu'incidemment ou qui ont été volontairement tenus à l'écart de ces enquêtes. On s'en rendra compte en lisant le rappel, dans la première partie, des principaux travaux parus à ce jour sur d'autres régions de la Caraïbe. C'est ainsi que tout ce qui a trait à la plantation et à ses changements actuels qui déterminent pour une bonne part l'avenir des îles a été presque entièrement délaissé, car une série d'études actuellement en cours lui est consacrée. Nous n'avons qu'à peine touché ici au milieu urbain et aux classes moyennes sur lesquelles bien des choses demeurent à faire. C'est donc au monde rural et d'une façon générale à ce qu'on pourrait considérer comme les soubassements anthropologiques des sociétés des Antilles françaises qu'est consacré ce livre. Il m'a paru qu'il s'agissait là d'un préalable aux études sur les niveaux plus complexes de ces sociétés.

Quel que soit le secteur envisagé, il apparaît d'ailleurs clairement que les Antilles françaises connaissent de nos jours des changements considérables. Au-delà des implications immédiates de la départementalisation et de celles des principales transformations des techniques et du niveau de vie, c'est la totalité de l'équilibre social qui se trouve touchée par ces changements. À maintes reprises on verra, qu'il s'agisse de la médecine populaire, des relations interpersonnelles dans un village ou du choix d'un métier, à quel point les domaines apparemment les plus intangibles sont remis en question et combien cela témoigne d'une dérive globale de la culture et de la société au long d'un

chemin encore peu défini malgré l'importance apparemment dominante des modèles métropolitains. Ce n'est donc pas à un recentrement statique qu'invite l'observation anthropologique, c'est tout autant, à la constatation et à l'acceptation d'un mouvement dont l'authenticité tient à ce que, quelle que soit la force des influences extérieures, c'est la société antillaise qui réorganise ces influences et qui les adapte, plus ou moins aisément, à ses propres exigences.

Et d'ailleurs, la genèse de l'univers social de la Caraïbe ne se concevrait pas sans ces changements et ces influences. C'est à travers eux seulement que des chances sont offertes à son accession à une plus grande unité structurelle et fonctionnelle. Il n'est que de se souvenir d'une Histoire encore récente... Quel peuple fut plus improbable que celui des Antilles ? Au départ nulle terre n'a porté un tel handicap et bien des structures actuelles ne sont en fait que des cicatrices entrouvertes. Terres vidées de leurs habitants et mises à la disposition de puissances lointaines, cultivées et peuplées exclusivement pour les besoins de ces dernières, entourées d'entraves légales et de limitations économiques, marchandées ou détruites dans des conflits aux causes étrangères, habitées d'hommes de tous continents qu'opposait une des coupures sociales les plus tragiques de l'histoire humaine, quelles chances avaient-elles de devenir aisément des lieux où vivraient des sociétés équilibrées ? Or, après quelques siècles, existent sur ces terres des ensembles humains qui fonctionnent et une culture généralement harmonieuse qui garde, en résidu de ses origines, une complexité et des divisions, des tensions et des inquiétudes à demi enfouies, mais qui se développe, créée par elle-même et née de cette confusion. Et finalement, à partir de cette société impossible, la structuration progressive et l'ajustement d'influences et d'éléments divers ont tracé les solutions variées apportées d'île en île aux contradictions des origines.

Cette étude est une œuvre collective qui a progressivement pris ses dimensions et son sens à mesure de son déroulement et par l'influence de chacun de ceux qui y ont participé. De nombreuses réunions, avant et après le travail de terrain, des entretiens que j'ai eus sur le terrain même avec chacun des participants, la préparation et la rédaction en commun de la plupart des travaux présentés ici, ont permis d'harmoniser les points de vue et les méthodes et de dépasser dans cet ouvrage une simple somme d'œuvres individuelles. C'est ainsi qu'il est possible de présenter plus de documents originaux et d'expériences de terrain qu'aucun chercheur isolé n'eût jamais pu le faire et je remercie profondément mes étudiants et collaborateurs de leurs efforts et de leur constance qui nous ont permis d'aboutir.

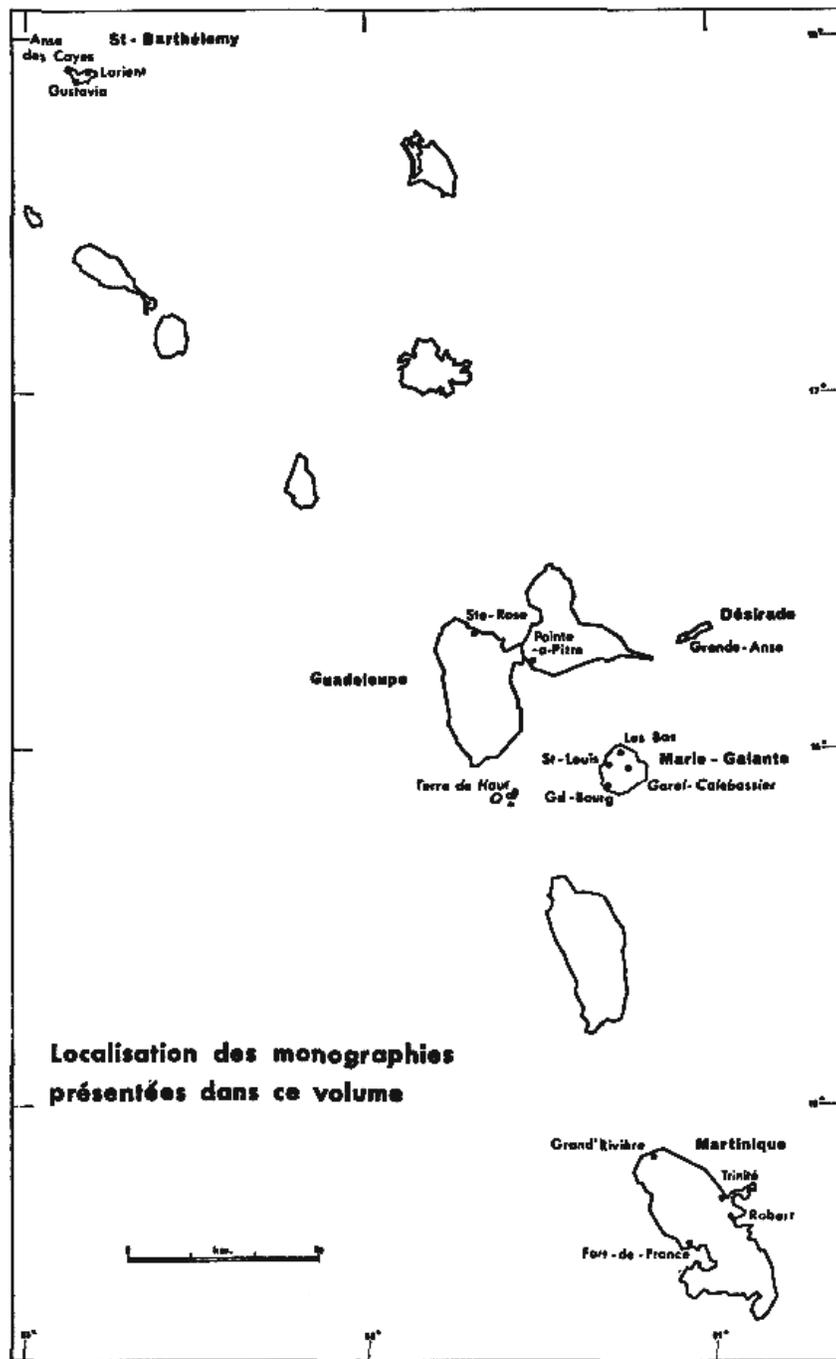
En leur nom et au mien je tiens à remercier tous ceux qui ont permis le succès de ces recherches, qui nous ont hébergés dans leurs maisons et fait partager leur vie quotidienne. Ce n'est que par souci de discrétion que nous ne les nommerons pas ici mais ils se reconnaîtront aisément. Nos remerciements

vont aussi aux autorités municipales et départementales qui ont souvent accepté de patronner notre travail et nous ont permis d'accéder à leur documentation.

Mais les concours que de telles missions sollicitent sont innombrables. L'accueil et la compréhension qu'ont témoignés bien des personnes plus ou moins directement concernées par le sujet de nos recherches, ont été exceptionnellement chaleureux, et j'ai conscience de demeurer bien en dessous de la réalité en les remerciant et en disant à ceux qui liront cet ouvrage quel intense réseau d'amitié s'est créé entre eux et nous.

J. B.

Fonds Saint-Jacques, septembre 1971



I

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1

L'étude anthropologique des Antilles

Par Jean Benoist

[Retour à la table des matières](#)

En avril 1768, Bernardin de Saint-Pierre écrivait dans son *Voyage à l'Isle de France* : « Je ne sais pas si le café et le sucre sont nécessaires au bonheur de l'Europe, mais je sais bien que ces deux végétaux ont fait le malheur de deux parties du monde. On a dépeuplé l'Amérique afin d'avoir une terre pour les planter ; on dépeuple l'Afrique afin d'avoir une nation pour les cultiver. »

On ne peut mieux dire la naissance des colonies antillaises. Poursuivant la description des îles, Bernardin de Saint-Pierre parle des cruautés infligées aux esclaves : on les traite « comme des bêtes, afin que les Blancs puissent vivre comme des hommes ». Et cependant « ce n'était pas assez pour ces malheureux d'être livrés à l'avarice et à la cruauté des hommes... il fallait encore qu'ils fussent le jouet de leurs sophismes. Des théologiens assurent que pour un esclavage temporel, ils leur procurent une liberté spirituelle. »

Les germes d'un système social qui s'est étendu à presque toute la Caraïbe se trouvent précisés dans ces notes de voyage. Aux Antilles, au Brésil, dans toutes les terres intertropicales basses d'Amérique, là où le café et surtout le sucre ont pu être plantés, s'est développée la grande plantation esclavagiste dévolue à la monoculture au profit des métropoles. Et par-delà les océans, une étrange parenté rapproche cette zone des îles de l'océan Indien (Maurice, Réunion) qui ont connu une même histoire et ont été peuplées pour les mêmes fins.

Cette histoire fut incroyablement complexe : guerre après guerre, les puissances européennes ont échangé les îles, jetons d'un grand jeu qui ne les concernait pas. Parfois la mutation ne durait guère et il ne reste presque rien de bien des passages, sinon les ruines d'un fort ou le nom d'un cap ou d'une baie. Parfois au contraire, le départ était définitif, mais la puissance vaincue, qui la première les avait peuplées, laissait aux îles sa marque, ses gens, sa langue, sa religion. Les strates de l'Histoire fraîchement sédimentées au gré de ces flux et reflux, parfois recreusées d'érosions multiples, parfois demeurées indemnes depuis un départ ancien, témoignent qu'au long de quatre siècles presque tous les pays d'Europe ont tenté d'acquérir quelques îles : les Espagnols, les Anglais, les Français et les Hollandais furent les plus engagés dans la colonisation de l'archipel, les Espagnols demeurant toutefois à l'écart des Petites Antilles. Mais on vit aussi les Danois, les Suédois et vers la fin du XIX^e siècle ce furent les États-Unis qui sous divers prétextes entrèrent en lice.

Le tableau sembla alors se figer. Les colonies des îles d'Amérique trouvèrent une certaine paix dans l'entente relative de ceux qui se les étaient disputées. Mais, de nos jours, les cartes changent à nouveau, et cette fois ce ne sont plus les conflits des puissances qui les bouleversent, mais des forces nées dans les îles antillaises elles-mêmes : indépendances, révolutions lorsque la colonisation est économique, remise en cause de tous les anciens statuts. Cet effort concordant de recentrement, cette naissance en tant que nations ou au moins en tant qu'entités culturelles affirmées est certainement l'événement majeur de la vie antillaise de la seconde partie du vingtième siècle. De nouvelles Antilles émergent, moins liées à l'Europe, mais peut-être menacées d'autres formes de domination que favorisent leur désunion, leur diversité, leur ignorance les unes des autres. Ce changement, qui en est à diverses étapes selon les territoires, remet en cause tout un système social, économique et culturel souvent fort puissant. Il peut se faire en détruisant ce système, ou bien en le réinterprétant au gré des exigences nouvelles, et cela dépendra de la force respective des groupes sociaux en présence comme des influences extérieures.

Dans quel contexte se passent ces changements ? Comment les sociétés antillaises se présentent-elles actuellement tant du point de vue de leurs particularités locales que de celui des formes les plus générales de leur organisation ? En quoi les Antilles françaises font-elles partie de la Caraïbe, et sur quels points en diffèrent-elles ? Quels chemins a suivis la recherche anthropologique sur les Antilles, et qu'en a-t-elle rapporté ? À l'orée d'une série d'enquêtes, ces questions surgissent, dans le choix des thèmes, comme dans la genèse des hypothèses ; car, même en voulant être le plus près possible du « terrain », l'anthropologue a besoin de « consulter la carte » pour mieux s'orienter et moins tâtonner.

Diversité culturelle, analogies structurelles ; deux temps d'un même mouvement qui fait la multiplicité et l'unité des Antilles, le temps fort étant celui de l'analogie, car la diversité elle-même est plus celle d'une expression que celle d'un contenu.

Chaque île a reçu un modelage humain particulier, par un entrecroisement d'occupations et d'allégeances diversement dosées. Ces influences entrechoquées, débarquements, attaques, combats dans les ports et sur les côtes, commerce plus ou moins officiel, n'ont évité aucune d'elles, même celles qui n'ont pratiquement jamais changé de mains comme la Martinique, la Barbade ou Antigua.

Mais toutes les îles, quelle que soit la puissance qui les conquit, connurent une même organisation sociale, les mêmes fins économiques, les mêmes relations contraignantes avec une puissance européenne. Sous la multiplicité des aventures militaires courait une autre histoire, faite de la traite des Noirs, du commerce à travers quelques grands ports d'Europe, de la vie dure des grandes plantations productrices de sucre, d'une hiérarchie sociale impitoyable où la race était un élément essentiel du statut d'un individu.

Car, si on se battait pour se ravir les îles, ce n'était pas pour la gloire d'élargir quelque empire. Après une période où leur intérêt était surtout stratégique, aux confins de l'empire espagnol, les Petites Antilles devinrent source directe de richesses, productrices de denrées agricoles recherchées par l'Europe, essentiellement de sucre. Et cette autre histoire est beaucoup plus cohérente : à travers les guerres, le commerce fut entravé, parfois interrompu mais jamais le système social lié à cette production ne succomba. Les conflits entraînaient des échanges de domination au sein de ce système et non la transformation de celui-ci, à l'exception de ce qui se passa après l'indépendance d'Haïti. Mais là, ce furent les Antillais qui, pour la première fois, combattirent pour eux-mêmes, et le lien n'est pas fortuit. De nos jours encore, certaines décisions politiques, voire militaires, sont guidées sous des formes voilées par l'ancien objectif qui est de maintenir le système et de le faire fonctionner au profit de l'équilibre initial. Mais nous assistons à l'invention de nouvelles règles du jeu...

L'organisation économique mise en place lors de leur colonisation systématique, et ses corollaires sociaux, continuent ainsi à former le soubassement des sociétés antillaises. Intégrée à un circuit commercial exclusif, chaque île n'entrait en principe en rapport qu'avec sa métropole. Sur son territoire, le peuplement, l'implantation des hommes, la répartition des terres, l'organisation des pouvoirs locaux étaient directement régis par celle-ci. Si un leadership politique ou économique local se développait au point de remettre en cause ce pacte, la métropole usait de divers moyens légaux ou de contraintes pour rétablir son pouvoir.

Une bonne part des conflits passés et certaines des principales zones de fracture des sociétés contemporaines se situent justement à l'articulation du système rigide de la société née de la plantation avec les efforts d'adaptations économiques nouvelles.

Le chercheur doit toujours être conscient de cet arrière-plan des sociétés antillaises contemporaines. Il n'est pas actuellement aux Antilles un seul groupe humain qui y échappe, qu'il soit lié à la propriété terrienne ou qu'il assume les tâches manuelles qui étaient autrefois celles des esclaves. On peut certes rêver de ce qu'aurait été le destin des Antilles si les grandes invasions du XVI^e et du XVII^e siècle n'avaient interrompu le développement normal des premières sociétés amérindiennes.

Mais nous devons considérer les faits, et ce n'est pas à un mythique passé indigène, ni à une paysannerie africaine, ni même à un monde rural européen que l'observateur se trouve confronté mais à une société d'un tout autre ordre, construite dans la marge de la société industrielle, à la naissance de celle-ci, à partir des mêmes impératifs qu'elle, un monde qui n'a cessé dans sa genèse et dans son évolution de dépendre d'elle étroitement.

Nous disposons d'un corps abondant de travaux sur les îles antillaises et les sociétés afro-américaines en général. Les Antilles françaises y sont relativement peu représentées, si ce n'est en histoire et en géographie (voir les bibliographies de Dampierre, de Gazin et de Jardel *et al.*), mais les hypothèses et les observations appuyées sur des sociétés très voisines peuvent nous aider considérablement. Ceux qui s'intéressent aux Antilles françaises doivent absolument connaître, au moins indirectement, les études effectuées sur d'autres régions de l'aire afro-américaine. Nous pouvons puiser bien des concepts et bien des lignes de recherche dans ce qui a été fait à Trinidad, à la Jamaïque, en Haïti, ou même au Brésil ou au Sud des États-Unis, tant par des chercheurs étrangers que par d'importantes institutions locales de recherche en sciences sociales. Le cadre économique de ces sociétés, leur stratification, leurs problèmes raciaux, leurs syncrétismes culturels permettent des confrontations et des généralisations que ne peut offrir l'étude d'un seul territoire, ou même du petit groupe des îles françaises.

Il n'est pas possible ici de résumer, ni même de mentionner tous ces travaux. On les retrouvera dans la très riche bibliographie antillaise publiée par Comitas (1968) : des milliers de références, classées par thèmes et par îles, regroupent l'essentiel de ce qui a paru en sciences sociales entre 1900 et 1965, à l'exception des ouvrages sur les îles de langue espagnole et sur Haïti, à propos de laquelle on peut s'aider du livre de Bissainthe (1951). Les thèses

soutenues sur les Antilles entre 1778 et 1968 ont par ailleurs été recensées récemment (Baa, 1970). On verra dans ces bibliographies la vitalité de la recherche en sciences sociales dans les Antilles de langue anglaise et, par contraste, l'immense tâche qui reste à faire dans les Antilles françaises.

Nous devons avant tout les définir, ces Antilles françaises ; et d'emblée nous nous trouvons en présence de ces ambiguïtés si fréquentes dans l'archipel.

On peut certes se contenter d'une définition strictement basée sur la situation politique contemporaine, et, pour des raisons pratiques, c'est celle qui a été adoptée au cours de ces enquêtes. On ne prend alors en considération que les huit îles habitées et les quelques îlots qui sont actuellement des territoires français. Au sud se trouve la Martinique, dont la superficie dépasse à peine mille kilomètres carrés. Au nord, la Guadeloupe est entourée de ses dépendances : la Désirade, Marie-Galante, et les Saintes (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas). La superficie de l'ensemble est environ le double de celle de la Martinique. Loin vers le nord, deux petites îles : Saint-Barthélemy, et Saint-Martin, partagée avec les Hollandais.

Mais entre ces îles françaises et les îles environnantes existe toute une série de terres de transition, qui ont été françaises et ne le sont plus mais qui ont gardé dans la langue, dans les institutions et dans de nombreux traits culturels la marque de l'ancienne présence. À l'inverse, Saint-Martin, rattachée aux Antilles françaises, abrite essentiellement une population de langue anglaise et entretient une bonne part de ses relations avec les îles voisines, îles du Commonwealth ou îles Vierges américaines.

Plus large que l'aire proprement française, une aire créole, où sont parlées les diverses formes du créole français marque les limites maximales de l'expansion française et d'une sous-région culturelle. L'anthropologue aurait intérêt à pousser l'étude comparative systématique de cette zone créole et de ses marges et à évaluer exactement la densité et l'importance du réseau ainsi créé. De Trinidad à Haïti, en comptant certaines des Grenadines, Sainte-Lucie et la Dominique, c'est tout un ensemble culturel qui s'est trouvé tiraillé entre de multiples forces indépendantes de celles qui continuaient à venir de France et à agir sur la Martinique et sur la Guadeloupe. Dans le domaine linguistique comme dans l'analyse des conséquences sociologiques des actes législatifs, cette série d'évolutions parallèles peut fournir un apport capital.

Par-delà les anciennes appartenances, d'autres lignes de regroupement traversent les Antilles. Avec les îles de la zone créole, les îles de peuplement espagnol ont profondément subi l'influence du catholicisme à l'inverse des îles qui ont dès le début été liées à la Grande-Bretagne. Ce contraste semble avoir joué un rôle dans les formes des contacts interethniques, dans le statut des

« gens de couleur », et dans les formes de cultes syncrétiques où le christianisme et les religions africaines se sont entremêlés. Là aussi, de part et d'autre des coupures, apparaissent des contrastes qui peuvent devenir autant de moyens d'analyse, et des transitions qui rétablissent une certaine continuité par-delà le morcellement antillais.

Longtemps centrée sur les préoccupations des métropoles, l'attention des observateurs s'est portée initialement sur le commerce des îles et sur leur histoire économique et politique bien plus que sur ce qui se passait dans le monde rural antillais. Seuls les folkloristes dont le plus notable a été Parsons (1933), ou des voyageurs comme Lafcadio Hearn, s'y intéressaient. Ce n'est qu'assez tard qu'on a dégagé les traits sociaux originaux des Antilles, en prenant en considération la totalité de la population qui y vivait et les caractères propres de leur organisation sociale.

Vaste zone morcelée, l'« aire des plantations » n'est d'ailleurs pas simple. Elle s'étend à travers tout l'archipel antillais, à l'exception des plus petites îles, et elle englobe aussi une large partie de l'Amérique intertropicale : sa diversité a longtemps masqué ce qui fait son unité ; le cloisonnement culturel entre les îles a contribué à tenir cette unité dans l'ombre, et cela est particulièrement vrai aux Antilles françaises qui, peu nombreuses, se connaissant mal entre elles, ignorent pratiquement tout des autres îles, et *a fortiori* de l'Amérique tropicale. Cependant, sans être inéluctables, l'agencement et la succession des faits sociaux caractéristiques de la société de plantation présentent, par-delà les variations locales, une remarquable cohérence : partout où les grandes plantations esclavagistes se sont établies sur des terres pratiquement vierges, elles ont laissé un ensemble de traces significatives, axe essentiel des sociétés qui leur ont succédé et base indispensable de leur analyse.

Le décalage chronologique entre les îles a pour sa part contribué à masquer certaines analogies. Quoique colonisées les premières, les îles espagnoles après quelques tentatives fructueuses dès le XVI^e siècle sont les dernières à avoir connu la monoculture et le développement systématique des grandes exploitations, car face à l'immense empire continental leur rôle est demeuré assez restreint jusqu'au début du XIX^e siècle. Par contre, peu après avoir occupé les Petites Antilles, les Anglais puis les Français y ont installé sur de vastes concessions des unités de production sucrière, les « habitations » des Antilles françaises. Saint-Domingue, dans sa partie française, et la Jamaïque connurent la même évolution. Par la suite divers événements remanièrent les premiers établissements. L'indépendance d'Haïti abolit pratiquement les grandes plantations qui furent également très morcelées à la Jamaïque sous l'influence des sociétés missionnaires (Mintz, 1958). Dans la plupart des Petites Antilles au contraire, les grands domaines ont persisté ou ont été reconstitués après divers aléas.

Dès le départ, les indigènes avaient été pratiquement éliminés de toutes les îles, soit à la suite de combats, soit par la surexploitation de leur force de travail, soit vraisemblablement par l'action d'agents pathogènes inconnus d'eux avant l'arrivée des Européens et du cortège de maladies tropicales introduites avec les esclaves ; de petits groupes amérindiens survécurent longtemps à la Dominique, à Saint-Vincent et à Sainte-Lucie, mais leur rôle économique et politique fut vite négligeable. En tout cas l'accès aux terres les plus riches et aux îles les plus propices à l'agriculture était libre : au moment où ils amorçaient eux-mêmes une mutation technique et sociale qui les porta à l'orée de la société industrielle, des empires qui commençaient leur expansion mondiale pouvaient y organiser la production sans autre souci que celui de leurs propres besoins.

Les îles d'ailleurs se prêtaient mal à une colonisation de peuplement. On a un peu oublié les épouvantables conditions sanitaires d'une époque où l'Europe elle-même souffrait encore d'épidémies graves ; les maladies tropicales, parasitaires ou virales, rendaient l'implantation d'une colonie européenne fort délicate : le fait que les immigrants dont descendent actuellement les six millions de Canadiens français aient été bien moins nombreux au total que ceux qui sont allés aux Antilles ou à la Guyane, est éloquent. Jusqu'à une date récente, ces régions qui connaissent actuellement une impressionnante expansion démographique assuraient difficilement le maintien de leur population sans une constante arrivée de nouveaux venus, et cela dans tous les groupes ethniques. Colonies d'« encadrement », les Antilles virent donc se développer cet encadrement dans des conditions bien particulières puisqu'elles durent faire venir à la fois les cadres et ceux qu'ils allaient encadrer.

La création de grands domaines sur les meilleures terres fut le véritable départ de l'occupation du sol et condamna les tentatives d'agriculture antérieures à l'introduction de la canne à sucre. Les habitations sucrières inscrivaient sur la terre des îles des marques qui se lisent toujours dans les limites des propriétés, dans l'implantation des quartiers d'habitat, dans la répartition des grandes zones de culture. Mais ces établissements, par leur nature même, dépendaient étroitement de la métropole, qui visait à s'assurer les bénéfices du commerce avec ses territoires antillais. Ainsi que le note Gaston Martin (1931, p. 374) : « La Colonie n'est intéressante que dans la mesure où elle est une propriété de rapport pour la métropole et pour ses habitants. » Le cycle économique dans lequel s'édifia la société antillaise partait de la métropole et ne trouvait sa véritable finalité qu'en elle. Les besoins de main-d'œuvre sur les plantations étaient eux aussi inscrits dans le circuit commercial des négociants métropolitains qui combinaient, dans le célèbre « commerce triangulaire », la traite des esclaves et le commerce des îles. Si bien que, dès le départ, certains des déséquilibres sociaux les plus graves des sociétés antillaises trouvent leur origine et leur fonction dans le fait que ces sociétés se

sont édifiées en référence à d'autres fins que les leurs. Cette dépendance peut rendre compte aussi bien des traits généraux de leur organisation, que de l'échec à peu près constant de tentatives qui, en remaniant la vie économique, auraient pu transformer la vie sociale. Le système de plantation ne joue pas seul son destin et le jeu d'influences qui s'est établi entre l'aristocratie terrienne locale, les commerçants des villes portuaires et le pouvoir central tient de toute façon les îles à l'écart de concessions qui seraient périlleuses pour les intérêts des métropoles. Depuis cette époque, la situation a évolué, mais une série d'obligations réciproques a maintenu un réseau de relations privilégiées où les forces économiques se sont alliées à la législation au profit de l'ordre établi : l'évolution interne du système de plantation est, tout autant que le fut son apparition, dans la dépendance étroite de décisions prises hors des îles, par un pouvoir qui ne centre pas son choix sur celles-ci mais sur un ensemble qui les dépasse. Par contre, sans certains liens de cet ordre, on voit encore mal la solution concrète à des problèmes économiques auxquels se heurtent tous les gouvernements antillais.

On aboutit ainsi à une organisation sociale qui, à l'extrême de sa logique tout au moins, ne pourrait comprendre qu'un nombre restreint de propriétaires et de cadres administratifs d'origine européenne et une masse de travailleurs. Si l'on excepte les « engagés » européens dont le nombre diminue vite, ces travailleurs furent des esclaves amenés d'Afrique. Les groupes intermédiaires n'ont guère de place dans ce système. Une société franchement bipolaire n'est certes qu'un modèle limite, rarement atteint et jamais durable, mais les sociétés de plantation tendent constamment vers ce modèle et luttent contre la tendance opposée, facteur d'érosion des contrastes qui les consolident. La bipartition entre une minorité dominante d'origine européenne et une majorité dominée d'origine africaine, fort nette à l'époque de l'esclavage, s'est généralement maintenue jusqu'à nos jours sous diverses formes. L'abolition de l'esclavage n'a pas été, du strict point de vue de l'organisation générale de la société, la coupure radicale qu'on imagine parfois : des formes nouvelles d'une même relation se sont bien souvent coulées dans les moules anciens sans les briser, et il semble qu'il en aille souvent de même actuellement lors des nouvelles indépendances : qu'on songe au reproche fait à certains leaders antillais du Commonwealth d'être des « Afro-Saxons », marquant ainsi qu'ils ont succédé structurellement à l'ancienne aristocratie...

À l'époque de l'esclavage comme à l'époque actuelle, l'un des principaux corollaires des exigences économiques du système ainsi établi est donc cet écartèlement de la société entre deux pôles dont l'un exerce un contrôle sur l'autre. Mais cela existe dans d'autres sociétés. Dans les plantations américaines, cette bipartition correspond simultanément à une coupure analogue entre deux groupes ethniques principaux, les Blancs et les Noirs, qui se trouvent à ces pôles. Dans certains cas ces groupes sont nettement contrastés et séparés par une frontière bien marquée, dans d'autres la gradation est plus

continue, mais toujours les relations humaines sont marquées par la perception de l'appartenance ethnique. Les caractères physiques « africains » deviennent des *signes* sociaux, signe d'appartenance, signe d'origine, porteurs des traces de l'esclavage et de l'exclusion du groupe aristocratique. Ils sont à la fois les marques d'un statut social et l'entrave innée à une mobilité ascendante qui menacerait le groupe dominant. Certains sociologues ont été tentés d'appliquer à ce qui se passe le concept de « caste », qui n'a pas en Amérique les nombreuses connotations de la hiérarchie des castes en Inde, mais que certaines analogies fonctionnelles peuvent rendre utile.

Dans les diverses sociétés afro-américaines, l'entrave apportée par les origines africaines a pris des formes diverses. Ce n'est que là où le système de plantation est le plus « pur » que le contrôle des origines est très poussé, les caractères somatiques ne suffisant pas à assigner le statut d'un individu si sa généalogie est mal connue. Dans ces sociétés, telle la Martinique, l'aristocratie terrienne est très cohérente, et il s'est développé peu d'activités économiques indépendantes de son pouvoir. La bourgeoisie de couleur trouve dans la métropole, par-delà la société de plantation, la plupart des solutions à ses aspirations à l'ascension sociale.

Là où la société de plantation fait partie d'une société globale plus diversifiée, le contrôle généalogique n'est guère possible. Dans la mesure où, comme aux États-Unis, les valeurs attachées à la différence des races ont diffusé au-delà de l'aire des plantations, ce sont les caractères physiques qui tiennent lieu d'arbre généalogique. Le passage de la ligne de couleur devient possible pour un individu dont les traits ne traduisent pas l'origine et dans une région où sa famille n'est pas connue. On a ainsi pu estimer à plusieurs millions le nombre d'Américains « blancs » dont au moins un ancêtre venait d'Afrique.

On peut même voir s'abolir la référence à l'origine généalogique : les caractères physiques deviennent le seul critère racial de la stratification, fonctionnant directement par lui-même. Les classes socioraciales du Brésil, les « races sociales » de Wagley (1959), en sont un bon exemple. On ne peut alors parler ni d'une véritable coupure à base raciale comme dans les cas précédents, ni cependant d'une absence totale de facteur racial dans l'organisation de la société. Ni neutres, ni totalement déterminants, les traits physiques participent, avec d'autres (fortune, éducation, profession, etc.), à la « pondération » sociale d'un individu.

Les Antilles françaises se placent en général plus près du cas le plus rigide que du cas le plus souple. Mais, si cela est vrai à la Martinique entre Blancs créoles et population de couleur, des nuances doivent être introduites ailleurs. L'appartenance à une autre société que purement antillaise, celle de la France métropolitaine, entraîne un certain dédoublement des valeurs et des attitudes qui mériterait d'être approfondi. L'existence d'autres groupes blancs fixés aux îles complique encore la question. Le critère généalogique, fort strict chez les

Blancs créoles de la Martinique, perd de son importance à Saint-Barthélemy. Aux Saintes, il est pratiquement limité à une très faible profondeur dans le passé. Chez les Blancs-Matignons, la contradiction entre un statut socio-économique très défavorisé et un statut ethnique en principe plus élevé, aboutit à des comportements contradictoires, oscillant entre l'isolement et le mariage interethnique assorti d'une promotion économique. Quant à l'influence des Métropolitains, il ne faut sans doute pas la surestimer ; placés en quelque sorte hors de la société antillaise, ils ne peuvent par leurs positions, hormis quand elles sont extrêmes, exercer une influence profonde.

Mais, par-delà les implications sociologiques, la dévalorisation des caractères somatiques a des retentissements beaucoup plus graves sur la psychologie et sur la construction de l'image de soi. Une véritable propagande, pas toujours systématique mais remarquablement cohérente, s'est exercée depuis les débuts de l'esclavage pour convaincre les esclaves puis leurs descendants de leur infériorité. Infériorité intrinsèque où les traits physiques ne seraient pas seulement des signes purement sociaux mais les symptômes, inclus dans le patrimoine héréditaire, d'une véritable tare, inévitable et ineffaçable. Que ce soit par l'action de certains hommes de religion, par la transmission de valeurs négatives touchant à l'Afrique, ou par l'observation quotidienne de l'étroite corrélation entre statut social et race, on a abouti à l'intériorisation de ces valeurs, aussi bien chez les plus défavorisés que dans l'aristocratie blanche. Le passage d'une organisation sociale à une superstructure intériorisée est ici particulièrement net, et cette dernière contribue à son tour à la pérennité de l'organisation qu'elle cautionne. Entendre dire, à la Martinique ou à la Guadeloupe, qu'un enfant est né « meilleur » que sa mère parce qu'il a la peau plus claire ou les cheveux moins crépus décrit d'une façon intolérable les effets de cette infériorisation. Au sein de la population de couleur les niveaux de pigmentation sont d'ailleurs couramment admis comme des niveaux sociaux et la terminologie sociale est éloquemment analogue à une description somatique ; même dans une île comme Haïti d'où les Blancs ont disparu depuis plus de cent cinquante ans, la distinction est aisément perceptible, quoique beaucoup plus sujette à discussion quant à ses implications sociales. Il serait intéressant de comparer de ce point de vue les diverses îles en relation avec les positions sociales et économiques relatives de leurs groupes ethniques. On pourrait confronter à travers les Antilles « créoles » celles où un groupe blanc créole joue un rôle déterminant, celles où ce groupe est faible mais où les Blancs d'autres origines sont nombreux, et celles où la population est entièrement de couleur.

Ainsi, la société de plantation, loin de n'être qu'une forme d'organisation économique, est-elle un système social dont les déterminismes ont affecté profondément les Antilles, en raison du vide humain dans lequel elle s'est implantée et des forces de coercition dont elle a usé pour se maintenir. Les implications théoriques de son existence sont très importantes et n'ont pas été

suffisamment examinées ; dans l'évolution des sociétés contemporaines, il s'agit d'une voie originale dont les schémas inspirés d'autres situations rendent mal compte.

Or n'est-il pas curieux que les recherches et les réflexions sur ce thème soient aussi rares aux Antilles françaises ? Faut-il y voir les conséquences d'une tendance très répandue à examiner les faits sociaux à travers les théories plutôt qu'à extraire celles-ci de l'agencement des faits observés ? En disposant de plus de recherches, et d'efforts plus systématiques de conceptualisation, nous pourrions mieux comprendre en quoi les Antilles françaises font partie d'un système général, comment elles en constituent une variante, et aussi comment elles se distinguent les unes des autres. Les matériaux comparatifs, sur la Caraïbes et au-delà, sont en effet abondants, qu'ils portent sur les plantations, sur la société qui les environne ou sur certains aspects de la vie sociale et culturelle qui leur sont liés. Ils permettent de mieux saisir les variations infinies des grands thèmes communs à ces Amériques noires, si marquées par les grandes plantations et par l'esclavage. On ne peut les mentionner tous ici ; ils recouvrent la plupart des îles, les Guyanes et le Brésil (Guerra, 1964 ; Freyre, 1947 ; Ortiz, 1947 ; Hutchinson, 1957 ; Clarke, 1957 ; Handler, 1965). C'est surtout à Porto Rico que, de ce point de vue, l'équipe dirigée par J. Steward (1956) a accompli sur le terrain et au niveau théorique un travail fondamental où sont examinées les relations entre divers modes d'adaptation écologique au sein de la société de plantation et les principaux caractères de l'organisation sociale et du changement culturel. Les synthèses (Wolf et Mintz, 1957) et les articles parus dans *Plantation Systems of the New World* (1959) ont pratiquement négligé les Antilles françaises où les travaux accomplis à ce jour ne touchent qu'incidemment à la plantation considérée comme un système social, qu'il s'agisse d'études historiques (Debien, 1956 ; Petitjean-Roget, 1966 ; Chauleau, 1966) ou géographiques (Lasserre, 1960). Certaines recherches sont en cours, grâce à des chercheurs de divers horizons. Pour notre part nous avons abordé la question dans un essai d'analyse typologique des plantations de la Martinique, en relation avec les groupes qui les contrôlent (Benoist et Crabot, 1960 ; Benoist, 1968).

Avant d'envisager une synthèse valable, il faudra disposer de beaucoup d'informations qui font défaut. Nous manquons d'une étude historique soigneuse et complète de la genèse et de l'évolution du paysage agraire en relation avec l'histoire des planteurs, des sociétés sucrières et des liens économiques avec la métropole. Nous manquons aussi de monographies indispensables, anthropologiques, économiques et géographiques : grandes plantations, sociétés sucrières, zones de colonat, modalités diverses de réformes agraires contemporaines et de morcellements anciens. C'est en considérant que les unités de production sont des unités sociales significatives que ces monographies pourront prendre tout leur sens, car leurs relations sociales internes et externes sont au centre de la structuration des Antilles. Les

changements actuels ont pour cela une valeur stratégique, et ils doivent être l'objet d'études intensives. Ce n'est qu'avec tous ces documents qu'on pourra dépasser le cadre trop restreint où se trouve trop souvent émietté un ensemble intégré.

Mais, si la société de plantation a littéralement édifié les Antilles actuelles, elle n'a bien entendu pas été sans failles ni conflits. Dans ses interstices, sous des pressions parfois violentes, parfois subtiles, se sont développées des activités qu'elle tolérait plus ou moins et qui ont entraîné une certaine diversification sociale. Inégales et différentes par leur nature selon les îles, elles ont beaucoup contribué à donner à chacune son visage propre et sa « personnalité nationale ». La formation du groupe des Gens de couleur libres, et son insertion dans la vie politique et économique, l'apparition de religions syncrétiques, l'émergence d'un petit paysannat à partir des Marrons, à la suite du défrichement de mauvaises terres, ou par l'occupation de grands domaines éclatés, et l'expansion récente du secteur tertiaire sont quelques exemples de cette évolution.

Certaines des recherches les plus significatives ont porté sur ces secteurs de la société, en particulier sur les petits paysans dont le nombre, dans certaines îles (Haïti, Jamaïque), est considérable. Le prolétariat urbain et les classes moyennes d'apparition récente sont par contre assez mal connus et n'ont fait l'objet que d'enquêtes générales par sondages démographiques ou économiques.

Le paysan haïtien, remarquablement décrit par Herskovits (1937) et par Moral (1961), et héros de certains des meilleurs romans haïtiens, tel le *Gouverneur de la rosée* de J. Roumain, est sans doute le type le plus pur de ces petits cultivateurs vivant en autosubsistance. Aux Antilles françaises, rares sont les cultivateurs aussi affranchis de l'emprise de la plantation. Dans certaines zones marginales, comme celles qu'ont étudiées Delawarde (1937) ou Horowitz (1967), ainsi que dans les « Bas » de Marie-Galante, on se rapproche cependant du paysan haïtien malgré l'influence croissante de la métropole.

Mais, même lorsqu'ils sont très liés à la grande plantation, allant y couper la canne, lui livrant leur propre production ou complétant leur terre par un lot de colonage, ils exercent pour leur compte une activité économique non négligeable, qui assure une continuité de revenus que ne connaissent pas les prolétaires ruraux et joue en période de crise le rôle d'un véritable refuge.

Sur le plan culturel leur position est également fort importante. Ayant reçu les plus mauvaises terres, les exploitant souvent de façon archaïque faute de capitaux et de connaissances, ils ont été les agents privilégiés de la survie des techniques, comme des croyances, africaines ou même amérindiennes, et c'est chez eux que se sont réalisées certaines des synthèses culturelles les plus

réussies, autant dans les modes d'adaptation économique que dans la formation de groupes de travail, dans le folklore ou la religion. Les pêcheurs tiennent une place assez comparable. Étroitement adaptées au milieu naturel leurs techniques synthétisent les traditions caraïbes, africaines et européennes et se placent au carrefour des principaux courants ethno-historiques antillais. Mais la permanence de ces techniques comme les formes de changement qu'elles adoptent montrent aussi combien elles sont en relation constante avec les exigences de la vie sociale, qu'elles reflètent tout autant qu'elles la déterminent. On verra dans ce volume quelques exemples de cette interdépendance.

Le mode d'organisation du travail chez les pêcheurs met l'accent sur l'indépendance des individus et sur le caractère essentiellement transitoire de toute coopération. Malgré les pressions de la législation, le passage exclusif à des activités de pêche est rare, et la constitution d'équipages stables est exceptionnelle. Les relations au sein de l'équipage ne sont pas sans rappeler ce que Mintz remarque à propos des agriculteurs : « des hommes libres n'acceptent pas de travailler comme ouvriers agricoles s'ils ont par ailleurs accès à des terres qu'ils peuvent cultiver pour eux-mêmes » (Mintz, 1964, p. XIV). Et si la pêche, par sa nature même, est une activité qui associe nécessairement plusieurs individus, cette association ne se fait que de façon temporaire et sous des formes qui assurent le maximum d'indépendance à chacun. L'acceptation ou le rejet des techniques se fait au long de la frontière qui sépare les techniques compatibles avec cette exigence et celles qui aboutiraient à des relations de travail plus rigides et plus fortement hiérarchisées. Les pressions économiques vers l'essor de la pêche industrielle à partir de la pêche artisanale ne peuvent être plus efficaces que celles qui contraindraient les petits agriculteurs à se regrouper en grandes plantations... Seules des contraintes extérieures ont pu maintenir ces dernières et il n'en existe pas dans la pêche.

Ces analogies avec l'agriculture donnent à la pêche une position stratégique dans une interprétation plus générale des sociétés antillaises. On ne dispose malheureusement pas de données assez systématiques pour pousser l'analyse aussi loin qu'elle le mériterait, malgré les travaux consacrés aux pêcheurs de la Jamaïque (Comitas, 1962), de Saint Kitts (Aronoff, 1967), de la Guadeloupe (Archambault, 1967 ; Corbeil, 1969), de Marie-Galante (Larose, 1970) et de la Martinique (Benoist, 1959 ; Price, 1964, 1966 ; Levy, 1969). Il est souhaitable que ces travaux soient repris en relation avec l'étude poussée des petits agriculteurs.

Mais il existe bien des différences entre les cultivateurs antillais et ceux des « sociétés paysannes » classiques. Immigrants tout autant que les planteurs, que les esclaves ou que ceux qui assurent aujourd'hui leurs fonctions, ils ont reconstruit une agriculture à partir d'une réaction contre le système établi. Ils sont les témoins, par leur existence même, des assauts que subit le système des

plantations en tant qu'organisation de la société, et cela même lorsqu'il est parvenu à les récupérer secondairement ; malgré le caractère souvent précaire de leur sort, ils représentent une des alternatives évolutives des sociétés antillaises.

Cela donne au paysannat antillais des singularités qui se retrouvent aussi bien dans la place qu'il occupe dans la société en général, que dans ses modes d'organisation communautaire ou familiale. Sa vie se situe en contrepoint de celle de la plantation, à une distance et dans des relations qui ont fluctué selon les conditions historiques et économiques. Ainsi que le note Mintz (1967) : « Le domaine de la plantation ou le lopin de subsistance du petit propriétaire, considérés comme l'expression d'adaptations agraires fondamentalement différentes, se sont opposés et mêlés pendant plus de quatre siècles de la vie agraire des Caraïbes. » Le jeu de ces oppositions et de ces symbioses est à la source d'une bonne part de la dynamique évolutive de la société de plantation. Il y aurait intérêt, dans la préparation d'une réforme foncière, à tenir compte de ces faits et à évaluer les résultats escomptés en situant les attributaires de parcelles sur le continuum qui va des prolétaires ruraux placés entièrement dans la dépendance de l'habitation aux petits cultivateurs pratiquement indépendants de cette dernière.

Nous ne devons pas oublier toutefois que la dépendance est un trait général du monde paysan. Sans pouvoir réel sur le monde industriel, il se trouve placé face aux villes dans une situation comparable à celle du paysannat antillais vis-à-vis de la plantation. Le remaniement du système de plantation peut alors signifier beaucoup plus un changement au sein de cette dépendance que sa disparition, changement qui bien entendu peut se faire au profit de l'ensemble de la société. Ainsi, par-delà les différences, nous retrouvons aux Antilles une caractéristique classique des sociétés paysannes, mais c'est, pour le moment, la plantation qui possède une partie des attributs de la ville.

Mais les problèmes de l'ethnologie antillaise ne se limitent pas à l'analyse des traits généraux de la société et de leurs bases économiques. Nombre d'autres questions ont fait l'objet d'études intensives, soit au sein d'une île, soit par des comparaisons d'île en île. Il serait trop long de les exposer ici en détail mais, afin de mieux présenter le contexte de certains chapitres de ce livre, nous devons passer rapidement en revue quelques points importants.

Au premier rang se trouve la famille antillaise, dont les particularités ont frappé tous les observateurs. Le taux élevé d'illégitimité, la multiplicité des partenaires avec lesquels un individu peut avoir des enfants, le nombre important de foyers sans père¹, et les conséquences de ces faits sur le développement de l'enfant et l'adaptation de l'individu à sa vie d'adulte ont retenu l'attention des démographes et des psychologues. Les anthropologues

¹ Qu'évoque si bien le titre d'Edith Clarke : *My Mother Who Fathered Me*.

ont eu beaucoup de mal à démêler ces comportements et les valeurs qu'ils impliquent, car ils constataient à la fois cette fragilité de liens qui sont très forts dans des sociétés de niveau technique analogue, et un réseau insaisissable de fréquentations et d'obligations dans un cercle familial très large. Or les structures de la famille, par leur position privilégiée au carrefour de la vie individuelle et de la vie sociale, sont parmi les phénomènes les plus importants pour la compréhension d'une société.

Il faut aussi souligner combien toute analyse démantèle ce qui fait la chaleur des événements vécus. L'anthropologue voudrait conter de plus près la trame des soucis et des jours de ceux dont il est le témoin, comme l'a si bien fait Oscar Lewis, au Mexique surtout, mais aussi aux Antilles avec la *Vida*. Les Antilles françaises pourraient, elles aussi, produire de telles chroniques en profondeur du quotidien, qui, plus encore qu'un roman comme la *Rue Cases-Nègres* de Zobel, traduiraient ce réseau familial, bain de relations humaines, à la fois lâche et accueillant.

Devant la mobilité et le faible rôle économique ou rituel des liens de parenté, les observateurs ont abordé l'étude de la famille antillaise à partir de la seule unité fonctionnelle aisément accessible, la « maisonnée », c'est-à-dire le groupe d'individus qui vivent régulièrement sous un même toit et constituent le plus souvent une seule unité économique. Il s'est avéré par la suite qu'il s'agissait là de l'unité fonctionnelle la plus significative. Les travaux de recherche ont été conduits en relevant le contenu de ces maisonnées, les liens de parenté entre leurs membres, les sources de revenus et la répartition des charges, le partage de l'autorité et des relations avec l'extérieur, tout en tenant compte du groupe social des membres de la maisonnée, de leur métier, de leurs biens, de leur éducation et d'une façon générale de tout ce qui les insérait dans le monde environnant.

L'analyse à un moment donné de toutes les maisonnées d'un village est une sorte de coupe qui saisit les familles à des stades différents de leur évolution. On doit donc s'attendre à trouver des maisonnées dont la forme s'explique si elles sont autant de stades d'un même cycle de développement, ou de plusieurs cycles compatibles au sein d'une même société. Or, parmi les types de maisonnées relevés aux Antilles se présentait une situation, rare ailleurs, qui atteignait une fréquence et surtout une diffusion suffisantes pour impliquer un schéma original de formation et d'évolution des foyers. On a nommé « matrifocale » cette cellule, assez caractéristique de toutes les sociétés afro-américaines. Autour de la femme, qui en est l'élément principal, gravitent d'autres personnes qui s'intègrent plus ou moins durablement à la maisonnée (sœurs, frères, filleuls, mère, etc.) et qui assurent une partie des soins envers les enfants, quitte à les emmener parfois dans un autre foyer. Un concubin peut aussi résider au foyer, tout en y demeurant marginal en ce qui a trait aux responsabilités et à l'autorité. Cette marginalité est d'ailleurs souvent le fait du

mari dans des familles nucléaires, réalisant ainsi une matrifocalité fonctionnelle malgré les apparences structurelles (Vallée, 1965). Simultanément, alors que les relations avec la famille du père des enfants sont trop faibles, un réseau de liens étroits se noue avec la famille de la mère et avec la marraine de chaque enfant.

Instable, « en état de modulation constante » (Dubreuil, 1965), plus souvent subi que désiré, ce foyer est le siège d'une relation intense et privilégiée entre la mère et l'enfant dont les traces se retrouvent dans de nombreux aspects des cultures antillaises. On a souvent souligné combien ce trait s'inscrit dans la suite des comportements imposés par un esclavage qui brisait tous les liens familiaux autres que ceux de la mère avec ses enfants en bas âge. La présence presque générale de la matrifocalité dans les sociétés qui ont connu l'esclavage, la structure différente de la famille chez les Noirs réfugiés dans la forêt guyanaise et qui y ont échappé, donnent à cette interprétation un certain poids (voir M. G. Smith, 1962). Par contre il semble que les explications d'Herskovits, qui voyait dans la matrifocalité la réinterprétation d'une structure polygénique africaine, se heurtent aux réalités sociales africaines (Frazier, 1937).

Mais la fréquence relative de la matrifocalité varie selon les lieux, selon les professions, selon les sources de revenus. Le rôle des facteurs purement économiques dans sa genèse a parfois été considéré comme déterminant, ou au moins comme prépondérant. R. T. Smith (1956) a souligné combien, chez les ouvriers des plantations, les bases économiques de la structuration de la famille autour du père sont fragiles. L'instabilité du revenu, la marginalité sociale et l'impossibilité d'assumer ses responsabilités économiques empêchent l'homme de conserver ou d'acquérir le leadership familial. Situation qui ne se trouve pas qu'aux Antilles mais aussi dans d'autres prolétariats. Les variantes de la famille antillaise seraient alors explicables avant tout par les relations structurelles et fonctionnelles du foyer avec tous les autres éléments de la société et non par l'héritage du passé ou par les valeurs propres à cette société. Même si cette assertion paraît trop absolue, elle correspond néanmoins à une constatation assez générale : l'incidence de la matrifocalité varie selon le niveau de vie et la structure des revenus. Le déterminisme des comportements siège peut-être ailleurs mais son expression semble avant tout modulée par des facteurs économiques.

Le souci de démêler la part de la réaction à une situation immédiate et celle d'une série d'enchaînements historiques risque de faire oublier que des faits vécus sont nécessairement filtrés à travers les valeurs dont les individus sont porteurs ; ils reflètent au niveau de la famille la cohérence ou les conflits de l'ensemble des valeurs qui imprègnent la société. Or la dualité de modèles, qui s'affrontent ou se combinent, semble une caractéristique générale de l'aire afro-américaine, qu'il s'agisse de religion, de morale, de langue, d'économie, de

travail, de race ou de politique. Aux Antilles françaises où les modèles en conflit sont les uns et les autres intensément avivés par l'influence contradictoire d'une métropole omniprésente et d'un besoin croissant d'identité, ce phénomène prend une grande importance psychologique et politique.

Les tensions et les polémiques qui entourent l'usage du créole illustrent bien les effets de cette dualité. Langage profondément vécu et cependant marginal, langage omniprésent et sociologiquement minoritaire, le créole reflète les contradictions d'une culture en voie de synthèse et à la recherche de son authenticité dans une double participation.

Selon l'environnement social, la place du créole et l'attitude que prend chaque individu face à lui varient. Largement répandu à travers les Antilles (Stewart, 1962 ; Valdman, 1969), le créole français ne peut être étudié uniquement du point de vue de son analyse descriptive et de ses traits structuraux. Soumis aux tractions divergentes de valeurs qui s'affrontent, il évolue sous le jeu de ces tractions plus que de sa dynamique propre : on verra dans ce livre un bref exemple de cette évolution. Mais au-delà des analyses de cas, c'est un mouvement général qui apparaît à l'observateur. En Haïti, le créole a pris de façon croissante valeur de langue nationale¹ ; sa place au côté du français ne subit que de façon atténuée les contestations passées et tend à être entièrement reconnue. Dans les îles où le créole français est affronté à la langue anglaise (Dominique, Sainte-Lucie), le créole se trouve dans une position défensive (Verin, 1958), mais il n'est pas au centre de tensions aussi complexes qu'aux Antilles françaises. Il affronte là l'image ambiguë qu'il donne de soi-même à celui qui le parle : signe d'intégration à la culture locale mais signe aussi de non-identification à la culture au sens noble, il est écartelé entre une élite qui le rejette et une autre élite qui le revendique, cependant que sa pratique s'amenuise sous la double action de ses transformations internes et d'un certain recul au profit du français.

Les faits religieux eux aussi présentent un éventail de situations qui tiennent autant à l'effet de l'environnement social qu'à la multiplicité contradictoire de leurs origines. Les conditions sont diverses. Si le vaudou haïtien est une création syncrétique solide, religion vivante et en évolution (Métraux, 1958), à laquelle adhèrent presque toutes les couches de la société haïtienne (voir par exemple, Rigaud, 1953), d'autres syncrétismes religieux sont plus figés, placés plus à distance du reste de la vie sociale, religions « en conserve », selon le mot de Bastide (1967). Et dans bien des cas notamment aux Antilles françaises, ce ne sont que morceaux apparemment épars, difficiles

¹ Renversant la tendance des constitutions précédentes qui n'admettaient que le français dans les services publics, la Constitution de 1964 déclare : « La loi détermine les cas et conditions dans lesquels l'usage du créole est permis et même recommandé pour la sauvegarde des intérêts matériels et moraux des citoyens qui ne connaissent pas suffisamment la langue française. »

à classer, difficiles à vivre, qui cherchent leur place face aux religions ou en elles. À la fois nécessaires et importuns, ils sont rejetés ou exigés selon les circonstances et l'individu, aux prises avec des valeurs contradictoires, concilie, douloureusement parfois, des voies qui semblent s'exclure.

Ces confrontations se font aussi au niveau des formes d'organisation de la famille, confrontées à deux schèmes de comportement. L'un, clairement énoncé, s'attache au foyer simple et stable issu du mariage ; l'autre, plus diffus, moins conscient et moins organisé, oriente vers la famille matrifocale ou plus exactement bloque le chemin vers une famille nucléaire stable. Mais, ainsi que l'écrit Dubreuil (1965, p. 116-117) : « Si ces deux réseaux de valeurs se contredisent, ce n'est que par rapport à eux-mêmes, c'est-à-dire dans leur logique interne. Dans la pratique de l'organisation sociale, ils se complètent au sein d'un système global... Dans la plupart des cas, il s'agit vraisemblablement d'une hiérarchie de modèles, mais d'une hiérarchie souple et polyvalente en ce qu'elle permet à l'individu de choisir, selon sa situation, une alternative qui n'est jamais dévalorisée par rapport à cette situation, mais dont la valorisation demeure quand même soumise aux autres modèles. » L'emploi, le statut social, l'instruction de la femme et en général les pressions sociales et les possibilités économiques ont un effet régulateur sur la fréquence des choix mais ils laissent subsister plusieurs voies parallèles où l'individu peut alternativement s'engager sans devenir socialement marginal.

On connaît mal le retentissement de ces choix sur le développement psychologique de l'enfant. Bien des travaux restent à faire dans ce domaine, malgré quelques premiers essais (Dubreuil et Boisclair, 1966) ; sans un sérieux approfondissement de nos connaissances psychologiques et sans méthodes spécifiques aux diverses sociétés antillaises, une part capitale de la culture et de la société demeure dans l'ombre. Il ne s'agit pas seulement d'un problème théorique mais d'un besoin quotidien, car trop souvent le placage de techniques construites ou étalonnées ailleurs aboutit à une grave distorsion de la réalité.

Ce jeu de modèles, créateur de contradictions et de tensions intérieures qui prennent parfois une allure névrotique, nous introduit au cœur de la vie culturelle antillaise. Le titre de Frantz Fanon, *Peaux noires, masques blancs*, nous en donne un saisissant raccourci. Et ce n'est pas par hasard que ce titre et cet ouvrage sont l'œuvre d'un médecin psychiatre. La pratique quotidienne de la psychologie pathologique, l'écoute des thèmes délirants de certains malades et une observation aiguë de soi-même mettent à nu la tension qui résulte de cette dualité non encore résolue. Dualité où le conflit est aggravé par une hiérarchisation qui attribue les positions les plus hautes à ce qui est affectivement le plus étranger et qui dévalorise les identifications les plus chères. Et là, le conflit, à la manière de l'image qui se reconstruit au fond d'un appareil d'optique, retrace au cœur de l'individu la structure hiérarchique d'une société où le masque blanc, collé au visage, le dévore.

Si nous laissons ce vaste et troublant problème au-delà des marges de cet ouvrage, peut-être pouvons-nous proposer à ceux qui s'y consacrent une investigation en commun ? Les mécanismes de développement de cette ambiguïté des valeurs et les forces socio-économiques qui œuvrent en faveur du maintien des situations conflictuelles sont trop liés à ce que nous avons vu précédemment à propos de la société de plantation pour que nous puissions les comprendre sans référence à celle-ci et aux structures qui lui succèdent. Aussi serait-il passionnant de lancer un pont entre les formes que prend cette société dans ses diverses variantes et les images intériorisées des valeurs qu'elle impose. Or, il n'est pas de réforme économique, pas de développement matériel qui puissent être sains s'ils perpétuent certaines situations actuelles. Une société qui porte en son sein une telle zone de fracture ne peut pas se développer harmonieusement si on ne tient compte que des urgences économiques.

Certains pensent que les intellectuels seuls sont vulnérables à ces conflits intérieurs, à ces tensions névrogènes. Eux seuls certes les proclament, en les analysant et en remontant à leurs causes, sans parvenir cependant à s'en libérer. Mais, ce que les intellectuels diagnostiquent, d'autres le vivent sans comprendre la source de leur malaise. Dans certaines crises seulement, collectives ou individuelles, sociales ou pathologiques, surgissent des comportements révélateurs de cette véritable maladie de l'homme et de la société. Dans le quotidien, entre ces crises aiguës, disproportionnées à leurs causes apparentes, c'est au contraire un mélange d'indifférence, de courtoisie, de passivité, de « jeu » avec la vie, qui trahit une agressivité détournée de son objet.

Aussi la lecture de la littérature antillaise est-elle d'une importance égale à celle des travaux scientifiques. Son langage somptueux lui donne souvent une profonde beauté et elle revient de plongées au-delà des limites de la conscience, avec des matériaux qui nous révèlent le côté d'ombre des choses. Tentant de briser le moule qui les contraignait, ses écrivains n'ont pas suivi seulement le mouvement général de leur époque : ce qui n'était pour d'autres qu'un jeu intellectuel était pour eux une nécessité vitale. Car ceux-là même qui expriment avant tout leurs propres problèmes sont les porte-parole d'une collectivité rivée aux mêmes inquiétudes. Plus qu'ailleurs le collectif est inséré dans chaque individu, au niveau justement de cette hiérarchie de choix contradictoires. Le cas d'Aimé Césaire est le plus éloquent, celui qui a poussé le plus loin aussi la transformation esthétique. Mais le même mouvement se retrouve chez beaucoup d'écrivains de valeur, aux Antilles françaises comme dans une littérature de langue anglaise particulièrement riche. Haïti adopte par contre un ton assez différent, comme si l'indépendance ancienne avait, malgré la misère, débloqué la route de l'authenticité.

Et c'est sans doute cet engagement, non choisi mais consubstantiel à toute œuvre, qui fait la vitalité de la littérature antillaise. L'esthétique y est action, car elle rend acceptable ce qui était réprimé, et les moins politisés eux-mêmes y sont engagés en devenant créateurs de culture à partir de mépris.

Rôle qui est aussi celui des ethnologues.

Gravitant autour de cette société créole, inégalement intégrés à elle, d'autres groupes ethniques sont venus par des greffes successives diversifier un tableau pourtant déjà bien complexe. Leur présence souligne de délicats problèmes d'intégration. Au long des clivages ethniques courent de larges fissures, et la multiplication des groupes en présence donne à ce « pluralisme » une grande importance pratique et théorique (voir *Social and Cultural Pluralism in the Caribbean*, V. Rubin, éd., ainsi que M. G. Smith, 1965) : menacées de dissociation, ces sociétés tendent à fonctionner en regroupant une série de systèmes sociaux parallèles et relativement autonomes. Mais, ce pluralisme plus ou moins accompli peut aussi n'être qu'un stade vers une intégration plus complète, comme le montre la comparaison d'îles où se retrouvent plusieurs degrés de cette évolution. Dans l'océan Indien, l'évolution récente de l'île Maurice est à cet égard très éloquente : type d'une société pluraliste (Benedict, 1965) dont les groupes ethniques (franco-mauricien, indien, chinois, « population générale » de couleur) sont très contrastés sur les plans politique, linguistique, religieux, géographique et économique, fonctionnant dans un système de plantation rigide, cette île a connu jusqu'à une date récente une organisation politique à base ethnique. Or depuis peu, on assiste à l'émergence de forces qui transcendent les entités ethniques et qui opèrent des regroupements sur la base des classes sociales (Dupon, 1969).

Cette apparition de nouveaux niveaux d'intégration marque une phase essentielle dans le remaniement de la société postcoloniale. Aux Antilles françaises, ces questions sont moins aiguës qu'ailleurs, peut-être en raison du statut actuel des îles, mais plus probablement en raison de caractéristiques culturelles et d'un système législatif qui poussent à l'acculturation et à l'insertion dans la société créole plutôt qu'aux découpages ethniques. La comparaison de la Guyane française avec Surinam comme celle de la Réunion avec l'île Maurice montrent les mêmes tendances.

Le nombre relatif des membres des groupes ethniques hétérogènes est d'ailleurs fort variable et joue tout autant que la nature de la société d'accueil un rôle important dans le maintien du pluralisme. Venus en général sur les plantations après l'abolition de l'esclavage, n'ayant pas subi une déstructuration aussi intense que celle qu'avaient vécue les esclaves, ces groupes ont toutefois connu une coupure radicale avec les cadres de leur société d'origine, et ils n'ont

pu conserver une organisation sociale fonctionnelle que lorsque leur densité était assez élevée. Leurs descendants sont parfois fort nombreux, atteignant le tiers ou plus de la moitié de la population dans certains territoires (Guyane, Trinidad et aussi la Réunion et Maurice). Il s'agit essentiellement d'Asiatiques : Indiens dans les îles qui furent sous domination anglaise ou française, Javanais à Surinam, Chinois à Cuba. Les Indiens du Sud sont nombreux dans les territoires français : quelques survivances des cultes de villages dravidiens, fortement mêlés au christianisme, traduisent leurs origines. Dans les îles du Commonwealth, le recrutement a surtout amené des originaires du Nord de l'Inde, hindous ou musulmans (Klass, 1961) ; leur densité, leurs organisations scolaires, religieuses et politiques, le fonctionnement de leurs communautés comme des subcultures relativement indépendantes de la société insulaire créent une situation hautement instable.

Des commerçants du Proche-Orient, syriens ou libanais, se sont regroupés dans les principales villes des îles et leurs activités s'étendent aux zones rurales ; peu nombreux, ils ne jouent qu'un faible rôle politique. Mais il est intéressant de constater que pour eux aussi la fusion dans la société créée atteint des degrés divers selon les îles et qu'elle semble plus avancée qu'ailleurs dans les îles françaises dont la caractéristique générale pourrait bien être que le « pluralisme » des sociétés antillaises ne s'y pose pas en termes aussi nets que dans les îles de tradition britannique.

Il est intéressant de noter que ces groupes ethniques, aux yeux du biologiste, représentent autant de « pools géniques », c'est-à-dire d'ensembles de caractéristiques génétiques particulières. Leur introduction dans la population des îles donne au métissage, déjà si intense, une dimension nouvelle, en mettant en jeu un nombre bien plus considérable de groupes formateurs. Ce n'est pas mon propos de donner ici des détails sur la biologie du métissage aux Antilles. D'autres travaux y ont été consacrés (Thieme, 1959 ; Benoist, 1963, 1971). Mais dans ces sociétés où les caractères ethniques ont une valeur sociologique, le métissage est à la fois porteur et conséquence de messages sociaux. Il est réglé par la forme des relations interethniques qui le canalisent, dressent des barrières, donnent le sens des courants d'échange, déterminent le groupe d'appartenance des métis. Il peut être une érosion de groupes auparavant nettement identifiés (c'est le cas des Chinois aux Antilles françaises), l'agent de formation d'un groupe nouveau ou, par son absence, le signe d'un évitement strict.

Aussi, la relation entre l'organisation sociale, qui détermine la forme des rapports entre les hommes, et les faits biologiques dont chacun est porteur, est-elle rarement aussi nette qu'aux Antilles où ces derniers, devenus symboles, traduisent les comportements et reflètent les valeurs. Contrairement à un

préjugé courant, dans cette relation c'est le fait social qui prime. En un sens les traits physiques sont aux Antilles avant tout des faits sociaux, par les valeurs qui leur sont attachées, par leur rôle dans la stratification sociale, par leur place à la base d'une « taxonomie sociale » qui à son tour retentit sur l'intensité et la nature des métissages. La dénomination des groupes sociaux aux Antilles (Mulâtres, Noirs, Blancs), la subdivision très nuancée de la population de couleur en Haïti où sont utilisés de nombreux termes tels que *griffe*, *quarteron*, *marabout*, etc., résument bien cette utilisation sociale des traits physiques et les voies par lesquelles sont ainsi sélectionnées les unions en fonction de caractères biologiques. Tout cela est d'ailleurs remanié par la coexistence d'une double échelle de choix, selon que l'union est légitime ou illégitime, permanente ou temporaire.

Mais les migrations ne sont pas seulement faites d'apports massifs et lointains. Parfois isolément, parfois à la suite d'appels de main-d'œuvre ou sous la pression de la misère, les Antillais ont aussi migré d'île en île. Si le cas de Marie-Galante, examiné plus loin, est l'un des rares qui puissent être observés aux Antilles françaises, bien d'autres ont laissé des traces en créant des minorités plus ou moins fondues dans leur île d'accueil : Haïtiens et Jamaïcains à Cuba, à Nassau et en République dominicaine, Saint-Barts à Saint-Thomas, Martiniquais à Trinidad, Sainte-Luciens à la Guyane, travailleurs de toutes les *Leeward Islands* à Trinidad, gens de Saba à Curaçao, etc.

Et ce brassage se complète de mouvements internes, chaque île connaissant un afflux des campagnes vers les villes, et aussi des reflux. On ne dispose sur tous ces faits que de peu de données, malgré leur grande importance sociologique. Ils nous concernent directement car ils conditionnent souvent l'environnement des zones que nous étudions et les anthropologues, mal équipés pour les analyser, en décèlent souvent les traces. Il faudrait d'ailleurs connaître non seulement les grandes lignes de ces mouvements (Besnard et Marieu, 1965 ; Cumper, 1954 ; Roberts, 1955 ; travaux de l'Atelier d'urbanisme Antilles-Guyane), mais leurs implications au niveau des individus et de l'organisation de la société, études dont l'essai sur Marie-Galante donne plus loin une esquisse.

Longtemps à sens unique en direction des Antilles, zone de résorption démographique par leur climat et leurs conditions de vie, la migration a maintenant changé de sens et elle se fait à partir des Antilles. L'essor démographique, que ne suit pas un essor économique suffisant, pousse au départ. Organisée ou sauvage cette émigration est le lot de toutes les îles. Si les plus petites trouvent un exutoire à proximité, dans les grandes îles où la situation est comparativement meilleure, c'est vers des terres lointaines que vont pour la plupart les émigrants antillais. On peut les suivre en accompagnant, dans *la Vida*, une famille de Portoricains à New York. À quelques nuances près, le même récit pourrait prendre pour héros des

originaires de la Barbade ou d'Antigua à Londres, des Martiniquais ou des Guadeloupéens à Paris.

Nous sortons ici des limites que nous nous sommes fixées. Mais les problèmes de l'émigration sont nombreux et leur bilan pour les Antilles est bien difficile à établir : promotion individuelle accrue et chocs psychologiques graves, fuite des élites et accélération de la formation des travailleurs. Les jugements rapides là aussi sont impossibles, et les données manquent pour en établir qui soient plus sûrs.

Cette émigration massive souligne le tourbillon dans lequel sont prises les sociétés antillaises et, tandis que la pression démographique remet en question des structures déjà fragiles, leur insertion dans un cadre plus vaste doit demeurer présente à notre esprit. Si l'ethnologue, dans toute société, fait une erreur grave en ne tenant pas compte des relations du segment qu'il étudie avec ceux qui, de proche en proche, le relient à un réseau social bien plus étendu, aux Antilles plus qu'ailleurs ce dépassement du fait local est constant. Et peut-être est-ce une des raisons de cette faiblesse de l'organisation locale que tous les auteurs ont notée, à quelque niveau qu'on l'examine : rôle réduit de la parenté, des « associations volontaires », des communautés organisées. Le schéma qui convient le mieux à la plupart des faits collectifs est celui d'une série de relations « dyadiques », nouées temporairement entre deux individus pour une fin particulière, brève activation de liens latents. N'est-ce pas là le signe tout autant que le résultat du fait que les Antilles sont profondément liées à des centres extérieurs à elles-mêmes, manipulées de loin, et que toute structuration locale qui dépasse au niveau élémentaire ne résiste pas à cette érosion ?

S'il nous a été possible, chemin faisant, de situer les Antilles françaises par rapport à l'ensemble caraïbe, je voudrais avant de terminer mettre l'accent sur quelques traits qui leur sont propres et qui n'ont pas été examinés dans les pages qui précèdent.

Il s'agit tout d'abord de l'évolution historique différente de la Martinique et de la Guadeloupe. La première semble avoir le plus constamment maintenu le cap dans la même direction, héritée des plantations du temps des premières concessions. On le verra nettement dans le chapitre 5 consacré aux Blancs créoles de la Martinique. Malgré les assauts qu'il a subis, son système social montre une continuité frappante, amortissant les chocs de façon à maintenir l'essentiel de ses caractères. De nos jours encore, la vie économique est dominée par les Blancs créoles dont la présence se marque dans presque tous ses secteurs. La vie des campagnes s'agence autour des habitations, plus ou moins regroupées, sans que l'évolution récente de la production agricole

semble remettre fondamentalement en cause la répartition des pouvoirs. Les grandes plantations abandonnent la culture de la canne à sucre et ont récupéré la presque totalité de la production de bananes, puis d'ananas. Mais il ne s'agit pas de plantations démesurées et anonymes ; dans la plupart des cas, la forme de l'exploitation demeure en deçà des grandes cultures industrielles de la Guadeloupe et cela joue un rôle important sur les relations de travail. L'élevage, les investissements touristiques, le commerce de détail à grande surface viennent à leur tour prendre le relais économique au sein d'une remarquable continuité sociologique.

Simultanément, et les relations entre les deux ordres de faits seraient intéressantes à déceler, la Martinique a vu se développer une classe intellectuelle de valeur dans la population de couleur et depuis peu, une bourgeoisie commerciale. Tout cela contribue à donner à l'île un certain équilibre que l'on peut certes contester pour des raisons idéologiques, ou morales, ou encore si l'on considère qu'il s'agit là d'une forme de blocage social, mais un équilibre bien différent de ce qui se voit à la Guadeloupe.

Celle-ci a au contraire subi le choc de la Révolution française d'une façon brutale qui fut presque fatale à la classe possédante ; mal remise, celle-ci n'a pu affronter les crises de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ses terres sont allées à de grandes sociétés métropolitaines qui ont bouleversé la structure d'habitation ; d'autres terres ont été morcelées allant à des planteurs de couleur ou à de petits planteurs Blancs (les Blancs-Matignons). Les Martiniquais se rendirent également acquéreurs de nombreux domaines. Si bien que le tableau socioéconomique de la Guadeloupe se rapproche beaucoup plus que celui de la Martinique de ce qui se voit dans une colonie. Il s'est créé un double secteur, celui des vastes unités de monoculture à capital et encadrement extérieurs à l'île, et celui de petits planteurs dont les domaines tendent à se fragmenter au gré des héritages.

Aussi la situation relative des deux îles est-elle marquée de bien des différences qui s'inscrivent profondément dans la structure sociale, dans les relations interethniques, dans les rapports avec la métropole et qui perturbent leurs relations réciproques. Sur le plan politique et économique, il est probable qu'on ne peut appliquer à l'une les schèmes d'analyse ni les mesures qui seraient valables pour l'autre.

Marie-Galante a connu une évolution un peu comparable à celle de la Guadeloupe mais, en rachetant ses principaux domaines et en regroupant sa production de sucre, l'État tente une expérience de promotion d'un petit paysannat à l'échelle de toute une île, expérience à suivre car le soin avec lequel elle est menée lui donne un maximum de chances de succès.

Le contenu de la société de plantation, l'amorce des formes économiques qui lui succéderont, les fonctions des groupes humains en présence sont donc nettement contrastés au sein des Antilles françaises ; tout en nous rendant méfiants devant toute analyse trop simple cela peut nous aider, par le jeu des comparaisons, à mieux comprendre ce qui s'y passe.

Mais surtout, nous ne devons jamais négliger le fait que les Antilles françaises, plus encore que toutes les autres îles à l'exception de Porto Rico, sont des sociétés dépendantes, dont l'évolution interne et les relations avec le monde extérieur ne peuvent être entièrement saisies sans qu'on ne rapporte les faits à cette dépendance. Même si la nature en a changé, même si, Dieu merci, les intentions sont autres, les Antilles françaises sont tout aussi soumises à des initiatives extérieures qu'au temps du pacte colonial.

Il ne s'agit pas ici de discuter des avantages et des inconvénients, du bilan global de cette dépendance, mais de tracer le cadre des faits que nous observons. Et ce cadre, aux Antilles françaises, dépasse la région caraïbe pour inclure la métropole et, dans une certaine mesure, le Marché commun. Les programmes scolaires, les objectifs et les moyens de réalisation du Plan, les débouchés des travailleurs, les circuits économiques, tout cela se situe dans d'autres dimensions, en référence à d'autres réalités que strictement antillaises. Et si ce qui se passe dans les îles indépendantes montre bien qu'une partie de cette relation est probablement inscrite dans la situation antillaise par-delà les choix politiques, ce qui se produit aux Antilles françaises est plus net, plus global, plus systématique.

Le choc de la départementalisation, dans ses bénéfices comme dans ses inconvénients, souligne ce décentrement, ce caractère de société partielle qui s'attache aux Antilles françaises. La départementalisation a impliqué un changement de dimension qui a rompu des sociétés dont les relations humaines étaient conditionnées en partie par l'exiguïté du territoire. Et il y aurait lieu dans bien des affrontements de confronter l'espace social de référence d'un Antillais et celui de son interlocuteur métropolitain ; on trouverait peut-être là la source d'incompréhensions dues à une différence fondamentale au niveau de ces choix implicites.

Mais la départementalisation a surtout été l'occasion de mesures dont les conséquences en chaîne ont affecté toute la vie antillaise. Citons pêle-mêle l'afflux de Métropolitains, la prolifération des activités administratives, la généralisation de l'instruction, l'amélioration des communications, les transformations de l'équipement sanitaire et des lois relatives à la santé, l'expansion des mesures d'assistance aux individus, l'appui officiel à l'émigration, les premiers efforts de diversification économique et de décentralisation, l'essor du secteur tertiaire avec l'afflux monétaire, l'effondrement des cultures vivrières et des activités artisanales. Tout cela,

globalement, donne aux Antilles françaises une direction évolutive fort différente des îles voisines où les liens avec les anciennes métropoles se sont au contraire relâchés.

Au sein de ce choc de la départementalisation, on peut reconnaître grossièrement plusieurs composantes :

a) *Choc d'une influence culturelle* métropolitaine soudain multipliée dont les effets sont frappants sur la langue, les mœurs, l'alimentation, le vêtement, etc. Elle se manifeste aussi dans le regard tourné vers Paris, soit que l'émigration semble le suprême recours, soit que la métropole paraisse la cause de maux dont les racines ne sont cependant pas toutes en elle. La « francité » antillaise n'a jamais été sérieusement mise en cause, même par les leaders les plus extrémistes. Mais la concordance de cet afflux culturel massif avec des remaniements structurels et une dépendance économique et administrative plus sensible entraîne des réactions négatives, des intolérances qui poussent à une revalorisation des biens culturels antillais, expression d'un malaise qui tient peut-être moins à la nature des changements qu'à leur rapidité et à la façon dont ils sont conduits ;

b) *Choc du changement économique.* Malgré les barrières que dresse un système social rigide, les Antilles pénètrent dans un nouveau circuit où s'effondrent les comportements économiques traditionnels et leur cortège de relations humaines. Tout au long de cet ouvrage nous verrons surgir les effets de ce changement, aux moments les plus inattendus. Or il ne s'agit pas, malheureusement, du choc dû à une transformation interne de la société par l'apparition d'activités qui succéderaient à la monoculture et qui prépareraient le remplacement de la société de plantation. L'inclusion par des artifices légaux dans un grand ensemble développé n'a apporté qu'un substitut à cette forme de développement. Bien plus, cette intégration agit au contraire comme un frein sur ce chemin. Le placage d'un système d'assistance et d'un secteur public de pays développé sur une économie qui ne peut les soutenir agit comme un repoussoir sur un secteur privé qui ne suit qu'artificiellement. Et c'est dans la poussée vers ce secteur public, ou à défaut vers l'émigration, que les Antillais cherchent à réussir l'ascension sociale individuelle à laquelle les incite l'expansion du système scolaire, au détriment d'un essor économique qui dans une première phase au moins pénaliserait les individus.

La faille qui s'élargit reçoit à la fois les laissés-pour-compte de ces changements et les moyens qui, sous forme d'aide et d'assistance, tentent de corriger certains de leurs effets. Le développement de quartiers misérables d'établissement spontané est un phénomène général aux Antilles, et il serait absurde de le mettre sur le compte d'un statut politique. Mais le contraste entre la société d'appartenance qui ignore cette pauvreté et le chômage qui l'accompagne, et la société locale où ils semblent la seule perspective, accroît

le sentiment de dépendance, car aucune voie moyenne ne paraît ouverte entre un développement d'assistés et l'abandon à la misère. Et si une aide sociale souvent efficace améliore certainement les conditions individuelles, elle crée elle aussi, en s'infiltrant dans bien des secteurs qu'elle pourrait ne pas toucher, une dépendance accrue génératrice à la fois de passivité et d'une certaine rancœur.

... Mais ces problèmes, tout en le concernant, dépassent l'anthropologue. Ici nous changeons d'échelle, et la nature des faits devient autre, comme les moyens de les examiner. L'anthropologue, comme en biologie le microscope, lorsqu'il pose son regard sur des sociétés complexes est mieux équipé pour saisir les détails les plus ténus et pour dire ce qui d'ordinaire n'est pas visible que pour donner le sens des mouvements de tout l'organisme. Mais, ce que sentent et vivent les hommes se passe justement à l'échelle infime du quotidien.

L'anthropologue a donc aux Antilles une tâche assez différente de sa tâche classique. Sociétés complexes, appartenant dès l'origine aux fondements du monde moderne, vaste mine de sucre exploitée avec une rationalité cruelle poussée à l'extrême, les Antilles ne lui offrent en référence ni petites communautés fortement intégrées, ni systèmes de parenté hautement significatifs, ni d'une façon générale tous ces préliminaires qui lui permettent de se servir des clés qu'il a appris à manier dans l'approche d'une société. Face à lui, un tissu social à la fois continu et fragile, des traditions morcelées, une fluidité sociale générale qui emplissent d'incertitude ceux-là même qui y vivent. L'affirmation extrême de l'individu face au groupe, de l'indépendance face à la coopération, de la mobilité face à la stabilité le déconcertent. D'où au début son désarroi et ses angoisses.

L'histoire des travaux anthropologiques sur les Antilles traduit bien cette désorientation, qui fut au début un aveuglement sur ce que les Antilles ont en propre, sur ce qui exige des concepts et des méthodes qui leur soient spécifiquement adaptés. Les travaux les plus anciens abordaient la Caraïbe comme ils l'auraient fait d'autres régions du monde, tout en tenant compte de ses origines complexes. On collectionnait du folklore, on recherchait les « africanismes », on décrivait les cultes et on mesurait les caractéristiques physiques (Beckwith, 1929 ; Parsons, 1933 ; Davenport et Steggerda, 1929). Par la suite on a vu apparaître des points de vue plus adaptés aux particularités structurelles de ces sociétés. Sociétés en genèse, toujours au bord de nouvelles et incertaines synthèses, où coexistent des valeurs ailleurs contradictoires, les Antilles ne peuvent être sérieusement examinées qu'avec un nouveau regard qui ne cherche pas à réduire les contradictions pour accrocher les faits à un système rigide.

On peut sans doute reprocher à certaines des études rassemblées dans cet ouvrage d'avoir manqué de ce sens des nuances. La jeunesse de leurs auteurs, la brièveté de certains séjours, n'ont pas toujours permis de tenir compte de certaines incertitudes inhérentes à une société aussi fluide, et certains schémas devront être assouplis par des travaux ultérieurs.

La mise au point d'une optique adaptée à la Caraïbes a donc requis de l'anthropologue le dépassement de ses techniques classiques et c'est en combinant ses méthodes à celles des autres sciences sociales qu'il a pu faire œuvre efficace ; c'est aussi en tirant partie des travaux des anthropologues que les sociologues, les démographes ou les économistes ont des chances d'échapper au piège inverse d'une réduction des sociétés antillaises à un schéma trop rapidement calqué sur les sociétés paysannes ou industrielles qu'ils connaissent. Et cela offre aux spécialistes des sciences sociales une occasion, bien rare ailleurs, de travailler dans une véritable coopération qui est inscrite aux Antilles dans la nature des problèmes, dans l'exiguïté des territoires et dans les pièges de sociétés faussement familières. Une anthropologie à la fois renouvelée et à l'affût d'innovations s'impose donc. Comme le note M. G. Smith ¹, « il est difficile de trouver une autre région de dimension et de diversité équivalente qui offre au développement théorique et méthodologique de l'anthropologie sociale des faits et des problèmes plus importants ».

Une part de notre effort porte d'abord sur la mise au jour des spécificités, des configurations particulières qu'a créées la vaste et tragique expérience involontaire des Antilles, donnant à chaque île, à chaque groupe social ou ethnique son langage, ses valeurs, ses croyances, son mode propre de relations avec le monde. Plus que dans bien des pays, cette tâche est nécessaire : enserrées dans le filet de leurs liens exclusifs avec leurs métropoles, les Antilles, même lors de leur quête d'elles-mêmes, ne parviennent pas toujours à démêler ce qui leur est propre et ce qui n'est que de passage. D'autant plus que ce qui leur est particulier est largement fait de matériaux venus d'ailleurs... Dans les miettes négligées de la vie quotidienne que ramasse l'ethnologue, comme dans les structures ordinairement inaperçues, réside cependant une bonne part de ce qui donne sa valeur à une culture surtout quand la recherche de soi-même se fait aussi ardente. Les écrivains aussi recueillent ces miettes et leur donnent un sens ; mais ils ne s'adressent pas aux mêmes zones de la conscience et nos œuvres se complètent.

Toutefois, notre tâche consiste surtout à essayer de comprendre, à déceler les forces qui orientent les hommes et qui gouvernent, au moins statistiquement, leurs choix. Si la recherche veut être autre chose qu'une

¹ Dans *Social Research in the British Caribbean : A Progress Report*, 20 pages dactylographiées, sans date.

collection d'anecdotes, elle tend nécessairement à mettre à nu les fonctions et les structures auxquelles les faits se rattachent. L'élaboration théorique est alors pleine d'embûches. Les unes sont d'ordre intellectuel, et on les rencontre partout, qu'il s'agisse de généralisations prématurées, de transposition de cadres empruntés à d'autres régions ou à d'autres circonstances, ou de la tendance si courante à se servir d'une sélection inconsciente des faits en vue d'illustrer une théorie plutôt que de la renouveler. Mais d'autres embûches tiennent à la situation contemporaine des Antilles. Une pression constante, non systématique ni volontaire, s'exerce sur le chercheur pour lui faire adopter l'un des conformismes de groupe qui s'y affrontent. Son effort d'objectivité est contesté avec la même virulence du côté du pouvoir établi et chez ceux qui s'opposent à lui. Entre les hommes de passion et les techniciens, il se trouve d'abord tiraillé puis bousculé. S'il ne s'inféode pas à l'une des tendances, il est accusé de faire le jeu de l'autre, et d'être au moins son « allié objectif ». Et bien souvent l'ethnologue se décourage devant certains préjugés, certaines accusations *a priori* et il se heurte au refus du dialogue esquivé derrière de souriantes absences. Certains, usant d'un étrange racisme, dénie même à un homme d'une autre race le pouvoir de comprendre ce qui se passe dans une population principalement d'origine africaine. D'autres, au contraire, voient comme une agression personnelle le fait de trouver aux Antilles d'autres particularités que les simples variations régionales d'une France unitaire, le cadre normatif de leur pensée masquant une réalité à laquelle elle préfère s'imposer. Cet aveuglement, qui devient traumatisme pour la culture qu'il ignore, aboutit lui aussi à l'édification d'interdits.

Et cependant, celui qui observe longuement une société dont il n'est pas originaire et où il n'a pas non plus de fonctions de responsabilité n'est-il pas mieux placé parfois que celui qui y est né ou que celui qui doit y prendre des décisions ? Certes, c'est du dialogue de ces derniers ou de leurs affrontements que naissent les choix, et c'est d'eux seuls que peut procéder la définition des situations. Mais l'observateur qui participe à la vie quotidienne sans agir sur elle et sans être non plus directement conditionné par elle ne peut-il pas percevoir des caractéristiques sociales originales, des corrélations particulières ? Il est en mesure, par le jeu des comparaisons et grâce à son détachement de toute hiérarchie normative de valeurs, de contribuer à mettre à la conscience et à décrire ce qui n'apparaît pas clairement à d'autres. Et n'a-t-il pas un rôle à jouer, en ramenant des faits, en recherchant les régularités qui leur sont sous-jacentes, en les situant dans l'évolution de la société ? Il serait tragique que la recherche en sciences sociales se trouve écrasée dans l'étau de ceux qui veulent lui donner des applications immédiates alors que celles-ci découlent surtout de l'inattendu et de l'imprévisible. Ainsi que le disait Lucien Febvre, « il n'y a pas de sciences appliquées, il n'y a que des applications de la science ». Il serait tragique aussi que ceux vers lesquels se dirige le chercheur interprètent de façon erronée ses intentions et ses propos, et que, le refusant, ils écartent d'eux-mêmes le miroir que souvent ils appellent. Et le chercheur lui-

même suivrait une voie sans issue si, transigeant avec les uns ou avec les autres, il perdait l'absolue indépendance qui est la seule caution de sa sincérité.

Qu'il soit bien clair ici que nous avons choisi la position inconfortable qui tient à distance des inféodations. Cela n'a pas toujours été facile. Mais, au-delà des Antilles, il est une autre forme d'engagement, en face d'une vérité aussi honnête que possible, pourchassant tout ce qui risque d'infléchir la recherche. Et sans doute le pouvoir de la connaissance est-il finalement plus corrosif que bien des doctrines et bien des formes d'apparent engagement.

Toutefois nous ne songeons pas à dissimuler qu'un chercheur prend nécessairement ses instruments d'analyse au sein d'un système social et par cela dévie d'une objectivité dont l'absolu est sans doute mythique. Aussi le « calcul d'erreurs » fait-il partie lui aussi de la recherche, et c'est là la contribution du lecteur. Loin de la polémique et de son cortège irrationnel qui seuls sont capables de croyances ou de rejets absolus, le dialogue s'instaure quand chaque partenaire accepte la révision constante de sa position.

JEAN BENOIST

II

ÉCOLOGIE ET MODES D'ADAPTATION SOCIO-ÉCONOMIQUES

2

Les pêcheurs de Marie-Galante

Par Serge Larose

[Retour à la table des matières](#)

La spécialisation professionnelle est généralement peu poussée aux Antilles. L'influence dominante du système de plantation qui emploie une main-d'œuvre saisonnière sans compétence particulière et, d'une façon générale, le sous-développement industriel maintiennent une situation qui trouve ses racines dans les origines de la société antillaise.

Face à cette situation, le secteur de la pêche semble se présenter comme une exception. Le métier de pêcheur, les connaissances qu'il nécessite, sont apparemment bien plus précis, bien plus riches d'adaptations sociales et techniques que les tâches agricoles telles qu'elles se pratiquent dans les campagnes antillaises. Le pêcheur lui-même, conscient de ces différences, les exprime souvent en valorisant son métier, sa liberté et sa compétence professionnelle. Aussi est-il intéressant de se demander comment se présente le groupe des pêcheurs aux divers niveaux de sa vie sociale. S'agit-il véritablement d'un groupe différencié, et ce groupe est-il porteur d'une sous-culture propre ? Comment diffère-t-il de celui des agriculteurs ? Et ces deux catégories apparemment nettes n'ont-elles pas des intermédiaires, des transitions ? Ces dernières ne reflètent-elles pas alors un mouvement dont, en fin de compte, l'analyse devient notre objet principal car c'est en lui que se révèlent à la fois les caractères spécifiques du groupe qui nous intéresse et sa fonction globale dans les changements de la société dont il fait partie ?

I. MARIE-GALANTE : LA STRUCTURE PROFESSIONNELLE

Marie-Galante est une petite île circulaire sise à quelque quarante kilomètres au sud-est de la Guadeloupe. La moitié des habitants, ils étaient 18 390 au cours de l'été 1968, est âgée de moins de vingt ans ; ce qui souligne la très forte natalité, associée à une importante migration vers le *continent* guadeloupéen.

Les possibilités économiques sont peu nombreuses. Soixante pour cent de la population active est engagée dans la culture du sol ; la grande propriété a disparu de l'île ; les anciens domaines usiniers ont été redivisés et alloués à des paysans qui les rachètent à long terme des mains de l'État. La réforme agraire, en atténuant largement l'opposition entre grande et petite propriété, a uniformisé les systèmes d'exploitation ; elle a fortement réduit la classe des travailleurs agricoles en les transformant en petits exploitants indépendants. Cette indépendance s'accompagne toutefois de liens étroits, d'une part avec la seule usine de l'île, qui accepte leurs cannes, et d'autre part avec la Société gouvernementale (S. O. D. E. G.) qui leur cède les terres. À la culture du sol se rattachent une multitude de fonctions traditionnelles dont certaines définissent la catégorie des gens de métier : peintre, maçon, camionneur (l'ancien charron), mécanicien, etc. Mais le travail est peu abondant : sa division en reste floue donnant l'impression d'une pluie d'activités ne demandant aucune qualification et dans lesquelles n'importe qui pourrait s'engager. Le cumul des emplois est pratiquement de règle. Le métier est alors, le plus souvent, « ce que je suis en train de faire en ce moment ». Ces tâcherons forment près de 12 % de la main-d'œuvre active.

Au cours de l'été 1968, les pêcheurs formaient 9 % de la main-d'œuvre active, soit 269 personnes, engagées sur l'un des 107 canots recensés dans l'île. Il n'existe pas de discontinuité marquée entre pêcheurs et agriculteurs ; on ne trouve pas de communauté professionnelle de pêche, aux frontières nettes. Toutefois les pêcheurs se concentrent (72 %) dans les trois bourgs à proximité des marchés qui s'y trouvent. Par contre il est possible de voir assez souvent un cultivateur du centre de l'île transportant, au mois de juillet, quelques nasses qu'il a entassées dans une vieille charrette tirée par deux bœufs. Inversement on constate à Saint-Louis que près de 40 % des pêcheurs quittent les canots au moment de la récolte.

A. Trois villages : un gradient de spécialisation

Notre attention s'est portée sur trois villages de l'île. Vieux-Fort est une agglomération de faible densité, un cordon de cases le long de la route longeant le littoral et se distinguant à peine de la campagne environnante. On y

pratique une pêche marginale caractérisée par la prédominance absolue de la *nasse tache* et du canot à misaine (3,5 à 4 m de longueur).

Saint-Louis prolonge Vieux-Fort par l'importance relative du *ti-canot* et de la *nasse tache* ; mais les techniques se différencient peu à peu : senne, *trimail*, folle et pêche sur les bancs jouent un rôle non négligeable.

Grand-Bourg présente le visage le plus diversifié ; tous les engins de pêche y sont utilisés avec une plus grande intensité ; on y compte six maîtres senneurs actifs ; il y a une tendance pour les pêcheurs à se regrouper dans un quartier à proximité de la plage, le « quartier de la marine ».

Marie-Galante apparaît ainsi comme un endroit privilégié où s'opère sous nos yeux le passage du régime mixte de pêche et d'agriculture au régime spécialisé, ce passage s'incarnant dans trois types de communauté : Vieux-Fort, Saint-Louis et Grand-Bourg se répartissent sur un continuum allant vers une autonomie croissante de la pêche.

Ce gradient semble reposer sur une orientation : terre ou mer. Si la spécialisation apparaît comme une certaine quantité de temps et de travail investis dans une activité, on peut se demander s'il n'y aurait pas équilibre entre la superficie de terres exploitées en cultures et le temps consacré aux activités de pêche.

B. Pêche et agriculture

La quantité de terres possédée par un individu joue évidemment un rôle déterminant dans le choix de ses activités. Si l'on regarde la distribution des superficies d'une région typiquement agricole de l'île, Garel-Calebassier, on voit immédiatement que la majorité des exploitants (70 %) a plus d'un hectare, une bonne proportion d'entre eux (34 %) possédant plus de deux hectares. Le profil est symétriquement inverse chez les pêcheurs : la majorité (70 %) a moins d'un hectare et une bonne proportion moins de cinquante ares (34 %). Les pêcheurs semblent donc se recruter au sein d'une population qui ne possède pas les superficies suffisantes pour assurer sa subsistance. Mais cette expulsion de certains individus se fait graduellement.

Tous les pêcheurs de Vieux-Fort sont cultivateurs. Si la canne occupe une place prépondérante, les cultures maraîchères couvrent tout de même le quart des superficies. Les terres sont le plus souvent adjacentes à la résidence ; dans le cas de terres louées (colonat), elles peuvent être plus éloignées mais rarement de plus de deux kilomètres. La superficie moyenne est de 1,3 ha par individu. À Saint-Louis, 61 % des pêcheurs s'adonnent à la culture. Les cultures maraîchères ne couvrent plus que le septième des surfaces cultivées. La plupart des parcelles sont situées en bordure du littoral aux périphéries nord

et sud du bourg. La superficie moyenne cultivée n'est que de 79 ares par individu.

À Grand-Bourg enfin, seulement 25 % des pêcheurs sont engagés dans l'agriculture. Ici encore, les cultures maraîchères n'occupent que le septième des surfaces cultivées. Les terres sont plus éloignées du bourg, souvent distantes de quatre et même cinq kilomètres. Jusqu'à la réforme agraire un certain nombre de pêcheurs étaient également travailleurs agricoles sur les terres de l'usine. À mesure qu'ils vieillissent et qu'approche l'âge de la retraite, les pêcheurs tendent à acquérir des terres, ces petites exploitations leur assurant des revenus complémentaires.

Vieux-Fort s'oppose donc nettement aux deux autres bourgs quant à l'engagement des pêcheurs dans l'agriculture, par l'importance des surfaces cultivées, et notamment en cultures maraîchères. Saint-Louis se distingue de Grand-Bourg par un plus grand nombre de pêcheurs possédant des parcelles, mais dans les deux cas les superficies cultivées sont comparables et on constate une nette diminution des cultures maraîchères. Cette baisse nous permet de dégager l'un des premiers effets de la spécialisation : la maisonnée du pêcheur est moins autosuffisante. Plus intégré à l'économie de marché à mesure que croît sa spécialisation, le pêcheur préfère s'orienter vers la culture de la canne ou vers un travail agricole rémunéré.

II. SPÉCIALISATION ET PERCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT

La connaissance qu'a le pêcheur du milieu qui l'entoure se transforme à mesure que sa spécialisation technique s'accroît mais le sens de cette évolution n'est pas toujours le même ; c'est principalement autour de trois axes principaux qu'elle peut être notée : la définition des zones de pêche, la définition des saisons et celle des « qualités » de poisson.

1) Le « banc » désigne un endroit de grande profondeur où l'on prend du poisson ; on distingue le *grand banc* du *ti banc* (*ti tou d'poissons*) ; le second, de faibles dimensions et souvent à proximité des côtes, ne sera fréquenté que deux ou trois semaines, l'exploitation du premier pouvant s'étendre sur deux ou trois mois.

La spécialisation ressort à ce niveau. La plupart des pêcheurs de Saint-Louis connaissent le nom des divers bancs : *banc chatte*, *banc bin bin*, *banc gros piton*, etc. Ces noms, donnés par les anciens, correspondent à des repères fixes. Rien de tel chez le pêcheur spécialisé de Grand-Bourg ; pour ce dernier, le banc n'est pas une entité fixe ; il entend par « banc » un endroit poissonneux qu'il doit découvrir par lui-même, le plus souvent en faisant çà et là un peu de

pêche à la ligne. Il le repère par tâtonnement, avant d'y mettre ses nasses. Il pourrait dès lors lui donner un nom, le sien ou celui de son canot, mais un tel banc est forcément transitoire et ses limites sont fluctuantes : ces noms n'auraient donc plus aucune signification pour un autre pêcheur, à une autre époque.

Les noms traditionnels des bancs relèvent donc sans doute d'une époque où la pêche n'étant qu'une activité passagère (durant la saison creuse, de juillet à septembre), le cultivateur avait besoin, lorsqu'il allait en mer, de repères fixes traditionnellement transmis. Pour le pêcheur spécialisé, ces repères ne peuvent avoir grande valeur ; il se doit d'assouplir ses techniques de repérage, de manière à répondre plus rapidement aux déplacements réels du poisson.

Deux perceptions différentes de l'environnement marin ressortent donc, l'une liée à la pêche-agriculture et l'autre à la pêche à plein temps. La première, tout orientée vers la terre, se base sur des points de repère fixes qui finissent par ne plus avoir aucun rapport avec la localisation réelle du poisson ; le banc retranspose la notion de territoire aux limites bien définies. Cette perception se perpétue encore à Saint-Louis. La seconde s'affranchit de toute notion de territoire en asservissant les repères aux déplacements objectifs du poisson ; c'est le cas à Grand-Bourg.

2) La définition des saisons de pêche pose un problème analogue. La saison se définit par deux types de facteurs : a) présence ou absence d'un poisson, déterminant l'usage d'une technique spécifique ; b) contraintes sociales limitant ou permettant l'usage de ces techniques.

La pêche à la nasse subit tout au cours de l'année d'importantes fluctuations. Du mois d'octobre au mois de juin de l'année suivante, on voit le nombre de nasses aller en diminuant ; en décembre, une certaine rareté de poissons se fait sentir (ponte, mauvais courants) ; bien des pêcheurs délaissent en janvier la nasse pour la *traîne* (pêche de la dorade à la ligne) ; mais de février à juin, c'est la récolte qui enlève un bon nombre de travailleurs aux équipages ; cette diminution, faible à Grand-Bourg, atteint 40 % à Saint-Louis. Juillet marque le retour des cultivateurs vers les activités de pêche : on se remet à fabriquer des nasses. Il ressort une différence majeure entre la pêche traditionnelle et la pêche spécialisée ; l'asservissement des saisons de pêche aux rythmes agricoles s'oppose à l'asservissement des saisons à la présence réelle de poissons. L'omniprésence de la monoculture retarde ainsi l'émergence d'une pêche spécialisée.

3) Un troisième effet de la spécialisation porte sur la définition des qualités de poisson. Le terme « qualité » réfère à une classe taxonomique donnant un indice de la valeur alimentaire des poissons qui y sont inclus. Selon la couleur, on opposera les poissons blancs aux poissons rouges. Tous les poissons de

rivière, la plupart de ceux qui se trouvent au voisinage immédiat de la côte et dans les *z'hèbes* sont des espèces blanches (brochet, mullet, orphie...). Les thons et les *coulirous* sont aussi rangés dans cette catégorie. La chair de ces poissons est fade ; on évite d'en donner aux malades car elle ouvre et infecte les plaies. Quant aux poissons rouges, on les trouve dans les *taches*, les *secs* ou les bancs ; leur chair est fine, épicée et recherchée ; on peut s'en nourrir en tout temps. Ces deux catégories sont d'abord classification alimentaire. Elles sont fortement présentes à l'esprit de tout acheteur marie-galantais. S'il veut vendre, le pêcheur devra tenir compte de cette prédilection et s'orienter en fonction de cette demande préférentielle.

Or, le maître senneur ¹ préférera souvent la quantité à la qualité, quitte à aller vendre son poisson aux gros marchands de la Guadeloupe ou même à la Dominique. Ouvert à un marché plus vaste et impersonnel, il aura tendance à minimiser les différences de valeur alimentaire entre poissons. On voit ainsi disparaître, ou au moins s'estomper, certaines catégories qui faisaient l'objet d'un consensus général. Avec l'extension du marché où le pêcheur écoule son poisson, la catégorie, lorsqu'elle subsiste, perd son indice de valeur alimentaire.

III. ORGANISATION DU TRAVAIL

L'insertion sociale du pêcheur se distingue avant tout de celle du cultivateur traditionnel par une façon de coopérer qui lui est propre. Les contraintes techniques sont fort différentes et l'exploitation des ressources naturelles ne passe pas par les mêmes exigences quant aux rapports entre les hommes qui les subissent en commun. Se dégageant progressivement de l'emprise agricole, le pêcheur en se spécialisant dans son métier voit corrélativement l'ensemble de la trame sociale qui l'encadre se transformer.

A. Dimensions du groupe de travail

L'unité socio-économique de base est le canot sur lequel est rassemblé l'équipage, en moyenne de trois hommes ; ce nombre suffit pour la plupart des engins utilisés (senne exceptée) et permet aux pêcheurs de diversifier suffisamment leurs techniques selon les saisons.

Les équipages recensés à Vieux-Fort ne dépassent jamais deux hommes. Le plus souvent, le patron armateur amène avec lui l'un de ses voisins pour aller lever quelques nasses sur le bord ou faire un peu de pêche à la ligne. Il est engagé avec lui dans une multitude de relations d'échanges : échanges de travail dans les champs, échanges de produits vivriers, échanges de services. L'équipage apparaît comme le prolongement d'une relation de voisinage à

¹ Propriétaire de senne.

intérêts multiples ; il est le résultat fugitif d'une coopération généralisée entre deux individus, dépassant la seule activité de la pêche ; sa fluidité dépend de la multiplicité et de la diversité des tâches dans lesquelles chacun est individuellement engagé.

À Saint-Louis, les équipages sont composés en général de plus de trois hommes. Les relations au sein de l'équipage tendent à ne se polariser qu'autour d'un intérêt unique. Toutefois le cas n'est pas rare de matelots qui ne s'engagent que pour la morte-saison, comme on l'a déjà souligné, et sur les trente-deux équipages recensés sept sont formés sur une base de relations de voisinage à intérêts multiples.

À Grand-Bourg où 63 % des équipages sont constitués de trois hommes et plus, la relation de travail ne se prolonge pas au-delà du canot. Le canot devient une petite entreprise dirigée par son propriétaire qui engage les hommes dont il a besoin et ne garde que ceux qui lui donnent satisfaction.

B. Les contrats : le « règlement »

L'équipage est régi par un contrat dyadique passé entre le propriétaire d'un canot et chacun de ses matelots : le *règlement*. Il définit formellement les modes d'investissement et les règles de partage du poisson ou des revenus. Le *règlement* comporte aussi des aspects tacites fixant les rapports d'autorité à l'intérieur du groupe, les droits et devoirs de chacun de ses membres.

Tous les pêcheurs doivent payer une cotisation annuelle au bureau de l'inscription maritime ¹ ; le patron armateur ² est responsable de l'application de ce *règlement* comme de tout ce qui concerne la sécurité de son équipage et les techniques employées. Il donne les ordres en mer et dirige toutes les opérations ; il fixe les heures de départ et de rentrée, décide du nombre de nasses à lever et supervise les opérations de vente et de partage. Il attend d'un matelot qu'il soit soumis à ses ordres et les accomplisse avec célérité. Quant au matelot, il se doit de remettre au patron l'argent nécessaire au paiement de sa cotisation. À son entrée dans l'association, il apporte souvent des engins de pêche qui ne cesseront de lui appartenir ; il est entendu que ses nasses seront visitées aussi souvent que celles des autres. Il attend du patron que les sorties en mer soient régulières et lui assurent un revenu suffisant. En cas de maladie ou d'absence motivée, le patron devra mettre de côté le lot de son matelot et s'engager à lever ses nasses.

Il existe deux formes de *règlement* : au « lot » (dit encore « à la part » ou « séparé ») et « communauté ». Le plus répandu de ces contrats est le lot ou

¹ Cotisation s'élevant à 1 040 francs en 1968.

² Patron armateur : propriétaire et patron d'un canot.

règlement séparé (99 canots sur 107). Les engins de pêche ne sont pas mis en commun ; chacun garde sa propriété individuelle. Le matelot est ainsi libre de fabriquer le nombre de nasses qu'il désire et d'augmenter par là ses profits. La moitié du poisson capturé par chaque engin appartient au propriétaire de cet engin, l'autre moitié faisant l'objet de la répartition par lots. Un patron armateur a généralement une quantité plus élevée de nasses que n'auront ses matelots ; contrôlant la levée des nasses, il vérifie également le nombre de celles que possèdent ses matelots, dont l'accroissement excessif diminuerait appréciablement sa part de bénéfices. Un individu entreprenant ne peut donc espérer pousser ses profits au maximum que s'il devient propriétaire d'une embarcation.

Après soustraction de cette première somme qui rétribue l'investissement que chacun a fait dans ses engins de pêche, l'autre moitié sera divisée en lots égaux. L'un ira au moteur et défraiera le coût de l'essence ; un autre ira au canot et rétribuera le propriétaire de l'embarcation ; enfin tous ceux qui ont participé à la pêche, y compris le patron armateur, s'il est à bord, recevront une part, chacun pour le travail accompli. Le partage se fait à la fin de chaque sortie.

Au *règlement séparé* s'oppose le *règlement communauté* dont le plus parfait exemple est la communauté saintoise mais dont nous avons trouvé la présence chez les Marie-Galantais. Les engins de pêche sont propriété commune ; chacun contribue également à leur achat et partage avec tous les autres les bénéfices. La distribution est cependant différée. Après chaque sortie l'argent est mis dans une caisse ; chacun tient un compte des sommes amassées mais la garde de la caisse appartient au patron armateur. Le partage se fait à intervalles plus ou moins longs, le plus souvent tous les mois, parfois toutes les semaines et dans le cas de la communauté saintoise, tous les ans. Ce type de *règlement* est lié à un certain nombre de facteurs. Le principal semble l'éloignement d'un équipage qui va pêcher assez loin de son port d'attache. Ainsi, la *communauté* apparaît quand les pêcheurs de Grand-Bourg décident d'aller pêcher intensivement à Vieux-Fort et à la Dominique ; l'équipage se loue une case dans un village et se met à fabriquer intensivement un grand nombre de nasses. La création de la *communauté* repose également sur le crédit qu'un fournisseur voudra bien accorder à un groupe car, au départ, les pêcheurs ont besoin d'une grande quantité de grillages dont ils ne pourront rembourser le coût que plus tard.

Le *règlement* est donc un contrat unissant des pêcheurs au propriétaire d'un canot. *Séparé*, il facilite la mobilité individuelle des travailleurs et leur adaptation spécifique aux contraintes de leur unité domestique. Ce type de *règlement* s'accorde bien à une pêche non spécialisée où le patron armateur doit compter avec une main-d'œuvre irrégulière dont les investissements en équipements sont faibles et sporadiques. À mesure que le travail se spécialise,

des formes plus stables d'organisation apparaissent ; de la communauté restreinte aux membres d'une même maisonnée, on passe à la communauté généralisée réunissant, sur la seule base du travail, des groupes d'hommes apparentés ou non. L'équipage devient moins sédentaire car toute raréfaction du poisson l'amène à s'éloigner des lieux de pêche traditionnels du voisinage. Le groupe de travail se libère alors des contraintes liées à la prépondérance agricole ; ses effectifs se stabilisent et l'effort de production devient sensiblement égal pour chacun. Mais dans la situation actuelle de Marie-Galante, en l'absence de cadres coopératifs, la pêche franchit rarement le seuil d'une professionnalisation rentable.

C. Parenté et travail

Afin d'évaluer le rôle de la parenté dans la formation des groupes de travail nous avons demandé à 82 pêcheurs les noms de ceux avec lesquels ils avaient travaillé au cours de leur vie, et les liens les unissant aux membres des équipages auxquels ils avaient participé. Un pêcheur passe, en moyenne, sur cinq ou six canots durant ses vingt-cinq années de pratique professionnelle de la pêche.

TABLEAU 1
Parenté et équipages de pêche à Marie-Galante

Village d'origine	Nombre total de relations	Parenté primaire (père, frère)	Autres relation de parenté	Travail
Vieux-Fort	49	8	17	24
Saint-Louis	554	33	65	456
Grand-Bourg	461	33	8	420

Le **tableau 1** figure, regroupées selon les villages d'origine des pêcheurs, les relations existant entre chacun des pêcheurs interrogés et les divers membres des équipages dont il a fait partie. En raison de son passage sur des canots successifs, chacun des 82 individus questionnés a noué ainsi en moyenne une quinzaine de relations. Ce tableau montre qu'à Vieux-Fort, les relations de travail fondées sur la parenté constituent 52 % du total ; le pourcentage passe à 16 % à Saint-Louis et à 9 % à Grand-Bourg. Avec la spécialisation, la pêche recrute de moins en moins ses adeptes sur une base de parenté. Lorsque décroît le rôle de la parenté, les relations les plus résistantes sont celles qui proviennent du groupe domestique ; elles forment 80 % des liens de parenté en cause à Grand-Bourg contre respectivement 48 % et 47 % à Saint-Louis et

Vieux-Fort ; ceci s'explique par la disparition totale du lien affinal comme mobilisateur de travail à Grand-Bourg. En corrélation avec le degré de spécialisation, qui est le principal facteur permettant de différencier les pêcheurs de nos trois villages, on peut noter une réduction fonctionnelle du système bilatéral de parenté à la cellule nucléaire groupant sous un même toit un homme, sa femme et leurs enfants, reconnus ou non. L'organisation de la pêche devient extérieure au système de parenté et ceci se manifeste non seulement dans le fait que les parents secondaires ne sont pas utilisés mais dans la faible proportion de la participation des parents primaires.

1) Collaboration fraternelle

Il existe une nette réticence face à la collaboration fraternelle ; cette réticence freine la formation de coalitions plus stables et plus productives. La relation à intérêts multiples qui existe entre des frères s'accommode mal du *règlement*. Un patron armateur ne peut commander à son frère ; au moment du partage, il devra tenir compte de ses besoins réels et lui donner suffisamment pour qu'il puisse soutenir sa maisonnée, sans tenir un compte exact des investissements et du travail qu'il aura fournis, et même si la part allouée dépasse le lot qu'aurait eu un simple employé. En ce sens la relation fraternelle brouille la nature des relations établies dans l'équipage par le *règlement* par lots. Elle devrait s'accompagner de la *communauté* mais cela exigerait une participation égale de chacun des frères à l'acquisition des équipements et un même degré de spécialisation, idéal rarement atteint.

Lorsqu'ils existent, les liens de coopération fraternelle survivent rarement à l'établissement de chacun des frères dans une maisonnée indépendante : l'association se dissout lorsque chacun s'est établi dans son foyer respectif.

2) Collaboration affinale

La relation de travail entre beaux-frères disparaît progressivement à mesure que s'accroît la spécialisation. Ceci est lié à la modification qui affecte alors le lien de coopération économique entre le pêcheur et sa femme.

Le pêcheur n'est pas tenu directement à ses affinaux par son travail. Le travail de sa femme n'implique pas le sien. Celle-ci continue, après son mariage, à aller aider ses parents dans les champs mais son mari demeure extérieur à cet échange. S'il va aider ses affinaux, le pêcheur ne le fait pas sur la base des liens de parenté mais sur celle d'une réciprocité de services.

Cette dissociation entre le travail accompli par chacun des conjoints est d'autant plus claire que le pêcheur est spécialisé ; or le lien entre beaux-frères marque justement l'insertion du pêcheur dans un réseau parental plus vaste et

son rôle de régularisant dans les échanges de travail a essentiellement trait aux activités agricoles et s'efface quand la part de celles-ci se réduit.

On voit ici que la pêche ne fait pas que modifier l'insertion sociale du pêcheur ; elle amène une modification des rôles à l'intérieur même de la maisonnée. La division sexuelle du travail devient beaucoup plus marquée : il n'existe plus cette complémentarité des tâches caractérisant le couple engagé dans des activités agricoles.

3) Unité domestique et travail

L'unité domestique est à la base de la formation de trois équipages à Saint-Louis et de quatre à Grand-Bourg. La constitution de l'équipage est donc généralement extérieure à la maisonnée. L'équipage réunit des individus appartenant à des foyers différents pour une tâche spécifique.

Le travail chez les pêcheurs, tout en étant soumis aux intérêts particuliers du groupe domestique, est cependant tout à fait décentralisé dans son organisation par rapport à celui-ci. La maisonnée tend à devenir une simple unité de consommation.

D. Les relations volontaires

La majorité des relations constituant l'équipage a donc été établie par le pêcheur sur une base volontaire, à l'extérieur de son système de parenté et de son unité domestique. On peut distinguer quatre types de relations : deux sont rituellement sanctionnées et deux autres plus informelles.

Le « compérage » est la relation rituellement sanctionnée, au baptême, entre le père d'un enfant et le parrain de ce dernier. Elle joue cependant un rôle marginal dans la constitution des équipages.

Les *fré communion* sont des camarades de même âge qui ont fait en même temps leur *renonce* (communion solennelle) ; selon la tradition ils se doivent amitié jusqu'à la mort. Par extension, le terme désignera les condisciples qu'une personne aura connus à l'école et continuera de fréquenter par la suite.

La relation d'amitié est à la base de la formation de la plupart des équipages ; un pêcheur compte parmi ses amis ceux avec lesquels il se réunit régulièrement au bistrot, ceux avec qui il s'entend le mieux, entente se concrétisant le plus souvent dans des échanges : les amis se paient le rhum entre eux ; si l'un ne va pas en mer, l'autre met de côté quelques poissons qu'il ira porter à sa femme ; ils s'entraideront dans la fabrication des nasses, ils iront ensemble dans les bals et fêtes. Les pêcheurs semblent former un véritable *peer group*, rassemblement d'égaux pratiquant le même métier et à l'intérieur duquel

chacun trouve satisfaction du rôle qu'il remplit. Par cette insertion dans un ensemble plus vaste, le pêcheur facilite sa possibilité de changer de canot ; la grande instabilité des matelots s'explique par l'aisance avec laquelle, en utilisant ces liens d'amitié, ils peuvent trouver une place sur une autre embarcation. Cette mobilité ralentit le processus de différenciation sociale, interne à la strate occupationnelle, entre les propriétaires de canots et les autres. Par une menace de retrait, un matelot peut même forcer son patron à rentrer de la pêche plus tôt qu'il ne le voudrait et, de façon plus générale, à remplir les obligations liées au contrat. Le groupe d'amis est ainsi à la base d'une véritable solidarité unissant tous ceux qui pratiquent le même métier et fixant une limite supérieure au pouvoir de coercition du patron armateur sur son matelot ; en même temps, il forme un réservoir de main-d'œuvre pour les armateurs et sert à la mobilisation de groupes de travail plus étendus (senne), dépassant le simple cadre de l'équipage. On ne trouve rien de tel chez les cultivateurs de l'île.

Le dernier type de relation volontaire est celle d'« engagé » ; l'individu n'est qu'un simple employé. Le terme n'est pratiquement utilisé qu'à Grand-Bourg ; dans la bouche du patron armateur ou du maître senneur, il accentue la distance entre ces derniers et leurs matelots.

Un des effets de la spécialisation dans la pêche est de porter à son maximum la valeur des relations dites volontaires, dans un groupe de travail masculin. Ceci n'est pas sans incidence sur l'évolution du foyer du pêcheur. La genèse de sa maisonnée est plus indépendante des contraintes économiques que celle de l'agriculteur ; le concubinage ne revêt pas pour un pêcheur la même nécessité que pour le premier. Même s'il n'est ni marié, ni en concubinage, le pêcheur fait partie d'un groupe professionnel, aux limites relativement bien définies, qui lui assure du travail et comble la majorité de ses besoins tout en préservant son autonomie. Il n'en est pas de même pour le cultivateur ; ce n'est que par l'union sexuelle que ce dernier pourra accroître les superficies cultivables et augmenter la production nécessaire à la croissance de sa maisonnée ; son travail n'atteindra son plein rendement que dans cette coopération sexuelle qui l'insérera dans un réseau plus vaste de coopération affinale où le travail de l'un des conjoints implique celui de l'autre. Le travail de la pêche n'appelle pas celui de la femme, et ne le requérant pas, rend moins nécessaire l'existence d'une union, libre ou non.

IV. LA PÊCHE, FONCTION DE TRANSITION : DU PÊCHEUR AU « MAÇON »

On peut, au vu de ce qui précède, parler d'une véritable sous-culture de la pêche aux Antilles françaises affectant à la fois la perception qu'un individu se fait du milieu où il vit et ses attitudes face à un milieu social agricole dont il se

différencie peu à peu : modification de l'insertion de la maisonnée dans le système global, modification des rôles à l'intérieur même de la maisonnée. Mais cette spécialisation a des limites.

Ce qui frappe à Marie-Galante, c'est d'abord la faible profondeur généalogique du métier ; il n'existe que deux cas où celui-ci remontait à deux générations. On note également que seulement 14 % des fils de pêcheurs ont opté pour le métier de leur père ; plus de la moitié se sont dirigés vers la pratique de divers métiers manuels, le plus fréquent étant celui de maçon, qualificatif souvent très vague, de celui qui cherche du travail. On note également que plus de la moitié des fils de pêcheurs émigrent vers la Guadeloupe et surtout Pointe-à-Pitre, attirés qu'ils sont par la perspective d'emplois et le caractère attrayant de la ville.

La pêche permet donc en trois générations de transformer des agriculteurs en gens de métier. Elle semble urbaniser leur comportement et faciliter leur passage vers Pointe-à-Pitre ou la France. Au-delà de la simple activité de subsistance, la pêche remplit une fonction sociale beaucoup plus générale. La pêche marie-galantaise résulte des forces centrifuges amenant le cultivateur à quitter des terres trop morcelées ; en cela elle ne semble pas avoir coupé le cordon ombilical qui la relie au faciès essentiellement agricole de l'île ; elle y puise constamment de nouveaux effectifs. On peut la voir alors comme une activité de transition retardant ou facilitant le processus de mobilité sociale ; il serait sans doute intéressant de l'étudier comme mécanisme de transformation de petits cultivateurs en travailleurs salariés et urbanisés ; il faudrait approfondir les conditions objectives et les motivations initiales amenant un individu à se spécialiser dans cette activité et poussant ses enfants à se tourner vers la pratique de métiers. Ainsi apparaîtrait sans doute le rôle effectif de la pêche dans le processus de transformation sociale du paysannat antillais.

SERGE LAROSE

3

Les Marie-Galantais à Pointe-à-Pitre. Quelques problèmes posés par l'étude de la migration urbaine

Par Jean-Marc Philibert

[Retour à la table des matières](#)

La migration est un lent processus qui, aussi paradoxal que cela puisse paraître, commence longtemps avant le départ du migrant et finit longtemps après son arrivée. Le migrant participe en effet à deux champs sociaux, celui de son lieu d'origine et celui de son lieu de destination. C'est ainsi qu'une spécialisation professionnelle peut conduire un individu à devenir inadapté à la vie rurale. Inversement le migrant peut être freiné par les relations sociales qui le lient à son île et dont il demeure incapable de s'affranchir.

Une longue période de temps s'écoule donc entre le moment où un individu se prépare au rôle de migrant et celui où, après transplantation, il l'abandonne.

L'étude qui fait l'objet de ce chapitre a eu pour objectif d'apporter quelque lumière sur un cas particulièrement intéressant de migration campagne-ville aux Antilles : l'émigration des Marie-Galantais vers Pointe-à-Pitre. Il s'agit tout à la fois d'une migration de ruraux vers une ville et d'une migration interinsulaire, au sein d'un même ensemble politique et administratif (le département de la Guadeloupe) et entre entités nettement contrastées (la campagne de l'île de Marie-Galante et la plus grande ville de l'île voisine).

Le Marie-Galantais débarquant à Pointe-à-Pitre n'arrive pas en terre inconnue : il demeure apparemment dans la même société, dans un univers semblable au point de vue racial, linguistique, religieux et économique.

Toutefois par-delà ces similarités les Marie-Galantais se disent différents des Guadeloupéens qui eux aussi soulignent fréquemment cette différence.

Or, si diversité il y a, ce n'est, contrairement à ce qu'on observe dans la plupart des confrontations entre des immigrants et la population où ils arrivent, que sur des points mineurs. Seul le lieu d'origine marque vraiment la coupure entre Marie-Galantais et Guadeloupéens. C'est un fait général dans les populations insulaires que l'île est un élément majeur de la formation du groupe de référence. Cela est particulièrement vrai aux Antilles où l'entité insulaire recoupe largement toutes les autres stratifications. Mais dans le cas de Marie-Galante ce facteur se présente en quelque sorte à l'état pur, souligné par la quasi-identité des autres traits (langue, race, etc.) qui souvent ailleurs interfèrent avec lui et en perturbent l'influence.

Cette migration sans changement culturel met donc en relief de façon nette ce qui tient uniquement au changement de réseau de relations et au passage de la campagne à la ville.

Deux sortes de difficultés ont surgi au cours de cette étude : la première est l'absence de données statistiques sur la distribution et la composition des migrants en Guadeloupe. La seconde tient à ce que les différences entre urbains et ruraux ne sont pas du même ordre que celles qu'on retrouve dans la plupart des sociétés. Les agriculteurs aux Antilles ne quittent pas un milieu social fortement intégré. Au contraire, les communautés paysannes, au sein d'une économie de marché, sont généralement très floues ; il n'existe pas de groupe de descendance ; la prolétarisation d'une partie importante de la main-d'œuvre agricole et la mobilité professionnelle distinguent nettement la campagne antillaise des régions rurales traditionnelles, et cela d'autant plus que l'influence des grandes plantations est plus forte. La coupure entre la ville et la campagne est donc peu nette. Les stades d'urbanisation des migrants sont donc difficiles à saisir.

I. UNE RÉGION RURALE DE MARIE-GALANTE

La population de Marie-Galante n'augmente que très lentement, malgré une très forte natalité (40 ‰ et une faible mortalité (15 ‰). De 1954 à 1962 la population non agglomérée de l'île a diminué de 9 %. Cependant, durant la même période les bourgs ont vu leur population croître de 37 %. On se trouve donc en face d'un important mouvement d'abandon des campagnes, en partie au profit des agglomérations de l'île, en partie à celui de l'émigration. En 1962, la S. O. D. E. G. évaluait à 15 ‰ le taux d'émigration annuel, ce qui est considérable.

Afin d'étudier d'un point de vue anthropologique ces émigrants, il a paru bon de choisir une région rurale, de faible dimension, région déjà étudiée quant à son organisation sociale par un autre chercheur (N. Pariseau), et de retrouver

à Pointe-à-Pitre les individus qui en étaient originaires. On disposerait ainsi des tenants et des aboutissants de ces migrants, ce qui rendrait possible une certaine saisie de leurs « réseaux » d'insertion sociale.

L'étude a porté sur les migrants originaires de la zone d'Étang-Noir, dans la commune de Capesterre. Cette région représente assez bien les secteurs agricoles traditionnels de l'île. Elle n'a été que peu touchée par la réforme agraire et tous les statuts fonciers y sont représentés. Elle est aisée à cerner en raison de son exigüité relative (89 maisonnées et 412 habitants), des caractéristiques qui l'individualisent et de ses activités sociales.

Cette région se distingue par la variété des activités et services collectifs : routes, écoles, églises, marchés du dimanche, boutiques et fêtes de section et par l'existence d'associations (équipe de football et corps de clairon). Elle semble donc posséder la plupart des éléments qui lui permettraient de retenir sa population.

Or, sur cette faible population, il y a eu au cours des quinze dernières années 117 migrants qui se sont rendus en France métropolitaine (17), dans d'autres îles antillaises (4), et surtout en Guadeloupe (60 hommes et 36 femmes). Le fait le plus notable est que cette émigration touche à peu près toutes les maisonnées. Si l'on fait abstraction de celles où ne vivent qu'un individu ou un couple âgé, l'émigration a en effet affecté 39 maisonnées sur 44, soit plus de 88 %.

À Étang-Noir les foyers abritent en général une famille nucléaire (50 % des cas), ou une famille nucléaire et quelques-uns des petits-enfants du couple (23,3 %). Le mariage légitime est pratiquement de règle ; les chefs de maisonnée sont à peu près toujours des hommes. L'âge moyen de ceux-ci est élevé (59 ans) : le plus jeune a 39 ans et le plus âgé 77 ans. Cela reflète l'érosion considérable que l'émigration pratique sur le groupe des hommes plus jeunes.

43,4 % de ces chefs de maisonnée sont uniquement agriculteurs alors que 34,7 % unissent un métier secondaire à celui d'agriculteur. Le nombre moyen d'enfants par maisonnée est considérable (8,4 %).

85,4 % des émigrants masculins quittent l'île entre 16 et 25 ans. Les femmes tendent à émigrer plus jeunes – il existe trois fois plus de migrants féminins dans le groupe de 6 à 15 ans – ou plus âgées : il y a deux fois moins d'hommes que de femmes qui émigrent de Marie-Galante entre 25 et 35 ans.

Les émigrants possèdent tout au plus une instruction primaire. Plus de 40 % ont quitté l'école à l'âge de 13 ou 14 ans. L'absence d'école de métiers à Marie-Galante les contraint à s'engager comme apprentis chez de petits entrepreneurs. Après une année ou deux de travail intermittent vers l'âge de 16 ans ou peu

après, ils partent pour Pointe-à-Pitre exercer des métiers qui n'exigent que peu de spécialisation. Toutefois, à l'arrivée, ils trouvent généralement à s'employer (85,8 %) dans le même secteur qu'à Marie-Galante. Ceci révèle leur préparation relativement bonne au type de milieu urbain dans lequel ils viennent se fixer.

II. TYPES DE MIGRATION ET TYPES D'ÉMIGRANTS

Il est difficile de distinguer avec précision des types de migration nettement contrastés, tant les modalités de la migration sont variées ; on peut cependant assez aisément caractériser des cas limites entre lesquels s'établit toute une gradation.

À l'un des pôles se place la migration saisonnière. C'est le cas par exemple des agriculteurs qui vont chaque année travailler durant l'hivernage sur les plantations guadeloupéennes. À l'autre extrême, sont les lycéens qui vont achever leurs études en Guadeloupe et qui savent que leur retour à Marie-Galante est fort improbable faute de débouchés à leur niveau. Mais la majorité des migrants se situe entre ces limites. Les possibilités de travail, les relations sociales qui se font et se défont, inclinent la balance d'un côté ou de l'autre. Les deux îles sont proches ; le voyage est facile et peu onéreux. Aussi la migration prend-elle souvent la figure d'un lent processus, le va-et-vient des migrants durant parfois plusieurs années avant qu'ils ne se fixent définitivement à la Guadeloupe ou qu'ils ne réintègrent tout à fait le milieu d'origine. La description de quelques cas types permet de clarifier ce processus. Mais il faut se souvenir que, tout en ne s'affranchissant pas tout à fait d'une connotation temporelle, ces types d'émigrants ne correspondent pas réellement à autant d'étapes : le temps est, parmi d'autres facteurs, l'un des éléments (avec la préparation professionnelle, la possession de terres à Marie-Galante, le réseau familial à Pointe-à-Pitre, etc.) qui décident l'appartenance de l'immigrant à tel ou tel groupe.

A. Le nouvel arrivant

Il a quitté son île depuis peu ; il y a laissé ses parents, ses amis, ses compagnons de travail et les obligations qui accompagnaient ces relations sont encore très vivantes. Célibataire, il loge chez un frère, chez une tante ou chez un cousin. Il travaille comme maçon depuis quelques mois déjà et il a dû changer le rythme de travail souple de la campagne pour celui, plus rigide, de la ville. Il est déjà familier avec la multiplicité des services offerts par celle-ci et connaît toutes les boutiques du quartier où il habite. Après s'être trouvé pendant quelque temps devant le vide causé par l'éloignement de ses parents et de ses amis, il a finalement retrouvé quelques jeunes de son âge en provenance d'Étang-Noir et les rencontre tous les soirs. Il se sent étranger aux

Guadeloupéens qui l'entourent et qui peuvent le reconnaître à sa démarche, à sa façon de s'habiller et de parler. Il en connaît peu d'ailleurs, si ce n'est des compagnons de travail et des voisins qu'il ne fréquente pas. Il retourne à Marie-Galante une ou deux fois par mois et dans certains cas il peut même demeurer membre de l'équipe de football d'Étang-Noir et continuer de participer aux matches du week-end. Il ne manque pas une occasion d'y aller, que ce soit aux jours fériés, aux fêtes de section ou aux vacances d'été. Les voyages à Marie-Galante sont un sujet longtemps débattu dans les conversations avec les amis et on commence à parler des fêtes trois mois avant qu'elles n'arrivent. Si au début, il écrivait à ses parents toutes les semaines, peu à peu le courrier se raréfie et il n'écrit plus à sa mère qu'une fois tous les quinze jours. On lui envoie presque toutes les semaines un colis de fruits et de légumes, destiné à défrayer sa pension. Il envoie lui-même de l'argent ou des vêtements à sa mère tous les mois. Pour lui, la vie à la ville est une nécessité, et il n'attend qu'une bonne occasion pour retourner chez lui. Son séjour à la ville est habituellement entrecoupé de retours de quelques mois à Marie-Galante et c'est seulement après plusieurs années qu'il aura opté pour un mode de vie urbain ou rural.

B. L'ancien arrivant

Il est en général établi à la ville depuis plus longtemps que le nouvel arrivant. Même s'il est installé de façon définitive à Pointe-à-Pitre, il a conservé des relations sociales avec sa région d'origine. Mais le plus souvent il est marié ou en concubinage avec une Marie-Galantaise ou une Guadeloupéenne. Parfois il vit seul. À Marie-Galante, ses parents sont encore vivants et bien que certains de ses frères et sœurs soient eux aussi à la Guadeloupe, la majorité de sa famille habite encore la campagne marie-galantaise. Ses amis sont surtout des Marie-Galantais, mais pas nécessairement de la même commune que lui. Il en a rencontré un certain nombre qu'il ne connaissait pas à Marie-Galante. Rien ne le distingue apparemment des Guadeloupéens mais il vit surtout parmi les Marie-Galantais de la Guadeloupe qu'il retrouve fréquemment. Après avoir changé plusieurs fois de patron il a trouvé un emploi stable depuis quelques années. Il se rend à Marie-Galante trois ou quatre fois par an à des occasions spéciales telles que la Noël, la Toussaint ou les fêtes communales. Il n'y passe plus de week-ends parce qu'il s'y ennuie trop. S'il a des enfants, il les envoie avec sa femme passer quelques semaines chez ses parents durant l'été. On lui écrit parfois et il répond volontiers. Il reçoit des colis six ou sept fois par an et de son côté il envoie à ses parents ce qu'ils lui demandent. Il les loge chez lui lorsqu'ils doivent venir à Pointe-à-Pitre et il est prêt à accueillir un de ses frères qui viendrait s'y établir. Il reconnaît les avantages de la ville mais il n'a pas oublié Marie-Galante même s'il sait qu'il n'y retournera pas.

C. Le migrant urbanisé

C'est celui qui a plus ou moins renoncé aux relations sociales qui l'unissaient à Marie-Galante. Tout son champ social étant maintenant situé à la ville, il n'est plus un immigrant. Il est marié à une Marie-Galantaise ou à une Guadeloupéenne, il a quelques enfants et il habite sa propre maison. À Marie-Galante ses parents sont morts ; plusieurs frères habitent maintenant Pointe-à-Pitre tandis que la plupart de ses sœurs sont fixées à Marie-Galante. Ses amis sont autant des Guadeloupéens que des Marie-Galantais, et d'ailleurs il ne fait plus de distinction entre les deux. Il a perdu contact avec le groupe d'âge avec lequel il avait grandi à Marie-Galante. Il possède un emploi stable, ou même il est à son compte, petit entrepreneur, artisan ou maçon. Il ne se rend plus à Marie-Galante où plus rien ne l'attache, il n'y écrit pas et il n'envoie pas de colis, pas plus qu'il n'en reçoit. Il a fait siens les modes de vie urbains et considère qu'il a amélioré son sort en venant à la ville. Toutefois, il n'a pas coupé tous ses liens avec Marie-Galante. Les liens parentaux traduisent souvent des obligations qui ne s'effacent pas facilement et les contacts avec l'île peuvent être assurés par le canal d'autres migrants de Pointe-à-Pitre : bien des oncles et des tantes partis de Marie-Galante depuis une génération acceptent d'héberger chez eux un neveu ou une nièce qu'ils connaissent à peine. Les relations sociales ainsi mises en veilleuse peuvent être ravivées et fonctionnent à nouveau lorsque le besoin s'en fait sentir.

Les immigrants qui traversent ces diverses étapes connaissent des sorts assez différents selon leur préparation professionnelle à un travail en milieu urbain.

Les paysans forment le groupe dont le mode d'adaptation urbaine est le plus difficile à saisir, celui dont le comportement est le plus susceptible de variations parce que, selon les cas, leur manque de préparation peut être un atout ou un handicap. Venant de terminer ses études primaires, sans spécialisation aucune, le jeune de 15 à 17 ans travaille avec son père au champ paternel. Manquant d'argent liquide il décide de partir travailler à Pointe-à-Pitre. Il est prêt à accepter n'importe quel genre de travail pour demeurer à la ville, mais il est fortement soumis aux fluctuations de l'emploi et il est souvent le premier renvoyé. Encore intégré à la vie de son île, il se tient au courant de ce qui s'y passe et des emplois qui s'y créent : si une occasion se présente, il peut y retourner. C'est donc parmi ce groupe de migrants qu'on a le plus tendance à faire des va-et-vient entre la section d'origine et Pointe-à-Pitre.

Une autre orientation s'offre au jeune agriculteur : il peut devenir ouvrier agricole pour une usine de canne à sucre de la Guadeloupe. Le facteur déterminant le choix semble bien être l'âge. Les plus jeunes préfèrent consacrer

du temps à l'apprentissage d'un métier et devenir ouvriers, alors que les plus âgés se dirigent plus volontiers vers les usines.

Les ouvriers sont légèrement plus âgés que les paysans, étant demeurés à Marie-Galante au moins le temps d'apprendre et de pratiquer un métier. Il ne faut toutefois pas exagérer leur spécialisation professionnelle : la plupart d'entre eux n'ont jamais été que des manœuvres travaillant pour un entrepreneur du bourg. Cela implique du moins une certaine familiarité avec le travail urbain grâce à l'apprentissage des rythmes du travail et d'un minimum de technique. Poussé à quitter l'île par le caractère saisonnier de l'emploi, ce type d'individu est plus susceptible de s'intégrer au milieu urbain que celui qui vient directement du milieu rural. Son séjour se révèle plus stable que celui du jeune agriculteur : après avoir expérimenté les conditions d'emploi à Marie-Galante, il sait que la ville demeure sa seule chance de mobilité sociale.

Les fils de pêcheurs continuent rarement de pratiquer le métier de leur père. Comme aucun patrimoine transmissible ne les attache à leur maisonnée d'origine (contrairement à la terre qui retient les paysans), ce sont des individus qui possèdent une grande mobilité. Ayant, semble-t-il, un niveau d'instruction supérieur à celui des fils d'agriculteurs, ils migrent presque tous et se dirigent vers la France où ils deviennent fonctionnaires ou ouvriers spécialisés.

III. LES CAUSES DE LA MIGRATION URBAINE

Plus de la moitié des émigrants attribuent leur départ à des raisons économiques : manque de travail, salaires insuffisants et irréguliers, absence de sécurité sociale. Les autres se répartissent à égalité entre ceux qui partent poursuivre leurs études secondaires au-delà de ce qui est offert à Marie-Galante, et ceux qui le font pour des raisons familiales.

Cependant le phénomène migratoire touche les maisonnées d'Étang-Noir indépendamment, semble-t-il, de leur statut économique. On assiste en fait à une désaffection généralisée des jeunes gens envers l'agriculture au profit d'un travail qui assure des rentrées régulières d'argent liquide. Plus que leurs aînés les jeunes d'Étang-Noir adoptent des schèmes de consommation qui s'accommodent mal d'une économie de subsistance.

L'influence accrue de la métropole et les changements qui en découlent dévalorisent les comportements traditionnels au profit d'un nouveau mode de vie. Les biens de consommation, la voiture, la maison, la façon de se vêtir, tout autant que le langage et l'aspiration à l'instruction reflètent largement cette influence. L'urbanisation de la société, et surtout son pôle principal, Pointe-à-Pitre, fait espérer la satisfaction de ces nouveaux besoins. Le mode de vie qu'assurait aux Marie-Galantais une économie de subsistance complétée par quelques salaires agricoles ne suffit plus.

Au-delà d'un fond de surpression démographique, l'émigration trouve donc ses causes dans le changement général d'une société. C'est cette transformation qui pousse à l'abandon de la vie rurale. Ce n'est, par contre, que l'absence de débouchés urbains à Marie-Galante qui conduit à l'abandon de l'île.

IV. LE PROCESSUS DE MIGRATION

Le lieu de résidence à l'arrivée en ville n'est pas laissé au hasard. Tous les migrants interviewés savaient avant leur départ où ils logeraient. L'histoire du domicile du migrant peut se décrire en trois étapes. La première, l'arrivée à la ville, est celle de la dépendance. La personne qui accueille le migrant doit en quelque sorte le socialiser, l'adapter au milieu urbain, et ceci se fait habituellement à travers le réseau des liens de parenté. Le premier domicile est donc généralement celui d'un parent ou d'un ami assez proche auquel on a écrit avant de venir. C'est seulement dans 12,8 % des cas que le migrant a vécu seul dans une case. Si l'on ne tient pas compte de ceux (20 %) qui se sont fixés définitivement à leur première adresse, la résidence initiale dure en moyenne deux ans.

Le deuxième temps est celui de l'indépendance. Les migrants tendent à vivre seuls ou avec un ami, une épouse ou une concubine. La durée de cette seconde résidence a été de 21,5 mois dans l'échantillon d'Étang-Noir.

Le troisième temps est celui de la stabilisation. On habite alors surtout avec un de ses frères et sœurs ou avec un conjoint (30,7 % des cas). 15,3 % des migrants vont changer d'adresse une quatrième fois et cette fois-ci ils résident avec un conjoint dans 66,6 % des cas.

L'histoire de l'évolution de l'emploi des migrants donne elle aussi l'image d'un mouvement migratoire très intégré : la très grande majorité des travailleurs était déjà assurée d'un emploi avant de quitter Marie-Galante. Cet emploi leur avait été procuré par un parent (frère, oncle, cousin), ou par un ami de leur famille.

La durée moyenne des emplois parmi les individus du groupe étudié a été 38,6 mois. La durée moyenne du premier emploi, celle qui importe pour juger de la qualité de leur adaptation économique à l'arrivée, a été de 45,5 mois. Toutefois ces données, tirées d'un échantillon d'individus assez jeunes, demandent quelques ajustements. D'une part, la jeunesse des immigrants implique une certaine mobilité mais d'autre part, la moyenne est rehaussée par le fait que 20 % des migrants sont toujours demeurés dans le premier emploi qu'ils ont occupé. Si on fait abstraction de ces individus, la moyenne tombe à

14,8 mois, ce qui reflète mieux une certaine instabilité de l'embauche dans les métiers du bâtiment et le caractère saisonnier de l'emploi agricole.

Le second emploi est plus stable et a duré en moyenne 42,8 mois. Cette stabilisation apparaît également de façon fort nette dans le fait que seulement 30 % des individus de l'échantillon ont connu un troisième emploi et 12,5 %, un quatrième.

V. MIGRATION ET RELATIONS INTERPERSONNELLES

A. Les parents

Le cercle de fréquentation s'appuie largement sur la famille et en particulier sur les frères et sœurs. C'est à ces derniers que sont consacrées les visites les plus nombreuses (40,7 %), comme partout ailleurs aux Antilles. Viennent ensuite les cousins (33,3 % des visites enregistrées). Les consanguins appartenant à la même génération que le sujet dominant donc largement dans son cercle de fréquentation.

B. Les amis

Les voisins marie-galantais d'un immigrant sont souvent ses amis et *vice versa*. Les Marie-Galantais provenant de sections avoisinantes de la campagne et qui se retrouvent en ville pratiquent entre eux un type de relations de voisinage qu'ils n'ont pas avec leur entourage guadeloupéen. Les hommes s'assemblent le soir dans la maison ou devant l'atelier de l'un d'entre eux et causent pendant plusieurs heures. Les femmes se rendent des visites durant la journée et pratiquent certaines formes d'entraide : on se prête de la glace, on garde les enfants de la voisine, on lui rapporte quelque chose du marché. Les immigrants qui n'habitent pas un quartier où sont réunis beaucoup d'originaires d'Étang-Noir sont beaucoup plus isolés.

Les nouveaux venus recrutent essentiellement leurs amis parmi les gens qu'ils connaissaient avant leur départ, ce qui se ramène dans la plupart des cas aux individus de leur section ou des sections avoisinantes. Au début du séjour on se sent trop différent des Guadeloupéens, on se méfie trop d'eux pour s'associer librement avec eux ; on a peur d'être volé ou de se faire jeter un sort et pendant quelques semaines on refuse même de parler aux voisins. C'est durant cette période qu'on prend contact avec les individus de son groupe d'âge, y compris ceux qu'on ne fréquentait pas à Marie-Galante. Après quelque temps le cercle s'élargit, il est moins dominé par les amitiés et les relations de voisinage contractées à Marie-Galante. La distance face aux Guadeloupéens s'estompe.

C'est alors qu'on commence à élargir son cercle de fréquentation. Jusque-là les nouveaux venus se retrouvaient surtout dans les rues. Maintenant on va

chez l'un ou l'autre prendre un verre, jouer à la belote ou aux dominos. On adopte une boutique qu'on fréquentera, et peu à peu des groupes, des cliques au sens sociologique du terme, se constituent. Des relations privilégiées se nouent entre quelques individus qui, chacun pour son compte, développent ainsi un cercle plus large de relations parmi les Marie-Galantais, comme parmi les Guadeloupéens.

C. Les associations

Il n'existe aucune organisation marie-galantaise à Pointe-à-Pitre. La migration n'a pas donné lieu à la formation d'associations ou d'amicales. Le sentiment d'appartenance à un groupement au sein de la population de Pointe-à-Pitre n'est ressenti que de façon vague et diffuse, par opposition aux Guadeloupéens ou aux autres groupes sans révéler une communauté d'intérêts suffisante pour déboucher sur la formation d'associations. On peut dire que c'est à l'arrivée du bateau en provenance de Marie-Galante, trois fois par semaine, que s'offre la seule occasion de rencontre entre immigrants qui ne sont ni parents ni amis. On retrouve ainsi au niveau des émigrants la même atomisation que celle qui a été notée dans plusieurs autres enquêtes.

D. Relations personnelles avec Marie-Galante

Les contacts que les migrants marie-galantais ont conservés avec leur île d'origine sont nombreux : en 1967, 22 000 personnes firent le voyage entre Marie-Galante et la Guadeloupe par le bateau *Delgres* et 12 000 par avion.

La majorité des émigrants retourne à Marie-Galante de une à quatre fois par année. 21,4 % y vont tous les mois et un même pourcentage tous les trois mois. La fréquence des voyages à Marie-Galante est à peu près inversement proportionnelle à l'ancienneté de la première arrivée à Pointe-à-Pitre. La corrélation n'est pourtant pas très forte car la durée de la résidence en ville n'est qu'un indice d'urbanisation parmi d'autres. Certains migrants seront plus intégrés à la ville après deux ans que d'autres qui ont passé toute leur vie à Pointe-à-Pitre. Certains vivent en effet une véritable « encapsulation » telle qu'a pu la décrire P. Mayer (1963) : toujours entourés de Marie-Galantais, conservant des liens sociaux importants à Marie-Galante (possession de terres, parents élevés par leur mère, enfants envoyés en vacances chez leurs grands-parents, visites fréquentes d'un côté comme de l'autre, échanges économiques), demeurant en ville dans un milieu marie-galantais, ils ne sont pas prêts à abandonner ce qui les lie socialement et culturellement à Marie-Galante et ils demeurent des immigrants.

Même en dehors de ces cas les occasions de voyage à Marie-Galante sont multiples. Nombreux sont ceux qui vont y passer un week-end ou quelques

jours durant la semaine ; d'autres ne s'y rendent que pour des circonstances spécifiques. La Noël, les fêtes de section ou de commune et la période des vacances d'été constituent les principales raisons d'entreprendre le voyage. Si on assiste peu en général aux baptêmes et aux *renonces*, le mariage d'un frère ou d'une sœur, d'un cousin ou d'un ami représente une occasion de voyager. Il en va de même pour les décès, obligation à laquelle on ne peut se soustraire sans s'attirer la rancœur de la famille.

Le séjour à Marie-Galante varie selon la raison du voyage. On y passe quelques jours à la Noël et de deux à quatre semaines pour les vacances d'été, mais seulement un jour ou deux pour un mariage ou un décès. Les émigrants habitent alors chez leurs parents, ou sinon chez un de leurs frères et sœurs.

De leur côté, les Marie-Galantais sont également nombreux à se rendre à Pointe-à-Pitre, et pour de multiples raisons. La mère, les frères et sœurs et les amis sont les visiteurs les plus assidus. Dans 90 % des cas, les visites ne durent que quelques jours. On échange également des lettres entre les deux îles : 20,6 % des migrants disent écrire toutes les semaines à Marie-Galante et 17,2 % tous les quinze jours.

Aux visites et aux lettres s'ajoutent divers échanges économiques. Lorsque les émigrants se rendent à Marie-Galante pour la Noël et pour la Fête des mères, ils apportent avec eux un réveille-matin, une robe, une paire de chaussures... Par ailleurs, lorsqu'on « monte à Marie-Galante » pour quelque raison que ce soit, on offre généralement quelque chose dont la valeur dépend de la durée du séjour et des frais que l'on occasionne. Ce sont en général des vêtements, de la nourriture, faute de quoi on donne un peu d'argent. Les émigrants qui ont laissé des enfants à la charge de leurs parents paient souvent une pension mensuelle de 30 francs environ : les enfants, en vacances chez leurs grands-parents, apportent de la nourriture et de quoi couvrir leurs frais de subsistance. Lorsque les parents viennent à Pointe-à-Pitre, on leur offre également quelque chose si un peu d'argent est disponible.

Il existe aussi un échange plus systématique de produits entre les deux îles, par lequel les migrants envoient à Marie-Galante des produits alimentaires ou manufacturés qui coûtent moins cher à la ville pour recevoir en retour des produits vivriers en provenance du jardin de leurs parents (farine de manioc, divers pois, canne à sucre, patates douces, ignames, aubergines, cives, concombres...). Les nombreuses personnes qui voyagent par bateau entre les deux îles transportent sans frais les colis que l'on veut envoyer. Du côté du migrant, il s'agit de connaître une personne de confiance partant pour Marie-Galante qui ira porter le colis au destinataire le jour même et lui transmettre en même temps les vœux de l'expéditeur et ses dernières nouvelles. À Pointe-à-Pitre, au sein des groupes, des cliques, des immigrants, chacun sait qui doit partir, quand, et pour peu qu'on connaisse suffisamment la personne, on lui

remet la veille de son départ ce qu'elle devra transporter. Ceci est à charge de revanche et personne ne refuse d'emporter un colis de plus. Il en va de même dans l'autre sens. On écrit à Pointe-à-Pitre pour dire au migrant qu'on lui enverra un paquet à telle date et celui-ci se présente à l'arrivée du *Delgres* pour le recevoir de la main d'un autre migrant, d'un membre de sa famille ou d'un voisin de ses parents qui vient en visite à Pointe-à-Pitre. Tous ces contacts créent un tissu serré de relations sociales entre les deux îles auxquelles il n'est pas facile de se soustraire. Cela se manifeste dans les nombreuses obligations que les migrants ont conservées envers les gens demeurés à Marie-Galante.

La densité du tissu social est telle qu'elle permet aux individus demeurés à Étang-Noir d'exercer un certain contrôle sur ceux des leurs qui ont émigré vers Pointe-à-Pitre.

Par le truchement des commérages de la campagne, on saura si un individu n'envoie pas d'argent à sa mère qui en a besoin, s'il a refusé d'accueillir son frère chez lui ou s'il vient de se brouiller avec un de ses parents. Lui-même apprendra par un ami qui revient de Marie-Galante ce que l'on raconte sur son compte. Les migrants établis à la ville n'échappent donc pas à cette forme importante de contrôle social de la campagne qu'est le commérage.

VI. REGARDS SUR L'ORGANISATION SOCIALE DE LA MIGRATION

Au terme d'une étude aussi parcellaire, il serait vain de prétendre dégager des conclusions absolues. Mais on peut dès maintenant saisir un certain nombre de particularités de cette migration, qui tiennent aux conditions propres au départ et à l'accueil des émigrants.

Par rapport à ce que connaissent bien d'autres migrants, et notamment les Africains qui migrent des campagnes vers les villes, l'effort d'adaptation requis des Marie-Galantais à Pointe-à-Pitre est mineur. Le continuum rural-urbain est ici tellement progressif que, sous bien des rapports, une véritable transition est assurée et la transformation devient fort peu traumatisante.

Toutefois, cette aisance relative ne tient pas uniquement à la proximité géographique et culturelle des points de départ et d'arrivée. Même alors, l'émigration se traduit par un certain nombre de ruptures et par des modifications de rôles. Et la transition peut se faire d'une façon plus ou moins onéreuse, selon les moyens qui s'offrent à l'immigrant de passer d'un champ social, celui de son lieu d'origine, à un autre, celui de son lieu d'arrivée.

Pour analyser ce passage et les mécanismes qui assurent la transition, il ne semblerait pas approprié d'utiliser ici des modèles qui ont été proposés à partir des cas africains pour concilier la dualité des rôles des migrants (modèle alternatif, modèle situationnel) ; envisager un continuum semble plus proche de la réalité. On sait que, selon l'activité sociale envisagée, les différences entre ruraux et urbains ont des ampleurs fort variables : l'écart que l'immigrant doit combler n'est pas le même en tous domaines. C'est dans les relations « structurées », comme celles qui interviennent dans le travail, que la marge entre les diverses façons possibles d'agir est la plus réduite. Par contre une des différences essentielles entre vie rurale et vie urbaine est la possibilité, au moins théorique, qu'a le migrant de s'associer avec qui il veut et de se donner un nouveau champ social, à l'intérieur des nouvelles limitations imposées par la race, la religion, l'âge, la classe sociale, etc. Mais ce changement est difficile à saisir, une des difficultés présentées par l'étude des Marie-Galantais à la ville étant justement l'absence d'organisations : il n'existe pas d'associations générales des Marie-Galantais à Pointe-à-Pitre, non plus que d'associations religieuses ou sportives ou de caisses d'entraide. On note bien une multitude de groupes, de cliques, mais ils demeurent d'une activité assez limitée et très localisée. Cette absence est elle-même un signe : sans doute les Marie-Galantais, pris dans leur ensemble, n'ont-ils aucun intérêt à défendre en commun, donc aucune opposition globale face à la société guadeloupéenne. Et cela prélude de façon positive à leur intégration.

Mais cette carence apparente de groupes organisés ne doit pas nous masquer qu'il existe un dispositif d'accueil qui n'est pas simplement une poussière de parents ou d'amis immédiats. Difficile à définir, fluide par sa nature même, ce dispositif correspond à ce qu'on peut nommer un « groupe transitoire de référence ». Véritable « sas » dans le passage d'un milieu à un autre, le groupe transitoire de référence n'est pas un groupe au sens sociologique du terme, puisqu'il ne possède pas de frontières bien définies ; il s'agit plutôt d'une catégorie d'individus, formée par ceux des Marie-Galantais qui, établis à Pointe-à-Pitre, acceptent de fournir aux nouveaux arrivants un foyer d'identification et qui leur apportent support moral et aide technique. Chaque immigrant ne possède que quelques parents, amis et connaissances propres, et il est difficile d'additionner tous ces champs sociaux pour en découvrir l'étendue. Mais la notion d'un « ensemble », presque au sens mathématique du terme, permet de les regrouper et de montrer leur fonction de tampon entre les deux univers sociaux. Ne sont pas inclus dans cet ensemble tous les Marie-Galantais de Pointe-à-Pitre, mais seulement ceux qui sont en relations actives à la fois dans le champ social de la ville et dans celui de Marie-Galante, ce qui exclut la plupart des migrants urbanisés et des nouveaux arrivants qui ne participent les uns et les autres qu'à un seul champ social. Seuls les anciens arrivants possèdent suffisamment de liens avec Marie-Galante pour se trouver dans l'obligation d'aider les nouveaux venus tout en

étant implantés dans le système urbain d'une manière qui leur permet de le faire efficacement.

Poussant plus loin l'analyse on s'aperçoit que cet ensemble peut être fragmenté en sous-ensembles qui varient selon les caractéristiques de leurs participants : âge, quartier d'origine, durée de résidence à la Guadeloupe, strate sociale, métier, etc. Mais, faisant éclater le groupe transitoire de référence, ces sous-ensembles sont à leur tour autant de sous-ensembles sociaux qui dépassent le groupe marie-galantais pour s'étendre à toute la société urbaine. En effet, les migrants établis à la ville depuis quelque temps sont reliés, au sein de ces sous-ensembles, à des individus appartenant à d'autres groupes ethniques (Guadeloupéens, Blancs métropolitains ou créoles, Martiniquais, Désiradiens, etc.) et à d'autres strates sociales.

C'est ainsi, à travers une série de relations qui en se modifiant traduisent les changements de son statut, que l'immigrant est conduit peu à peu vers la place qu'il occupera dans la société guadeloupéenne.

JEAN-MARC PHILIBERT

4

Organisation sociale, évolution biologique et diversité linguistique à Saint-Barthélemy

Par Jean Benoist et Gilles Lefebvre

[Retour à la table des matières](#)

Il existe aux Antilles une série de très petites îles qui forment une sorte de sous-région dispersée à travers l'archipel. Sur ces terres sèches, dont l'exiguïté empêche d'attirer les pluies tropicales, les grandes plantations n'ont pas souvent trouvé un milieu favorable. La société esclavagiste caractéristique des Antilles n'y a pris pied que faiblement, et leur peuplement s'est effectué surtout par de petits colons européens, quelques esclaves et quelques Noirs libres venus d'îles plus importantes. Aussi, malgré leur diversité, toutes ces petites îles offrent-elles une véritable sous-culture au sein de l'ensemble antillais, sous-culture qui est parfois une véritable contre-épreuve de l'évolution qu'ont connue Blancs et Noirs dans les îles les plus vastes, et qui mériterait une étude systématique.

Tel est le cas de Saint-Barthélemy, qui nous occupe ici, mais aussi celui de Saba et de quelques îles voisines, ainsi que, plus au sud, de Terre-de-Haut, de la Désirade et de quelques-unes des Grenadines. Ce sont des terres pauvres ; les ressources locales sont trop faibles pour leur population et la plupart des hommes s'exilent temporairement vers les îles plus riches qui leur offrent des débouchés dans l'industrie ou dans le tourisme, tandis que les femmes et les enfants demeurent dans leur île. Ce mouvement insère les hommes à la fois dans la société des autres îles et dans celle de leur lieu d'origine, alors que femmes et enfants restent sociologiquement et culturellement isolés. Il serait important d'aborder un jour cette question mais, dans une première étape, nous nous contenterons d'examiner une de ces îles et quelques-unes des conséquences de son organisation sociale.

Saint-Barthélemy n'est donc pas un cas unique dans les Antilles mais, par l'importance de sa population (plus de deux mille habitants), par le fait que celle-ci est à plus de 80 % d'origine européenne, par son isolement social, racial, religieux et linguistique, elle est un cas extrême de ces petites îles « blanches ». En marge de l'ensemble antillais, elle a également été longtemps maintenue en marge des Antilles françaises auxquelles se rattache sa population. En effet passée sous domination suédoise de 1784 à 1878, domination qui s'est traduite par une intense activité commerciale dans le port, l'île est devenue la plaque tournante d'un important transit sans que la population, qui vivait dispersée dans ses campagnes, paraisse y avoir été mêlée.

Poussant à l'extrême un isolement qu'assuraient déjà les conditions géographiques et les caractéristiques sociales d'un peuplement à peu près exclusivement européen, cette présence suédoise fut comme un verrou qui coupa la population de Saint-Barthélemy de sa métropole sans laisser non plus, en raison des différences de langue et de religion, passer une influence notable de la Suède. Nous nous trouvons par ce fait en présence d'un des cas exceptionnels où, comme à Tristan da Cunha ou à Pitcairn, une population insulaire a pu se développer dans une fermeture pratiquement totale. Mais l'intérêt de Saint-Barthélemy dépasse peut-être les exemples qui viennent d'être cités, car sa population est suffisamment nombreuse pour que ce développement ait pu se faire d'une façon diversifiée, les régions de l'île étant suffisamment identifiées pour suivre certains cheminements propres. C'est donc un isolat fragmenté en sous-groupes qui s'offre à notre observation après trois siècles d'évolution. On devine les questions que ce cas soulève... Il faut certes prouver tout d'abord qu'il en va bien ainsi, que l'isolement n'est pas illusoire ou récent et, par bonheur, les documents d'archives ne font pas défaut. Mais aussi la présence de sous-groupes au sein de cette population isolée laisse *a priori* penser que des différences ont pu émerger entre eux, sur divers plans, et que leur observation est l'occasion de saisir en action une micro-évolution grâce à des témoins qui se servent les uns aux autres de référence.

C'est autour de l'aspect biologique de ces phénomènes qu'ont été réalisés plusieurs travaux antérieurs (Benoist, 1965, 1966). Ils ont mis en évidence quelques-unes des voies par lesquelles l'isolement et le cloisonnement interne de la population de Saint-Barthélemy ont conduit à des sous-unités génétiquement différentes. Ce chapitre poursuit la même démarche, en l'élargissant, notamment grâce à un premier essai d'intégration des faits linguistiques.

Divers documents (voir Lasserre, 1961 ; Benoist, 1966) nous assurent de la continuité de la population blanche de Saint-Barthélemy entre 1659, date

d'arrivée des premiers colons, et nos jours. On ne dispose certes que d'indications incomplètes sur le premier siècle de Saint-Barthélemy. Mais quelques rapports, des archives paroissiales fragmentaires et diverses pièces historiques témoignent que les habitants de Saint-Barthélemy lors de l'arrivée des Suédois en 1784 descendaient des premiers colons. D'ailleurs la continuité des principaux patronymes de l'île au XVIII^e siècle est frappante.

Nous disposons de beaucoup plus de données pour la période qui suit l'arrivée des Suédois. Le Fonds suédois des archives départementales de la Guadeloupe, puis les registres paroissiaux, en série continue de 1855 à nos jours, permettent de tracer de façon précise l'histoire démographique de la population.

Une contradiction semble alors apparaître entre la continuité qui a été évoquée plus haut et les nombreux mouvements de personnes que rapportent les Suédois. C'est ainsi que les rapports des gouverneurs suédois signalent des relations régulières entre les habitants blancs d'origine française de Saint-Barthélemy et ceux d'autres îles d'allégeance française ou de parler créole, dans le voisinage (Saint Kitts, Guadeloupe, Martinique), ou beaucoup plus loin (Haïti, Trinidad). Ils signalent également des mouvements migratoires de « laboureurs » de Saint-Barthélemy vers Demerara et vers Trinidad, ainsi qu'une émigration massive à partir de 1817 vers Porto Rico. Mais ces mouvements ne touchent, lorsqu'ils sont temporaires, que les hommes, et ce n'est que lorsqu'il s'agit d'émigration définitive que les femmes et les enfants ont pu être entraînés dans le mouvement. Il en va d'ailleurs de même à notre époque : le principal foyer d'émigration est Saint-Thomas, île relativement proche ; bien des hommes y travaillent, en maintenant leur famille à Saint-Barthélemy, et ceux-là reviennent un jour se fixer à Saint-Barthélemy. D'autres, qui ne reviendront plus, emmènent un jour leur famille. Mais il n'existe aucun exemple, ni contemporain ni dans la totalité des archives des cent vingt dernières années (les seules qui soient complètes), d'une femme ou d'un homme qui, ayant quitté Saint-Barthélemy, se soient mariés hors de l'île avec un individu qui ne soit pas d'ascendance Saint-Bart et qui soient revenus se fixer dans l'île.

Ainsi, la contradiction apparente entre les nombreux contacts avec l'extérieur et l'isolement génétique de la population n'est-elle que le reflet du fait que cet isolement est déterminé beaucoup plus par un choix social que par des conditions écologiques, à la différence sans doute de ce qui s'est passé dans d'autres populations insulaires isolées. C'est là que l'analyse comparée du niveau biologique, directement en liaison avec l'isolement génétique, et du niveau linguistique où l'isolement est tempéré par une série de contacts avec les zones créoles environnantes, prend toute sa signification.

Mais dans quelle trame sociale s'inscrivent les faits de langue et de biologie à Saint-Barthélemy ? C'est en nous référant à cette trame tout autant qu'aux relations de l'île avec l'extérieur que nous pouvons en effet disposer d'une base commune de comparaison.

L'île est petite (environ 25 km²), et forme une seule unité administrative, une commune dirigée par un maire assisté d'un conseil municipal. Elle est aussi un canton du département de la Guadeloupe et représentée comme telle au Conseil général de la Guadeloupe. Le port de Gustavia (350 habitants) joue le rôle de bourg et c'est là que se trouvent la mairie, la gendarmerie, l'hôpital, la perception, la poste et la banque, ainsi que la majorité des magasins.

Par contre, deux paroisses se partagent la population l'une a son siège à Gustavia, et l'autre à Lorient, au nord de l'île. La paroisse de Gustavia compte une église secondaire, à Colombier, desservie le dimanche par le curé de Gustavia. Jusqu'à une date très récente la vie scolaire était presque en totalité rattachée à la vie paroissiale, les écoles étant pour la plupart religieuses, sous le contrôle du curé de la paroisse assisté de religieuses ; depuis quelques années les écoles « laïques » se sont développées à Gustavia mais il n'en existe aucune dans la paroisse de Lorient.

Mais sous ces unités, c'est le « quartier », agglomération résidentielle plus ou moins dense, qui est le véritable lieu des activités quotidiennes. Souvent situé près de la mer au débouché d'une vallée, séparé des quartiers voisins par un col, il serait dans une île plus vaste un village dont, à petite échelle, il assume ici les fonctions. Les quelques boutiques du quartier offrent les principales denrées alimentaires et quelques articles de mercerie, et c'est dans ses limites que se déroulent presque exclusivement la vie domestique et les fréquentations. On ne sort guère de son quartier que pour aller à la messe à l'église de sa paroisse, ou au bourg pour consulter le médecin ou faire quelques achats importants. Jusqu'à une date récente, les femmes n'allaient d'ailleurs que rarement elles-mêmes au bourg de Gustavia, les déplacements de cet ordre étant assurés par les hommes.

Ainsi le cercle de fréquentation, essentiellement centré sur le quartier, s'élargissait-il à la paroisse en raison de la fréquentation, très générale, de la messe et de l'école ; il n'englobait jamais la totalité de l'île. Mais si pour les femmes il était effectivement limité au quartier et à la paroisse, les hommes lui ajoutaient souvent des lieux extérieurs à l'île, lieux que la femme ne connaissait pas.

Ce découpage de l'île en sous-unités de résidence et de fréquentation est perçu sur place de façon fort claire. C'est avec une quasi-unanimité que l'on

distingue nettement les deux paroisses, et chacune considère l'autre comme son propre étranger comme si, les autres îles étant trop inaccessibles, on avait besoin d'un « étranger » à proximité, en entretenant avec lui les dialogues et les antagonismes qui, ailleurs, sont projetés sur l'extérieur.

Mais surtout les unités que sont le quartier et la paroisse se reflètent dans les choix matrimoniaux. L'analyse des mariages des cent dix dernières années montre à cet égard des régularités hautement significatives : on se marie dans sa paroisse dans plus de 90 % des cas (Benoist, 1965). Le mariage entre conjoints d'un même quartier de naissance est plus variable. Il existe des quartiers fortement endogames, tandis que d'autres échangent entre eux un nombre élevé de conjoints, formant des ensembles qui sont, au-delà des unités résidentielles, les véritables sous-unités génétiques. Le point le plus frappant est la relative homogénéité de la paroisse de Lorient (côté « Au Vent » de l'île) où les quartiers échangent nombre de partenaires, homogénéité à laquelle s'oppose le cloisonnement de la paroisse de Gustavia en sous-groupes séparés par des barrières relativement imperméables.

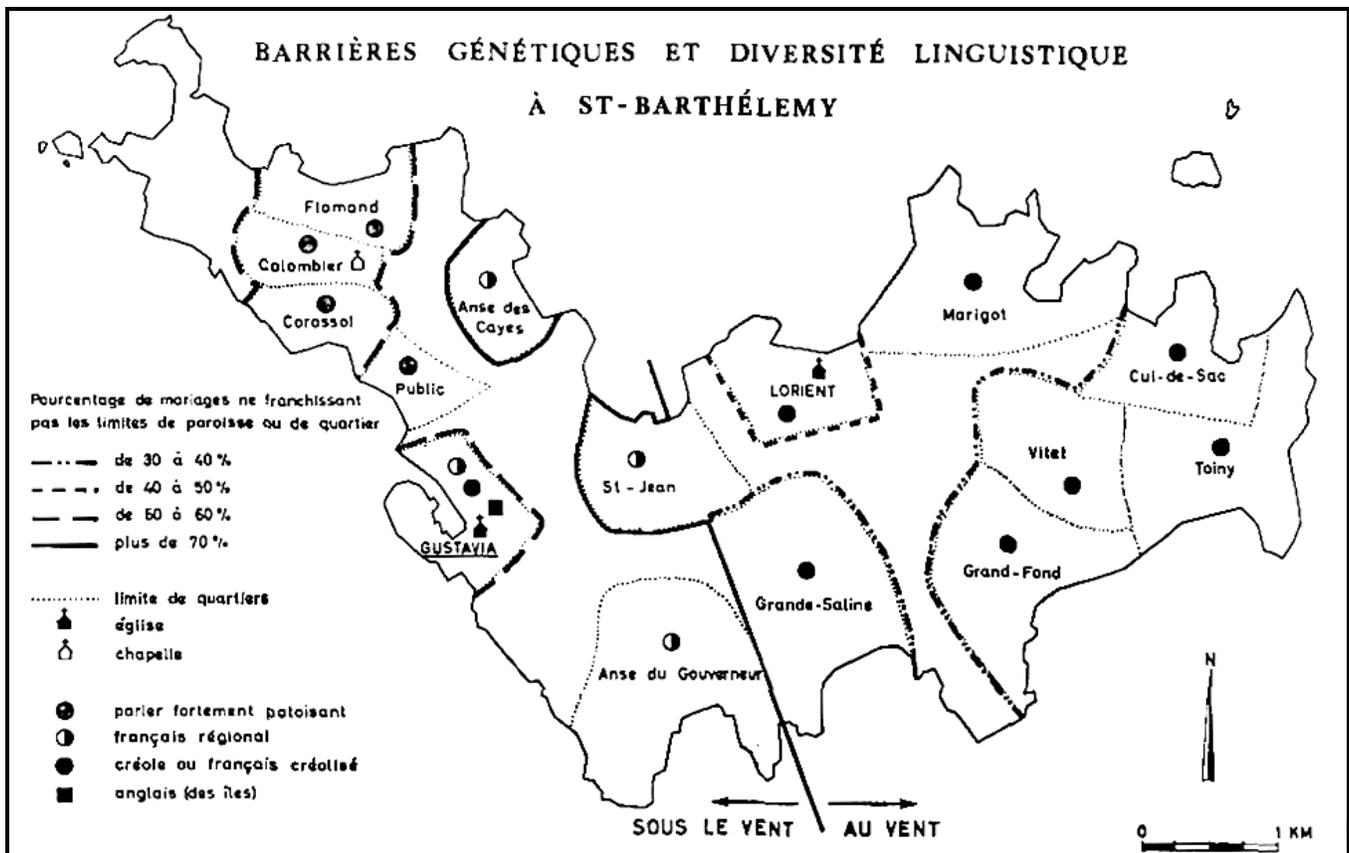
Le schéma des barrières génétiques qui existent au sein de l'île (fig. 1), basé sur les données des registres paroissiaux, montre nettement ce qui vient d'être énoncé : les deux paroisses sont pratiquement isolées l'une de l'autre ; certains quartiers sont eux-mêmes fort clos, mais la paroisse de Lorient est nettement moins subdivisée que celle de Gustavia.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les autres aspects, sociaux, politiques ou économiques du contraste entre les deux moitiés de l'île. À leur niveau d'ailleurs il est difficile de démêler les causes de leurs effets et de suivre le sens de l'enchaînement des phénomènes. Bien des discussions pourraient surgir quant à la nature des facteurs du découpage de l'île, et il est difficile de se rendre compte si c'est dans l'histoire du peuplement, dans l'écologie ou dans l'organisation sociale elle-même qu'ils se trouvent. La coïncidence avec les paroisses donne des arguments sérieux à un déterminisme avant tout social. Mais, quoi qu'il en soit, ce découpage existe ; même s'il était postérieur à certaines des différences que l'on peut actuellement constater, il n'en joue pas moins un rôle évident dans leur permanence. De toute façon ce ne sont ni des différences biologiques ni des différences linguistiques qui ont établi les barrières entre les paroisses ; sur un territoire aussi exigu, peuplé à partir d'un si petit nombre de colons (moins d'une centaine), les variations que l'on peut observer au niveau de la langue comme à celui de la biologie ne peuvent donc être rapportées, avec une quasi-certitude, qu'aux coupures survenues au sein de la population, mettant ainsi en évidence le rôle des barrières génétiques et sociales dans l'apparition des divergences.

Si petite que soit l'île de Saint-Barthélemy, la situation linguistique y est d'une extrême complexité. Le français est la langue officielle, mais la diglossie (emploi circonstanciel de deux idiomes inégaux socialement et culturellement) est de règle. Mais cette diglossie offre une remarquable variabilité : selon la situation sociale, le niveau culturel, et surtout l'origine géographique des locuteurs, on verra coexister avec le français ou même l'anglais des idiomes ruraux ou créolisés fort différents.

Une première distinction, et fort nette, se fait spontanément entre les habitants des deux paroisses, ou plus exactement des deux moitiés « Sous le Vent » (Gustavia) et « Au Vent » (Lorient) :

a) *Sous le Vent*, on considère que les gens de la paroisse parlent des sous-dialectes fort proches les uns des autres, avec des différences d'accent seulement, tandis que les gens du Vent parlent un idiome éloigné, plus ou moins infériorisé ;



b) *Au Vent*, on perçoit aussi nettement l'opposition, accompagnée d'un fort sentiment d'allégeance au parler de sa propre paroisse, qui est en fait un créole assez proche du créole martiniquais.

Une analyse objective plus poussée révèle une bien plus grande diversité. On peut distinguer une série de niveaux, même si les sous-parlers que présente l'échelle linguistique sont loin d'être totalement étanches les uns aux autres, car sur un territoire aussi restreint les interpénétrations des idiomes de communication sont constantes :

a) *Patois archaïque* (dont l'origine normande est aujourd'hui difficilement reconnaissable) : concentré à Corossol et à Flamand, chez les vieux, qui le parlent sans grande créolisation.

Cette aire linguistique correspond à la concentration maximale d'éléments folkloriques et traditionnels (chansons, coiffes, techniques de pêches), et à une très forte endogamie de quartier. L'enquête interne montre quelques caractéristiques spécifiques, sous forme de spécialisations phonétiques, morphosyntaxiques ou lexicales propres à un quartier, ce qui n'exclut pas non plus la coexistence au sein d'un même quartier de formes opposées ;

b) *Français régional* : surtout dans la région des Cayes qui en semble le foyer. Il n'y a qu'une différence de degré avec le précédent ;

c) *Français créolisé* : autour de Lorient. Région de transition, c'est le début de la zone fortement créole. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'une influence postérieure du français sur un ensemble déjà gagné au créole, ou bien du mouvement inverse ;

d) *Patois créolisé* : dans toute la zone rurale du Vent où il correspond à la rencontre du parler traditionnel avec l'idiome général des Antilles françaises, ce qui laisserait supposer que le créole serait venu *plus tard*, à la façon d'un adstrat, recouvrir un premier niveau linguistique homogène d'origine normande ;

e) *Créole pur (sec)* : autour de Grande Saline. L'identification de ce créole constitue une difficulté encore invaincue. Cette zone contient la plus grande concentration d'allogènes linguistiques et culturels de l'île ;

f) *Français métropolitain* : concentré pour les besoins de l'administration, à la ville de Gustavia (300 habitants), est présent de façon dispersée parmi les ruraux de toute l'île qui le parlent avec de fortes caractéristiques régionales ;

g) *Anglais des îles* : cette catégorie dialectale de l'anglais est apparentée aux îles voisines. Il est en usage, à côté du français, à Gustavia où les Noirs, à l'exception des jeunes d'âge scolaire, parlent presque uniquement l'anglais et le

créole, tandis que les Blancs pratiquent la diglossie français-anglais plus, à l'occasion, le patois ou le créole.

Du point de vue qui nous concerne ici, on retient immédiatement deux ordres de faits :

a) La coupure majeure de l'île en deux entités sociales, le Vent et Sous le Vent, correspond également à une coupure majeure du point de vue linguistique : Sous le Vent parle principalement le français et ses variantes régionales, avec un remarquable conservatisme qui se caractérise par la survivance de traits dialectaux de la France du Nord-Ouest au sein du patois de quartier ; le Vent a au contraire subi une créolisation poussée, infirmant la croyance commune qui veut que Saint-Barthélemy soit demeurée à l'écart de l'aire créole ;

b) La plus grande homogénéité de la paroisse de Lorient (le Vent), telle qu'elle se reflète dans l'origine des conjoints qui, sans quitter leur paroisse, se choisissent volontiers hors de leur quartier, a pour parallèle une plus grande homogénéité linguistique. On note cependant quelques variations locales, notamment à Grande Saline. Inversement les quartiers de la paroisse de Gustavia, subdivisée en zones hautement endogames, abritent plusieurs idiomes.

Pouvons-nous aller plus loin que la constatation de ces concordances ? Nous avons certes sous les yeux à Saint-Barthélemy un cas précis où la diversité actuelle ne peut s'expliquer que par des changements récents, changements dont la dynamique est en elle-même un objet passionnant d'étude. Toutefois, au point actuel des recherches, on ne peut qu'avancer quelques hypothèses explicatives.

Il est probable qu'on a toujours utilisé dans l'île un français provincial simplifié, proche de celui qui avait cours dans la période précréole. Une double évolution semble s'être faite alors, canalisée par une inégale protection face aux influences extérieures. Cette évolution a pu se faire selon des chemins différents d'une région à l'autre en raison du morcellement sociologique de l'île. D'une part le français provincial, les patois franco-normands sont devenus fortement antillais dans leur sémantique sous l'impulsion de contenus culturels reflétant un biotope tropical insulaire, tout en ne subissant directement qu'une influence assez restreinte du créole. D'autre part, Au Vent, où les migrations saisonnières des hommes ont toujours été plus nombreuses, le créole a vraisemblablement été l'objet d'une véritable diffusion à partir des foyers de la Guadeloupe et de la Martinique. Mais l'un des problèmes, encore en suspens, qu'offre Saint-Barthélemy en particulier grâce à sa diversité linguistique est celui d'un *créole natif*, dont on peut sans doute saisir la lente évolution dans la moitié Sous le Vent, par opposition au créole importé. Différence

fondamentale, car si l'on parvenait à isoler une forme de parler français se créolisant lui-même chez un groupe de Blancs antillais, on pourrait contribuer de façon notable à la connaissance de la genèse des langues créolisées et des créoles. La diversité évolutive des parlers de Saint-Barthélemy offre là une occasion rare tout autant pour la connaissance systématique des transformations internes d'un idiome exporté (le français provincial des XVII^e et XVIII^e siècles) que pour celle des processus de mixture linguistique et des causes culturelles de ces mixtures.

Dans un tout autre domaine nous trouvons des faits parallèles à ce que révèle l'étude du langage, ainsi que l'un de nous l'a exposé ailleurs en rendant compte de l'examen anthropobiologique de la population de Saint-Barthélemy (Benoist, 1965). La situation exceptionnelle de Saint-Barthélemy ne manque pas en effet de frapper le biologiste car, outre son isolement, cette population est l'une des très rares communautés d'ascendance européenne qui ait depuis aussi longtemps fait souche en milieu tropical. Son étude avait été initialement conçue comme celle d'un « isolat », c'est-à-dire d'un groupe humain de faible dimension et hautement endogame. Mais, au moment d'interpréter les résultats des mensurations et des groupes sanguins, il est devenu évident que l'île de Saint-Barthélemy ne pouvait être traitée comme un ensemble unitaire, les individus se mariant au sein de sous-groupes restreints que reflétaient fort bien les généalogies et la répartition très inégale des patronymes d'un quartier à l'autre. Du point de vue biologique, on ne se trouvait pas en présence d'une population, mais de plusieurs populations qui n'avaient entre elles que des échanges restreints ; Saint-Barthélemy n'était pas un isolat mais plusieurs isolats.

Les cloisons qui divisent l'île sont autant de barrières génétiques, c'est-à-dire que, s'opposant aux mariages entre les individus, elles empêchent les caractères héréditaires dont ils sont porteurs de sortir d'un cercle restreint. Mais ces barrières sont d'une efficacité variable. Les unes, comme celle qui sépare les deux paroisses ou encore celle qui maintient à distance les Blancs de l'île de la petite minorité de Noirs, sont pratiquement absolues. D'autres sont plus ou moins franchissables. Par le jeu des mariages et de ces barrières le mouvement des caractères héréditaires se trouve donc comme canalisé, à la manière d'une rivière qui se répartit entre des bassins d'inégale hauteur.

C'est de cette structuration des échanges génétiques que doit alors partir toute interprétation des faits biologiques constatés. Or ceux-ci sont éloquentes :

a) D'une paroisse à l'autre les individus (hommes adultes) diffèrent significativement quant à certaines mensurations (stature et divers indices de la tête) ;

b) Des maladies héréditaires, d'ailleurs assez rares, sont strictement localisées à l'intérieur de cercles restreints. Aucune n'est présente à la fois dans l'une et l'autre paroisse. Au sein d'une même paroisse, elles sont limitées à un quartier ou à un petit groupe de quartiers. On peut ainsi disposer de conditions particulièrement propices à l'étude d'un foyer et de sa diffusion ;

c) Les groupes sanguins du système ABO de Saint-Barthélemy sont très différents de ceux des autres populations de souche française, sans révéler toutefois trace d'un métissage avec les Noirs. Mais surtout le contraste entre les deux paroisses est fort net. La disparition du groupe B de la moitié Sous le Vent, en particulier, le souligne et montre l'efficacité de la barrière qui coupe l'île.

Que l'on invoque une dérive lente, ou l'effet d'événements uniques dans l'histoire de la population de l'île (pincements démographiques, émigration importante, etc.), les différences entre sous-régions, une fois constituées, ne peuvent persister qu'à l'abri des barrières qui empêchent un événement localisé de se répercuter à l'ensemble de l'île, ce qui annulerait ses effets diversificateurs. Cela implique également que ces barrières se sont constituées depuis un temps suffisant et qu'elles se sont peu déplacées. La diversité biologique, conséquence de la structuration des échanges matrimoniaux, devient par le fait même le témoin de l'ancienneté de cette structuration.

C'est donc à l'abri des mêmes barrières, au sein des mêmes unités que les diversités biologique et linguistique se sont constituées et se maintiennent. L'une et l'autre traduisent, lors de la transmission d'un individu à l'autre d'un patrimoine génétique ou culturel, la constitution des cercles privilégiés, relativement indépendants, qui connaissent leur évolution propre.

Si les mécanismes de ces transmissions et de ces différenciations ne relèvent que de chacun des niveaux, biologique ou linguistique, qu'elles affectent, par contre le cadre qui les maintient appartient à un autre ordre de faits : c'est l'organisation sociale qui, en fin de compte, commande.

Toutefois une différence notable apparaît entre les faits biologiques et linguistiques. Les règles sociales agissent directement sur le choix du conjoint, et par conséquent d'une façon presque directe sur la redistribution des caractères héréditaires. Les barrières sont mesurables, à ce niveau, et directement perceptibles tant entre la population de Saint-Barthélemy et l'extérieur qu'au sein de l'île elle-même. Les faits biologiques serrent donc au plus près les coupures sociologiques. Au niveau de la langue il en va autrement. On retrouve une concordance certes remarquable entre les paroisses et les parlers. Mais on ne peut mesurer directement le taux d'isolement réciproque, ni les contacts avec l'extérieur. Il devient de ce fait beaucoup plus

difficile de faire la part d'une dérive sur place et celle de la diffusion au sein de l'île ou à partir de régions extérieures à l'île.

Et cet exemple montre que, d'une façon qui peut sembler paradoxale, les faits biologiques peuvent être plus directement régis par les faits sociaux que ne le sont certains faits culturels.

JEAN BENOIST et GILLES LEFEBVRE

III

ORGANISATION SOCIALE

5

Les Blancs créoles de la Martinique

Par Édith Beaudoux-Kovats et Jean Benoist

[Retour à la table des matières](#)

Parmi les nombreuses ruptures qui caractérisent l'histoire sociale des Antilles, la fin de l'esclavage a été l'une des plus radicales. Ébranlant dans ses fondements la société sur laquelle s'appuyaient la vie économique et l'organisation sociale des îles, elle a remis en cause les relations entre les groupes humains qui participaient à cette société. Cependant, avec un recul d'un siècle et demi, on est frappé de voir combien les conséquences de ce remaniement sont différentes selon les îles. Dans certaines, telle Haïti, l'éclatement s'est accompagné de soubresauts politiques et s'est parachevé dans une indépendance politique et dans la disparition presque totale des structures antérieures, tandis que dans d'autres, à l'opposé, il semble que ce grand bouleversement ait été en quelque sorte amorti, voire annulé et que, par-delà des aménagements qui sont plus les corollaires des changements techniques que de vrais mouvements sociaux, la structure ancienne se soit remise en place. Mais cela s'est fait le plus souvent par-delà une rupture dans la continuité des groupes humains en présence, et ce sont rarement les descendants des anciens planteurs de l'époque esclavagiste qui détiennent de nos jours le pouvoir économique ; la place qu'ils avaient perdue au XIX^e siècle a été occupée par d'autres, venus avec des capitaux extérieurs devant lesquels ils ont dû s'incliner, tandis que leur main-d'œuvre, malgré diverses contraintes légales destinées à la stabiliser, a connu elle aussi un certain renouvellement.

À la Martinique, cependant, plus que la rupture, c'est la continuité qui frappe l'observateur. Continuité des structures agraires et des modes de faire-valoir, continuité du petit groupe humain qui maintient ces structures et auquel est consacré ce chapitre. Les Blancs créoles qui possédaient et géraient les exploitations sucrières aux XVII^e et XVIII^e siècles conservent en effet largement de nos jours le contrôle des terres et des usines à sucre. La part minime du capital étranger à l'île, et au sein de l'île du capital étranger à leur groupe, dans la grande propriété sucrière et dans les usines, est l'un des signes majeurs de cette continuité. La comparaison de la Martinique avec la Guadeloupe met bien en relief cette particularité de la Martinique et le rôle ambigu des Blancs créoles qui dépasse largement leurs fonctions économiques.

Deux points essentiels de son évolution sociale et de son histoire distinguent en effet la Martinique de la Guadeloupe : au moment de la Révolution française, la Guadeloupe n'a pas été longuement occupée par les Anglais ; aussi le mouvement révolutionnaire de l'époque a-t-il eu une emprise plus profonde et l'élite sociale blanche en a été en grande partie éliminée. Plus tard, en 1848, à la libération des esclaves, les planteurs blancs, déjà fort affaiblis, n'ont pas montré la même cohésion que leurs homologues de la Martinique et leurs propriétés ont donc été morcelées ou vendues à des sociétés métropolitaines.

Simultanément le développement social et économique plus rapide de la Martinique a permis l'expansion d'une bourgeoisie de couleur assez importante, alors qu'à la Guadeloupe la bourgeoisie mulâtre traditionnelle demeurait réduite ; la bourgeoisie de couleur guadeloupéenne est récente, peu nombreuse et formée essentiellement de membres des professions libérales.

Les Métropolitains, quant à eux, sont nombreux dans l'une et l'autre île. Ils n'entretiennent pas avec la population de couleur les rapports de type personnalisé qui subsistent à la Martinique du fait des Créoles. Face à eux la population peut donc mieux prendre conscience de sa condition et préciser des revendications qui sont souvent orientées contre le pouvoir de la métropole. Mais à la Guadeloupe, où n'existe pas le groupe des Blancs créoles, personne ne joue le rôle de tampon qu'ils exercent entre le peuple martiniquais et la métropole.

Les capitaux et les terres, détenus à la Martinique par les Blancs créoles, appartiennent, en Guadeloupe, à des sociétés étrangères à l'île ou à des individus, Blancs d'origine européenne ou martiniquaise, récemment fixés dans l'île et perçus comme étrangers à elle. Une véritable situation coloniale est ainsi créée, alors qu'à la Martinique, bien qu'on sache que les Créoles incarnent un régime économique qu'on désire changer, on ne peut pas les renier entièrement car les Créoles aussi sont des Martiniquais et sont perçus comme tels. Le contraste est frappant entre les positions de ceux qui, à la Guadeloupe, veulent

remettre en question un régime économique colonial et ceux qui, par des réformes ou par des voies plus radicales, veulent transformer la Martinique. Les premiers tendent à adopter les schèmes d'analyse des mouvements révolutionnaires du tiers monde, alors que, ainsi que nous le disait l'un des représentants actifs des seconds : « Nous ne voulons pas chasser les *Békés*, car ils sont ici chez eux. Mais nous voulons les remettre à leur place. »

Minorité économiquement dominante, les Blancs créoles sont donc par leur rôle et leur pouvoir une véritable majorité sociologique. Cependant il ne s'agit pas d'un groupe figé qui, d'ailleurs, aurait payé sa rigidité en disparaissant lors des transformations économiques et techniques du siècle qui vient de s'écouler. Cette survie n'est pas due non plus qu'à des facteurs extérieurs ; le groupe a fait preuve d'un double souci qui a assuré sa permanence : maintenir ce qui pouvait demeurer stable et s'adapter aux changements qu'il ne pouvait contrôler.

Selon le point de vue de l'observateur, le groupe blanc créole apparaît comme unitaire ou stratifié, cohérent ou diversifié, et cela traduit cet équilibre dynamique entre les tendances centrifuges inhérentes à toute société et une cohésion fonctionnelle nécessaire face au monde environnant. Ses tensions internes n'ont jamais abouti à l'éclatement du groupe, tandis que plus la menace extérieure est devenue forte, plus les mécanismes compensateurs sociaux, symboliques ou même rituels, sont devenus actifs.

Les mécanismes qui ont ainsi permis à un nombre réduit de familles de maintenir leur contrôle et de conserver une cohésion telle que ne puisse s'ouvrir aucune brèche suffisante pour le détruire méritent une attention toute particulière. Car c'est largement en référence ou en opposition à ce groupe que s'est construite la société martiniquaise et que s'expliquent nombre de ses tensions, de ses succès et de ses incertitudes.

Le groupe des Blancs créoles se compose d'individus de race blanche dont la famille a habité la Martinique depuis plusieurs générations ou bien appartiennent à la première génération d'émigrés de l'île. Telle est la définition classique du groupe, celle que ses membres donnent eux-mêmes, en mettant plus ou moins l'accent sur l'ancienneté de la famille : certaines familles installées à la Martinique depuis déjà deux ou trois générations sont encore considérées comme « nouvelles venues ». Presque en totalité d'origine française, les Créoles comptent néanmoins quelques familles originaires d'autres pays européens mais, si la famille est ancienne, cette distinction est à peine consciente et n'a pas de conséquences.

Le terme « famille » mérite quelques précisions. On désigne sous ce nom, chez les Blancs créoles, le groupe de descendance unilatérale par lequel se

transmet le patronyme. Il s'agit donc en fait d'un lignage, défini généralement par une bonne connaissance généalogique ; le patronyme, transmis par voie patrilinéaire est le signe d'appartenance à ce lignage. L'importance du patronyme est bien marquée par le fait que si, comme ce fut le cas aux XVII^e et XVIII^e siècles, plusieurs enfants prennent des noms différents (« noms de branche »), ils se placent automatiquement à l'origine d'un nouveau lignage. C'est donc au sens de lignage que nous emploierons par la suite le terme de famille, en suivant l'usage local.

Il existe actuellement 150 patronymes chez les Créoles de l'île, certains représentés seulement par une ou deux familles nucléaires, alors que d'autres comptent plus de cent individus répartis en un grand nombre de branches familiales de fortune inégale, 16 patronymes rassemblant 50 % de la population créole de l'île. De ces 150 familles patronymiques : *a*) 28 sont arrivées avant 1713 et représentent 39 % de la population créole totale ; *b*) 37 sont arrivées entre 1713 et 1789 et représentent 22 % de la population créole totale ; *c*) les familles arrivées au XIX^e siècle représentent 35 % de cette population ; *d*) et les familles de première ou deuxième génération, 4 % seulement.

Recensée directement lors de cette étude, la population blanche créole de l'île (y compris les individus qui font leurs études en France ou ailleurs mais n'y sont pas définitivement fixés) totalise 2 339 individus, se répartissant ainsi : *a*) moins de 25 ans : 1212 (643 garçons et 569 filles) ; *b*) de 25 à 50 ans : 758 (396 hommes et 362 femmes) ; *c*) plus de 50 ans 369 (173 hommes et 196 femmes).

Elle se distribue comme suit : Fort-de-France : 1309 communes rurales : 913 ; étudiants en France : 117.

Les émigrants, fixés principalement en France et à la Guadeloupe mais aussi en Guyane française, à Porto Rico, aux États-Unis et au Canada, sont approximativement au nombre de 1560 si l'on ne tient compte que des plus de 25 ans, nombre qui double si on y ajoute leurs enfants.

Il est intéressant de noter que les Blancs créoles auxquels on demande d'estimer le nombre d'individus de leur propre groupe donnent des réponses assez variables, oscillant entre des extrêmes de 2000 et de 5000, le nombre le plus fréquemment avancé étant 3500. Il y a donc de leur part une nette surestimation de leur importance numérique, ce qui pourrait traduire leur conception de leur valeur et du rôle qu'ils jouent.

Il est difficile d'établir la répartition professionnelle des Blancs créoles de la Martinique car un même individu peut mener de front plusieurs activités dans différents secteurs. Les chiffres suivants ne représentent donc qu'une

indication : a) secteur primaire 142 ; b) secteur secondaire : 73 ; c) secteur tertiaire : 374 d) professions libérales, religieux : 47. Cent cinquante-trois individus sont patrons et propriétaires ; 217 appartiennent aux cadres supérieurs et moyens et 88 occupent des postes subalternes.

La définition que les membres du groupe donnent d'eux-mêmes, l'acceptation très lente des apports nouveaux qui contraste avec le processus observé dans d'autres pays du Nouveau Monde ¹, sont peut-être consécutives à la situation insulaire. Enerrés depuis des générations dans une île exiguë, souvent assez isolés du monde extérieur, luttant contre les exigences économiques de la métropole, contre les pouvoirs de ses représentants, observant avec méfiance la « montée » d'une bourgeoisie de couleur, les Blancs créoles ont facilement développé un fort sentiment d'identification à leur groupe et un mode de vie autarcique. Exiguïté de l'île favorisant le rapprochement des individus et facilitant un fort contrôle social, isolement relatif freinant une évolution rapide et rendant aisée la conservation de valeurs traditionnelles, ce sont là des facteurs écologiques qui ont une importance capitale pour la vie du groupe et dont nous retrouvons l'influence à tous les niveaux. Les Créoles se définissent eux-mêmes comme les descendants des propriétaires esclavagistes et se situent un peu au-dessus des autres puisqu'ils ont été les maîtres. Ils ont le sentiment d'appartenir à une caste fermée qui a toujours eu la direction économique de l'île. « C'est nous qui avons créé ce pays, qui en avons fait ce qu'il est. Même maintenant, c'est nous qui faisons marcher l'industrie, qui nous occupons des terres ², même si c'est souvent peu rentable. Les Noirs n'en veulent pas, ils ne pensent qu'à être fonctionnaires. Si nous devons quitter l'île, elle régresserait de cinquante ans, du point de vue économique. »

Cette situation à part est illustrée par la façon dont les Créoles décrivent avec une remarquable identité de vue la structure sociale martiniquaise. Selon eux le principal critère de différenciation sociale est la race qui sépare la société en deux : d'un côté, il y a les Blancs, de l'autre, les Mulâtres et les Noirs. Ce sont deux groupes bien distincts qui ne se fréquentent pas, sauf pour des relations d'affaires ou parfois des relations de camaraderie, mais entre hommes seulement.

Cette division est ensuite nuancée par la fortune. On distingue donc les classes suivantes : d'abord les Créoles, puis une « aristocratie » mulâtre composée de gens riches ou instruits qui ne se fréquentent qu'entre eux, une

¹ Il faut pourtant nuancer ce contraste. Ainsi au Brésil, où les mariages mixtes sont cependant nombreux, on retrouve un schéma analogue : les familles « de quatre cents ans » qui, même ruinées, constituent l'élite sociale du pays ont tendance à éviter que des Blancs étrangers ne se mêlent à elles par mariage.

² Sur le rôle respectif des divers groupes sociaux dans l'exploitation des plantations à la Martinique, voir Benoist (1968).

troisième classe, celle des gens de couleur aisés, la petite bourgeoisie, enfin la masse de la population formée d'ouvriers urbains et agricoles.

La plupart des informateurs ont insisté sur le fait que bien que les Créoles forment encore une catégorie à part, cette division était beaucoup plus rigoureuse dix ou vingt ans auparavant. Actuellement, disent-ils, il est fréquent que de « grands Mulâtres » côtoient des familles créoles ; ils sont même invités aux enterrements¹. Un petit nombre de nos informateurs a songé au groupe des Métropolitains qui représente quelques milliers de personnes. On s'y intéresse en général assez peu mais les fonctionnaires les plus haut placés fréquentent couramment l'élite créole de l'île.

L'étranger qui arrive à la Martinique est immédiatement sensible à cet aspect d'entité presque impénétrable des Créoles et aussi au fait qu'on peut soit rester indéfiniment et totalement en dehors du groupe, soit, au contraire, être complètement happé par lui.

I. STRATIFICATION DES BLANCS CRÉOLES : LES SOUS-GROUPES

A. Les critères de classification

Malgré les apparences, le groupe des Blancs créoles est loin d'être homogène, si ce n'est par la race qui est le critère absolu d'appartenance. Une hiérarchisation interne existait dès le début de la colonisation ; il y a une cinquantaine d'années la société créole se divisait encore en deux classes totalement séparées : la haute société comprenant les grands propriétaires terriens, les « usiniers » et les commerçants de Saint-Pierre, et une classe inférieure où se trouvaient les employés des précédents et les petits propriétaires. À cela s'ajoutait un découpage géographique : les moyens de communication étant très peu développés, il était fréquent que les habitants du Nord ne rencontrent pratiquement jamais ceux du Sud.

S'il est probable que cette hiérarchie interne est moins rigide de nos jours, elle subsiste néanmoins et l'on distingue généralement trois sous-groupes principaux auxquels s'ajoute un groupe marginal. Ces sous-groupes rassemblent en principe un certain nombre de familles (identifiées par leurs patronymes) de même niveau social, communément désignées comme « grandes », « moyennes » et « petites ».

Les critères de classification sont composites. Les plus importants sont la « fortune » et le « nom », que viennent en quelque sorte pondérer des notions plus floues telles que l'« éducation », la « réputation », les « fréquentations ».

¹ L'un d'eux nous confiait toutefois : « Oui, on nous invite parfois aux enterrements, mais jamais aux baptêmes ni aux mariages. »

Le critère de fortune en tout cas, quoique très important, ne peut être admis sans examen. Plusieurs informateurs ont insisté sur le fait que la richesse devait être acquise d'« une manière honorable », ce qui peut parfois prêter à discussion.

Le nom est essentiel et il joue un grand rôle dans toutes les manifestations de la vie sociale. Marc Bloch (1931) avait signalé l'importance de ce facteur dans la société française rurale, surtout sous l'Ancien Régime, et ce phénomène, qui a peut-être tendance à s'effacer en Europe, est resté très vivace à la Martinique. Il en va de même dans certaines sociétés d'Amérique latine où des élites blanches, fières de leur passé, protègent jalousement les valeurs que leur nom représente. À la Martinique, il ne s'agit pas de titres de noblesse ; les familles très anciennes sont préoccupées du « grand nom » en soi, pour sa valeur intrinsèque : le nom garantit en quelque sorte la respectabilité et la pureté (raciale) d'une famille ; il la classe automatiquement dans la hiérarchie sociale.

Le terme « éducation », quant à lui, est plutôt pris dans le sens de « bonnes manières » que dans celui d'instruction, et ce facteur, ainsi que les fréquentations, joue un grand rôle dans la discrimination opérée par certains Blancs vis-à-vis d'autres. La réputation d'une famille traduit donc l'opinion globale qu'on a d'elle tant sur les plans moral et social que sur celui de l'honnêteté de ses entreprises financières.

Aucun de nos informateurs n'a cité la profession comme un facteur déterminant du statut social. Certaines régularités apparaissent certes entre la profession exercée et le statut mais elles sont beaucoup moins rigides que dans les sociétés de type industriel. Les métiers de planteur ou d'usinier étaient autrefois nobles, mais celui de commerçant n'a jamais été déconsidéré. Le choix de telle ou telle profession tient autant à la limitation des possibilités locales, qu'aux occasions offertes par la famille : en règle générale, c'est donc moins la nature du métier que l'on exerce que sa rentabilité qui joue sur la position sociale. Cependant, il y a des professions à éviter, car elles sont jugées indignes d'un Créole : en premier lieu, viennent tous les métiers manuels – on ne trouve pas de *Béké* ouvrier agricole, par exemple et très peu d'artisans. On peut ici faire un rapprochement avec l'Amérique du Sud où l'on distingue entre les métiers qui obligent à se « salir les mains » et ceux qui les gardent « propres ». De même, il est très mal vu d'être chauffeur de taxi ou coiffeur car ces professions impliquent un contact intime avec les Noirs. Les métiers agricoles, surtout ceux qui sont en rapport avec la canne à sucre, sont moins recherchés qu'auparavant car ils sont de moins en moins rentables. On se tourne vers la banane et vers le commerce à grande échelle. C'est ainsi que de grandes familles propriétaires d'usines investissent aujourd'hui dans des magasins d'alimentation ou dans des garages ; on devient concessionnaire de

marques de boissons, d'automobiles, ou d'appareils électroménagers. Ces changements n'affectent pas, en principe, le statut de la famille, au contraire. Parallèlement, les jeunes se détournent de la campagne et préfèrent trouver un emploi à Fort-de-France où il est courant que des fils et des filles de « bonne famille » occupent des postes assez modestes dans des bureaux : employé de banque, secrétaire, activités qui permettent de « tenir son rang » et évitent d'occuper un emploi qui ne soit « pas digne d'un Blanc ».

Un fait remarquable est le nombre extrêmement restreint de Créoles qui exercent une profession libérale¹, du moins parmi ceux qui vivent à la Martinique. Cette carence peut s'expliquer historiquement car les fils prenaient traditionnellement la succession de leur père ; ils s'occupaient donc des terres, de l'usine, du commerce en se répartissant les tâches, leur avenir ne posant pas de problèmes et étant tracé d'avance.

Parallèlement, les Mulâtres qui, n'ayant pratiquement pas accès à la terre et assez difficilement au commerce, voyaient l'instruction leur offrir des possibilités de promotion sociale, ont à peu près accaparé le secteur des professions libérales. Les Noirs actuellement suivent la même filière. Les Créoles ont rarement et tardivement éprouvé la nécessité de l'instruction pour jouer un rôle dans la société, et ceux d'entre eux qui étaient diplômés, par exemple en droit, revenaient dans l'île pour s'occuper de l'usine ou de l'entreprise familiale. Le problème de l'instruction prend toutefois de nos jours une nouvelle dimension.

B. Les grands Békés

La haute bourgeoisie groupe les familles auxquelles appartiennent ceux qu'on appelle communément les « grands » Békés, familles qui, en principe, détiennent à la fois la fortune et le nom. Elles sont maîtresses de l'île, descendant pour la plupart d'anciennes familles qui ont su maintenir leur fortune, voire l'accroître, à travers les générations. Numériquement, cette classe est très réduite, environ 10 % de la population blanche créole. Une quinzaine de familles en feraient partie, selon l'opinion la plus répandue, mais si l'on applique les deux critères d'appartenance d'une manière rigoureuse, ce nombre doit être réduit à une dizaine tout au plus. Ces familles passent pour former un groupe homogène, une société fermée, et elles ne se fréquenteraient qu'entre elles.

En fait, la réalité est plus complexe pour bien des raisons. Quelques-unes de ces familles comptent parmi les plus nombreuses et sont donc composées de différentes branches qui, portant toutes le même patronyme, devraient toutes

¹ À la différence des Blancs d'Amérique latine, qui ont eu tendance à conserver pour eux l'exercice des professions libérales.

pouvoir se considérer comme appartenant à la haute bourgeoisie. Mais, bien que les fortunes soient difficiles à évaluer avec précision, il est évident que les différentes branches d'une même famille patronymique ont souvent connu une réussite financière très inégale. Les branches pauvres, tout en jouissant du renom du patronyme et de la considération générale, ne sont pas admises dans la catégorie dirigeante, mais classées à un rang inférieur. Leurs membres sont reçus par le reste de la famille d'une manière régulière mais ne se sentent pas réellement sur un pied d'égalité et un certain malaise s'établit souvent. Si le contraste entre les fortunes est très important, elles sont même tenues un peu à l'écart. D'ailleurs les autres familles de la classe dirigeante ne les reçoivent pratiquement pas. Des situations financières différentes créent donc des barrières entre membres d'une même famille étendue, les uns faisant pleinement partie de la haute société et les autres étant poussés vers la classe moyenne. Le prestige d'une famille nucléaire étant étroitement lié à la fréquence et au faste des réceptions qu'elle donne, ainsi qu'à son train de vie en général, les membres des branches pauvres ne peuvent pas suivre l'exemple ni le rythme de leurs cousins plus fortunés et leur prestige s'en ressent.

En dépit de la permanence du prestige accordé au nom, les inégalités de fortune fragmentent donc les porteurs d'un même nom, si enviable soit-il. Ainsi, un sous-groupe n'est-il pas une entité homogène mais plutôt un cadre sommaire permettant de situer les diverses familles en négligeant les variations intrafamiliales. Ce procédé de classement revient à dire : « les Godard constituent une grande famille, ils portent un des meilleurs noms, ils ont une usine et n hectares de terre », mais à ne pas tenir compte dans ce classement de la famille nucléaire Lionel Godard, qu'on dira être une petite branche.

À l'intérieur de la classe dirigeante *stricto sensu*, on observe une survivance de la vieille rivalité entre citadins et campagnards. Les premiers, grands commerçants et exportateurs, en particulier ceux qui habitent le quartier résidentiel de Didier, ont tendance à former une communauté un peu à part ; ils se considèrent comme plus cultivés et plus dynamiques ; ils font progresser l'économie de l'île et ils ont conscience de ce rôle. Il est intéressant de noter que nous décrivant la structure interne du groupe créole, les citadins de la haute bourgeoisie se situaient toujours avant les terriens, soutenant que ces derniers avaient perdu de leur importance. Le contraire se produisait lors de l'interrogatoire des membres des grandes familles terriennes, les usiniers, qui faisaient valoir une sorte de droits d'aînesse ou de noblesse dus à leurs activités. Peut-on pour autant parler d'une coupure entre la ville et la campagne ? Dans les conditions socio-économiques actuelles cette distinction est assez arbitraire car, s'il y a rivalité ou sentiment de supériorité, ils sont basés sur des questions de forme et de prestige finalement assez superficielles. Les citadins reprochent aux campagnards de vivre un peu isolés, d'être parfois un peu rustres, mais ceux-ci soulignent le caractère noble de la terre. En fait, les grands terriens jouissent d'un prestige notable car ils représentent la

tradition, le genre de vie que l'on menait autrefois et qui se traduit dans les réceptions qu'ils donnent. Mais cette permanence tend aujourd'hui à s'effriter, surtout depuis la période difficile que traverse la canne à sucre. À ces nuances près, on ne trouve pas de distinction profonde entre ville et campagne, du moins en ce qui concerne la classe supérieure. D'ailleurs, du point de vue économique, les activités agricole et commerciale sont étroitement solidaires, et, d'autre part, si nous considérons les familles elles-mêmes, ce n'est guère qu'à des niveaux inférieurs que certaines sont entièrement citadines ou, à l'inverse, uniquement campagnardes. La famille aura en général certains de ses membres à la terre, occupant les postes clefs de l'exploitation, mais aussi des représentants à la ville où ils posséderont divers commerces ou entreprises, et même, dans certains cas, des membres en métropole dans des activités liées au commerce des produits des îles. De toute façon, les éléments de la ville et ceux des communes rurales entretiennent des contacts constants.

Il existe deux autres catégories de grandes familles qui se placent à un niveau inférieur aux précédentes, car elles ne cumulent pas vraiment les deux critères principaux, le nom et la fortune. Les unes portent un « très bon nom », descendant souvent d'anciennes familles très réputées, autrefois importantes et riches, mais elles se sont appauvries progressivement et leur fortune est moyenne. Dans la liste de patronymes de l'île, dix-huit pourraient être ainsi classées quoiqu'on trouve là aussi des branches plus riches que d'autres. En ce qui concerne ces familles, il se produit à la Martinique le même phénomène qu'en France : une « vieille famille », bien que relativement appauvrie, reste toujours très estimée, ses membres font encore partie de la haute société du point de vue social, sinon sous l'angle économique. Conscientes de leur passé, et aussi parfois du fait « elles vivent sur un acquis, elles ont tendance à penser qu'elles représentent les valeurs traditionnelles et se doivent de les défendre, d'où une certaine rigidité dans leurs attitudes raciales et morales. À l'inverse de ce groupe, il existe d'autres familles – nous en avons dénombré huit – qui, bien que ne portant pas de nom reconnu comme « grand », sont classées parmi l'élite sociale, grâce à leur richesse. Sans aller jusqu'à employer le terme de « nouveaux riches », on nous a toutefois fait remarquer qu'elles ont une fortune relativement récente et acquise principalement dans le commerce ou dans l'exploitation bananière. Tenus quelque temps sensiblement à l'écart des cercles sociaux les plus élevés, leurs représentants font maintenant partie de la haute société grâce à l'importance accrue du critère économique. Le prestige de leur nom, du même coup, en a été relevé. C'est évidemment au sein de ce sous-groupe que l'on trouve les figures de proue de la société créole et, au moins du point de vue économique, de la Martinique. Quelques personnalités cumulent les postes clefs de l'agriculture, du commerce et de la banque. Ce sont aussi les hommes de ce groupe qui voyagent le plus, allant en France ou ailleurs plusieurs fois par an, principalement pour leurs affaires.

Malgré ces nuances et ces subdivisions, cette haute bourgeoisie, moins homogène qu'elle ne paraît, est, à des titres divers, très consciente de son statut, assez refermée sur elle-même et méfiante vis-à-vis de quiconque – Créole ou étranger – tente de s'introduire parmi elle.

C. La classe moyenne

Le deuxième grand sous-groupe est celui des *Békés* « moyens », composé des branches moins riches des familles du sous-groupe précédent et de familles respectables dont le nom et la fortune n'ont pourtant pas l'éclat des grands *Békés*. Une trentaine de patronymes peuvent se rattacher à ce groupe. Là encore, la situation n'est pas simple, certaines familles étant légèrement supérieures à d'autres, soit par le nom, soit par la fortune. Celle-ci peut être moyenne, représentant un revenu de 1 800 francs à 3 600 francs par mois environ ¹, mais dans ce même sous-groupe on trouve aussi des familles plus aisées dont le revenu atteint 5 000 francs par mois.

On ne constate pas dans cette catégorie non plus de coupure entre ville et campagne. Les citadins possèdent parfois un commerce et travaillent pour leur propre compte, mais plus souvent ils constituent les « cadres » des entreprises appartenant aux grands *Békés*. Beaucoup de membres de ce sous-groupe sont propriétaires terriens mais ils ne possèdent pas de très grandes propriétés ni surtout d'usines. Ils cultivent la canne, la banane, pratiquent l'élevage ou exploitent des distilleries d'importance secondaire. D'autres occupent des postes de direction dans l'usine ou sur la propriété de grands *Békés*, résidant alors avec leur famille sur les lieux de travail. Les postes d'administrateur ont été autrefois très recherchés par ceux qui n'étaient pas eux-mêmes propriétaires, car c'est en fait l'administrateur qui gérait l'ensemble de la propriété et conservait une bonne part des bénéfices. Certaines des très belles demeures que l'on peut voir à la Martinique étaient souvent les maisons des administrateurs. Cette situation s'est modifiée : le propriétaire exploite de plus en plus lui-même son bien et les postes d'administrateur de terres ou de directeur d'usine sont ordinairement tenus par les membres de sa propre famille.

C'est à cette classe moyenne, numériquement nombreuse, que sont attachés le moins de stéréotypes. Classe intermédiaire entre les « grands » et les « petits », elle tend pourtant à garder très nettement ses distances par rapport aux « petits ». Les membres de cette catégorie ont d'ailleurs de la société créole une vision plutôt dualiste, distinguant d'une part les petits et classant ensemble tous les autres. Bien qu'ils reconnaissent l'existence d'une minorité de familles dirigeantes, ils soulignent le fait que le seul facteur qui les distingue de cette élite tient à la richesse car ils partagent avec elle le même système de valeurs.

¹ En 1966.

Certains sont un peu aigris par le caractère fermé de la haute société et par l'insuffisance de leurs relations avec elle. Ils remarquent qu'ils sont pour la plupart apparentés à ces familles privilégiées et se plaignent de ce que ces liens soient inopérants : « Nous ne les voyons pour ainsi dire qu'aux mariages, aux enterrements et, bien sûr, aux réunions électorales puisque nous sommes tous du même bord. »

Ce sous-groupe occupe ainsi une place médiane et, comme toutes les classes moyennes, il s'avère le plus malaisé à saisir, car le plus mouvant et le moins clairement défini. Ses membres sont les plus aptes à changer de niveau si une possibilité de mobilité sociale se manifeste.

D. Les petits Blancs

C'est du nom de « petits Blancs » que l'on désigne le troisième sous-groupe. Celui-ci est représenté par plus d'une trentaine de patronymes et recouvre des familles au nom modeste et au revenu faible, bien que sur ce dernier point, encore une fois, des différences se manifestent d'une famille à l'autre. Quelques-unes de ces familles mènent en ville une vie étriquée, exploitant un petit commerce ou dépendant le plus fréquemment du salaire de petit employé que gagne le chef de famille dans une entreprise appartenant à un autre Créole. Mais les vrais petits Blancs, les plus nombreux et souvent les plus pauvres, sont les ruraux. Dans toutes les sociétés de l'Amérique des plantations, on trouve des familles de ce type, celles qu'on désigne en anglais sous le nom de *poor whites*. Vivant souvent dans des conditions moins que modestes, d'autant plus que les couples ont en général plus de quatre enfants, ils n'ont pas l'apparence extérieure de la misère ou de la dégradation physique de leurs homologues d'autres îles.

À la Martinique, on les désigne souvent sous des noms méprisants : *Békés en bas feuille*, ou à la campagne *Békés goyave*, ou *Bitacos*. Ces derniers disposent parfois de quelques hectares de terre et ils parviennent à accroître leurs moyens de subsistance en cultivant un jardin potager et en élevant quelques animaux pour l'usage domestique. La plupart travaillent pour le compte d'un autre Blanc, certains comme contremaîtres mais le plus souvent dans les postes plus modestes de « gérant », mécanicien, caissier, etc. Payés en général de 800 à 1 200 francs par mois, ils sont logés par leur patron. N'ayant pas les moyens de conquérir une certaine autonomie ni, dans la plupart des cas, de poursuivre des études, ils se trouvent très tôt accaparés par les nécessités de l'emploi. Souvent exploités, ils n'exercent pas d'activité syndicale ; s'ils s'y risquent, ils se trouvent pratiquement rejetés de la communauté blanche. Il est probable qu'ils souffrent davantage de leur condition que les contremaîtres ou gérants de couleur : ils se sentent à la fois exclus du milieu formé par les Créoles de niveau supérieur et méprisés par les gens de couleur qui ont atteint une meilleure position économique. Cet orgueil blessé projette leur amertume

vers les autres Créoles : « Nous sommes blancs comme eux et pourtant ils ne nous invitent jamais, les jeunes de leur milieu ne fréquentent jamais nos enfants ; parce qu'ils ont plus d'argent, ils se croient supérieurs à nous et ne nous connaissent plus, souvent même ils feignent d'ignorer les liens familiaux qui existent entre nous. » Quelques-uns, les plus pauvres, et qui se sentent le plus isolés, fréquentent beaucoup les Métropolitains, gendarmes par exemple, qui vivent dans les bourgs, et les hommes sont également en contact fréquent avec les Noirs ; mais ces relations-là sont bannies pour les femmes blanches qui sont très « protégées ». Ils tiennent en effet pardessus tout à leur statut « blanc » puisque à ce niveau de l'échelle sociale ils n'ont aucune supériorité économique. Aussi, préfèrent-ils encore une étroite dépendance vis-à-vis de leurs employeurs dont, espèrent-ils, une part du prestige rejaillira sur eux. Dépendant des Blancs plus riches et proclamant leur appartenance au groupe créole, ils sont ainsi les alliés objectifs de leurs patrons dont ils défendent les intérêts et partagent les tendances politiques afin de sauvegarder leur propre statut à l'intérieur de la société globale.

Les membres des autres sous-groupes les définissent d'abord comme des gens pauvres vivant à la campagne ; c'est leur côté « rustique » qui les caractérise ; ils sont sans « éducation ». On leur reproche une certaine vulgarité et de parler plus souvent le créole que le français. On ajoute généralement qu'il y a, bien sûr, des *Bitacos* parmi les familles riches de la campagne, mais « ce n'est pas pareil » car ils sont « sauvés par leur nom » et même si leur apparence et leur parler sont un peu rustiques ils ne correspondent pas pour autant aux petits *Békés goyave*. Ces derniers, en effet, ont une « mentalité à part », ils ont un complexe d'infériorité vis-à-vis des autres Créoles : ils n'ont ni l'ambition ni la volonté d'améliorer leur sort ; ils ont tendance à raisonner plus comme des employés que comme des patrons. Enfin, on leur fait grief de trop se mêler aux Noirs, sinon par le mariage du moins par les fréquentations, si bien que souvent ils seraient plus près des Noirs que des Créoles.

Les stéréotypes concernant ce sous-groupe sont donc nombreux et très tenaces. Si la plupart des Créoles de niveau supérieur reconnaissent qu'il y a bien là des familles blanches, et très « honnêtes », auxquelles on ne peut pas tenir rigueur, au fond, de modes de vie et de pensée qui sont liés aux possibilités financières, d'autres se montrent beaucoup plus rigides dans leurs appréciations. On les fréquente peu, et si on les côtoie parfois, on ne devient pas intime avec eux. D'ailleurs il est assez significatif que si l'on interroge des membres des autres sous-groupes au sujet des mariages et des généalogies, ils peuvent parler de la plupart d'entre elles d'une façon exhaustive, donnant des précisions sur les conjoints et le nombre d'enfants sur plusieurs générations et situant le niveau de la fortune, mais dès qu'il s'agit de familles de petits Blancs on n'obtient que peu de renseignements, voire pas du tout. Une réaction fréquente face à leurs noms est : « C'est un Blanc mais je ne le connais pas du tout ; il habite du côté de N..., ce doit être un petit gèreur et il a plusieurs

enfants, mais c'est tout ce que je sais. » Une autre réponse assez courante est du type de celle qu'on nous a faite au sujet d'un individu portant le même patronyme que notre interlocuteur et occupant le poste de caissier dans une usine : « Tiens je ne connaissais même pas l'existence de celui-là. » De telles lacunes, aussi répétitives, ne peuvent être dues au seul hasard.

E. Un sous-groupe marginal

Le dernier sous-groupe, très marginal, est représenté par quatorze patronymes de familles « mésalliées ou pas tout à fait blanches mais qui veulent se faire passer pour blanches ». Ces distinctions sont d'ailleurs assez subtiles car, somatiquement, les membres de ces familles sont parfaitement semblables aux *Békés* et seule une très bonne connaissance généalogique autorise de telles affirmations. En effet, la « mésalliance », c'est-à-dire l'entrée d'un élément de couleur dans la famille, est souvent un cas unique, remontant à plusieurs générations, dont il ne reste aucune trace apparente. Pourtant, la distinction demeure : ce ne sont pas des Blancs et, si les éléments riches sont tolérés du point de vue économique, socialement on préfère les tenir à l'écart.

Deux remarques s'imposent à propos de ces familles. Tout d'abord, est-il exact qu'elles ne sont pas tout à fait blanches ? Les Créoles eux-mêmes ne partagent pas toujours le même avis sur telle ou telle famille. En dressant la liste des patronymes des Blancs créoles de l'île cela a causé d'ailleurs quelques difficultés, certains considérant telle famille comme blanche, d'autres pensant qu'elle ne l'était pas. Nous avons finalement retenu comme blanches les familles reconnues comme telles par la plupart des Créoles, mais nous y avons ajouté des familles qui n'ont pas cette réputation et qui, cependant, d'après leur généalogie ne sont pas métissées.

À l'inverse, dans une famille alliée aux plus importantes, familles créoles se serait trouvée, voilà plusieurs générations, une femme « qui n'était pas blanche ». Les quelques membres de cette famille qui sont au courant de ce fait ne le disent pas « car alors tout le système serait remis en cause ». Mais cela montre bien l'arbitraire de nombreuses distinctions. Surtout cela éclaire de façon intéressante les relations entre la hiérarchie socio-économique et la stratification ethnique. Peut-être s'agit-il d'un cas unique mais il révèle que, lorsqu'un choix s'impose, que ce soit face à l'inclusion ou face à l'exclusion d'un individu ou d'une famille, le critère sous-jacent à ceux qui paraissent les plus évidents est sans doute la cohésion et la pérennité du groupe tout entier.

Ainsi le groupe des Blancs créoles est-il morcelé en sous-groupes, séparés par des stéréotypes d'autant plus forts que la distance entre deux sous-groupes est plus grande. À côté des critères économiques, d'autres facteurs plus subtils, perceptibles uniquement dans le cadre local, tels que le nom, l'ancienneté, le savoir-vivre, jouent un rôle important dans la hiérarchisation sociale, et par là

le poids du passé continue à peser sur les Blancs créoles et à jouer un rôle dans leur organisation sociale.

II MOBILITÉ INTERNE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS

Cette hiérarchie interne n'est pas immuable ; une mobilité sociale ascendante ou descendante remanie, génération après génération, la position des familles ou des individus : les unes « montent », les autres ont « descendu ». Il serait inutile de détailler ici les éléments de cette mobilité, l'un de nous l'ayant déjà fait ailleurs (Beaudoux-Kovats, 1969), mais leur rôle respectif est bien mis en relief par les critères qui permettent au groupe d'affirmer que l'un de ses membres a « réussi » : l'accord est unanime sur le fait que le succès d'un homme est avant tout celui qu'il connaît dans ses affaires. A réussi celui qui est « arrivé » dans le groupe de tête de sa profession, qu'il s'agisse de bananes, de commerce ou d'assurances, cette réussite étant parachevée dans le train de vie qui la signe. Quant aux femmes, ce n'est pas, sauf de très rares exceptions, leurs succès professionnels qui marquent leur statut, mais leur mariage et les succès de leur mari.

Mais si la réussite économique joue un rôle primordial, elle n'est pas seule. Le cercle des fréquentations et l'« éducation » viennent pondérer le facteur économique et le nuancer, aidant les uns, pénalisant les autres, selon d'autres critères que la fortune : l'admission d'une famille de fortune récente de plein droit parmi les grands *Békés* implique un certain niveau d'« éducation », c'est-à-dire de « bonnes manières », et bien entendu l'acceptation des valeurs sociales et raciales du groupe. Inversement un individu peut se hisser au-dessus de la place que lui assigneraient ses conditions matérielles objectives, soit en prenant activement part à certaines associations économiques ou culturelles, soit en émergeant par ses qualités personnelles dans le sillage d'une grande famille à laquelle il est professionnellement associé.

L'instruction et la possession de diplômes universitaires comptent moins ; initialement tout au moins, c'est plus par une promotion dans la société martiniquaise tout entière que dans celle des Blancs créoles que se traduira l'ascension du jeune Créole de famille modeste devenu agronome, expert-comptable ou médecin. Le mariage lui-même est rarement pour un homme un facteur de promotion, et, lorsque l'hypergamie existe, l'individu ne connaît qu'une réussite strictement personnelle à laquelle ne s'associe pas sa famille d'orientation.

La mobilité descendante est déterminée avant tout par des comportements jugés délictueux à divers titres : faillite, quoique dans ce cas-là la solidarité familiale vienne souvent compenser les défaillances ; mésalliance, c'est-à-dire mariage avec une femme de couleur ou avec une femme blanche jugée d'un

niveau social trop bas, ou diverses formes de marginalité. Mais bien des éléments d'appréciation peuvent jouer. Si une famille « a connu des revers », mais garde une « bonne éducation », elle peut conserver son rang, mais si l'alcoolisme ou un relâchement des « manières » s'ajoutent à l'échec économique, les membres de cette famille voient se réduire le cercle de leurs relations et ne sont bientôt plus acceptés que par leurs parents les plus proches.

Cette esquisse des mécanismes de la mobilité sociale interne au groupe blanc créole montre nettement que les divers sous-groupes ne sont pas imperméables les uns aux autres. En fait, si la mobilité peut se faire dans les deux sens, c'est de loin la mobilité ascendante qui est la plus fréquente. Mais elle n'est pas aisée, et elle ne s'accomplit le plus souvent que génération après génération, par paliers successifs. Il est très rare qu'un petit Blanc accède directement à la classe la plus élevée, car on ne fera pas facilement abstraction de son nom, signe de ses origines. Il pénètre plus facilement dans la strate moyenne dont les représentants, à leur tour, sont à peu près les seuls à pouvoir prétendre s'intégrer un jour à la classe supérieure. Mais ceux-là même qui sont déjà parvenus à une certaine aisance et fréquentent les membres du groupe dirigeant, insistent sur la difficulté de réaliser leurs ambitions car, l'île étant petite et les places rares, l'élite économique édifie des barrières qui la protègent de concurrents éventuels. Un membre de la classe moyenne déjà apparenté aux grandes familles rencontre cependant moins de difficultés à se hisser parmi elles qu'un nouveau venu. Toutefois on ne saurait trop insister sur le fait que, quels que soient les succès qui la déterminent, la mobilité est avant tout un phénomène individuel. Une exception notable à ce principe peut cependant être signalée à la suite de la catastrophe de 1902 : la montagne Pelée ayant massacré une bonne partie des Blancs créoles, le vide a été comblé par une mobilité massive des survivants.

Résolutive des tensions, cette mobilité permet aux individus d'accepter le système en y trouvant les moyens d'un certain assouvissement de leurs ambitions. Soigneusement filtrée, elle n'entraîne pas de bouleversements susceptibles de remettre en question ses bases économiques ou les valeurs qui les soutiennent. Certes, le groupe blanc créole connaît-il des tensions internes dues à son hétérogénéité. Mais ces tensions ne sont jamais devenues telles que le groupe ait connu un affrontement interne à propos des bases de sa suprématie raciale et économique et, gage de sa puissance, le groupe dirigeant demeure remarquablement homogène. On peut se demander si cette fragmentation, ces tensions et cette lente mobilité ne se conjuguent pas en entraînant pour commun effet une solidarité fonctionnelle assortie de rapports souples et nuancés avec les autres Martiniquais et avec la métropole. Nous pourrions terminer ce chapitre en examinant rapidement comment ces phénomènes jouent dans les relations du groupe avec l'ensemble de la

population martiniquaise et comment ils réagissent aux changements contemporains.

À cet égard le cas des petits Blancs est important et significatif. Dans la société martiniquaise, ils se trouvent en situation ambiguë : par leur niveau économique ils s'apparentent à la petite bourgeoisie de couleur et ils en sont parfaitement conscients. Mais ils sont des Blancs créoles ; ils font partie de ce groupe qui les maintient en marge. Ne disposant pas de biens propres, ayant une position défavorable dans l'échelle sociale martiniquaise, ils ne se distinguent comme *Békés* que par un seul trait, leur appartenance ethnique. Il s'agit là certes de leurs liens familiaux, parfois très lointains, avec les autres *Békés*, mais surtout de leurs caractéristiques raciales qui prennent une importance accrue. Doublement isolé, de sa classe par la couleur qui lui fait refuser ses égaux, et des autres Créoles par son niveau d'éducation et de fortune, le petit Blanc en souffre mais s'emprisonne dans cet isolement en partageant les valeurs traditionnelles de son groupe racial. Certes, ayant pris conscience du fait qu'ils étaient lésés et exploités par la classe possédante, certains petits Blancs peuvent dans diverses circonstances se montrer solidaires de la population de couleur en participant par exemple à des groupements de petits planteurs de banane, ou en jouant un rôle actif dans la création d'un syndicat. Mais cette solidarité ne se concrétise qu'à l'occasion de revendications précises, et cette unité n'existe que dans la mesure où les Créoles, en tant que groupe, ne sont pas menacés sinon la solidarité raciale, qui paraît s'atténuer lorsque les pressions extérieures se relâchent, retrouve alors sa force. Alternant d'une opposition conflictuelle à une solidarité de fait avec les autres Blancs créoles, le comportement des petits Blancs révèle qu'il s'agit là des deux aspects d'une même relation par laquelle les strates de la société des Blancs créoles prises dans leur ensemble utilisent leurs contradictions sans en être pénalisées.

Face à une hostilité extérieure, surtout de la part des gens de couleur mais aussi de la métropole dont les entreprises sont souvent jugées comme peu conformes à la réalité locale, le groupe se resserre. La survie de la race, le maintien de la « pureté » raciale deviennent une obligation, ainsi que la protection des biens matériels ou même de la réputation d'un individu soumis à des critiques étrangères. Transcendant les conflits internes, la solidarité du groupe se manifeste alors essentiellement comme la conscience de son unité raciale vécue dans le temps. Et on aboutit à une obligation qui mêle étroitement aussi bien la préservation de la « race » que la protection des biens de la classe possédante, biens dont les petits Blancs sont indirectement les bénéficiaires et auxquels ils doivent leur survie en tant que membres du groupe.

L'évolution contemporaine des comportements liés au mariage et au choix du conjoint rend bien compte de cette solidarité et des voies par lesquelles elle

se manifeste. Le mariage est d'une manière fort consciente l'épine dorsale de la société créole. Le choix d'un conjoint dépasse par ses conséquences le destin de chaque individu. Lourd d'avenir collectif il engage la survie du groupe sur deux plans : des alliances avec des gens de couleur démantèleraient le groupe en tant qu'entité raciale, tandis que de fréquentes unions avec des Métropolitains ou des étrangers provoqueraient, notamment par le jeu de l'héritage, une diffusion des biens vers l'extérieur et un éparpillement des pouvoirs économiques. Le mariage est le mécanisme essentiel qui protège ces points d'érosion. Les critères principaux du choix du conjoint sont donc d'abord ceux qui définissent l'appartenance au groupe blanc créole. Le conjoint doit de préférence être membre du groupe ; si tel n'est pas le cas, le risque d'une exclusion ou tout au moins d'une position marginale menace le couple. Mais, au sein de cet ensemble hautement endogame, existent d'autres régularités qui correspondent à la division des Blancs créoles en sous-groupes ; les éléments qui dictent le choix du conjoint sont alors ceux qui définissent l'appartenance à tel ou tel sous-groupe : facteurs d'ordre social (ancienneté, nom, prestige) et facteurs économiques (nature et importance des biens). Au sein des familles possédantes, le même souci de conservation des biens que l'on note à la base de la limitation des mariages entre Créoles et étrangers à l'île tend à maintenir un cercle de mariage étroit, limité à ces familles possédantes.

Le schéma traditionnel du mariage est donc non seulement très lié au maintien de la pérennité du groupe, mais aussi à celle de sa division en sous-groupes. Mais depuis une quinzaine d'années des changements viennent élargir progressivement le champ des relations socialement acceptables et atténuer la rigueur des critères du choix du conjoint. Le nombre de mariages avec des Blancs non créoles s'accroît. « Les *Békés* deviennent moins racistes : ils épousent des Métropolitains », nous disait une Guadeloupéenne. Simultanément, les mariages entre sous-groupes à l'intérieur du groupe *Béké* deviennent plus nombreux. Il semble que les pressions de plus en plus fortes qui s'exercent sur les Blancs créoles soient la cause profonde de ces changements : pression démographique de la population de couleur, remise en cause des structures traditionnelles de la Martinique par l'influence massive de la métropole.

Par contre les mariages avec des gens de couleur demeurent aussi intensément sanctionnés. Tous les Créoles, quel que soit leur âge, émettent sur les mariages interracialisés une opinion négative, malgré des nuances individuelles qui vont de l'affirmation d'une inégalité intrinsèque des races à celle d'une incompatibilité malgré leur égalité. La remise en question de la barrière raciale est exceptionnelle et, alors que les autres éléments d'isolement ou de cloisonnement du groupe sont relatifs et peuvent varier, ce qui concerne son identité raciale semble actuellement intangible. Dans la période de changement accéléré qui s'amorce, il apparaît comme assez évident que les Blancs créoles, en vue d'assurer leur survie et le maintien de leurs positions

reconsidéreront certains traits de leurs attitudes et de leurs comportements traditionnels, mais il semble exclu que leur position face au mariage interethnique se modifie sensiblement. C'est à travers ces remaniements et cette permanence que se dessinera, à moins de changements violents, le nouvel équilibre qui leur permettra peut-être, alors que s'achève l'ère des plantations, de maintenir leur position dominante.

ÉDITH BEAUDOUX-KOVATS et JEAN BENOIST

6

Comparaison des relations interpersonnelles dans trois communautés martiniquaises

Par Joseph Josy Levy

[Retour à la table des matières](#)

Dès le début des recherches sur les sociétés paysannes, les anthropologues se sont préoccupés de déterminer les formes qu'y prennent les relations interpersonnelles. À partir de leurs recherches se dessinent deux tendances. Aux yeux de certains chercheurs (Redfield, 1956), les relations interpersonnelles sont caractérisées dans les sociétés paysannes par l'absence de violence et un consensus social, tandis que pour beaucoup d'autres (Lewis, 1951 ; Foster, 1960, 1961 ; Honnigman, 1968 ; Rubel, 1968), les relations sociales y sont marquées par l'envie, la suspicion et les conflits. Sur le plan de la structure sociale, les familles nucléaires seraient alors dans ces sociétés les seules unités importantes, hors desquelles toute coopération prolongée serait difficile ; la communauté elle-même aurait une cohésion très faible et les associations volontaires y seraient pratiquement inexistantes. Certains de ces auteurs ont regroupé les sociétés qui présentaient ces caractéristiques sous le nom de sociétés de type atomistique.

Ce problème, dans les Antilles, et notamment dans les Antilles françaises a été relativement peu abordé. Aussi ce chapitre a-t-il pour propos de contribuer à son analyse en décrivant et en comparant les relations interpersonnelles dans trois communautés paysannes de la Martinique. Nous avons personnellement étudié la communauté de Grand'Rivière et c'est surtout sur elle que s'appuiera ce travail. Les données comparatives sur deux autres villages proviennent de l'article de Price (1964) sur Belle-Anse et des monographies d'Horowitz sur Morne-Paysan (1959, 1967).

I. GRAND'RIVIÈRE

Le village de Grand'Rivière est situé à l'extrême nord de la Martinique sur la côte du canal de la Dominique. Isolé et éloigné des centres principaux de l'île, il n'est relié aux autres communes que par la route départementale n° 10 qui longe la côte est, et qui, entre Macouba et Grand'Rivière, traverse les terres d'une série de plantations où les Riverains (habitants de Grand'Rivière) sont employés.

Le village est bâti sur une plaine côtière dont la superficie ne dépasse pas un kilomètre carré. Il est dominé à l'est et au sud par une série de collines boisées d'environ deux cents mètres d'altitude, où se trouvent ses « jardins » vivriers.

La côte du canal de la Dominique forme ses autres limites. Au nord, elle est impraticable aux canots de pêche. Seule la plage ouest, en partie à l'abri des vagues, est d'accès plus facile. C'est là que se concentrent les canots. La rivière qui donne son nom au village prend sa source dans le massif de la montagne Pelée et vient se jeter à la mer sur la côte nord après avoir coulé en méandres dans la partie nord-est du village.

La route départementale qui coupe le village d'est en ouest en constitue l'axe principal. Les Riverains distinguent quatre quartiers : trois s'étalent d'est en ouest au nord de la route, le quatrième se situant au sud de celle-ci. Le quartier de *l'aut'bord* où est placé le terrain de football est limité au nord par l'anse Bagasse. À l'est, des falaises dominant ce quartier. À l'ouest, la rivière sépare *l'aut'bord* du quartier de la Lave. Cette portion du cours d'eau est le lieu d'une intense activité quotidienne car c'est là que les femmes viennent laver le linge et la vaisselle. La Lave est par ses dimensions le quartier le plus important. Le Vieux-Bourg contient la plupart des bâtiments publics : cimetière, église, presbytère et mairie. Il se prolonge jusqu'au bord de la mer, sur la plage ouest, où les *gommiers* accostent. La plage est surplombée par une dalle de ciment qui sert de place du marché, et où s'effectue la vente du poisson. À l'extrême sud de la plage, sur un piton rocheux, un petit groupe de maisons porte le nom de Case-Maillart. Au sud de la route, le quartier de Bellevue, où se trouve la place du village, grimpe sur les premiers contreforts des collines. Un petit plateau sur lequel est juchée une statue de la Vierge des marins domine le quartier. Chacun de ces quartiers possède une ou plusieurs boutiques dont certaines servent de « bistrots » où se réunissent chaque soir les villageois.

La grande majorité des logements dans le bourg est formée de bâtiments en dur. Les « gaulettes » et autres matériaux légers ne représentent que 0,33 % des maisons, ce qui est signe d'un confort relatif si on compare ce pourcentage à

celui des autres villages de la Martinique dont la moyenne est de 10,9 %. Les petits logements de une et deux pièces constituent 70,1 % de l'ensemble.

La population du village est formée uniquement de Martiniquais de couleur dont quelques Indiens, mais aucun Blanc créole n'y habite. La très grande majorité est catholique, à l'exception de quelques familles récemment converties à l'évangélisme et à l'adventisme. La population de la commune est concentrée dans le bourg et comptait 1 560 habitants en 1968. Le taux de natalité est élevé (40 ‰) et le taux de mortalité faible (12,9 ‰), mais l'émigration vers la ville et hors de l'île a tendance à se développer et à freiner ainsi l'expansion démographique.

À cette homogénéité ethnique et culturelle correspond une homogénéité sociale. Il existe certes des distinctions sur la base de la richesse, distinctions qui se concrétisent dans l'apparence extérieure et intérieure des maisons, dans le mobilier et les structures de consommation mais ceci n'entraîne pas la formation de groupes sociaux hermétiques dans ce village où n'existe aucune ségrégation résidentielle. On peut certes y reconnaître plusieurs catégories professionnelles :

- 1) *Les ouvriers agricoles*, dont un grand nombre sont des femmes, qui travaillent sur les plantations voisines du village ;
- 2) *Les artisans* qui travaillent pour la commune ou à leur compte : maçons, peintres en bâtiments, charpentiers de marine et ébénistes ;
- 3) *Les commerçants* détaillants et les vendeurs de poissons ;
- 4) *Les fonctionnaires* : employés de postes, agents de police, secrétaires de mairie et instituteurs ;
- 5) *Les exploitants agricoles* à plein temps qui cultivent des lopins de terre et vendent leurs produits soit à Grand'Rivière même, soit à Fort-de-France. Contrairement à ce qui se passe à Morne-Paysan (Horowitz, 1967), ils résident dans le bourg tandis que leurs parcelles de terre sont situées sur les collines
- 6) *Les pêcheurs*.

Par ailleurs une centaine de familles possèdent indépendamment de leur activité principale quelques têtes de bétail et une parcelle de terre qui fournit des fruits et des légumes pour leur propre consommation.

Mais cette stratification est très fluide. Mobilité et polyvalence estompent les limites. Le fréquent cumul des activités entraîne des fluctuations dans la répartition des effectifs et de ce fait on peut considérer que toute la

population de Grand'Rivière fait partie d'une même strate socio-économique, à demi différenciée, dont le trait principal est « le cumul d'emplois ou la pluralité, condition dans laquelle l'adulte « modal » est systématiquement engagé dans plusieurs activités lucratives qui forment pour lui un complexe économique intégré » (Comitas, 1963).

A. Les relations de travail

1) La pêche

L'unité de base d'exploitation des ressources de la mer est l'équipage de pêche. Au sein de celui-ci la ligne de clivage principale est celle qui sépare le propriétaire de l'embarcation de ceux qui ne sont pas propriétaires, alors que le temps effectivement consacré à la pêche varie beaucoup aussi bien dans l'une que dans l'autre de ces deux catégories, allant d'une pêche occasionnelle à une pêche à plein temps.

En majorité les propriétaires de canots naviguent à bord de ceux-ci en tant que patrons, quelques-uns confiant l'embarcation à un matelot ou à un parent. Dans ce cas, tout en recevant les parts de revenu que leur rapportent leur canot et leur moteur, ils travaillent sur leurs parcelles de terres et font de l'élevage ou de l'artisanat. À la mauvaise saison, lorsque la pêche est de beaucoup réduite, près de 60 % des patrons propriétaires l'abandonnent ainsi pour se consacrer à d'autres tâches, plus rentables. Les canots demeurent alors le plus souvent sur la plage.

Quant aux non-propriétaires, ils comprennent les matelots qui pratiquent la pêche de façon plus ou moins permanente et les agriculteurs et ouvriers agricoles qui viennent se joindre aux pêcheurs réguliers dans l'espoir d'augmenter leurs revenus, puis abandonnent la pêche à la mauvaise saison. Les relations entre le patron propriétaire et ses équipiers s'établissent par association volontaire sur la base d'un contrat dyadique qui les lie pour un temps non fixé d'avance. La différence entre patrons et matelots se fait moins sentir sur le plan du travail où les tâches sont similaires, que sur le plan économique où le mode de répartition des produits de la pêche favorise le patron propriétaire. Le partage se fait selon un système de parts dont les modalités varient avec le type de pêche.

Du fait de ces variations dans le recrutement des matelots, l'instabilité de l'équipage est considérable. Ni la parenté ni le voisinage ne jouent de rôle significatif dans sa composition. Le fait que des individus apparentés puissent

se retrouver ensemble sur un même canot n'implique pas que la relation soit plus solide ni plus durable. Cependant il ne faudrait pas supposer que la permanence des relations de travail soit chose inconnue : en fait 50 % des équipages se composent d'un noyau de deux personnes qui travaillent ensemble depuis quelques années, groupe sur lequel vient se greffer un troisième matelot plus mobile. Dans six de ces équipages, un lien de parenté unit le couple patron-matelot (3 fois père-fils ; 2 fois frère-frère ; une fois neveu-oncle). La durée de cette relation varie de un an à dix ans et plus. Ces pêcheurs qui travaillent ensemble depuis longtemps sur un même canot portent le nom évocateur de *natal*, qui rend bien cette idée d'attachement. Quant aux matelots qui « migrent » d'embarcation en embarcation, ils sont appelés *passé-partout* ou amateurs.

Certaines techniques de pêche comme la senne, le filet *balaou* ou le *filet z'orphie* demandent une coopération plus étendue. Le maniement de la senne fait même souvent appel à des personnes étrangères au monde de la pêche, comme les femmes et les enfants. Pour la pêche aux orphies et aux *balaous*, deux propriétaires unissent les efforts de leurs canots mais cette alliance ne dure que le temps nécessaire aux opérations et ne débouche pas sur une coopération à plus long terme qui menacerait l'autonomie de la mini-entreprise que représente le canot.

En effet une des caractéristiques essentielles du comportement des pêcheurs est leur individualisme que plusieurs anthropologues ont souligné (Benoist, 1959 ; Price, 1964). Ce comportement se reflète dans l'esprit de rivalité et de compétition intense que les pêcheurs perçoivent clairement : « La devise des pêcheurs, disent-ils, c'est « chacun pour soi ». Le marin est personnel. Dans la pêche, il n'y a ni frères, ni parents. » Cette tension se concrétise dans des querelles et des actes d'hostilité : couper les lignes, déchirer les filets, gêner l'évolution des canots. Tout se passe comme si, malgré le fait que la mer soit une ressource ouverte à tout le monde, le succès d'un pêcheur portait préjudice à la réussite des autres. Aussi le secret qui entoure les lieux de pêche favorables est-il jalousement gardé de toute intrusion étrangère¹. En effet la révélation de l'emplacement de ces bancs qui changent de saison en saison, risque de faire disparaître le léger avantage économique qu'ils représentent. Aussi les pêcheurs élaborent-ils des stratégies multiples pour soutirer des renseignements utiles sur leur localisation, soit en incitant les pêcheurs heureux à livrer leur secret le soir au bistrot, soit en suivant en mer les canots de leur concurrent.

¹ On peut rapprocher cela de ce que note J. Defos du Rau (1960) chez les pêcheurs réunionnais : « Lorsqu'un détenteur de formules d'« alignements » disparaît, il arrive souvent que des fonds de pêche se perdent. »

Ces tensions donnent lieu aussi à de nombreux rituels magiques qui sont censés à la fois porter chance dans la pêche et déjouer les actes de malveillance des ennemis. Les canots et les engins de pêche sont soumis par leurs propriétaires à des purifications multiples. Les canots sont « protégés » par des croix de bois *mudong* et *acocoa* qui chassent les « esprits errants et sataniques ». À la proue et dans la boîte à lignes, le pêcheur place des *pentacles*, morceaux de parchemin marqués de signes cabalistiques que le *quimboiseur* lui a fournis. Avant le départ, les canots sont aspergés d'eau de mer, fouettés avec des branches d'acacias ou lavés avec des décoctions d'herbes, tandis que le pêcheur murmure des prières. En mer des « parfums » sont employés sur les appâts. Comme protection personnelle, le pêcheur porte des médailles religieuses et s'il a eu une bonne journée de pêche, il ne laisse pas ses vêtements à l'extérieur une fois la nuit tombée, de peur que ses concurrents ne les ensorcellent et ne compromettent de ce fait sa réussite du lendemain.

Il est compréhensible dans ces conditions que toutes les tentatives faites pour former un syndicat à Grand'Rivière se soient soldées par un échec et n'aient donné lieu qu'à un regroupement momentané qui tomba vite dans l'oubli.

2) Les plantations

Le travail dans les plantations donne lieu à des relations différentes de celles qui existent au sein de l'équipage de pêche et surtout entre les équipages. Des équipes généralement mixtes dont la dimension dépend de la superficie du champ à cultiver s'adonnent aux diverses tâches nécessaires à la production de la banane. Les ouvriers travaillent à une certaine distance les uns des autres et la besogne s'effectue en silence quelquefois entrecoupée de plaisanteries.

Une telle équipe ne forme pas une unité hautement intégrée. Le commandeur décide où l'ouvrier doit se rendre et dans ces conditions les équipes se résument à une série de relations dyadiques qui unissent le commandeur à chacun des ouvriers qui n'ont souvent entre eux aucune relation durable, leur contact se limitant au cadre de la plantation, d'autant plus que les ouvriers viennent de communes différentes et se séparent dès que le travail est terminé.

3) Les petites cultures vivrières

L'unité d'exploitation des jardins sur les collines est la maisonnée. Le mari et la femme s'occupent des champs et y effectuent les tâches importantes. Quelquefois des *siblings* se donnent un coup de main mais sans que ces coups de main atteignent l'importance qu'ils ont à Morne-Paysan. Souvent d'ailleurs

le chef de la maisonnée travaille seul après le retour de la pêche ou de la plantation.

On peut donc sur le plan des relations interpersonnelles dans le domaine économique constater que la coopération prolongée est difficile à maintenir car l'individu, tout comme à Montegrano, étudié par Banfield (1958), tente d'obtenir une rentabilité maximale de ses efforts plutôt que de contracter un engagement continu et à plein temps. La compétition qui se manifeste entre les individus semble plus particulièrement notable dans la pêche où les comportements s'apparentent à ceux que Price a décrits pour les pêcheurs de Belle-Anse.

B. Les relations familiales

Unités socio-économiques de base, les maisonnées, formées à 60 % de familles nucléaires, remplissent les fonctions d'éducation et de socialisation. Le mari est le principal soutien économique de la maisonnée, aidé quelquefois par son épouse qui possède souvent les prérogatives de décision et d'organisation. Cette indépendance relative de la femme et l'ambivalence manifeste dans l'exercice de l'autorité semblent être une source de conflits entre les conjoints. Le lien conjugal est, de plus, affaibli par des relations extra-maritales de la part des hommes qui considèrent comme une prérogative masculine et un signe de virilité d'avoir plusieurs maîtresses.

La peur de la magie est latente. Lorsqu'un homme ou une femme veut obtenir les attentions d'une personne ou se débarrasser de rivaux, il consulte un *quimboiseur* chez qui il se procure des drogues et des philtres d'amour qui lui permettront d'arriver à ses fins. Si une dispute éclate dans une maisonnée sans motif apparent, le couple interroge le *quimboiseur* pour en connaître la cause.

Si l'accent est mis sur la séparation et l'indépendance des maisonnées, une force importante qui tend à briser l'isolement des foyers réside dans les liens de parenté. Les grands-parents paternels et surtout maternels jouent un rôle important dans l'éducation de leurs petits-enfants car les parents peuvent les leur confier quand ils vont au travail. Hormis les parents qui appartiennent à la famille élémentaire, les autres personnes ne prennent de l'importance qu'en fonction d'un choix personnel et volontaire qui varie suivant les individus. Les fêtes sont l'occasion de réaffirmer ces liens parentaux par des visites réciproques, des repas pris en commun et des échanges de cadeaux. À la parenté réelle viennent s'ajouter les liens de parenté rituelle qui unissent parrain et parents d'un enfant, mais le parrainage n'atteint pas la force qu'on lui reconnaît en Amérique du Sud. Souvent en veillesse, cette relation peut être réactivée dans le cas de la mort des parents : le parrain en principe adopte l'enfant et se charge de son éducation.

C. Les relations de voisinage

Le haut degré de proximité résidentielle dans le village entraîne la formation d'un réseau de voisinage qui donne lieu à plusieurs formes de services : garde des enfants, aide en cas de besoin, emprunts d'objets. Quelquefois des voisins travaillent ensemble à la construction d'une maison. Cependant il existe des restrictions entre voisins. Aucune personne, à part les parents ou les amis intimes, ne pénètre dans une maison sans une invitation expresse du chef de famille et les rencontres entre voisins ont lieu sur le perron. Des querelles éclatent quelquefois entre eux et mettent en jeu le reste du voisinage qui joue le rôle de tribunal et d'arbitre, et ce contrôle social maintient les querelles dans des limites acceptables. Certaines cependant finissent devant la Cour mais cela est rare. Le village dégage une impression générale d'harmonie sur laquelle insistent volontiers ses habitants. Les relations de voisinage sont donc fort loin de la tension méfiante qui a été décrite dans d'autres communautés.

La perception des relations sociales n'est pas marquée d'anxiété et de négativisme et les Riverains soutiennent qu'à Grand'Rivière « on ne fait pas chacun chez soi et on est heureux de se retrouver ensemble ». Cette perception est confirmée par la grande place qu'occupent les rencontres non organisées dans le village : réunions près de la plage à l'arrivée des canots, rencontres dans les débits de boissons. À l'extérieur des bistrotts, près de la rivière ou de la route, des groupes se réunissent pour parler, jouer aux dominos ou prendre l'air.

D. Les associations volontaires et le cycle cérémoniel

L'existence d'associations et d'activités cérémonielles sont autant d'indices de relations interpersonnelles positives. Les associations qui existent dans le village répondent à divers objectifs :

1) *L'association mutuelle* a pour but principal de défrayer le coût des funérailles d'un de ses membres et de fournir une aide monétaire en cas de maladie. Elle a aussi des buts secondaires car elle commandite des bals ou des fêtes. Elle fournit donc un cadre dans lequel ont lieu des relations polyadiques qui aident à unir les villageois dans une action concrète et commune ;

2) Le *club sportif de Grand'Rivière* regroupe une cinquantaine de personnes qui s'adonnent au volley-ball et au football. Les équipes disputent souvent des matches dans d'autres villages. Le club est financé par une cotisation et une souscription volontaire organisée chaque année ;

3) Un *club bouliste* rassemble vingt-cinq joueurs qui disputent tous les soirs des parties amicales et organise des tournois annuels suivis de bals ;

4) L'*association culturelle* comprend des adolescents des deux sexes qui organisent des activités folkloriques et artisanales ;

5) Quant aux *associations religieuses* catholiques, elles intègrent une soixantaine de personnes.

L'absence de groupes instrumentaux dans le domaine politique est manifeste. Les partis d'opposition ont peu d'adhérents qui sont plus unis par des liens de parenté ou d'amitié que par une idéologie commune. Le « factionalisme » politique est faible dans le village et les élections en 1968 ne donnèrent lieu à aucune démonstration violente d'opposition, au contraire des communautés voisines où les assemblées furent houleuses et ponctuées de querelles.

Les nombreuses fêtes civiles et religieuses (14 juillet, Fête des mères, Toussaint, Mercredi des cendres...) sont l'objet dans la commune de manifestations auxquelles toute la communauté participe, et qui par leur retour périodique, lient les maisonnées entre elles et assurent en partie l'intégration et la continuité de la communauté. Les associations volontaires, qui sont nées il y a une dizaine d'années, et le cycle cérémoniel, permettent aux villageois d'affirmer d'une part leur appartenance à une communauté particulière par des contacts avec les communautés voisines, d'autre part de regrouper les villageois sur des bases autres que la cellule familiale.

Cette description des particularités des relations sociales à Grand'Rivière ne prend tout son sens que par référence aux différences et aux similitudes entre ce village et d'autres communautés de la Martinique. Nous emprunterons à d'autres travaux anthropologiques des données de comparaisons.

II BELLE-ANSE *

Belle-Anse est située au sud de la Martinique. Le schème d'établissement est concentré et le village compte trois cents habitants. Les communications avec l'extérieur sont extrêmement difficiles et l'isolement du village jusqu'à l'étude de Price était resté très marqué.

La pêche est le moyen de subsistance. La composition des équipages est faite en grande majorité sur la base des relations parentales et leur flexibilité est moins grande qu'à Grand'Rivière puisque plutôt que « de rompre avec le groupe familial, les hommes se résignent souvent à demeurer dans une association de travail moins lucrative » (Price, 1964).

* Nom fictif d'un village martiniquais où a été faite l'étude.

Les relations interpersonnelles à l'extérieur des maisonnées, qui comprennent en général des familles nucléaires, sont perçues comme potentiellement dangereuses et « la vie quotidienne est marquée par un comportement antisocial généralisé qui vise souvent toute personne étrangère au noyau familial » (Price, 1964). Sur le plan communautaire, il ne semble pas exister un fort sens d'appartenance à la communauté, sens d'appartenance qui demeure « diffus chez la majorité des individus » (Price, 1964). Les loisirs sont à peu près inexistantes, se limitant à des rencontres dans les cafés. De cette brève description de l'organisation sociale, il ressort clairement que Belle-Anse possède les caractéristiques des sociétés de type atomistique où la maisonnée est le seul noyau social au sein d'une zone de suspicion.

La forme des relations interpersonnelles souligne ces caractéristiques. À leur propos, Price remarque : « L'éthique individualiste ne cesse de prévaloir à l'intérieur de cette société qui a réduit au minimum les relations entre individus au-delà de la famille immédiate... L'anxiété engendrée par cet esprit de rivalité suscite une atmosphère de méfiance généralisée, âpre est la surveillance entre voisins, entre pêcheurs. » Ces comportements se retrouvent sur le plan rituel et magique en ce qui concerne la pêche.

III. MORNE-PAYSAN *

Le village de Morne-Paysan est situé à 5 kilomètres du Carbet sur le littoral de la mer Caraïbe à 380 mètres d'altitude. Contrairement aux deux autres villages de Grand'Rivière et de Belle-Anse, le schème d'établissement est dispersé. Plus de 80 % de la population de la commune qui compte 1 680 habitants vit dans des quartiers de 5 à 30 maisons, chacun, près des terres cultivées. Bien qu'encore marginal, Morne-Paysan est cependant en relation étroite avec les villes avoisinantes, et ce, depuis cinquante ans. L'émigration est très forte et entre 1954 et 1961, le solde migratoire atteignait 98,5 %. La majorité des villageois est engagée dans la culture vivrière pour la consommation et pour la vente sur les marchés extérieurs. La dimension des parcelles de terres est réduite puisque plus de la moitié de ces parcelles n'atteignent pas un hectare, une partie étant exploitée en colonage ou en métayage.

L'unité de collaboration dans le travail agricole est la maisonnée. Tandis que le mari travaille à la terre, la femme s'occupe des animaux. Mais, de plus, la plupart des cultivateurs s'organisent en groupes d'échange de travail ou coups de main. Ces groupes se composent de 3 à 6 personnes, du même groupe d'âge qui exploitent des superficies à peu près identiques. Ces groupes de travail, contrairement aux équipages de pêche, ne se dissolvent pas mais se

* Nom fictif d'un village martiniquais où a été faite l'étude.

poursuivent après le travail : « Les hommes d'un coup de main sont de bons amis et passent beaucoup de temps ensemble » (Horowitz, 1967).

L'organisation familiale à Morne-Paysan ressemble à celle de Grand'Rivière et de Belle-Anse. La plupart des maisonnées abritent des familles nucléaires. Les quartiers forment des unités parentales où l'exogamie est de règle. Les relations extra-familiales sont multiples : parrainage et voisinage tissent une trame sociale serrée. La stratification sociale ressemble à celle de Grand'Rivière où les strates économiques ne forment pas des groupes hermétiques. L'activité communautaire se manifeste dans un cycle cérémoniel qui comprend des fêtes civiles et religieuses similaires à celles de Grand'Rivière. Le sentiment d'appartenance à la communauté est fortement ressenti.

Dans le domaine des relations interpersonnelles Horowitz dégage une image très positive : « Les coups de main sont un exemple de l'éthique générale d'hospitalité et de réciprocité qui envahit l'interaction sociale » (1967). Le travail en commun, la garde des enfants et la construction des maisons sont la concrétisation de cette éthique. Les relations entre parents et voisins sont placées sous le même signe d'accueil : « Les voisins sont des parents. » Les visites sont nombreuses, et les invités « sont reçus chaleureusement. On leur offre quelque chose à boire... Ils ne partent pas sans prendre avec eux une grande quantité d'oranges ou de mangues... Les dons de nourriture et de fleurs sont faits aussi bien dans le cas d'excuses que de remerciements » (1967). Bien sûr comme dans toute communauté, les divisions et les querelles existent mais Horowitz insiste sur leur rareté et constate par exemple qu'« il y a peu de disputes à propos des terres, d'une façon surprenante pour les Caraïbes » (1959).

CONCLUSION

Les trois communautés martiniquaises qui ont été comparées plus haut diffèrent par plusieurs points, en ce qui concerne la nature et l'intensité des relations interpersonnelles. Ce n'est généralement pas les relations au sein du groupe familial qui varient ainsi ; tout au moins les différences que l'on peut noter dans la répartition des rôles au sein de la maisonnée et dans les fonctions économiques de celle-ci ne sont-elles pas directement en cause dans les contrastes qui apparaissent. Elles sont bien plutôt le reflet de ce qui se passe à l'échelle de la communauté tout entière : la qualité des relations interpersonnelles dans cette communauté retentit sur la part relative de la famille et des autres formes de relations dans la structuration de la vie sociale.

À Belle-Anse, c'est le groupe familial, en fait la famille nucléaire qui constitue le centre de la plupart des activités. C'est en son sein que se recrute

l'équipage de pêche, et hors de lui les relations sont souvent tendues et en général assez rares.

À Grand'Rivière, la situation est plus ambiguë. On s'éloigne du schéma classique de la société atomistique. Des comportements négatifs marquent certes bien des relations hors de la famille. Mais cela n'empêche plus la création de réseaux de relations de parenté plus larges et de relations de voisinage au sein desquelles se recrute une part importante des groupes de coopération. Ces relations sont toutefois fluides, difficiles à maintenir, mais, contrairement à Belle-Anse, elles sont favorisées par de multiples occasions de rencontres. Les loisirs, les associations volontaires, les activités communautaires viennent constamment réduire les tensions et restaurer les liens au sein de la communauté.

À Morne-Paysan, les relations qui se situent en dehors de la famille nucléaire sont encore plus nombreuses. Surtout, la réciprocité des services au sein de la parenté rituelle comme au sein du voisinage tend à prendre une forme plus systématique. Les groupes de coopération débordent largement le domaine économique et donnent une permanence à des relations qui dépassent le cadre de la maisonnée et assurent l'intégration de larges secteurs de la communauté.

Il apparaît donc que, tout au long de cette comparaison, les relations interpersonnelles se déplacent au long d'un axe dont les deux extrêmes seraient Belle-Anse et Morne-Paysan. Dans le premier cas, ces relations, fortement négatives, sont marquées par la crainte, l'évitement et l'impossibilité de toute coopération extra-familiale, tandis que dans l'autre elles sont positives et donnent à la communauté tout entière une intégration bien plus marquée.

Comment expliquer ces variations ? On peut les attribuer naturellement à l'équation personnelle des trois chercheurs dont les choix inconscients entrent en ligne de compte et orientent la collection des données et leur interprétation. Cette éventualité n'est pas à écarter totalement mais il est peu concevable que son influence eût été telle que le contraste relevé lui soit entièrement dû. Aussi proposons-nous pour expliquer ces différences d'appliquer à la Martinique l'hypothèse que Pelto et MacGregor (1963) ont testée dans une autre région. Ils ont en effet montré que la compétition et l'hostilité décroissent au sein des communautés paysannes à mesure que celles-ci sont intégrées aux centres urbains et industriels.

Or si Belle-Anse est caractérisée par un isolement quasi total, Morne-Paysan est intégré au reste de l'île depuis cinquante ans et Grand'Rivière est encore une communauté en transition dont l'insertion dans les circuits touristiques et économiques ne s'est réalisée que depuis une quinzaine d'années tout au plus.

Le degré d'ouverture de la communauté entraîne plusieurs conséquences. La pression démographique, qui s'exerce sur des ressources restreintes, est allégée. En effet, les individus auront des possibilités de trouver des emplois ailleurs, surtout en ville, ce qui permet de garder un équilibre entre la capacité de production d'un territoire et sa population. Les tensions concurrentielles diminuent, et de ce fait les interactions négatives entre les habitants se réduisent. De plus, sous l'influence d'une élite locale formée en ville, les associations volontaires viennent s'implanter dans ces communautés et regroupent les habitants suivant de nouvelles lignes de force. L'amélioration des voies de communication et des transports permettent la multiplication des contacts avec l'extérieur sous la forme de rencontres, de compétitions sportives qui aident à réaffirmer l'appartenance à une communauté précise et à favoriser une cohésion plus grande.

La détente des relations apparaît ainsi comme la conséquence d'un remaniement global dû à la rupture d'un isolement au sein duquel se maintenaient les tensions. S'agit-il uniquement de cela ? Quelle est la part d'autres facteurs qui n'apparaissent pas ici, et que d'autres recherches préciseraient ? L'effet relevé ici est-il seulement local et temporaire ? Il est difficile d'être tout à fait précis en l'absence d'autres enquêtes, d'autres données. Cependant, au moment où un changement rapide apparaît à tous les niveaux de la vie antillaise et où les barrières anciennes éclatent, il nous a paru intéressant de mettre en relief quelques-uns des mécanismes par lesquels les bouleversements actuels interviennent dans les relations qu'entretiennent entre eux les individus qui les vivent.

JOSEPH JOSY LEVY

7

Organisation familiale et vie économique à la Désirade

Par Claude Bariteau

[Retour à la table des matières](#)

La diversité et l'instabilité des formes que revêt la famille antillaise ont suscité de nombreuses recherches anthropologiques qui ont dégagé trois ordres d'explications : la réinterprétation culturelle à partir d'un arrière-plan africain, le passé esclavagiste et l'organisation économique.

C'est ainsi que R. T. Smith (1956) suggère que la marginalité de l'homme et la matrifocalité sont l'une et l'autre les conséquences de la position inférieure de la population noire dans la structure socio-économique de la Guyane britannique. De son côté, M. G. Smith (1956) prétend que les facteurs socio-économiques (emploi, revenu, etc.) sont secondaires, par rapport au système de relations sexuelles élaboré à l'époque de l'esclavage et à ses conséquences sur la définition du droit et de la responsabilité des parents face à leurs enfants. En affirmant cela, il rejette totalement, tout comme R. T. Smith, l'explication d'Herskovits qui fait appel au passé africain.

L'analyse de la littérature scientifique traitant de ce sujet, permettrait vraisemblablement d'évaluer chacun des facteurs explicatifs et, à la limite, d'aboutir à un compromis satisfaisant. Cependant, il n'est aucunement certain qu'une telle démarche expliquerait comment les Antillais, compte tenu de leur situation économique et de leurs valeurs culturelles, perpétuent la façon particulière dont s'organise leur vie familiale. En d'autres termes, rechercher le facteur qui est la cause de l'organisation familiale antillaise est peut-être moins important que de montrer comment cette organisation familiale, malgré les changements qui l'ont affectée, se transmet de génération en génération.

C'est dans ce souci de comprendre une organisation et les voies par lesquelles elle survit que ce chapitre examine le cas particulier de l'organisation familiale de la Désirade, et en particulier les influences respectives du système des relations sexuelles et de l'organisation économique.

Il ne s'agit évidemment pas de minimiser le rôle complexe des valeurs ni le fait que les différents systèmes familiaux antillais correspondent à deux réseaux de valeurs qui, bien qu'ils se contredisent dans leur logique interne, se complètent dans la pratique de l'organisation sociale (Dubreuil, 1965). Cependant il s'agit ici avant tout de faire ressortir quels sont les facteurs socio-économiques qui favorisent la perpétuation des différents systèmes familiaux et, par le fait même, de ces valeurs.

I. LA DÉSIRADE

Découverte en 1493 par Christophe Colomb, la Désirade fut annexée en 1648 à la Guadeloupe pour des raisons stratégiques. Habitée d'abord par quelques Caraïbes côtoyant des corsaires et des petits colons, elle fut, entre 1763 et 1767, le lieu de déportation des « mauvais sujets » de la métropole dont la conduite pouvait nuire à l'honneur et à la tranquillité de leur famille. Depuis 1728, elle était également le centre d'hébergement des lépreux de la Guadeloupe. La venue de ces derniers n'empêcha aucunement l'implantation de paysans blancs et de « Nègres ladres » sur des terres arables qui, en raison de leur faible dimension, furent peu propices au développement de plantations sucrières. Certains habitants se spécialisèrent dans l'élevage et la culture du coton tandis que d'autres subsistèrent grâce à la culture vivrière, à la pêche et à un élevage médiocre de moutons, de cabris, de porcs et de volailles. Il en alla ainsi jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Les Blancs avaient à leur disposition une main-d'œuvre d'esclaves pour la culture du coton et la culture vivrière.

Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, plusieurs propriétaires quittèrent l'île, la perte de leurs esclaves comme la baisse de la rentabilité du coton les y contraignant. Les petites exploitations vivrières résistèrent mieux, mais les Blancs comme les anciens esclaves, devenus propriétaires, durent travailler eux-mêmes leurs terres. Ce petit paysannat, soutenu un certain temps par le débouché de la léproserie, est actuellement dans une situation précaire.

Dans ce contexte historique, l'île s'est peuplée uniquement sur la plaine littorale de la côte sud où vivent 1 400 habitants. La Montagne, immense plateau du centre de l'île, est inhabitée ainsi que les falaises abruptes de la rive nord. Aujourd'hui, numériquement submergés par la population de couleur – il y avait 1 100 esclaves en 1848 – les Blancs désiradiens ressemblent sous bien des rapports aux Blancs-Matignons des Grands Fonds de la Guadeloupe. Avec la population de couleur, ils se répartissent en trois agglomérations isolées par des espaces inhabités. La première présente trois types d'habitats différents.

Dispersé, l'habitat des Galets et du Désert s'oppose à celui du Bourg, le chef-lieu, qui est de loin le plus concentré. Les Sables, au contraire, offrent un habitat étalé le long de la route. La deuxième agglomération, le Souffleur, s'étend comme les Sables au bord de la route. La troisième englobe Baie-Mahaut et l'ancienne léproserie. D'implantation régulière, elle rappelle l'habitat des mornes de la Guadeloupe à la périphérie d'une plantation. Au total 365 maisons sont habitées dans l'île, par une population où se rencontrent toutes les variantes possibles entre le Blanc et le Noir : *Chabins, Mulâtres, Câpres*, etc. Il existe de fortes variations régionales de la pigmentation : le Souffleur et le Désert sont deux centres à dominance blanche tandis que Baie-Mahaut et les Sables ont une population plus foncée, le Bourg et les Galets se situant en position intermédiaire.

Dans ce milieu considéré comme inapte à une culture intensive à cause de la sécheresse du climat et de la pauvreté du sol, les Désiradiens ont développé une organisation économique basée sur quatre sources principales de revenus : 1) L'utilisation des ressources naturelles (pêche, agriculture et élevage) ; 2) La sécurité sociale ; 3) Le travail à l'extérieur de l'île ; 4) Le travail rémunéré en Désirade : *a)* travail subventionné et salarié ; *b)* transport et commerce ; *c)* fonction publique ; *d)* diverses activités temporaires.

Ces quatre sources de revenus offrent, dans la majorité des cas, des « unités de revenu ¹ » peu spécialisées, souvent instables et de faible rémunération. Aussi les Désiradiens doivent-ils cumuler différentes unités de revenu pour subvenir à leurs besoins. C'est ainsi que pour 658 personnes actives, on dénombre 1 042 unités de revenu (tableau 1). Mais le cumul que cela sous-entend est fort inégalement réparti : un individu jeune doit souvent se contenter d'une seule unité de revenu tandis que les hommes ou les femmes qui ont dépassé trente ans réussissent plus facilement à cumuler, ayant hérité d'un lopin de terre, acquis des animaux ou un canot de pêche. Comme ces unités de revenu sont essentielles pour satisfaire aux exigences de leur famille, ils ne s'en départissent qu'à un âge avancé. Tout cela a pour effet de limiter les possibilités de travail des jeunes qui, dans bien des cas, doivent émigrer pour trouver un emploi saisonnier, en attendant l'héritage familial.

La première conséquence de cette situation est que la majorité des jeunes adultes doit demeurer dans sa famille d'orientation. Le cumul des unités de revenu est alors le fait de la maisonnée plus que des individus et *la maisonnée apparaît comme la véritable cellule économique*. Cet état de fait résulte en grande partie du contrôle exercé par les parents sur les unités de revenu : plus il

¹ On appellera « unité de revenu » l'ensemble des revenus qu'un individu tire d'une de ses sources de revenus.

y a de personnes actives dans une maisonnée, plus les revenus sont élevés. Ce phénomène est surtout manifeste dans les maisonnées où le travail des parents est peu rémunérateur et là où la mère est la seule à subvenir aux besoins économiques.

TABLEAU 1
Sources des unités de revenu à la Désirade en 1966

Sources de revenu	Nombre d'unité de revenu	
	hommes	femmes
1) Ressources naturelles		
pêche	95	
agriculture	29	216
élevage	27	139
2) Sécurité sociale		
pension de marine	58	33
personne âgée	2	14
infirmes et malades	29	32
soins spéciaux	16	2
aide à la famille	7	23
enfant secouru		12
3) Travail à l'extérieur de l'île		
ouvrier agricole	22	
marin au long cours	17	
travailleur d'usine	7	
serveuse		18
institutrice		4
secrétaire		3
travailleur à Pointe-Noire	3	4
4) Travail rémunéré en Désirade		
a) Travail subventionné		
journalier	15	
charpentier	9	
charpentier	9	
maçon	9	
fossoyeur	1	
régisseur	1	
commis à la cantine scolaire		6
institutrice		2
secrétaire		1
concierge		1
sacristine		1
b) Travail rémunéré		
gardienne d'enfants		29

Sources de revenu	Nombre d'unité de revenu	
	hommes	femmes
couturière		8
commis	2	7
ouvrier agricole	4	7
journalier	15	
charpentier	9	
maçon	9	
« rembourreuse » de matelas		5
charpentier de marine	4	
b) Travail rémunéré (suite)		
barbier	4	
transport motorisé	3	
fabricant d'épervier	3	
débardeur	3	
peintre	2	
« égreneur »	1	
artisan	1	
c) Transport et commerce		
marin de cabotage	10	
propriétaire de barge	4	
commerçant	10	24
boulangier	4	
boucher	3	
marchand de poisson	2	
d) Fonction publique		
gardien de phare	4	
mécanicien électricien	2	
garde-chasse	2	
garde champêtre	1	
facteur	1	
secrétaire de mairie	1	
Total des unités de revenu	451	591

Ainsi, dans ces maisonnées défavorisées, les jeunes adultes se trouvent-ils pris de façon contradictoire entre la nécessité de cumuler des unités de revenu et l'impossibilité d'y parvenir, leurs parents ne pouvant ni leur fournir un lopin de terre ni leur céder des animaux, ni à plus forte raison les faire instruire ou leur acheter un canot de pêche. Cette situation est la plus fréquente. L'aide que reçoit la Désirade de la Guadeloupe et de la France sous forme de sécurité sociale, de contrats de travaux publics ou de salaires de fonctionnaires ne fait que l'accentuer car elle provoque une diminution dans la production primaire et une augmentation des importations, ces pressions ne favorisant finalement qu'une minorité d'individus.

II. L'ORGANISATION FAMILIALE DE LA DÉSIRADE

Dans un premier temps, la Désirade sera envisagée ici comme une seule communauté. Ceci nous permettra de mieux faire ressortir par la suite les différences entre la population blanche et la population de couleur.

La maisonnée comprend toutes les personnes qui vivent sous un même toit. En Désirade, 70,7 % (249 sur 353) des maisonnées comptent des enfants ¹. Sur ce nombre, 35 % comprennent une ou plusieurs femmes sans hommes, 61,2 % un couple et 3,8 % un ou plusieurs hommes sans femmes (tableau 2). Ainsi, 38,8 % des maisonnées n'ont qu'un seul membre adulte. La famille nucléaire, groupe social composé d'un homme et d'une femme qui entretiennent des relations sexuelles approuvées par la société et un ou plusieurs enfants engendrés ou adoptés par eux et demeurant sous leur responsabilité, représente par contre 61,2 % des maisonnées avec enfants. Cette forme regroupe deux types d'union, le mariage (136 cas sur 154) et le concubinage résidentiel (18 cas sur 154). Par contre, la présence d'une femme et de ses enfants, avec éventuellement sa mère ou sa sœur, mais sans homme de façon régulière, constitue une structure matrifocale qui tend à se répéter de génération en génération : 23,2 % des maisonnées avec des enfants sont dans ce cas. Certaines maisonnées toutefois (11,8 %) ne possèdent cet arrangement familial qu'à cause de la mort du père : ce sont des familles nucléaires résiduelles centrées autour de la mère. De même, 3,8 % des maisonnées peuvent être qualifiées de familles nucléaires résiduelles centrées autour du père.

¹ Quarante-deux pour cent de ces enfants sont illégitimes.

TABLEAU 2
Classification des maisonnées selon les adultes présents en 1966

Types de maisonnées	Composition des maisonnées	N	%
Pas de femme ; un ou plusieurs hommes	1 homme	33	9,0
	1 homme/enfants	81	2,2
	2 hommes/enfants	1	0,3
			11,5
Une ou plusieurs femmes et un ou plusieurs hommes	1 homme/1 femme	26	7,4
	1 homme/1 femme/enfants	146	41,0
	2 hommes/2 femmes/enfants	5	0,6
	1 homme/2 femmes/enfants	2	1,5
	2 femmes/1 homme/enfants	1	0,3
			50,8
Pas d'homme ; une ou plusieurs femmes	1 femme	42	12,1
	2 femmes	1	0,3
	1 femme/enfants	73	20,6
	2 femmes/enfants	16	4,7
			37,7
Total		353	100

Si l'on ajoute à cette description les maisonnées à l'intérieur desquelles il n'y a pas d'enfant (29,3 % de l'ensemble des maisonnées habitées), on peut mieux comprendre la trame de l'organisation familiale désiradienne. En effet, dans ces dernières maisonnées, se retrouvent de jeunes couples comme des couples âgés qui n'ont pas eu d'enfant ou dont les enfants ont quitté la maison, des hommes célibataires, séparés ou veufs ainsi que des femmes âgées.

L'organisation familiale est axée autour d'un modèle, le couple marié ayant des enfants, modèle qui est le plus souvent réalisé même si, dans certains cas, les couples mariés ont vécu auparavant en concubinage résidentiel, ou bien ont eu un enfant d'une personne autre que leur conjoint actuel. Comme l'a démontré Dubreuil (1965), ce n'est que faute d'atteindre ce modèle que l'arrangement groupant une mère et ses enfants, issus de concubinage non résidentiel, se réalise.

Par contre, l'existence de foyers matrifocaux, de concubinages résidentiels et d'un nombre élevé de filles-mères vivant dans leur famille d'orientation – quarante-deux filles-mères, dans une période de transition, ont confié leurs

enfants à des personnes âgées – témoigne des difficultés rencontrées pour réaliser ce modèle. Cette situation résulte principalement des orientations prises par les jeunes adultes entre dix-huit et vingt-neuf ans sous l'influence de leurs parents et de la situation économique de leur famille. En effet, les parents jouent un rôle important dans le choix du conjoint de leurs enfants en contrôlant leurs fréquentations. D'une façon générale, en Désirade l'autorité est laissée à la mère et cela d'autant plus que le statut économique du père est bas. La mère a la responsabilité de surveiller les fréquentations de ses enfants, tout particulièrement de ses filles. Les hommes n'ont souvent qu'une autorité partielle. À part ceux qui possèdent un certain prestige, ils ne prendront jamais l'initiative de chasser de leur maison une de leurs filles enceinte, et s'ils le font ce ne sera que de façon temporaire ; ils tolèrent la situation en espérant que leur fille se mariera ou ira vivre avec son concubin. Les fréquentations des jeunes garçons sont beaucoup plus libres.

Cette attitude ambivalente des parents favorise la pratique de relations sexuelles prémaritales. Dans les familles où le père exerce son autorité, celles-ci sont presque inexistantes chez les jeunes filles, et seuls les garçons s'y adonnent. Par contre, là où la mère détient l'autorité, elles sont plus fréquentes. Dans les strates socio-économiques supérieures où justement l'autorité du père est la plus forte, les parents contrôlent les fréquentations des jeunes filles de façon sévère tandis que, dans les strates inférieures, ils sont plus libéraux. De ce double système de fréquentations résultent plusieurs types d'unions : le mariage, le concubinage résidentiel et le concubinage non résidentiel.

Ainsi la genèse des différents types de foyer est-elle liée de façon assez étroite à l'attitude des parents face aux fréquentations et aux relations sexuelles extra-maritales. Mais cette attitude et la répartition de l'autorité entre les parents dépendent elles-mêmes à la fois du type familial réalisé par ces parents et de leur statut économique.

III. INFLUENCE DES FACTEURS ÉCONOMIQUES SUR L'ORGANISATION FAMILIALE

A. Les conditions économiques des jeunes adultes

La dynamique de l'organisation familiale désiradienne demeure en effet intimement liée à la situation économique : la matrifocalité et la concentration de l'autorité chez la mère se retrouvent surtout dans les strates économiques inférieures tandis que la structure nucléaire se concentre dans les strates supérieures (tableau 3). Bien que ce tableau soit éloquent, on ne peut en conclure à un déterminisme économique direct pour expliquer cette situation. Par contre, il suffit de se souvenir des différences de comportement des parents de strates économiques différentes face aux fréquentations des jeunes filles pour comprendre que le lien est étroit. Lorsque le père occupe une fonction

spécialisée, il exerce un contrôle plus sévère sur les fréquentations de ses filles afin de conserver son prestige social. Inversement, lorsque la mère est la seule personne à subvenir aux besoins de sa famille, elle laisse plus de liberté à ses filles. Il lui est difficile d'agir autrement car, elle-même, à l'occasion, prendra un concubin afin d'en retirer certains avantages économiques.

TABLEAU 3
Structures familiales et stratification
socio-économique en 1966

Strates	Structures familiales			Total	
	nucléaires	matrifocales	nucléaires résiduelles centrées autour de :		
			père	mère	
I	13				3
II	62	2	1	5	70
III	57	25	2	12	96
IV	21	28	6	11	66
Total	153	55	9	28	245

Les facteurs économiques sont toutefois plus déterminants sur les jeunes adultes eux-mêmes. D'une part, ils subissent l'influence de leurs parents, d'autre part, ils rencontrent des difficultés sérieuses pour cumuler des unités de revenu. Il s'ensuit que leur attitude, comme celle de leurs parents, variera suivant leurs propres possibilités économiques. Ainsi, de même que les parents auront un type de foyer lié à leur situation économique, de même leurs enfants devront orienter leur vie familiale en fonction des moyens économiques dont ils disposeront. Si déjà leur comportement prémarital est influencé par leur situation économique, celle-ci jouera un rôle encore plus grand face à la naissance d'un enfant issu d'un concubinage non résidentiel. Les jeunes gens des strates supérieures, qui ont accès à l'instruction ou reçoivent des héritages substantiels, utilisent leur prestige économique pour séduire les jeunes filles des strates inférieures. Par contre, préférant épouser une fille de leur milieu, ils nient souvent leur paternité ou, s'ils la reconnaissent, refusent d'épouser celle qu'ils ont séduite. Les jeunes filles de même milieu attendent le mari idéal et évitent toutes relations sexuelles prémaritales. Dans ces deux cas la tendance vers la famille nucléaire se trouve donc renforcée et confirmée par les exigences économiques.

Il en va tout autrement pour les jeunes gens et jeunes filles des strates inférieures. La situation économique de leurs parents joue contre eux : ils ne peuvent ni permettre des études à leurs enfants, ni partager leurs biens sans s'appauvrir. Il en résulte un contrôle de leur part sur les unités de revenu (terre, animaux, etc.), que devraient cumuler et conserver les jeunes gens pour subvenir aux besoins d'une famille. Ainsi, lorsque leurs relations sexuelles prémaritales aboutissent à la naissance d'un enfant, les hommes choisissent-ils d'attendre quelques années avant de fonder un véritable foyer ou refusent-ils tout simplement de reconnaître leur enfant. Quant aux jeunes filles, elles perçoivent souvent les relations sexuelles prémaritales comme une tentative d'ascension dans la strate socio-économique supérieure. Ces relations aboutissent fréquemment à la naissance d'un enfant que le père, même s'il est riche, refuse souvent de reconnaître, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Ces tendances très générales connaissent certes des exceptions, mais, globalement, elles poussent les jeunes filles des strates inférieures à une situation qui les conduit, pour élever leur enfant, à réaliser, au moins provisoirement, une cellule matrifocale.

B. Population blanche et population de couleur

On peut donc légitimement penser que l'organisation familiale désiradienne dépend en grande partie de la situation économique des parents et des jeunes adultes. En d'autres termes, les difficultés d'accès des jeunes adultes à un revenu suffisant favorisent la perpétuation, de génération en génération, des structures matrifocales.

Cette même constatation s'applique aussi à l'analyse des transformations dans les rapports socio-économiques survenues au sein de l'organisation familiale à la suite de l'abolition de l'esclavage. Auparavant, l'organisation familiale des deux groupes raciaux de l'île différait notablement. Les Blancs (propriétaires d'habitation ou petits cultivateurs) tentaient de réaliser le modèle familial européen : monogamie, union légitime, patrifocalité, nucléarité, foyer stable, nette division des tâches. Par contre les esclaves accédaient rarement à l'union légitime. Ils pratiquaient l'union consensuelle qui pouvait rapidement se transformer en polygamie sérielle puisque le maître se réservait le droit de séparer les concubins. De plus, la femme esclave avait des relations sexuelles illégitimes avec des Blancs.

L'abolition de l'esclavage bouleversa l'édifice socio-économique de la Désirade. La population blanche perdit sa main-d'œuvre et la majorité des privilèges que lui conférait le système esclavagiste. Les quelques propriétaires d'habitations abandonnèrent leurs terres. Cependant, les petits cultivateurs résistèrent mieux à ce bouleversement et réussirent à survivre en utilisant une main-d'œuvre uniquement familiale. De leur côté, les anciens esclaves purent accéder à un meilleur niveau de vie. Certains réussirent à faire l'achat de terres

abandonnées ou à s'adonner à la pêche tandis que d'autres durent se contenter du lopin de terre que le maître avait mis à leur disposition durant la période de l'esclavage. Ces derniers complétèrent leurs revenus en défrichant une terre sur la Montagne, en s'associant avec d'anciens maîtres par la pratique du colonat ou en se transformant en ouvriers agricoles. Ces modifications économiques provoquèrent des changements importants à l'intérieur de l'organisation familiale. La répartition des tâches au sein de la famille nucléaire blanche s'est modifiée. Mais surtout l'appauvrissement des cultivateurs de souche européenne a fait envisager chez certains d'entre eux des comportements qui auparavant ne caractérisaient que le groupe de couleur. Par ailleurs, le modèle nucléaire est devenu accessible aux esclaves libérés.

Actuellement, on peut regrouper, à l'intérieur de ce modèle, une multitude d'arrangements familiaux qui correspondent vraisemblablement à des solutions diverses face à l'impossibilité ou à la possibilité de réaliser tel ou tel élément du modèle européen. Simultanément la structure matrifocale continue d'exister à l'intérieur de la population de couleur. Elle n'a guère changé car les personnes qui la réalisent sont demeurées économiquement défavorisées à la suite d'un morcellement graduel de leurs terres.

Ainsi, à partir d'un système économique et familial nettement différencié entre ces deux populations, tout se passe comme si ces deux groupes réalisaient un système plus global où Blancs et Noirs partagent les mêmes aspirations et les mêmes limites tout en conservant des attaches historiques différentes qui se manifestent par des proportions dissemblables quant à l'importance numérique des structures familiales et de leurs types de fonctionnement (tableaux 4 et 5).

TABLEAU 4
*Structures familiales de la population blanche
et de la population de couleur en 1966*

Population	Nucléaires	Matrifocales	Nucléaires résiduelles		Total
			centrées autour de :		
			père	mère	
Blanche	68,6	9,8	0	21,6	100
De couleur	59,6	26,8	5	8,6	100
Total	61,2	23,2	3,8	11,8	100

TABLEAU 5
*Fonctionnement des structures familiales de la population blanche
 et de la population de couleur en 1966*

Population	Leadership du foyer assuré par		
	père	père et mère	mère
Blanche	7,9	50,9	41,2
De couleur	10,2	40,3	49,5
Total	9,6	43,6	47,4

Nous nous trouvons ici en face des questions évoquées au début de ce chapitre. Dans le débat si fourni d'arguments contradictoires entre ceux qui placent au premier plan les facteurs historiques et ceux qui attribuent à la vie économique une fonction déterminante, le cas de la Désirade permet d'introduire des nuances. Il apparaît de toute évidence que la situation économique des adultes jeunes pousse au maintien des structures familiales antillaises. Mais ne le font-elles pas en continuité avec ce que l'esclavage avait établi ?

La composante historique vient en quelque sorte nuancer le rôle des forces économiques, en favorisant ou en freinant leur action selon le cas, et cela fait apparaître fort nettement combien la structure familiale leur est liée et comment elle leur échappe en partie. Les différents modèles familiaux qui, hier, étaient réservés à des groupes ethniques précis, sont maintenant répartis selon le niveau économique qui vient contribuer à les perpétuer.

CLAUDE BARITEAU

8

Les incidences sociales de la parenté rituelle dans un bourg martiniquais

Par Lise Pilon-Lé

[Retour à la table des matières](#)

La parenté rituelle est une institution qui tient de la parenté réelle par sa terminologie et ses formes de comportement, et des associations volontaires. Pseudo-parenté institutionnalisée, elle est l'extension des relations existant à l'intérieur de la famille nucléaire. Cette extension peut prendre deux formes : extension de la relation parent-enfant, extension de la relation frère-frère. L'exemple le plus connu de la première forme dans les pays d'influence catholique est l'institution du parrainage. On trouve des exemples de la relation de parenté rituelle fraternelle chez les « frères de sang » en Afrique, et dans la relation entre « camarades » chez les Indiens des plaines. L'étude qui suit se limite à une forme de parenté rituelle, celle du parrainage d'origine catholique dont nous essaierons de dégager les principaux caractères au sein d'un bourg martiniquais. Aussi l'expression « parenté rituelle » n'aura-t-elle pas son sens le plus large.

La distinction entre les deux formes de parenté rituelle prend toute sa signification si l'on considère le type de société dans lequel chacune d'elles se réalise. La relation fraternelle rituelle existe surtout dans les sociétés où le groupe de parenté est le pivot de l'organisation sociale. Dans ce cas, elle sert à renforcer la solidarité entre les membres d'une même tribu et les liens de parenté.

Selon quelques auteurs ayant travaillé en Amérique latine (Mintz et Wolf, 1950 ; Foster, 1953), la parenté rituelle prend la forme du parrainage dans les sociétés un peu plus complexes, telles les sociétés paysannes et rurales qui n'ont pas encore été transformées par l'avènement du capitalisme industriel et l'apparition d'une classe bourgeoise. Dans ces sociétés la production demeure destinée à la consommation plutôt qu'à l'accumulation de richesses et l'unité

familiale forme encore la base active de la vie économique. En Europe, le système a persisté dans des pays où le capitalisme industriel s'est installé plus lentement qu'ailleurs comme en Espagne, en Italie ou dans les pays balkaniques. Mais on le retrouve surtout en Amérique latine où il a connu un développement très important, et dans les îles antillaises qui ont subi l'influence du catholicisme espagnol comme Porto Rico, ou français comme Haïti et les Antilles françaises.

Le bourg du Robert où s'est effectuée cette recherche est situé au centre est de la Martinique, à quelques kilomètres de Fort-de-France. La commune du Robert comprend d'une part le bourg sis au fond d'une longue baie et d'autre part les quartiers et habitations agricoles dispersés dans les mornes et les fonds. En 1967, la population de la commune s'élevait à 13 934 personnes et celle du bourg à 2 077. Le centre du bourg est constitué par le marché couvert, l'église, la mairie, le bureau de poste, l'école maternelle, les boutiques, les épiceries et les cafés les plus fréquentés. Les maisons sont concentrées sur quelques rues principales dont l'une longe le bord de la mer et l'autre traverse le bourg d'est en ouest à partir de l'autoroute. Le bourg a deux prolongements, l'un vers l'est, le Courbaril, l'autre vers l'ouest, la cité La Croix. Au Courbaril, une coopérative agricole a érigé des entrepôts pour les bananes ramassées chez les petits paysans des quartiers. On ne peut exactement délimiter le commencement du Courbaril puisqu'il se confond avec le bourg lui-même à une de ses extrémités, mais les habitants du Robert font une distinction très marquée entre le Courbaril et le bourg. L'autre prolongement, qui s'est ajouté depuis peu au Robert, est très différent du bourg, sans rues pavées, sans eau courante ni électricité ; il est surtout habité par les travailleurs agricoles des plantations voisines, quelques pêcheurs et de petits boutiquiers.

L'examen de la stratification socio-économique du bourg met en évidence deux subdivisions sociales principales : l'élite locale et le reste de la population. Du point de vue ethnique, la population est composée d'une majorité métissée identique à l'ensemble de la population de l'île ; il n'y a pas d'Indiens et très peu de Blancs qu'ils soient créoles ou métropolitains : au moment de notre séjour, le bourg ne comptait que six Métropolitains, une Blanche créole de 95 ans qui a toujours habité au bourg, et un Syrien. Au sommet de l'échelle sociale, quelques familles blanches créoles propriétaires des plantations qui entourent le Robert viennent habiter leurs maisons de campagne durant les vacances. On les voit très rarement au bourg et elles ont très peu de contacts avec la population. Quoique physiquement absents de la vie sociale du Robert ces propriétaires de grosses plantations y sont présents par leur importance économique. L'élite locale se compose, au bourg, d'une quarantaine de familles de commerçants (épiciers, quincailliers, restaurateurs), de propriétaires de taxis, d'autobus ou d'exploitations agricoles de moyenne

dimension, des directeurs d'écoles, instituteurs et institutrices. Le reste de la population comprend les petits commerçants, les artisans, les pêcheurs, les petits cultivateurs et les titulaires d'emplois subalternes. Il semble que ce soient les travailleurs saisonniers des plantations qui aient le moins de prestige. On considère que leur travail, déplaisant, est réservé à ceux qui ne peuvent faire autre chose.

Les membres de l'élite locale ont un prestige certain et la plupart jouent ou ont joué un rôle dans la politique locale. Comme la plupart d'entre eux sont des commerçants, leurs revenus sont assez élevés. Leur mode de vie est cependant assez semblable à celui du reste de la population mais ils habitent une maison construite en ciment, ils possèdent une maison de campagne près du Robert, et une auto. Ils ont beaucoup de contacts avec la ville par leurs parents, leurs amis ou les relations qu'ils y entretiennent.

I. LE CHOIX DES PARENTS RITUELS

Deux tendances se dégagent dans le choix des parents rituels : une tendance que nous appellerons égalitaire ou horizontale où l'on choisit des parents rituels de statut semblable aux parents, et une tendance inégalitaire ou verticale qui consiste à choisir des parents rituels qui ont un statut supérieur par rapport à ceux-là.

La parenté rituelle peut donc avoir du point de vue social deux conséquences : ou bien elle contribue à renforcer des liens de parenté ou d'amitié en leur donnant une reconnaissance officielle ou bien elle en crée de nouveaux et elle élargit le champ des relations sociales possibles. Dans ce cas, il peut arriver qu'on veuille créer ces nouveaux liens avec des personnes que l'on ne fréquente pas habituellement et qui ont un statut socio-économique différent.

Le choix du parrain ou de la marraine, parmi les personnes qui ont à peu près la même situation sociale et économique que les parents, constitue cependant la tendance majoritaire. En effet, dans plus de la moitié des cas, les parents d'un enfant vont choisir un parent consanguin ou affinal, qu'on fréquente habituellement ou qui au contraire est géographiquement éloigné. Les beaux-frères et les belles-sœurs sont rarement choisis (ils représentent à peine plus de 5 % du choix). C'est aux parents consanguins qu'on donne d'abord la préférence. Il s'agit habituellement de parents proches appartenant à la famille d'orientation du père ou à celle de la mère, et ce dans un peu plus de la moitié des cas. Ce sont surtout les frères et sœurs du père et de la mère de l'enfant qui sont ainsi sélectionnés. Les parents secondaires tels les neveux et nièces, cousins et cousines ou oncles et tantes constituent pour leur part un peu moins du tiers de ce choix.

La tendance à choisir les parents rituels au sein de la parenté implique que l'on ne cherche pas à créer de nouveaux liens avec des personnes qui auraient une position sociale différente : les différences de statut social et économique ont moins d'importance entre membres de la parenté. Cependant, on tend à s'assurer que le parent choisi pourra s'occuper éventuellement de l'enfant considérant en particulier que le fait d'habiter Fort-de-France est un avantage.

TABLEAU 1
Répartition des parents rituels

Parents consanguins du père ou de la mère de l'enfant	207
Parents affinaux du père ou de la mère de l'enfant	15
Non apparentés au père ou à la mère de l'enfant	190

TABLEAU 2
Parents rituels choisis parmi les parents consanguins

Degré de parenté	Nombre	Fréquence
Famille de procréation	17	8,2 %
Famille d'orientation de la mère	68	32,8 %
Famille d'orientation du père	55	26,6 %
Neveux et nièces	15	7,2 %
Cousins et cousines	37	17,9 %
Oncles et tantes	12	5,8 %
Parents éloignés	3	1,4 %
Total	207	99,9 %

La position géographique joue d'ailleurs un rôle non négligeable, rôle qui diffère nettement selon que les parents rituels qu'on choisit sont ou non apparentés à ceux qui les choisissent : on peut constater d'après le [tableau 3](#) une relation fort nette entre le lieu de résidence des parents rituels et le lien qui les unit aux parents de l'enfant. Dans l'ensemble, on a choisi plus d'amis que de parents au bourg du Robert, mais le nombre relatif des parents s'accroît à mesure que l'on s'éloigne du bourg et de la commune du Robert. La proportion des amis choisis comme parents rituels en dehors de la commune du Robert (bourg et quartiers ruraux) tend vers zéro et atteint effectivement ce point en ce qui concerne le choix de parents rituels en dehors de la Martinique. Il semble

que l'on cherche à renouer des relations avec des parents éloignés et quelquefois, quand le parrain ou la marraine ne peuvent se rendre à la cérémonie, on les nomme par procuration. Les parents rituels qui n'ont aucun lien de parenté avec les parents de l'enfant sont par contre presque tous concentrés dans la commune du Robert (83,5 % des amis choisis comme parents rituels habitent le bourg et les quartiers ruraux). La proximité géographique est donc un facteur important dans le choix de parents rituels non apparentés. De plus, au bourg, plus de 25 % des parents rituels non apparentés sont des voisins ou des voisines immédiats.

TABLEAU 3
*Lieu de résidence des parents rituels
selon leurs liens avec les parents de l'enfant*

Lieu de résidence	Lien avec les parents	Nombre
Bourg du Robert	apparentés	83
	non apparentés	92
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 175
Quartiers de la commune du Robert	apparentés	24
	non apparentés	18
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 42
Autres commune excepté Fort-de-France	apparentés	23
	non apparentés	14
		37
Fort-de-France	apparentés	17
	non apparentés	9
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 26
Hors de Martinique	apparentés	15
	non apparentés	0
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 15
		=====
Total		295

La position sociale des parents, leur appartenance ou non à l'élite locale a une influence déterminante sur le cercle au sein duquel s'effectue le choix. Malgré une certaine tendance ascendante que nous verrons plus loin, en général le choix dépend non seulement d'une proximité géographique mais aussi d'une proximité sociale : les parents d'un enfant ont tendance à choisir leurs coparents parmi ceux qui ont à peu près la même position sociale qu'eux.

On peut choisir des coparents de statut égal, mais jamais on n'en choisira de statut inférieur. Ceci s'applique surtout à l'élite locale. Chez celle-ci, une forte proportion des coparents sont choisis parmi les parents proches, ceux de la famille d'orientation du père ou de la mère : grands-parents paternels et maternels, et surtout frères et sœurs du père et de la mère de l'enfant. Quand les coparents sont sélectionnés en dehors de la parenté, ils appartiennent presque toujours à cette élite locale. Cette tendance joue surtout pour le choix du parrain qui est habituellement fait par le père de l'enfant quelque temps avant sa naissance. Par exemple, un commerçant important a opté pour que soient parrains de ses deux enfants, deux autres commerçants dont l'un occupe une position fort en vue. À son tour, l'un d'eux a désigné ce même commerçant comme parrain de son deuxième fils. Un entrepreneur qui a été conseiller municipal est le parrain de la fille du directeur d'école, ce dernier étant le parrain d'un des fils de cet entrepreneur. Un instituteur prend le directeur d'école comme parrain d'une de ses filles. Le fils d'un moyen propriétaire dans un quartier rural préfère comme parrain de l'un de ses fils un voisin de même niveau. Comme marraine, la mère adopte les parentes et les amies qui ont le même statut qu'elle et son mari. De sorte que les membres de cette élite sont liés par des liens de parenté rituelle qui les unissent les uns aux autres dans des réseaux de relations dyadiques, c'est-à-dire qui unissent deux « compères » ou deux « commères » l'un à l'autre.

Dans le reste de la population, lorsqu'on ne choisit pas des parents, on sélectionne les gens qu'on fréquente habituellement : voisins, relations de travail ou amis. La plupart du temps, le fait de demander à quelqu'un de devenir coparent vient rendre officielle une relation d'amitié déjà existante. Aussi, quand on demande à quelqu'un d'être parrain ou marraine, « on essaie de choisir des personnes que l'on connaît et dont on est sûr qu'elles accepteront ».

Dans le groupe des personnes interrogées, sur l'ensemble des parents rituels non apparentés, 153, soit 82,5 %, ont ainsi un statut socio-économique égal à celui des parents de l'enfant. Les cas où le parrain et la marraine ont un statut socio-économique supérieur à celui des parents de l'enfant posent le problème des relations entre l'élite locale et le reste de la population. Cette tendance est minoritaire : sur l'ensemble des 190 parents rituels non apparentés, seulement

35 (17 parrains et 18 marraines) ont un statut social supérieur à celui du ou des parents.

Certaines personnes ont un grand nombre de filleuls, d'une dizaine à plus d'une cinquantaine. Il s'agit là d'un important signe de reconnaissance sociale. Ceux qui ont beaucoup de filleuls en sont très fiers. Leur nombre indique à quel point un individu est estimé, en soulignant combien il satisfait aux critères principaux qui définissent un bon parrain ou une bonne marraine. Ces filleuls sont parfois des parents, mais au-delà d'un certain nombre ce sont surtout des amis ou des relations. On conçoit les rôles du parrain et de la marraine d'une manière idéale, ceux-ci étant des personnes disponibles et ouvertes, qui n'ont pas trop de charges ni trop d'enfants, qui fréquentent tout le monde et sont en bons termes avec tous. En ce qui concerne la marraine, on insiste sur son dévouement et sa capacité de pourvoir aux besoins de l'enfant s'il y a lieu. Les femmes qui ont beaucoup de filleuls peuvent être des institutrices ou des infirmières célibataires, ou encore des femmes mariées mais sans enfants. Les commerçantes sont souvent demandées par leurs clients. Par contre, celles qui ont très peu de filleuls sont les mères de famille nombreuse, les femmes vivant « en ménage », les mères célibataires ou les femmes qui n'ont pas bonne réputation.

Quant au parrain, on insiste sur sa bonne réputation, sa moralité et sa position sociale et économique : « On s'assure, dit-on, qu'il a largement de quoi pourvoir aux besoins de l'enfant. » Il faut aussi, fait notable, qu'il soit marié. Il semble donc que le modèle idéal de parrain et de marraine soit inspiré par les valeurs de l'élite locale, valeurs auxquelles on aspire sans les vivre, et ce modèle guide les parents quand ils veulent choisir un parrain ou une marraine d'un statut social supérieur au leur.

II. PARENTÉ RITUELLE ET RELATIONS INTERPERSONNELLES

Une abondante littérature sur la parenté rituelle en Amérique latine concerne l'étude de ses relations avec les autres institutions sociales et religieuses et les fonctions qu'elle remplit dans les communautés paysannes. Tous les auteurs sont d'accord pour en reconnaître l'importance de sorte que tout ouvrage général ou ethnographique sur l'Amérique latine implique une discussion sur la parenté rituelle, ou *compadrazgo*. On retrouve cette institution par-delà les différences ethniques, au-delà des coupures entre villes et campagnes et à travers les entités nationales et les classes socio-économiques. On pourrait caractériser le *compadrazgo* par le fait que les relations entre coparents sont plus importantes que les relations entre les parents rituels et leurs filleuls. Ainsi, la fonction de la parenté rituelle sera de renforcer ou d'établir des liens entre coparents de même statut social ou de

classes différentes. Pouvons-nous dire que la parenté rituelle joue le même rôle dans le bourg martiniquais ?

Certes la parenté rituelle en Martinique n'est pas une institution aussi importante qu'en Amérique latine mais nous ne pouvons pas dire qu'elle est complètement absente de la vie sociale comme c'est le cas de nos jours dans la plupart des pays européens : en France le terme de commère a perdu de sa signification première et a acquis un sens péjoratif, de même que le terme *gossip* en anglais.

En Martinique, la parenté rituelle est une institution bien vivante, qui est prise au sérieux, et qui joue un rôle dans la vie sociale et interpersonnelle de la population. Les gens sont fiers d'avouer qu'ils ont de nombreux filleuls et c'est un sujet dont ils parlent volontiers. Les jeunes filles attendent avec hâte le moment d'être marraines, acte qui est considéré comme un honneur. Un bref examen des relations de la parenté rituelle avec les autres aspects de la vie sociale martiniquaise nous permettra d'en évaluer l'importance.

A. Parenté rituelle et famille

Parmi l'ensemble des parents rituels choisis, 54 % (222 sur 412) étaient apparentés au père ou à la mère de l'enfant. La plupart de nos informateurs sont d'accord pour dire que c'est surtout dans la famille au sens large que l'on choisit les coparents. En ce sens, la parenté rituelle vient recouper la parenté. Elle contribuerait d'abord à renforcer les liens entre parents. C'est probablement à cause de l'instabilité des unions conjugales que les parents choisis sont surtout des parents consanguins proches.

Une des obligations les plus fortes du parrain et de la marraine est l'adoption de leur filleul. Cette adoption peut avoir lieu selon plusieurs modalités. Habituellement c'est la marraine qui adopte la filleule et le parrain, le filleul. Les parents rituels peuvent adopter l'enfant à la naissance, ou lorsque les parents meurent, surtout à la mort de la mère. En principe, le parrain ou la marraine qui adoptent leur filleul doivent s'en occuper jusqu'à son mariage. Toutefois, nous n'avons eu connaissance que de peu de cas d'adoption, et dans la plupart de ces cas, c'était la marraine qui adoptait l'enfant. Parmi les 12 cas d'adoption qui ont pu être relevés on peut reconnaître trois catégories : la première est celle où l'enfant est adopté à sa naissance par la marraine, les parents renonçant à leurs droits. Le plus souvent la marraine n'a pas d'enfants et, mariée ou célibataire, elle jouit d'une aisance relative. Cela représente 6 cas sur ces 12 adoptions. Cette adoption n'est pas nécessairement légale, mais elle est permanente. Habituellement, la marraine a un statut supérieur aux parents de l'enfant. La seconde catégorie est celle où l'enfant revient à la marraine quand sa mère meurt (3 cas sur 12), mais ce n'est pas toujours la marraine qui joue ce rôle. Enfin, la dernière catégorie est celle où une grand-mère élève les

enfants de ses fils ou de ses filles : 3 cas sur 12 dont un cas où la grand-mère est la marraine de son petit-fils et l'a adopté.

Dans les familles nombreuses, on a tendance à choisir les aînés comme parrain ou marraine des derniers enfants. Dans notre échantillon, 17 parents rituels (8,2 %) sont des fils ou filles aînés qui vivent dans la même maisonnée que leurs filleuls.

Ceci a essentiellement pour effet de renforcer les liens entre les membres d'une même maisonnée et de faire partager aux aînés les responsabilités de l'éducation des plus jeunes.

B. Parenté rituelle et voisinage

Les relations entre compères et commères sont conçues comme des relations d'amitié et d'entraide. Surtout entre compères et commères de statut semblable, il y a échange de services et échange de visites. Les compères et commères se considèrent comme parents et comme faisant partie d'une grande famille. Il nous semble que la relation compère-commère, surtout quand ceux-ci ne sont pas apparentés, est ressentie comme tout aussi importante que celle qui existe entre parents rituels et filleuls. À la différence de cette dernière, la relation compère-commère n'est cependant pas définie avec autant de précision. Le dicton martiniquais « Filleul mort – ma commère fini » ne signifie-t-il pas que la relation entre coparents se termine à la mort du filleul et donc qu'elle n'a sa raison d'être qu'en lui ? Selon une informatrice, ce dicton n'est pas très juste et le plus souvent les parents tiennent à continuer leurs relations avec leurs compères et commères, mais quelquefois celles-ci sont atténuées. Une autre informatrice nous affirme que les relations compères-commères sont plus distantes de nos jours qu'auparavant.

Les relations de compéage sont considérées comme des relations d'entente et de paix ; selon un de nos informateurs, le meilleur moyen de réconciliation pour deux ennemis politiques est que l'un demande l'autre comme parrain. C'est aussi souvent par reconnaissance envers un voisin qui a rendu service qu'on lui demande d'être parrain ou marraine.

D'une façon générale la parenté rituelle s'installe donc dans le réseau de voisinage et contribue d'une façon non négligeable à son harmonie.

C. Parenté rituelle et politique locale

Le maire et les élus municipaux jouissent d'un grand prestige à l'intérieur de la commune. Leur rôle économique n'est pas négligeable non plus. En effet, la mairie est le centre de distribution des prestations de sécurité sociale et de décision quant aux travaux publics locaux. Le maire, l'adjoint au maire, le

secrétaire de mairie et les conseillers municipaux sont ainsi fréquemment demandés comme parrains par les gens du bourg et des quartiers ruraux. À cause du prestige des fonctions qui touchent à la mairie, les individus qui veulent d'une certaine manière y participer en devenant les compères et les commères du maire ou de ses adjoints, demandent à ces derniers d'être parrains de leurs enfants. On leur demande aussi d'être parrains soit pour obtenir un service, habituellement de nature économique, soit pour les remercier d'un service rendu. Quand le maire n'est pas disponible, quelqu'un de son entourage est choisi. Avoir un fonctionnaire de la mairie comme compère, c'est s'ouvrir plusieurs portes, c'est augmenter son influence et éventuellement ses revenus. Certains de nos informateurs appartenant à l'élite locale étaient nettement réticents devant ce genre de conduite. Ils nous ont dit avoir refusé un certain nombre de demandes parce qu'elles étaient trop intéressées et qu'ils ne connaissaient pas assez bien les demandeurs. Toutefois de tels refus sont toujours difficiles.

CONCLUSION

La parenté rituelle, dans le bourg martiniquais que nous avons étudié, peut donc être considérée comme un mécanisme d'intégration qui contribue non pas à réunir tous les membres de la communauté, mais à unir des individus dans un réseau de relations interpersonnelles de nature dyadique, c'est-à-dire dans des relations deux à deux : parrain-filleul, marraine-filleul, parrain-marraine, parrain-père de l'enfant dans une relation de compérage, marraine et mère de l'enfant dans une relation de commérage. Le bourg est le centre de la commune et des activités administratives, religieuses et sociales, mais la plupart des gens qui y habitent sont originaires des quartiers ruraux. En plus de resserrer les liens familiaux, la parenté rituelle contribue donc à renforcer ceux provenant de la proximité géographique (relations de voisinage) ou de la proximité sociale (individus qui ont la même position sociale et économique). Elle tend aussi, dans une plus faible mesure, à réduire la distance sociale entre l'élite locale qui détient le pouvoir politique et économique, et le reste de la population qui participe peu à la vie politique, et qui a une situation économique en général précaire. La parenté rituelle associe ainsi bon nombre d'individus au prestige qui entoure les hommes politiques locaux, et surtout elle leur permet d'obtenir d'eux des avantages économiques qu'ils n'auraient pu obtenir autrement. Dans le cas du Robert, nous n'avons par contre pas relevé d'exemple où un Blanc créole serait devenu parrain. D'une certaine manière, la parenté rituelle est horizontale dans ce bourg martiniquais et géographiquement localisée à l'intérieur des limites du bourg et de la commune. C'est à l'intégration de cette communauté qu'elle contribue, tenant lieu fonctionnellement, par la création d'un réseau de relations, de ces associations dont l'absence frappe l'observateur.

Toutefois les liens de compéage et de comméage ne sont peut-être plus aussi intenses qu'auparavant. Les migrations internes brassent la population de l'île. Or, il s'agit là d'un obstacle en général assez important à la stabilité des liens de parenté rituelle. Les déplacements vers Fort-de-France, la modification de l'emploi et des axes routiers, l'accès accru aux moyens individuels de transport écartent les habitants d'une forme de solidarité qui voit diminuer ses raisons d'être. On peut se demander combien de temps encore la parenté rituelle sera un mécanisme d'intégration.

LISE PILON-LÉ

IV

ASPECTS DE LA VISION D'UN MONDE

9

L'apprentissage du monde dans un village guadeloupéen

Par Micheline Labelle-Robillard

[Retour à la table des matières](#)

Les coutumes, les pratiques, les valeurs et les attitudes partagées par l'ensemble d'une société ou d'une communauté, sont partie intégrante de sa culture et contribuent à sa perpétuation. La socialisation est le processus par lequel cette culture s'implante, se renforce et se modifie chez l'individu. Il s'agit là d'un domaine fondamental pour la compréhension des problèmes ethnopsychologiques, que nous abordons ici par l'ethnographie de l'apprentissage du monde.

Ce chapitre présente en deux volets ethnographiques ¹ deux séries de thèmes sur lesquels porte la socialisation ceux qui touchent aux aspects biologiques de la modification culturelle (relation avec les besoins primaires, insistance sur la « corporéité »), et ceux qui concernent davantage les aspects sociaux : interaction des rôles, intériorisation de symboles socioculturels

¹ Cette étude a été conduite en 1966, au bourg de la commune de Sainte-Rose, la plus étendue des 34 communes de la Guadeloupe. Située dans les plaines du nord-est de la Basse-Terre, à 26,7 km de Pointe-à-Pitre, elle comptait en 1961, 14 000 habitants. En 1954 encore, cette région était parfaitement rurale, l'une des plus illettrées et des plus traditionnelles dans son aspect extérieur. Cette partie de la Guadeloupe n'ayant pas connu depuis une poussée de développement économique particulière, aucun changement majeur n'a pu influencer le contexte social global dans lequel se transmettent les techniques de socialisation.

cognitifs ou affectifs, qui règlent les rapports d'échange. C'est dans ces premières expériences reçues que la problématique de l'ethnopsychologie antillaise trouve ses sources.

Comme dans toute l'aire caraïbe, la venue de l'enfant dans un village guadeloupéen est très valorisée. Les enfants sont aimés en tant que tels ; ils sont, en outre, une preuve de la fécondité féminine et de la virilité masculine. Mais les enfants jouent aussi dans le contexte socio-économique des campagnes antillaises un rôle économique non négligeable ; ils sont un gage de sécurité pour la vieillesse des parents, le « capital du pauvre ». Chez les ruraux ils sont un élément du capital de production. Dans les familles matrifocales, ils contribueront un jour à la subsistance de la femme et ils resteront auprès d'elle. Mais la mise au monde de l'enfant et sa présence représentent bien plus que ces fins purement matérielles. Pour des femmes souvent dépourvues de tout espoir d'accomplir quelque autre tâche qui les dépasse, il est avant tout une œuvre, une concrétisation de leur destin.

Aux Antilles une maisonnée sans enfants est donc d'un vide intolérable, et la femme célibataire non mère aussi bien que l'épouse stérile sont objets de mépris et de pitié, et apparaissent promises à toutes sortes de maladies y compris la folie. C'est peut-être la raison pour laquelle les femmes n'expriment pas d'ambivalence vis-à-vis de leur rôle maternel. Le statut social de l'enfant, dès lors, est imprégné par l'amour et par une acceptation quasi inconditionnelle et les premiers moments de son existence en ce monde sont salués par des pratiques qui attestent du désir dont il a été l'objet.

I. LES CATÉGORIES DE LA SOCIALISATION À BASE BIOLOGIQUE

A. La nutrition

Les femmes qui gardent leurs enfants auprès d'elles allaitent principalement au sein, même si l'allaitement mixte jouit de la faveur de celles qui travaillent à l'extérieur de la maison. Il y a vingt ans, les enfants tétaient souvent jusqu'à l'âge de trois ans dans les milieux ruraux traditionnels ; ce comportement s'observe encore dans certaines familles, mais il s'agit là de cas isolés et non de modèles culturels. Un fait demeure : beaucoup de mères nourrissent au sein jusqu'à quinze ou dix-huit mois.

Les femmes qui n'ont pas fréquenté le dispensaire où l'on diffuse des modèles métropolitains, par exemple le réglage des tétées, et les femmes les plus âgées, ont nourri à la demande et plusieurs d'entre elles ont dormi avec le nourrisson dans leur lit afin que le sein lui soit accessible à n'importe quel moment sans qu'elles-mêmes ne s'éveillent ou ne se dérangent. Cette habitude est nette dans la classe défavorisée. Dans divers milieux sociaux l'allaitement

ne requiert pas l'intimité ou l'isolement de la mère et de l'enfant, ni le calme, ni l'attention volontairement concentrée et exclusive de la mère envers son bébé, ensemble d'attitudes préconisé dans d'autres cultures.

Le sevrage est le premier des changements drastiques qui se produiront au cours du développement de l'enfant : il entraîne en effet, en plus de son caractère traditionnellement brusque et privatif, des modifications dans les attitudes affectives de la mère et coïncide avec la période où commence le contrôle disciplinaire de l'enfant. Il est marqué en particulier par l'affaiblissement du lien mère-enfant, ce dernier étant souvent confronté avec la naissance d'un *sibling* et simultanément intégré dans un nouveau réseau de relations, à caractère plus contraignant, en fonction de sa prise en charge croissante par les aînés du foyer.

Il y a cinquante ou même vingt ans, les femmes sevrèrent brusquement l'enfant, qui passait deux jours ou plus à pleurer, à enrager et à réclamer le sein. On avait alors l'habitude de mettre sur les mamelons la *glue* très amère de l'*alouès* (aloès). Cette méthode est encore utilisée dans certaines familles.

Cet usage a été noté en Guyane britannique, à Porto Rico, en Haïti, à Trinidad et à la Jamaïque. De nos jours on sevrer encore brusquement à tous les niveaux sociaux. Cependant une influence tend à se faire sentir par l'intermédiaire du dispensaire où l'on conseille un sevrage graduel qui s'étend du huitième mois à l'âge d'un an. Ce sevrage graduel est pratiqué par certaines des femmes qui consultent le dispensaire, surtout par les plus jeunes mais les écarts sont nombreux, car les femmes ne s'adaptent aux nouveaux comportements qu'au prix de maintes contradictions.

Le dispensaire précipite le rythme d'introduction des aliments solides, et ce aux dépens de la coutume selon laquelle on ne donnait que des aliments liquides jusqu'au sevrage. On commençait à habituer l'enfant aux bouillies pendant la deuxième année, et des aliments tels que poisson, viande, riz étaient présentés à partir de la troisième année, alors qu'aujourd'hui tous ces aliments sont introduits entre le troisième et le douzième mois ainsi que le préconise le personnel des cliniques et des dispensaires.

De façon générale, on ne force pas un enfant à manger ce qu'il n'aime pas et on n'exige pas non plus qu'il absorbe une quantité de nourriture préalablement fixée. La mère ne sera pas anxieuse si l'enfant manque temporairement d'appétit. Les habitudes qui règlent la consommation sont les mêmes qu'en Martinique ; Kreiselman y a observé, en milieu rural, que les enfants mangent souvent debout ou assis par terre, dispersés, qu'il n'y a pas d'horaire fixe pour les repas, que le type de repas qui réunit autour d'une table tous les membres de la famille se rencontre dans les foyers acculturés et de statut supérieur (Kreiselman, 1958). Enfin, les adultes exigent partout une grande discrétion en

mangeant ; les enfants n'ont pas le loisir de se chamailler, d'élever la voix, de converser de façon trop volubile, d'accaparer l'attention et ils sont soumis sur ce point à un réel contrôle.

B. Le sommeil

Dans les cases exigües, l'enfant qui ne dort plus près de sa mère couche à terre sur une *cabane*, amas de vieux vêtements qui forment matelas. La *cabane* peut servir très longtemps dans les familles pauvres et l'enfant apprend vers deux ans à *faire sa cabane* : chaque matin les vêtements sont étendus par terre, pliés, mis à sécher au soleil et rangés ensuite dans un coin de la chambre. Les enfants ne dorment pas seuls. Même dans les foyers aisés, ils ne développent pas le sens de la possession impliqué dans la notion d'« avoir sa chambre », ses objets, ses jouets. L'exclusivité d'un univers matériel, schème de référence qu'on inculquerait dès le bas âge n'a pas l'importance qu'on lui assigne en France. Les adultes ne considèrent pas que le sommeil du jeune enfant nécessite le silence ou l'isolement ; l'enfant apprend à s'assoupir n'importe où et est conditionné très tôt à la perception de toutes sortes de bruits, par exemple aux voix et aux biguines qui émanent tout le jour des postes de radio ouverts à fort volume. D'autre part, on n'impose pas d'horaire strict à l'enfant, ni l'habitude d'une sieste systématique ; il va se reposer de lui-même quand il en ressent le besoin ou s'endort dans les bras d'un aîné, et, souvent, les enfants des deux sexes partagent la même couche jusqu'à neuf ou dix ans.

C. L'image corporelle

La propreté du corps et le souci du bien-être sont hautement prisés sauf là où la pauvreté est excessive. On lave souvent les enfants deux fois par jour et on entretient soigneusement leurs vêtements même si la lessive est faite à la main, sur le pas de la case, et même si cela exige en certains cas de se rendre à la rivière un lourd panier sur la tête. Les enfants sont encouragés à présenter une apparence nettement différenciée selon le sexe. Il en va de même en ce qui concerne les attitudes psychologiques proprement féminines et masculines ; une fillette du genre « garçon manqué » ou un garçonnet efféminé sont mal tolérés par l'entourage. La fille a les oreilles percées peu après la naissance, et la mère ne perd pas une occasion de stimuler sa coquetterie : tresses nattées et enrubannées à la manière créole et beaucoup plus rarement à la métropolitaine, anneaux d'or, bracelets, chaîne d'or munie d'une médaille pieuse, robes vivement colorées, etc. En grande majorité les enfants évoluent pieds nus autour de leur maison et ils ont appris à associer ce trait avec la familiarité et le mode de vie créole ; c'est même pour certains une façon de faire qu'une personne blanche n'adopte pas sans perdre son statut.

D. La santé

Les femmes de Sainte-Rose ont recours à des personnes et à des moyens divers pour la prévention et la guérison des maladies et indispositions : le médecin privé, le dispensaire, les *menti-menteux*, le *masseur*, la matrone et, en bien des cas, les recettes du pays à base de plantes. Nous nous arrêterons seulement aux techniques traditionnelles.

Beaucoup de femmes pensent que les médicaments des pharmacies ont un pouvoir d'inflammation et qu'il faut donc purger l'enfant et le *rafraîchir* avec des plantes envers lesquelles règne une grande confiance. Les recettes sont transmises par des femmes de diverses catégories sociales, et les plus prodigues de renseignements sont les plus âgées et celles qui disposent d'un lopin de terre pour cultiver les plantes médicinales.

Les *menti-menteux* sont des devins ou des guérisseurs appelés aussi *gadé z'affai*, qui pratiquent en général la « magie blanche ». On a recours à eux en cas de maladies infantiles, souvent après avoir vu d'abord le prêtre, puis le médecin. Si on consulte le *menti-menteux* après le médecin, c'est parce qu'on pense qu'il donnera d'utiles conseils pour *rafraîchir* après l'absorption de médicaments, et, en second lieu, parce qu'il fait partie de la catégorie de personnes aptes à deviner correctement la cause du mal : l'enfant ne peut pas parler ou exprimer son mal, le médecin ne peut donc deviner ce qu'il a et risque de se tromper. Notons que les *menti-menteux* sont distingués des sorciers qui, eux, peuvent faire le mal, et seraient nombreux à Sainte-Rose.

Mais on a surtout recours à tout âge au *masseur*. Il traite principalement les cas d'accident. Quant à la matrone, elle soigne aussi bien les femmes enceintes que les accouchées et les enfants de tous âges.

Notons enfin deux traits relatifs à la prévention de la maladie et les attitudes devant la douleur. On accorde beaucoup d'importance à l'antagonisme du « chaud » et du « froid » pour l'équilibre corporel. On craint que le corps ne subisse les effets du passage brusque de la chaleur au froid. On séparera donc toujours par un laps de temps plus ou moins long, deux activités impliquant des états thermiques différents : d'une part faire le ménage ou danser, d'autre part se baigner en mer ou marcher sous la pluie. Certains aliments sont ainsi classés dans la catégorie du froid (salade de concombres, avocat) et incompatibles avec des activités chaudes. Cet antagonisme se retrouve aussi à Marie-Galante, à Porto Rico et en Haïti.

Les attitudes transmises à l'égard de la douleur sont marquées par la discrétion des réactions émotives, et la dépendance envers le groupe primaire : solitude apparente du malade qui ne regarde personne, ne parle à personne, et

présence discrète, soutenue, nombreuse des parents et voisins qui observent sans mot dire. Les enfants rassemblés autour du malade enregistrent ainsi un modèle de réactions désirables.

E. Le contrôle des sphincters

L'apprentissage est souple et non ritualisé et on ne sanctionne pas un enfant qui se salit. Dans tous les milieux l'indulgence est grande ; on considère que l'enfant apprendra graduellement en imitant ses aînés. Un bébé qui urine dans les bras d'un adulte et le mouille, un bébé qu'on nettoie après défécation ne suscitent pas de dégoût ou de répulsion, et de façon peut-être corollaire, l'exercice de ces fonctions ne provoque pas de plaisanteries particulières.

F. La sexualité

La curiosité sexuelle, les jeux auto-érotiques et hétérosexuels entre enfants sont des phénomènes normaux et naturels, et on n'y prête pas attention jusqu'à l'adolescence. Il arrive de remarquer un petit garçon qui se masturbe ouvertement devant les siens sans s'attirer ni remarques, ni réprimandes. Il serait plutôt l'objet de taquineries soulignant l'aspect sexué de sa personnalité.

La curiosité est amortie par deux facteurs : l'environnement et *l'ethos* de la culture. Dans les cases surpeuplées, les femmes, hommes et enfants sont forcés de se déshabiller les uns devant les autres, de se laver et de dormir sans intimité. Même dans la classe moyenne où les logements sont en principe plus spacieux, on a vis-à-vis de la nudité une attitude spontanément détendue. Les femmes des milieux ouvriers et ruraux allaitent leurs enfants devant n'importe qui, parfois dans les endroits publics tels que l'église, à la messe du dimanche. Elles font la lessive à la rivière, torse nu, entourées de leurs enfants. Ceux-ci se baignent à la mer entièrement nus jusqu'à douze, treize ans.

Il n'y a pas d'échange explicite d'information entre adultes et enfants ou adolescents, sur les questions sexuelles. C'est une chose dont on ne parle pas, dont on découvre les secrets avec l'expérience. Les enfants sont néanmoins renseignés de diverses sources : en surprenant les adultes dans les cases, par l'effet expressif des plaisanteries, des histoires créoles et des chansons populaires, par la narration de leurs mutuelles découvertes.

Un trait fort important est la différenciation des attitudes selon le sexe. La virilité du garçon est hautement commentée et valorisée dans ses manifestations, dès la petite enfance. L'adulte est fier de l'audace du garçon et il fait souvent mine d'être scandalisé tout en riant franchement des anecdotes et remarques d'un enfant. Pourtant on attend de la fille une discrétion totale dans l'expression verbale et le comportement. Mais c'est à l'adolescence que toute

une constellation d'attitudes différentielles se fait jour : on peut alors affirmer deux morales selon le sexe, l'une impliquée dans ce modèle de confinement (*strictness confinement pattern*, Blake, 1961) de la fille que l'on retrouve dans toute la Caraïbe, et l'autre impliquée dans la grande liberté laissée au garçon, à partir de seize ans environ, et dans la fierté que l'on retire de ses prouesses sexuelles, preuves de sa virilité et de sa fécondité. C'est ainsi que dans le cas où un garçon rend enceinte une jeune fille, c'est elle qu'on blâme exclusivement.

Bien que le catholicisme soit la religion principale de la Guadeloupe, la notion de péché n'est pas inculquée avant l'adolescence et son absence dans ce domaine est remarquable. Un enfant ne s'accuse jamais au prêtre, lors de la confession, du « péché d'impureté », selon la morale catholique. Cette notion peut exister chez l'adolescent, parallèlement aux débuts de surveillance exercée par les parents sur les filles, et à partir du moment où il se cache pour avoir des relations sexuelles. Encore la culpabilité est-elle très mitigée : cette culture n'est pas une culture de culpabilité (Riesman, 1964), et cet aspect de la socialisation n'est marqué par l'anxiété ni des adultes, ni des enfants. Il s'agit d'une « sphère libre de conflits ».

G. La maturation

Seules les conceptions des adultes sur le développement de l'enfant ont été notées. On n'accorde pas d'importance à la date d'apparition des dents, aux premiers mots, aux premiers pas. La notion de retard est *a priori* et en général utilisée par référence au physiologique, et encore faut-il que l'écart par rapport à la normale soit notable pour que les femmes s'y attardent. Comme dans d'autres sociétés antillaises, il est fréquent de rencontrer des femmes qui ne se rappellent pas l'âge exact de leurs enfants (Landy, 1959).

C'est la conception globale du temps, conception sous-jacente à bien d'autres secteurs de la socialisation, qui est en cause ici : si les femmes n'accordent pas d'importance au temps, notion fluide, à l'horaire (allaitement, repas, sommeil), elles ne devront pas en accorder plus au développement psychomoteur de l'enfant, à moins d'une anomalie évidente. Les progrès de l'enfant ne sont pas surveillés de façon compulsive, systématique, concertée ; on laisse se dérouler le cours des choses (en fonction même de cette confiance fondamentale et *a priori* en la vie sur laquelle nous reviendrons plus loin), sans que cela devienne une source d'angoisse dès la naissance de l'enfant, comme dans certaines classes des sociétés nord-américaines où les théories sur la psychologie et le développement connaissent une réinterprétation anxieuse. Ces remarques valent pour diverses couches sociales de la commune.

Également fondamentale de la mentalité antillaise, est l'absence de l'idée de compétition projetée par les adultes sur le développement de leurs enfants. Ces derniers ne sont pas *a priori* comparés, stimulés à surpasser autrui, en fonction

même de l'*ethos* de leur culture que l'une des valeurs pivots des sociétés industrielles et postindustrielles n'a pas pénétrée.

II. LES CATÉGORIES DE LA SOCIALISATION À BASE SOCIALE

A. Le statut de l'enfant : légitimité et illégitimité

Un enfant peut être illégitime et non reconnu par le père il porte alors le nom de sa mère. S'il est illégitime mais reconnu par le père, il porte le nom de celui-ci. Enfin, l'enfant légitime est celui qui est issu d'un couple dont l'union est fondée légalement et le plus souvent religieusement.

La position sociale de l'enfant suit les étapes de la formation et de la consolidation du couple. Un enfant naît d'une union extra-maritale : il est donc illégitime. Quand son père le reconnaît, c'est souvent parce que le couple est en concubinage ou a l'intention de s'installer. Vivre en concubinage signifie que l'homme est disposé à s'occuper économiquement de la femme et de l'enfant. À partir de ce moment, existe une possibilité de mariage. Le mariage a effectivement lieu quand l'équilibre affectif et économique du foyer est réalisé. Le statut de l'enfant sera alors légitimé.

Même si l'enfant illégitime semble parfaitement accepté en tant qu'individu, et traité par la communauté de la même façon que l'enfant légitime, on constate que les Guadeloupéens ont été amenés à faire de la discrimination par le biais des institutions religieuses, en particulier lors du baptême. Depuis de nombreuses années, les officiants religieux des paroisses baptisaient les enfants illégitimes le jeudi, et les enfants légitimes le dimanche. En 1966, 5 paroisses sur 37 avaient aboli cette discrimination. Mais la proportion élevée des enfants illégitimes épargne à cette discrimination les profondes répercussions psychologiques qui pourraient en résulter dans d'autres sociétés.

B. Les rites de passage et de maturation

Les seuls rites de passage qui existent en Guadeloupe sont de nature religieuse : le baptême qui a lieu entre 15 jours et 3 mois, la première communion entre 7 et 9 ans, la confirmation vers 11 ans, et la *renonce* ou communion solennelle, vers 12 ans. Les vieux soutiennent qu'il fallait autrefois baptiser un enfant le plus tôt possible « autrement un zombi aurait pu le prendre ». La même croyance se retrouve en Haïti (Simpson, 1942), et en Martinique où Revert note que dans certains cas, il fallait mettre l'enfant à l'abri du démon dans les trois jours qui suivaient sa naissance (Revert, 1951). Madeline Kerr (1952) atteste qu'à la Jamaïque, il faut multiplier les mesures

préventives autour du nouveau-né, jusqu'à son baptême, afin de lui éviter les méfaits des esprits hostiles. À Trinidad, à Porto Rico, à la Jamaïque on laisse une Bible ouverte près de l'enfant ou des ciseaux ouverts, en vue de le protéger contre les mauvais esprits avant qu'il ne soit baptisé (Henriquès, 1953 ; Herskovits, 1937, 1947 ; Kerr, 1952). Le parrainage existe, mais comme en Martinique, il n'est pas aussi important et ritualisé que dans les îles de culture espagnole (Kreiselman, 1958).

Le nom donné à l'enfant est choisi par les parents (la mère le plus souvent). Ce n'est pas nécessairement celui du parrain, de la marraine, ou des grands-parents. Le nom de Marie est parfois accolé à un autre prénom, dans un but de protection religieuse, mais ce n'est pas fréquent. On peut donner un « nom caché » afin de préserver l'enfant contre les mauvais esprits et les jeteurs de sorts. On défend alors à l'enfant de révéler son nom caché sous peine de se le faire dérober. Les jaloux pourraient s'en servir contre lui par l'intermédiaire de la magie. En Haïti et à Trinidad, Herskovits a noté la présence occasionnelle de cette pratique (Herskovits, 1937 et 1947) de même que Henriquès (1953) à la Jamaïque.

Les fêtes religieuses (en particulier le baptême et la première communion) entraînent d'importants préparatifs et des frais assez considérables dans toutes les familles : repas, vêtements, cadeaux, invités, location ou emprunt d'une voiture avec chauffeur...

Les rites de maturation relèvent du folklore et du profane les gens les commentent avec amusement et sont conscients du fait qu'ils diffèrent des rites de leurs compatriotes les Indiens, *coolies*, qui ont des cérémonies rituelles élaborées pour couper les cheveux des enfants ou percer les oreilles des filles. La personne qui remarque la poussée d'une première dent se doit de « payer les dents de l'enfant » afin qu'elles se gardent saines. On le fait avec un *tít argent*, une poule, un cabri, un cochon, selon ses moyens. Herskovits (1947) note la même coutume à Trinidad. De même l'enfant reçoit-il un cadeau pour la première dent qui tombe et qu'il porte lui-même sous une pierre : ses parents lui ont dit que le rat passera et laissera un présent. Herskovits a retracé en Haïti et à Trinidad deux variantes de la même coutume, dont le modèle viendrait du Dahomey (Herskovits, 1947).

C. Les rapports affectifs et l'apprentissage des rôles

Les nourrissons reçoivent beaucoup d'attention, des caresses, sont souvent portés dans les bras des adultes ou de leurs aînés et consolés dès qu'ils pleurent. Selon un psychologue guadeloupéen, ils subissent si peu de frustrations qu'ils sont plus avancés sur les plans psychomoteur et affectif que les enfants métropolitains.

Une première discontinuité affective a lieu à partir du sevrage, alors que bien souvent un nouvel enfant naît ; il y a délaissement par la mère et régression de l'enfant. La mère dialogue de moins en moins avec lui, le laisse se débrouiller seul ou le confie à ses aînés. Les gratifications inconditionnelles émanant du contact physique avec elle diminuent tandis que les mesures disciplinaires et les contraintes de l'apprentissage se font croissantes. À Porto Rico, les gens disent que l'enfant sevré *pierde la falda* (perd la jupe de sa mère), c'est-à-dire reçoit moins d'attention (Landy, 1959).

Cette discontinuité est suivie d'une période où le jeune enfant établit des rapports affectifs avec les adultes selon un nouveau code culturel : les caresses, les baisers, les sourires sont rares. Un père dira : « Ici en Guadeloupe, on ne manifeste pas ses sentiments comme chez les Blancs. Ça ne veut pas dire qu'on s'aime moins, bien au contraire. » Cette réserve dans les marques d'affection semble un modèle culturel que nous retrouvons dans d'autres situations où les relations interpersonnelles impliquent des sentiments ou des émotions, qu'elles soient positives ou négatives : salutations ou rencontres de personnes mises en présence pour la première fois, demande d'aide ou de services, attitudes entre mari et femme dans un groupe d'amis, etc. Par contre entre personnes qui se connaissent ou dans l'intimité, cette réserve fait place à une attitude extrêmement chaleureuse.

À l'âge scolaire, les enfants sont entraînés aux travaux ménagers, aux courses à l'extérieur ; l'apprentissage n'est pas un système organisé autour de stimuli tels que récompenses ou éloges. L'enfant doit aider parce que sa coopération est exigée par la coutume ; on ne considère pas son travail, ni d'ailleurs ses jeux, comme des moments d'autovalorisation, des occasions d'expérimentation personnelle. Ici encore, l'idée de compétition fait défaut, l'initiative n'est pas encouragée.

Dans certains cas, l'enfant de peau plus claire est préféré. Il s'agit souvent de *chabins* ou *chabines* à propos desquels existe une forte ambivalence et selon Leiris (1955), il existe à leur sujet des stéréotypes : méchants et de caractère impétueux, résistants et volontaires, ils seraient ou tout bons ou tout mauvais.

Entre ceux qu'on appelle les « mieux sortis » et les autres existe une profonde rivalité, en raison d'un processus d'identification qui porte encore de façon ambiguë les résonances de l'époque de l'esclavage. Ces effets ont été notés par Henriquès (1953) et Madeline Kerr (1952) à la Jamaïque, et Frantz Fanon (1952) a stigmatisé ce mythe de la « lactification » lié au problème de couleur aux Antilles.

D. Le jeu

Les adultes n'ont pas de conceptions définies sur l'importance du jeu dans le développement des enfants : les enfants en milieu traditionnel ont d'ailleurs peu de jouets, sinon aucun. Dans les foyers défavorisés, ils s'amuse avec ce qu'ils trouvent autour d'eux, et même dans les foyers les plus aisés, le monde des objets infantiles est très limité. Le jeu est subordonné aux tâches matérielles et quotidiennes que l'enfant doit remplir. Cette remarque vaut pour plusieurs régions antillaises. Wolf remarque qu'à Porto Rico, il n'y a pas de moments spécifiques attribués aux loisirs ; les enfants ne « jouent » pas comme dans d'autres cultures (Wolf, 1952). À la Jamaïque, Kerr note que l'énergie des enfants est axée sur des tâches pratiques et routinières et non sur des situations créatrices où l'enfant peut développer ses propres idées. Les jeux des enfants reproduisent d'ailleurs la plupart du temps les activités des adultes. Il semblerait que la fantaisie soit contrôlée, et ceci est pour l'auteur un trait peut-être nécessaire dans une culture où la peur des forces spirituelles est si profonde (Kerr, 1952). Les Haïtiens voient également en l'enfant un petit être responsable qui a des devoirs, plus que la liberté d'expérimenter les fantaisies et sa libre initiative.

Les objets médiateurs ont occupé une place réduite à partir de la relation initiale mère-enfant. Rappelons ici des observations faites en milieu sénégalais dont l'interprétation vaut pour la Guadeloupe :

« M. Geber a décrit comment l'enfant africain avait à sa disposition peu de jouets et d'objets usuels et comment son développement intellectuel pouvait en être freiné à l'âge où la manipulation des objets est pour l'enfant source de stimulation et d'apprentissage. Mais il y a plus. En Europe le rapport de l'enfant à la mère est, dès la naissance, médiatisé par un grand nombre d'objets très divers (biberon, berceau, linges, objets de toilette, jouets, etc.). L'enfant est à distance de sa mère. Les distances et les temps qui les séparent ont à être mis en forme rapidement pour que l'absence du corps de la mère, le temps vide de la mère, l'espace vide de la mère puissent être surmontés [...] l'enfant n'est pas amené à investir des intermédiaires comme support des échanges entre lui et sa mère [...]

« [...] au moment où l'enfant quitte sa mère pour partager la vie des autres enfants, cette situation se modifie relativement peu : les jeux entre enfants resteraient surtout des jeux de corps à corps... La conquête du contrôle musculaire demeure conquête du corps propre plus qu'elle ne se prolonge en maniement du temps et du monde des objets » (E. et M. C. Ortigues, 1966, p. 139-141).

La socialisation des relations interpersonnelles est limitée à l'entourage immédiat : les frères et sœurs jouent entre eux ou avec des voisins immédiats. Pour que ces derniers soient admis, il doit exister entre les parents une confiance mutuelle. Deux raisons expliquent ces faits : la force des liens de parenté et la peur soupçonneuse d'entrer en relation avec des personnes qui ne sont pas des intimes. C'est donc dire que les « jeux de rue » ou les « groupes de rue » n'existent pas. Chez les adolescents, de petits groupes se forment à la sortie de l'église ou de l'école, mais on ne trouve pas d'équivalents aux « gangs » structurés des sociétés américaines. La structure des échanges entre enfants est donc atomisée ; ils n'ont pas l'occasion de s'identifier à un groupe extra-parental consolidé et ceci accentue la dépendance envers la famille. Enfin, il n'y a pas de distinction nette entre jeux féminins et masculins jusqu'à l'adolescence, de même qu'il n'y a pas de modes étanches de relations selon l'âge.

Le calme est une valeur qui doit déterminer toutes les allées et venues des enfants, et, à un autre niveau, ce calme est à la base même de l'extrême politesse et de la courtoisie des manières que les adultes exigent des enfants.

E. L'autorité

Les membres de la famille et de la parenté sont tous en droit d'exercer une certaine discipline ; cette diffusion de l'autorité est particulièrement marquée dans les foyers matrifocaux ou manque la constance de l'autorité paternelle. Les aînés se partagent tous la fonction d'éducateur vis-à-vis des plus jeunes.

Les filles sont traitées comme les garçons jusqu'à l'adolescence. Les enfants sont corrigés à partir de deux ou trois ans, plus tôt dans certains cas ; la période cruciale de la socialisation disciplinaire se situe entre six ans et la préadolescence ; c'est l'âge où l'enfant a des tâches à accomplir, des rôles assignés à acquérir.

Les valeurs centrales de la conformité sont l'obéissance et le respect, les normes d'étiquette, la disponibilité de service envers les adultes. L'agression sous forme de luttes, bagarres, injures n'est absolument pas tolérée. L'enfant doit s'intégrer au groupe, se tenir à sa place, éviter la honte et de se mêler des affaires des voisins.

L'étiquette (normes de salutations, de réponses, de conduite) à laquelle se plient les enfants de tous les milieux a une grande importance. Dans les sociétés où la sorcellerie joue encore un rôle important comme en Afrique et aux Antilles, les normes de politesses sont très strictes et très précisément définies. Les ethnologues de l'aire caraïbe témoignent de modèles de

salutations dont la forme est directement liée à la peur de la sorcellerie ; à Sainte-Rose, un adulte qui voudra complimenter une mère sur la beauté ou l'intelligence de son enfant devra éviter d'exprimer directement sa pensée, dira plutôt son contraire, afin d'écarter la possibilité qu'un esprit jaloux, se saisissant de la parole prononcée, attire la malchance sur l'enfant et afin qu'il ne soit pas suspect lui-même d'hostilité déguisée. Ces attitudes sont liées à la croyance au *mauvais œil* dont on parle aussi bien en Haïti qu'à la Jamaïque ou à Porto Rico, pouvoir dont disposent certaines personnes, consciemment ou inconsciemment. Lorsque ces personnes admirent ou complimentent un enfant, leur regard peut causer sa mort ou une grave maladie (Landy, 1959).

Les mêmes phénomènes se retrouvent à Dakar, décrits par E. et M. C. Ortigues qui y voient une constante sociologique. Ils notent que non seulement les questions directes sont considérées comme incorrectes, indiscretes, voire agressives mais que toutes les questions tendant à faire ressortir les qualités d'une personne sont suspectes, car elles risquent de provoquer l'envie et par la suite des attaques de sorcellerie. Ainsi si on veut complimenter une femme enceinte, un enfant ou un adulte, on emploie des termes dévalorisants, contraires à la réalité qu'on veut souligner, ou on exprime « des louanges annulées en fin de phrase par la négation *kaar* ». Un ton de plaisanterie, des rires entrecoupant les propos les plus anodins sont des moyens courants de désamorcer, de nier les intentions agressives latentes » (E. et M. C. Ortigues, 1966).

Les techniques disciplinaires vont de la menace à des sanctions physiques. La technique la plus courante est l'utilisation de la ceinture de cuir ou les taloches. Faire peur à l'enfant au niveau fantasmagorique est pratiqué en Guadeloupe comme en Martinique. On parle du *ti sapoti* (petite sapotille) sorte de lutin qui vit dans les arbres (Leiris, 1955), mais on fait plutôt référence au loup-garou et à d'autres bêtes affreuses qui viendront dévorer l'enfant ou le prendre s'il n'obéit pas, ou encore au zombi. Par exemple, le zombi peut faire disparaître l'enfant en forêt, « réduire ses pieds ». À la campagne, on y croit beaucoup et les parents disent aux enfants : « Zombi là *ké chaié* ou » (le zombi va te charrier, t'emporter). Des psychologues guadeloupéens ont relevé des troubles mentaux avec fantasmes de sorciers, de zombis, de diable. À la Martinique, G. Dubreuil et C. Boisclair notent : « ... non seulement l'enfant entend souvent parler de ce monde mystérieux et dangereux des forces magiques, mais il peut se sentir directement menacé par les êtres et les choses qui peuplent ce monde ainsi que par certains individus qui utilisent des secrets magiques pour faire le mal » (Dubreuil et Boisclair, 1966). Les auteurs attestent que les parents se servent de cette menace comme technique d'éducation ou pour se moquer simplement des enfants. On invoque alors diable, fantôme, zombi, *volant*, gendarme blanc ou vieillard qui fait de la magie noire.

F. La vision du monde et les croyances en la magie

La conception des forces bonnes et mauvaises qui gèrent la condition humaine est intériorisée par l'enfant dans un contexte encore imbibé de croyances en la magie noire, en la fatalité et en des êtres maléfiques menaçants pour lui. Il peut être l'objet de puissances surnaturelles en tant que fœtus, nouveau-né ou jeune écolier. On raconte devant lui des histoires fantastiques, on le menace de mésaventures, on évoque la « réalité du Mal » que l'on incarne dans des figures diverses, forces susceptibles de rompre son équilibre ou celui de sa famille. Le sentiment du soupçon est érigé en norme par la culture traditionnelle qui renvoie à sa source africaine de la conception du Mal, et en raison de la situation économique et politique conflictuelle du pays : il est frappant de voir comment les Guadeloupéens associent des actes de sorcellerie aux périodes électorales et au domaine politique en son ensemble. À l'âge scolaire, on lui apprend à se méfier des voisins et même de ses petits camarades, à ne pas prêter ses livres ou ses objets pour éviter les sorts. Ses parents suspectent eux-mêmes voisins, locataires, propriétaires, détectent dans le bourg et ses environs les personnes qui se sont rangées du côté du Diable (les sorciers), et lui apprennent à les éviter.

Les sorciers connaissent de vieilles recettes africaines de poisons qui sont utilisés particulièrement dans un but de vengeance politique et personnelle. Ils fabriquent aussi des philtres pour les vengeances amoureuses. Ce sont eux qui jettent les sorts sur les enfants à la demande de parents jaloux.

Les autres forces hostiles sont celles qui jouent incidemment par le biais des événements : rencontres fortuites, songes ou rêves, présages fondés sur les hasards de la vie quotidienne, et forces qui sont véhiculées par des esprits mauvais agissant sous des formes diverses : *ti sapoti*, zombis, diablasses, *soucounans*, *bêtes à Man'Hubert* ou *bêtes à Man.Ibé*.

Les zombis, les loups-garous, les diablasses existent aussi en Haïti (Simpson, 1942 et Herskovits, 1937). À Trinidad, on retrouve les mêmes pouvoirs maléfiques chez le *sukuyan* et le loup-garou (Herskovits, 1947). À la Jamaïque, le Mal est une conséquence de la sorcellerie (Obeah) et doit être vaincu par une action contraire magique (Henriquès, 1949 ; 1950). L'influence de ces croyances sur les conflits de la personnalité adulte a fait l'objet de plusieurs études à la Jamaïque (Kerr, 1952), en Guyane britannique (Smith, 1956), et à Porto Rico (Landy, 1959).

Il faut souligner enfin l'opposition conflictuelle qui naît de la confrontation des croyances catholiques et des croyances traditionnelles. Ceci entraîne beaucoup d'ambiguïté chez certaines personnes de statut social supérieur, en particulier devant un témoin de culture étrangère.

III. PROBLÈMES SOULEVÉS PAR L'ETHNOPSICOLOGIE

A. Les africanismes

Si on veut aborder la psychologie de l'homme antillais de culture française, en se référant à un code de la normalité qui soit libre de critères européens ou américains (au niveau des manifestations, du signifié), il faut tenir compte des rétentions culturelles africaines qui font encore partie du contenu des structures mentales et à propos desquelles nous savons encore peu. Ces rétentions sont perpétuées dans le cadre de la vie quotidienne, lieu d'appropriation de sa propre nature en fonction de dimensions privilégiées : image corporelle, le temps, l'espace... Ces dimensions, qui sont, à côté d'autres aspects de la vision du monde au sein d'une culture, au niveau le plus fondamental et le plus résistant au changement, sont modelées dans l'intimité du foyer par le processus de socialisation. Il faudrait délimiter avec précision comment et combien ces survivances participent à l'organisation cognitive et affective de l'Antillais et contribuent à la mise en système d'une configuration spécifique : celle de la mentalité antillaise.

Nous avons apporté de façon très succincte quelques exemples de survivances. Il en existe dans les pratiques qui entourent l'accouchement, les premiers jours du nouveau-né (enterrement du placenta et du cordon ombilical séché et plantation d'un arbre, *pied de coco de banane*), l'interprétation des cas spéciaux (*né-coiffé*, c'est-à-dire né coiffé du placenta, *né trois tours de boyaux*, c'est-à-dire avec le cordon enroulé autour du cou). Et ce ne sont pas là des cas d'exception puisque même dans les hôpitaux on remet à la mère le cordon séché de l'enfant pour qu'il soit enterré.

Toutes ces pratiques ont été notées en Haïti et à Trinidad, en Martinique, à la Guyane britannique, à la Jamaïque et à Porto Rico. Les rites de maturation, la pratique du nom caché sont aussi des rétentions de coutumes largement répandues dans l'Ouest africain.

La conception du temps et du développement de l'être humain, des qualités et valeurs liées aux comportements de l'individu nous apparaissent tributaires de la mentalité africaine même si on ne peut réduire la compréhension de tous ces phénomènes à ce seul facteur. Il faudrait en particulier déceler dans quelle mesure la « passivité » de certains comportements est explicable par la dévalorisation de la réussite personnelle compétitive aux dépens du groupe, conception qui affronte de nos jours en Afrique même les valeurs personnalistes et sélectives de l'Occident, et par une conception de l'achèvement humain fondée sur des valeurs différentes, ou bien à l'apathie et au fatalisme des cultures de pauvreté qui ont tendance à se superposer au

niveau des cultures ethniques, et en un sens à niveler ces dernières dans les contextes de sous-développement. Mais dans cette dernière éventualité, il s'agirait d'attitudes liées plus spécifiquement aux classes sociales défavorisées ; or, de nettes différences persistent, sur ce point, entre classes moyenne et supérieure antillaises d'une part et européennes d'autre part. Enfin, les croyances en des êtres maléfiques que l'on retrouve dans toute l'aire caraïbe laissent croire comme le dit Leiris, « ... que là encore les traditions négro-africaines ont joué leur rôle, à côté de l'influence exercée par la magie que les Européens ont importée en même temps que le christianisme » (Leiris, 1958). Pour ne citer que quelques exemples, le *soucounan*, le zombi, le *volant*, font partie de ce patrimoine. En Afrique, le *soucounan*, en peul *sukunyano*, désigne le sorcier, jeteur de sorts, qui la nuit vole vers sa victime pour sucer son sang ; le *zumbi* de l'Ouest africain désigne des apparitions nocturnes (esprits ou autres) (Leiris, 1958).

B. Les incidences de la stratification socio-ethnique sur l'identité

Dans l'habitude de décrêper les cheveux des fillettes dans les grandes occasions comme la première communion, de les *améliorer* avec des produits qui les rendront lisses et ressemblants à ceux du Blanc (*têt' soie* en Haïti), comme dans l'interdiction faite aux enfants de parler le créole en maintes circonstances, au profit de la langue française, de la considération préférentielle dont jouissent les *mieux sortis* qu'on appelle en Haïti les *li pi bon point*, c'est-à-dire les enfants de couleur plus claire au choix préférentiel du conjoint en fonction des traits négroïdes ou de la teinte de la peau (les variantes épidermiques étant elles-mêmes classées et désignées selon les nuances de leur hiérarchie), nous voyons encore à l'œuvre des résidus conflictuels d'un processus d'identification aux prises avec l'ambivalence liée aux modèles (images parentales, groupes de référence, éducateurs).

Les répercussions du passé esclavagiste et colonial, de l'inégalité des structures sociales actuelles sur l'intériorisation de l'image du corps, sur la fonction de communication et les échanges sexuels ont été stigmatisées par le psychiatre martiniquais Frantz Fanon, après que bien d'autres eurent noté des phénomènes identiques dans d'autres îles. Ces aspects marquent le lieu d'infliction de profondes blessures narcissiques, et sont susceptibles d'entraver les fonctions intégratives de l'*ego* dans la dynamique de la personnalité.

Il faut toutefois souligner que c'est dans les classes moyenne et supérieure que la question de couleur et les complexes anxiogènes prennent le plus d'importance, parce que c'est à ces niveaux que l'on emprunte le plus aux modèles européens, en général, qu'il s'agisse de socialisation, d'alimentation, d'habitat ou de normes d'expression. En contrepartie, les enfants de familles bourgeoises sont souvent confiés à des bonnes d'humble origine, qui, elles,

véhiculent les attitudes traditionnelles dont la perpétuation a d'autant plus de chance de se produire que le rapport affectif entre la bonne et l'enfant est la plupart du temps très intense. Il s'ensuit que les contradictions et les conflits d'identité de classe se greffent ou se superposent à la question raciale.

À ces problèmes, s'ajoutent ceux que soulève la domesticité infantile dans les grandes familles bourgeoises, blanches ou de couleur. Les enfants (fils des domestiques de la maison ou, comme en Haïti, enfants recrutés dans les milieux très pauvres de la campagne ou de la ville) à qui, en échange de services, les maîtres offrent le logis, la nourriture et la possibilité stable ou occasionnelle d'aller à l'école, sont ainsi socialisés dans un rapport à autrui intimement calqué sur le modèle d'un passé esclavagiste, récupéré pour ainsi dire par les privilégiés contemporains.

C. Les stades du développement psychosexuel

L'examen des attitudes et coutumes qui entourent l'évolution des premières années de l'enfant, permet de dégager quelques particularités fondamentales. La période orale est marquée par des gratifications sensorielles et affectives extrêmement riches pour le nourrisson : allaitement au sein, modalités du contact physique avec la mère, demande non réglementée, sollicitude et disponibilité au moindre malaise. Même si la période d'allaitement est plus courte et le biberon plus utilisé qu'autrefois, la qualité de la relation avec la mère demeure affectée par ces traits. On peut supposer que ceci explique en partie cette confiance fondamentale en la vie, cette *basic trust* commentée par Erickson (1966) dans sa théorie du cycle de vie, confiance qui se manifeste dans les attitudes des adultes antillais, telles que l'acceptation non conflictuelle de la dépendance envers autrui, la notion d'un Dieu paternel et bon, moins punitif que celui de nos sociétés, l'idée que le lendemain ne doit pas être l'objet d'un souci exagéré, qu'on trouvera toujours une aide amicale en cas de besoin ou d'épreuve, que l'humain ne porte pas en lui l'entière responsabilité du Mal, mais que le Mal existe, à l'extérieur du soi, incarné dans des forces qui dépassent l'humain.

Cependant le sevrage, d'autant plus brusque qu'il s'accomplit selon le modèle traditionnel, met fin à cette sécurité initiale. Il peut engendrer beaucoup d'hostilité contre l'objet d'amour et de plaisir, car le sentiment d'abandon, corroboré souvent par la naissance d'un autre enfant, est d'autant plus fort que la période précédente a été gratifiante.

L'indulgence marque l'entraînement à la propreté anale. Cette période qui est, selon Erickson, celle de l'émergence du sentiment d'autonomie face à la honte et au doute, est marquée par les débuts de la contrainte disciplinaire et par la remise de l'enfant au groupe des aînés. Nous avons noté le peu d'importance de la médiation des objets matériels dans le jeu, le

découragement apporté à l'expression de l'agressivité, des sentiments de compétition, aux exploits personnalisés pendant cette période. L'enfant apprend à se conformer au groupe, la position effacée et placide est plus souvent valorisée que la position active et individualiste. Cependant, l'enfant connaît parallèlement une rivalité très forte de la part de ses frères et sœurs. Nous avons vu pourquoi elle a théoriquement plus de chance d'être exacerbée que dans des cultures où les satisfactions initiales ont été moins intenses. La jalousie inhérente à cette situation peut être aussi stimulée par d'autres facteurs : l'entourage peut porter plus d'attention à un enfant en raison de sa couleur, pour les raisons précédemment mentionnées ; et la mère elle-même, en situation de matrifocalité, peut préférer un enfant à d'autres à cause de son attachement à un concubin en particulier. Enfin, le père, concubin provisoire, peut aussi préférer ses propres enfants.

L'agressivité que l'enfant n'a pas le droit d'exprimer (par des insultes, cris, bagarres) et qui sera frappée de négativisme tout au long de l'existence peut être à l'origine de deux mécanismes psychologiques privilégiés par la culture, mécanismes qui se situent au niveau de la dimension subjective qu'implique le vécu par rapport à l'institutionnel. Il ne s'agit pas de trouver là une relation de causalité entre la socialisation et les institutions secondaires, mais nous pensons que certains mécanismes psychologiques sélectionnés par les porteurs d'une culture sont susceptibles d'alimenter le dynamisme et le maintien de certaines structures ou idéologies :

- 1) Le fait de projeter les pulsions hostiles à l'extérieur (le Mal est véhiculé par les sorciers, les esprits mauvais, le hasard), et renforcer ainsi la configuration psychologique qui permet de retenir encore les interprétations persécutives du Mal ;
- 2) La formation réactionnelle que représente l'obligation de se plier à la solidarité du groupe, aux manifestations de politesse verbale et d'étiquette.

K. Wolf (1952) interprète de la même façon deux coutumes institutionnalisées à Porto Rico : la relation des *compadres* et le fait d'associer deux *siblings* en paire impliquant des modèles d'entraide. Selon l'auteur le tabou très fort dont est frappée toute manifestation ouverte d'agressivité, et l'accent mis sur son opposé, c'est-à-dire la courtoisie et l'entraide, permettent de supposer l'existence de fortes pulsions agressives gardées sous contrôle par des mécanismes de formation réactionnelle.

Le stade locomoteur-phallique ou sexuel semble le moins à l'abri des structures culturelles parce qu'il est souvent affronté par l'enfant dans un contexte sociofamilial où se pose le problème de la fluidité des identifications parentales, à cause de l'influence de la matrifocalité. On peut considérer celle-ci sous deux angles : diffusion du rôle maternel et absence du père.

L'importance de la femme et de son rôle prépondérant dans la socialisation a été fortement soulignée en particulier dans les classes inférieures où les familles matrinucléaires se rencontrent le plus fréquemment. Le rôle maternel, dans ses aspects matériels et affectifs, est partagé alors par les autres femmes (grands-mères, sœurs de la mère, cousines, bonnes) qui résident au foyer ou à proximité. Ceci s'explique aussi bien par la force des liens de parenté, plus forts peut-être que tous les autres liens sociaux, que par la prépondérance de la femme dans la socialisation. Son rôle surpasse de beaucoup celui de l'homme, même si ce dernier est présent. En effet, selon des normes culturelles qui ne sont d'ailleurs pas spécifiquement antillaises, l'homme s'occupe moins des enfants que la femme.

Les conséquences de cette diffusion du rôle maternel devraient dépendre de la qualité des relations de l'enfant avec les substituts de la mère. En effet, là où il y a multiplicité des figures maternelles, la relation entre la mère et l'enfant peut être insatisfaisante et il peut se produire une dispersion de l'affectivité au lieu du minimum de concentration nécessaire à l'édification de la relation objectale et au processus d'identification. Dans les circonstances favorables, lorsque les remplaçantes ou les substituts sont affectivement disponibles et ne changent pas trop souvent (de sorte que les rôles puissent se définir sans trop de fluidité), certains psychologues pensent que ceci ne devrait pas nuire au développement de l'enfant. Mais lorsque les circonstances sont défavorables (c'est-à-dire là où il y a instabilité permanente et carence affective) l'enfant peut se sentir perdu et frustré dans un système qui rend trop complexe son apprentissage. Beaucoup d'enfants vont en effet vivre chez une parente pendant de longues périodes, pour revenir au foyer, puis être confiés à de nouvelles mains. Ce système peut nuire à l'enfant, en rendant difficile son adaptation culturelle externe et en le faisant, par exemple, se comporter de façon marginale ; il se peut aussi qu'il ressente en lui des tensions intolérables et des conflits d'identification dus au fait que les rôles joués par lui-même et par les adultes manquent de contours précis et de constance.

En Guadeloupe, comme dans toutes les sociétés de la Caraïbe, les enfants d'un bon nombre de foyers ne connaîtront aucune figure masculine susceptible de constituer un objet d'identification réel : ou le père est absent, ou certains hommes gravitent successivement autour des femmes, qu'il s'agisse de frères attachés au foyer ou d'amants qui les visitent de façon plus ou moins régulière, pendant des périodes plus ou moins longues. Dans bien des cas, l'enfant ne peut donc trouver de modèles masculins, ou ces modèles ne représentent pas l'autorité définie qui est ordinairement investie dans l'image du père, chef de la maisonnée.

La résolution œdipienne pourrait donc être entravée en raison d'une fixation à la mère (au monde des femmes), d'où une dépendance envers elle qui empêchera l'adulte d'assumer à son tour certaines responsabilités impliquées

dans la prise en charge d'une famille. Cette dépendance peut le porter à répéter une situation initiale : à une femme il demandera de jouer le rôle de mère, et les femmes se prêtent volontiers à ce jeu qui suppose une disponibilité, une indulgence inaltérable et une irritation amusée à l'égard des hommes qu'elles connaissent. La jeune fille de son côté intériorise ce rôle par l'identification et le perpétue, devenant une cible facile lors de l'adolescence.

On peut donc supposer que l'identification, et le sur-moi, héritier du complexe d'Œdipe, ne présenteront pas les mêmes configurations que dans les milieux où la cellule nucléaire est un modèle normatif plus contraignant.

MICHELINE LABELLE-ROBILLARD

10

L'univers marie-galantais. Quelques notes sur la cosmologie des Marie-Galantais de la région des Bas

Par André Laplante

[Retour à la table des matières](#)

La région des Bas occupe l'extrémité septentrionale de Marie-Galante et couvre environ un cinquième de la superficie totale de l'île. Sa population (seulement neuf cents des dix-huit mille habitants du territoire) est considérée comme marginale pour l'ensemble des Marie-Galantais. L'habitat sur les Bas est plus clairsemé qu'ailleurs ; les techniques de culture et les métiers n'y ont pas évolué au même rythme que dans les autres régions. Jusqu'à ces dernières années, les paysans des Bas constituaient un groupe isolé, géographiquement et socialement. Cependant, malgré cette situation particulière, ils partagent avec les autres résidents de l'île des caractéristiques socioculturelles essentielles : ils consacrent la plus grande partie de leur temps à cultiver la canne à sucre, ils sont en majorité à la fois colons partiaires et petits propriétaires, et dans cette région comme dans les autres on peut relever les tendances matrifocales de la maisonnée, l'importance de la parenté rituelle, et bien d'autres traits généraux. Dans ces conditions, la vision du monde du paysan des Bas n'a guère de chance de différer substantiellement de celle de ses concitoyens marie-galantais.

Sans prétendre qu'on puisse légitimement les généraliser aux autres îles, les données qu'expose ce chapitre semblent pourtant avoir un caractère d'universalité. Comment les paysans des Bas voient-ils la Terre, le Soleil, les astres ? Quelles conceptions se font-ils des sols, de l'eau, des plantes et des animaux ? Comment classent-ils les événements matériels et les événements spirituels ? Comment expliquent-ils la maladie, le sommeil et les esprits ? Dans les pages qui suivent, nous répondrons à ces questions et à quelques autres du même ordre, mais sans jamais avancer de réponse exhaustive. Nos informations sur la vision du monde marie-galantaise ont été glanées au hasard d'une enquête qui avait fort peu de rapports avec ce genre de problèmes, et rarement nous avons cherché à les approfondir. Si au départ nous insistons sur cette lacune, c'est afin de mieux préciser la portée et les limites de ce chapitre.

Parce que fragmentaires, ces données sont présentées sous leur forme ethnographique originelle, c'est-à-dire sous forme de témoignages individuels qui constituent l'essentiel de ce document alors que l'interprétation s'y trouve réduite au maximum.

C'est aussi parce que les informations sont fragmentaires, et qu'elles ne permettent pas d'arriver à des synthèses satisfaisantes, que nous avons choisi de les présenter en respectant un système de classification purement heuristique. Une première partie, intitulée *l'univers matériel*, regroupe une série de documents sur des sujets aussi divers que les astres, les animaux, la maladie et les influences de la Lune. Une seconde partie, intitulée *l'univers spirituel*, traite plus particulièrement des esprits, des rêves et du sommeil. L'ordre dans lequel nous abordons les divers sujets ne révèle rien sur une éventuelle classification marie-galantaise des idées et des phénomènes. De même, l'importance relative que nous accordons aux sujets des deux parties ne montre pas non plus l'importance réelle de chaque sujet dans l'idéologie de l'habitant des Bas. Enfin, dans la troisième partie, nous nous éloignerons de notre perspective ethnographique pour formuler quelques hypothèses sur la vision du monde marie-galantaise et sur l'origine de quelques croyances du paysan des Bas.

I. L'UNIVERS MATÉRIEL

A. La Terre et sa situation dans l'univers

Les croyances des Marie-Galantais de la région des Bas sur la position et la forme de la Terre se réduisent à bien peu de chose. Tous s'entendent, à notre connaissance, pour octroyer à la Guadeloupe une position centrale ou privilégiée sur la Terre. Une minorité de nos informateurs affirment que la Terre est un globe. Quelques-uns mentionnent les concepts d'équateur, de pôle et de continent. D'autres cependant voient la Terre comme une masse non sphérique (plate-forme, demi-sphère, ensemble d'îles sur une mer infinie).

« La Terre est ronde et plate ; elle flotte sur la mer. Il y a plusieurs terres ; je connais la Guadeloupe, la Martinique, la France, Saint-Martin et quelques autres. Autour, il n'y a que la mer et les nuages. » (Femme, 64 ans ; n'a jamais fréquenté l'école.)

« La Terre est comme une moitié d'orange qui flotte sur l'Océan. Au-delà de la Terre, il n'y a que de l'eau. Lorsque Dieu décidera la fin du monde, il fera chavirer la Terre. Au-dessus de la Terre, il y a des nuages blancs ; la Lune et le Soleil se trouvent au-dessus de ces nuages. Encore plus haut, il y a un autre nuage ; c'est le bleu qu'on voit. Enfin, au-dessus de ce nuage bleu, il y a une autre Terre, comme ici ; c'est le ciel. Là se trouvent la maison du bon Dieu et la maison du Diable. » (Femme, 21 ans ; a fréquenté l'école jusqu'à 16 ans.)

« La Terre est immense ; il y a plusieurs mers et plusieurs pays. Ici, la mer est bleue et verte. En France, paraît-il, la mer est rouge. Je ne sais pas si la Terre est ronde ou plate et je ne connais pas tous les pays. D'ailleurs, je crois que personne ne s'est jamais rendu au bout de la Terre. » (Homme, 21 ans a fréquenté l'école jusqu'à 16 ans.)

« La Terre est une boule. Très loin au sud de Marie-Galante, on trouve l'équateur ; très loin au nord, on trouve le pôle Nord où il fait très froid et où les journées sont plus courtes. La Terre flotte dans l'espace ; elle est beaucoup plus grosse que la Lune et le Soleil. » (Homme, 47 ans ; a fréquenté l'école jusqu'à 16 ans.)

B. Les astres

Les notions relatives à la nature du Soleil et de la Lune semblent aussi simples et variables que les précédentes notions sur la Terre. Par contre, nous avons constaté un étonnant consensus sur la nature des étoiles et sur leur signification.

« Le Soleil est un globe de feu et la Lune un globe d'eau qui contient un morceau d'or. La plupart du temps, le Soleil est plus près de la Terre que la Lune. La Lune est plus « forte » que le Soleil ; lorsque les deux se rencontrent, la Lune éteint le Soleil. »

« Le Soleil se couche en Guadeloupe ; sa maison se trouve à la Pointe-des-Châteaux. Le matin il passe sous la Terre et la fait trembler (levez-vous tôt, vous verrez que la Terre tremble). En sortant de la mer, il se rallume. » (Femme, 21 ans a fréquenté l'école jusqu'à 16 ans.)

« La Lune est une boule d'eau. Un homme du nom de Agiferrant y habite depuis très longtemps. Agiferrant a refusé de porter la croix du Christ et il a été condamné à voyager sur toute la Terre. Un jour, fatigué de subir des affronts, il s'est réfugié dans la Lune. C'est du moins ce que mon père me racontait. » (Vieillard, aucune scolarité.)

« La Lune et le Soleil sont des astres et les gens d'ici ne savent pas de quoi ils parlent. Ils sont mal *levés*. » (Homme, 22 ans, service militaire en France.)

« La Lune est un morceau d'or. Le bon Dieu a donné la Lune aux hommes pour les aider. Je sais que les Français ont envoyé un homme dans la Lune. Mais l'homme est mort. C'est une folie. » (Femme, 21 ans ; a fréquenté l'école jusqu'à 16 ans.)

« Chaque personne a son étoile. Les étoiles sont de petites bêtes, entre ciel et terre. Lorsqu'un individu meurt, son étoile file. » (Conception très répandue.)

« Les étoiles sont des bêtes. Lorsque vous mourez, une étoile tombe. Depuis quelques années, plusieurs étoiles n'en finissent plus de tomber ; pendant la nuit, elles se promènent à travers le ciel. » (Homme, 47 ans ; a fréquenté l'école jusqu'à 16 ans.)

Le cours des astres, en général, influence beaucoup les événements terrestres et se trouve parfois influencé par ceux-ci (une personne meurt, une étoile tombe ; le Soleil peut faire trembler la Terre ou affecter la croissance du maïs, etc.). À une exception près, toutefois, l'influence des astres est diffuse, incohérente. Seule la Lune affecte de façon importante les activités quotidiennes. Et c'est sans doute pour cette raison que la théorie sur les phases lunaires se différencie tant, quant à sa précision, des connaissances sur la nature des astres.

C. Les influences de la Lune

Aux yeux des Marie-Galantais de la région des Bas, les phases lunaires ont en effet une influence cruciale sur le monde matériel et sur les êtres vivants. C'est la Lune qui détermine la vitesse de croissance des plantes cultivées. C'est aussi la Lune qui régit les conditions atmosphériques, les précipitations, l'intensité des courants marins et l'évolution de certaines maladies. Qu'il s'agisse de construire une maison, de réparer un char ou de commencer une relation sexuelle, la prudence exige qu'on tienne compte du cycle lunaire. Mais c'est dans le domaine de l'agriculture que les influences lunaires sont le plus largement reconnues.

On ne doit pas planter n'importe quoi à n'importe quel moment. La majorité des plantes cultivées ont une ou plusieurs *doucou*, c'est-à-dire un ou plusieurs moments lunaires favorables à leur ensemencement. La pleine lune constitue le *doucou* idéal pour planter manguiers et cocotiers. Si on plantait ces arbres fruitiers en d'autres moments du cycle lunaire, ils resteraient chétifs et il faudrait attendre de longues années avant qu'ils donnent des fruits. Les ignames blancs, *pakala*, *dominique* et *grosse caille*, acquièrent une forme idéale si on les plante en avril, trois jours après la pleine lune. Trois jours avant ou après la pleine lune, cinq jours et sept jours après la pleine lune sont des *doucou* acceptables pour les cultures vivrières.

Dans bien des cas, il n'existe pas de *doucou* unanimement reconnus par l'ensemble des cultivateurs. Souvent, les *doucou* favorables à telle ou telle plante se définissent négativement, par restrictions. Ainsi, on peut planter le *malanga* à différentes époques, de préférence en juin et en juillet, mais jamais à la pleine lune. Il en va de même pour le manioc. Si d'aventure, un cultivateur

négligent plantait de grosses racines (ignames, *malanga*, manioc, etc.) un jour de pleine lune, il n'obtiendrait que du *manger-cochon*. Les racines qu'il récolterait seraient tellement grosses et si peu délicates qu'elles ne pourraient servir qu'à nourrir les porcs. Notons enfin que certaines plantes peuvent être plantées en tout temps, indépendamment de la conjoncture lunaire (c'est le cas de la patate, de la banane et de la canne à sucre).

Au moins une technique d'élevage se réfère explicitement au cycle lunaire. Pour accélérer la croissance des bœufs, on leur coupe la queue et le bout des cornes. Parfois aussi, la castration remplace l'ablation de la queue. Quoi qu'il en soit, cette opération, pour être efficace, doit avoir lieu au cours d'une nuit de pleine lune. En plus d'influencer la croissance des bœufs, la pleine lune modifie profondément, dit-on, le comportement des chiens et des coqs. Lorsque la lune est pleine, les chiens sont énervés : ils dorment peu, leur sommeil est léger ; et les coqs chantent plus souvent qu'en d'autres temps.

La lune influence aussi l'évolution des maladies. « Si vous vous sentez mal trois jours avant la pleine lune, vous vous sentirez plus mal encore lorsque la lune deviendra pleine. » On doit tenir compte de la conjoncture lunaire dans le traitement de certaines maladies : je donnerai l'exemple des « vers », une maladie infantile très répandue à Marie-Galante. Un enfant, en naissant, entretient déjà dans ses *boyaux* un bon nombre de vers. Ces vers, dit-on, sont nécessaires à la santé de l'enfant. Il arrive cependant que les vers se multiplient et qu'ils deviennent nuisibles. L'enfant devient fiévreux et son ventre grossit. Dans les cas les plus graves, le malade meurt après avoir subi quelques *crises de folie*. La pharmacopée marie-galantaise fournit plusieurs médicaments pour lutter contre le mal. Généralement, on fait boire à l'enfant un *thé à cimé-contrat* ou du rhum mélangé à de l'écorce d'*angelin* écrasée. Mais quel que soit le remède utilisé, on doit l'appliquer en tenant compte du moment lunaire. Si le remède est donné à l'enfant dans les trois jours qui précèdent ou qui suivent le premier croissant, on peut espérer une guérison rapide. Si au contraire, on administre le même remède un jour de pleine lune, on risque d'engendrer une catastrophe. Les vers, dit-on, grossissent et se multiplient avec la lune. Lorsque la lune est faible, les vers sont *faibles* et croissent lentement ; le remède les affaiblit encore et peut en tuer une importante proportion. Lorsque la lune est pleine, ou presque pleine, les vers deviennent *forts* ; le remède perd ses pouvoirs et peut alors leur servir de nourriture. D'où l'importance d'intervenir seulement au cours des périodes de faible intensité lunaire.

Les humains ne sont pas seuls à entretenir des vers. Tout être vivant, animal ou végétal, entretient des vers. Et ces vers, quelle que soit leur allégeance, réagissent de la même façon aux influences lunaires. Pour cette raison, il est imprudent de couper et de manipuler du bois de construction pendant les périodes de forte intensité lunaire. Un individu qui construirait sa maison en utilisant du bois abattu un jour de pleine lune, risquerait de terribles

ennuis. Les vers étant *forts* au moment de la coupe, ils continueraient de grossir et, à brève échéance, feraient pourrir le bois. Les mêmes restrictions s'appliquent aux charrons, et aux rares fabricants de tapis. Deux informateurs ajoutent qu'il ne faut pas non plus construire ou réparer une maison un jour de pleine lune ; on obtiendrait les mêmes effets désastreux.

Enfin, les relations entre les phases lunaires d'une part, les précipitations, l'intensité des courants marins, le cycle menstruel et le désir sexuel d'autre part, nous ont été mentionnées à quelques reprises, sans que nous eussions l'occasion de les approfondir.

D. Les plantes et les animaux

Les plantes ont une importance primordiale dans la vie des Marie-Galantais. Une bonne partie de l'alimentation est composée de végétaux. Les Marie-Galantais des Bas croient fermement que les plantes ont des sensations, des sentiments et qu'elles peuvent saisir le langage humain. Chaque espèce comprend des individus de sexe féminin et de sexe masculin. On croit parfois que les représentants d'une espèce entretiennent des relations de parenté, au même titre que les hommes. Il arrive souvent qu'on prête aux plantes de la mauvaise volonté.

Une pratique courante à Marie-Galante démontre d'une façon saisissante cette vision anthropomorphique de la vie végétale. Périodiquement, on bat et on gronde les arbres fruitiers pour qu'ils produisent plus vite. Des femmes, armées de lourds gourdins, passent régulièrement un bon quart d'heure à battre leurs cocotiers, leurs manguiers ou leurs sapotilliers, tout en les invectivant. Ces corrections, croit-on, font entendre raison aux arbres récalcitrants.

Les conceptions relatives à la vie animale paraissent aussi anthropomorphiques. Tous les bœufs, les vaches et les veaux ont un nom (Adjutant, Casimir, Lion, Étoile, ...) ; la plupart peuvent aussi s'enorgueillir d'avoir un parrain et une marraine. Cette coutume de « nommer » les bêtes s'étend à quelques espèces de moindre importance (les chèvres, les poules et moins souvent les porcs). Parfois, les soins donnés aux poules sont imprégnés d'une tendresse impressionnante.

Les bovins constituent sans doute les biens les plus prestigieux d'un paysan de la région des Bas. La plupart du temps, on garde les bœufs à peu de distance de la case pour pouvoir les atteler à la charrette si besoin est. Par contre, on a tendance à mener les vaches là où se trouvent les meilleurs pâturages (parfois à cinq ou six kilomètres de la case). Dans ce cas, on laisse toujours un bœuf pour garder les vaches. Les *bœufs gardiens* sont d'ailleurs très efficaces. Nul ne peut s'approcher du petit troupeau sans déchaîner le courroux du mâle. Lorsque le maître du troupeau amarre les bêtes à leur piquet, les veaux sont toujours

placés près du piquet de leur mère. Si deux vaches sont issues d'un même père ou d'une même mère, on les place côte à côte. Enfin, avant de quitter le pâturage, le maître sert une semonce aux plus jeunes veaux, leur recommandant de ne pas se quereller et de ne pas trop déranger les vaches. À plusieurs reprises, j'ai constaté que les bovins étaient traités à peu près comme des humains.

« Les bœufs comprennent tout ce que disent les hommes. Quand nous revenons des champs, en charrette, les bœufs ralentissent si nous disons quelque chose d'intéressant. Ils obéissent à tous nos commandements ; ils peuvent apprendre une foule de choses. Ils comprennent tout mais ne peuvent pas parler. » (Homme, 47 ans.)

E. Dynamismes fondamentaux de l'univers matériel

Dans cet univers peuplé d'êtres personnalisés, des forces impersonnelles entrent sans cesse en action. Certaines de ces forces sont quelque peu menaçantes ; elles affectent de si près la vie quotidienne qu'elles suscitent l'élaboration d'une foule de préceptes. La Lune constitue l'une de ces forces. Deux autres « dynamismes » nous ont paru mériter autant d'attention. Il s'agit, d'une part, du « chaud » et du « froid » (deux forces omniprésentes qui doivent sans cesse s'équilibrer), et d'autre part, de la puissance de croissance des êtres (une force qui doit être contrôlée...)

1) Le chaud et le froid

À Marie-Galante, la recherche d'un équilibre entre le chaud et le froid, dans l'alimentation, dans l'agriculture, dans le traitement des maladies et dans bien d'autres secteurs, constitue une préoccupation constante.

Certains sols sont *chauds*, d'autres sont *froids*. La terre des fonds est froide ; celle qui se trouve sur les flancs de mornes est chaude. Les terres marécageuses aux abords des rivières sont les terres les plus froides. Selon qu'un sol paraît chaud ou froid, il est plus ou moins apte à la culture d'une espèce donnée. Certaines plantes ont besoin de chaleur pour profiter. C'est pourquoi il vaut mieux planter à flanc de morne le pois noir, le pois d'Angole et le sapotillier. Par contre les ignames, les pois *boucousaux* et les manguiers ne poussent bien que dans les terres froides, c'est-à-dire dans les coulées et dans les fonds.

Les eaux, comme les sols, peuvent être plus ou moins chaudes ou froides. Les paysans de la région des Bas distinguent quatre espèces d'eaux : l'eau de mer (très chaude), l'eau de pluie (très froide), l'eau *braque*, c'est-à-dire l'eau de rivière (très froide) et l'eau *canal* (mare, froide). À cause de leurs divers degrés de chaleur, on attribue à ces eaux des propriétés curatives différentes. Dans la

préparation d'un remède *chaud*, on utilisera de préférence de l'eau de mer ou de l'eau canal ; au contraire, l'eau de pluie ou l'eau *braque* seront utilisées de préférence dans la préparation des remèdes froids.

Les catégories de chaud et de froid acquièrent une importance capitale dans le domaine de l'alimentation. Presque tous les aliments se classifient en fonction de leur degré de *chaleur* et on croit essentiel de ne pas consommer une denrée très chaude après une denrée très froide (ou *vice versa*). L'individu qui boirait du café (chaud) après avoir bu de l'eau de coco pourrait mourir à brève échéance ; au mieux, il s'en tirerait avec une solide *pleurésie de ventre* (sueurs froides, spasmes gastriques, paralysie des membres). Manger une banane (très froid) après avoir mangé des pois rosés (très chaud) produirait le même résultat. La *température* du corps au moment de boire ou de manger influence aussi le choix des aliments. Un homme qui vient de courir ne doit pas consommer une banane ou de l'eau de coco. Lorsqu'ils reviennent du travail, les bœufs vont boire quelques lampées d'eau, mais on les empêche d'étancher leur soif. (Démontrer aux paysans que les bœufs ont besoin d'une plus grande quantité d'eau constitue une des préoccupations importantes des services agricoles marie-galantais.) D'ailleurs, la plupart des maladies s'expliquent par un déséquilibre entre le chaud et le froid.

Une des maladies les plus graves, la *pleurésie de ventre*, ou de *boyaux*, est causée par la consommation successive d'aliments chauds et froids. La *pleurésie de corps*, une autre maladie relativement grave (frissons, fièvre, douleurs au ventre et au dos) se déclare lorsque le corps échauffé est exposé à un courant d'air. La même situation explique l'éruption des boutons chez les enfants. La grippe est causée par une *chaleur* intense. Une femme qui vient d'accoucher doit éviter de s'exposer à la pluie pendant quarante jours, sous peine d'en mourir. Parce que son corps est particulièrement *chaud*, la femme enceinte ne doit pas manger d'aliments froids. Règle générale, le traitement des maladies vise à rétablir l'équilibre entre froid et chaud, et la qualité essentielle d'une plante médicinale est de rafraîchir ou de réchauffer.

2) Les rythmes de croissance

On pourrait résumer en un seul grand principe les divers préceptes qui ont trait au chaud et au froid : le chaud et le froid doivent s'équilibrer. Un autre principe, qui se réfère à la puissance de croissance des êtres, est plus vague que le précédent et beaucoup plus difficile à définir. Les êtres et les choses doivent croître à des rythmes qui leur sont propres. Une croissance trop lente ou trop rapide conduit à des anomalies et tout doit être fait pour que les rythmes de croissance naturels soient respectés. Ce principe, on l'applique aux humains, aux bêtes, aux plantes, et plus généralement à tout ce qui croît.

L'intensité lunaire affecte la vitesse de croissance des plantes et des vers. Si un *doucou* est favorable à telle plante, c'est toujours en fonction du rythme de croissance de cette plante. On respectera les *doucou* dans la mesure où on reconnaîtra l'importance de ce rythme de croissance. Le jour le plus court de l'année est consacré à l'ensemencement du maïs (parce que le maïs doit pousser lentement et ne doit pas devenir gros). Pour la même raison, on refuse de mettre de l'engrais dans les champs d'ignames. Le maïs est souvent cultivé dans les mêmes champs que la canne à sucre. Dans ce cas, on prend bien soin de déposer l'engrais au pied de chaque tige de canne, mais à bonne distance des tiges de maïs.

Une poule en bonne santé croît lentement et reste relativement petite. Les paysans de la région des Bas refusent systématiquement de donner à leurs poules de la nourriture d'origine industrielle. Les poules qui consomment cette nourriture artificielle poussent trop rapidement ; elles deviennent trop grosses : leur chair paraît molle et dégoûtante. Manger une *poule purina*, c'est désagréable et c'est dangereux. Un animal ou une plante qui poussent trop vite deviennent malades et peuvent transmettre leur maladie à ceux qui en consomment.

Le même principe s'applique aux humains. On s'inquiète d'un enfant qui grandit trop vite. Cette croissance rapide et inopinée annonce, dit-on, la mort ou une maladie grave. Une période de croissance rapide doit normalement suivre la communion solennelle (*renonce*). Si un adolescent commence à grandir peu de temps avant sa *renonce*, un grand malheur peut lui arriver.

II. L'UNIVERS DES « ESPRITS »

La distinction entre univers matériel et univers spirituel est purement heuristique. Les concepts de « matière » et d'« esprit » n'ont pas de signification précise dans l'ensemble culturel marie-galantais. Les êtres qu'on appelle esprits sont parfois plus lourdauds que les hommes. Dans l'ensemble, les esprits ne sont d'ailleurs pas très intelligents ; on peut tromper certains avec une facilité déconcertante. La plupart de ces êtres sont visibles, et ceux qui ne le sont pas manifestent leur présence par divers indices sensibles (une branche qui bouge, un bruit sur le toit, un courant d'air chaud qui court sur la route...). S'il fallait trouver une caractéristique qui fût commune à tous ces êtres, je pense qu'il faudrait se contenter de dire qu'ils ont tous quelque chose d'anormal.

Certains se laissent voir sans qu'on ne puisse rien entendre ; d'autres au contraire sont invisibles et particulièrement bruyants. Ils ont tous des pouvoirs que n'ont pas les humains. Ils se déplacent instantanément d'un endroit à l'autre. Ils paralysent ceux qui les regardent. Ils peuvent subjuguier des volontés, pousser au suicide, empêcher la canne à sucre de pousser. Ils peuvent

aussi protéger, assurer le succès, venger des innocents. Certains agissent gratuitement, poussés par un insatiable désir de bien ou de mal. D'autres attendent un maître qui saura les séduire et les enchaîner.

Quand on sait l'importance des esprits dans la vie de tous les jours et leur omniprésence, il devient difficile de parler d'un univers des esprits. Il n'est pas un « outre-monde » ; il est aussi réel et présent que l'univers des hommes et des choses. Les esprits participent à la vie quotidienne ; comme les plantes et les animaux, ils demandent des attentions particulières, ils peuvent être utiles ou encombrants. Cependant leur nature reste incertaine. Les rôles qu'ils endossent sont toujours ambigus. Ils appartiennent à la nuit.

A. Les esprits qui errent la nuit

Les esprits qui peuplent la terre se manifestent presque uniquement la nuit. Il peut toutefois arriver qu'un esprit agisse au grand jour, mais en des lieux, dans des situations et à des époques exceptionnelles.

1) Les exceptions diurnes

« Je connais un seul endroit où les esprits se promènent en plein jour, et c'est à Pointe-à-Pitre. Ce sont des esprits qui vous font perdre votre route, qui vous font marcher à travers la ville sans que vous puissiez retrouver la bonne direction. Moi, je n'ai pas peur de ces esprits. Même à Pointe-à-Pitre, je me ris des esprits. Pourtant, avant que je me sois fait *magnétisé* en Dominique, par un *kakouin*, il m'est arrivé qu'un de ces esprits s'empare de moi et me fasse perdre ma route. » (Homme, 37 ans.)

« Si en plein jour vous sentez un courant d'air chaud glisser sur vos pieds, il s'agit d'un esprit. Cet esprit n'a pas le droit d'être là et il faut lui commander de partir. Il faut lui dire de retourner dans les bois. S'il refuse de partir, il faut allumer une cigarette et le réprimander encore. Si vous connaissez des mots latins, dites-les-lui, il partira sans résister. » (Homme, 42 ans.)

« Dans tous les vents qui passent, il y a des esprits. Ces esprits ne sont pas mauvais et ils n'ont pas le droit de vous déranger pendant la journée. » (Jeune fille, 15 ans.)

Bref, le grand jour ne favorise guère l'activité des esprits. D'ailleurs, les esprits « identifiés », tous ceux qui ont un nom, une histoire et des comportements spécifiques n'apparaissent que la nuit.

2) Les zombis

De tous les esprits, le zombi est sans doute celui qu'on mentionne le plus spontanément. Il emprunte la forme d'un homme, très grand, dont la tête aurait été remplacée ou est surmontée par un arbre. Tous n'ont pas la même vision des zombis, mais tous s'entendent sur cette description minimale et sur le fait que le zombi est un être méchant.

« Lorsque vous marchez sur la route, vers minuit, vous apercevez soudain un homme très grand qui semble s'approcher de vous. Cet homme n'a ni bras ni tête ; ce n'est qu'un corps ambulante. En fait, il ne s'approche pas de vous, mais il marche dans la même direction. Pourtant, vous ne pouvez vous défaire de l'impression qu'il vous regarde. Vous savez alors qu'il s'agit d'un zombi. » (Homme, 25 ans.)

« Les zombis sont des anciens, des personnes méchantes qui sont condamnées à errer sur la terre pendant toute l'éternité. Il y a des gens qui disent que les zombis ne sont que des corps et que leur *bon ange* (âme) est en enfer. Presque tous sont d'accord pour dire que ce sont des gens qui ont été refusés à la porte de l'enfer ; des personnes trop fortes et trop méchantes pour l'enfer. Ces gens n'ont qu'une chose à faire : revenir sur les lieux de leurs méfaits et errer sans fin. » (Femme, 21 ans.)

« Les zombis sont des personnes très grandes qui se promènent la nuit. Ils ont des bras très longs, mais n'ont pas de tête. Ils portent un arbre à la place de la tête. » (Fille, 12 ans.)

« Les zombis sont toujours nus. Les zombis ont deux grosses *tétées* (seins) et un gros *kakoun* (pénis). Sur la tête, ils portent un arbre. La nuit dernière, j'ai rêvé d'un zombi qui entrait dans la case des enfants et qui me demandait de lui donner Lenis, mon petit frère. J'ai refusé. Alors, il m'a prise dans ses bras et il m'a mangée. » (Fille, 15 ans.)

3) Le cercueil

Symbole de mort par excellence, cet esprit peut se mouvoir par lui-même ou encore être transporté par des zombis...

« Quand vous marchez la nuit, un cercueil vient quelques fois se placer devant vous et obstrue la route sur toute la largeur. Si vous vous sauvez dans la direction opposée, le cercueil se déplace plus vite que vous et obstrue de nouveau la route. Il existe un moyen de contourner le cercueil ; je ne le connais pas. » (Homme, 42 ans.)

« Quelques jours après le baptême de ma fille, je suis retournée à ma case. Le baptême n'a rien changé : les esprits sont revenus. Je suis allée voir le prêtre à Saint-Louis une fois de plus. Il m'a donné une médaille. Mais avec moi, les médailles n'ont pas d'effet. J'ai emprunté un livre pour chasser les esprits. Pendant que je disais les prières, les esprits sont revenus. J'ai aspergé la maison d'eau bénite, mais tout ça n'a rien donné. Je suis sûre que ces esprits-là m'étaient envoyés par Rafael P... Il est méchant, Rafael P... ; il est très méchant, Rafael P... La nuit, lorsque je suis revenue à ma case, les esprits prenaient des verres, les entrechoquaient, les faisaient rentrer les uns dans les autres. Ils faisaient toutes sortes de bruits avec les verres. Et j'entendais une voix qui disait : « Nous buvons à l'honneur de la mort de M^{lle}, Venita N... » Alors je me disais : mais pourtant, je ne suis pas morte, je suis bien vivante. Et les esprits avec le cercueil traversaient la case, sortaient par une porte et rentraient par l'autre... »

4) La Diabliesse et les *ti-cochons-sianes*

Les esprits, en général, circulent la nuit, sans marquer de préférence pour telle ou telle période de l'année. Deux types d'esprits font exception : la Diabliesse et les *ti-cochons-sianes*. Ces esprits se manifestent au cours des nuits de mai.

« Au mois de mai, lorsque la nuit tombe, la Diabliesse passe dans une charrette à bœufs. On entend sur la route une charrette lancée à toute allure ; la Diabliesse fouette les bœufs sans arrêt ; elle chante, crie à pleins poumons et tape frénétiquement sur un tambour. Si on regarde, on voit une charrette vide. Mais il ne faut jamais regarder. Quand un individu trop curieux regarde la Diabliesse, celle-ci s'empare de son esprit et l'oblige à suivre la charrette jusqu'à ce qu'il soit complètement perdu. Même à Saint-Louis on entend la Diabliesse presque tous les soirs au mois de mai. Mais c'est à Saint-Germain qu'on l'entend le mieux. » (Femme, 40 ans.)

« Parfois, la Diabliesse passe en marchant ; parfois dans une charrette qu'elle a volée. Lorsqu'on regarde la Diabliesse, on ne voit qu'un squelette. » (Femme, 21 ans.)

« On dit que la Diabliesse est très belle, qu'elle est la plus belle des femmes. Les soirs de mai, elle guette les hommes sur la route. Elle cherche à les séduire. Je connais quelqu'un qui s'est laissé entraîner par la Diabliesse. Ils ont couché ensemble dans les bois, et lorsque l'homme s'est réveillé, il serrait dans ses bras un squelette d'enfant. » (Homme, 21 ans.)

« Au mois de mai, lorsqu'il fait nuit, on entend des petits cochons qui tournent autour de la maison en jappant (couac, couac, couac). Si on ouvre la porte, il n'y a plus de petits cochons, mais seulement un homme de forte taille, un homme sans tête et sans bras. » (Femme, 21 ans.)

5) Esprits anonymes

Nous avons vu précédemment que seuls des esprits sans nom et sans personnalité précise se manifestaient le jour. Il ne faudrait pas conclure de cette constatation que les esprits anonymes ne se manifestent que le jour. En plus des zombis, des cercueils, de la Diabliesse et des *ti-cochons-sianes*, des légions d'esprits anonymes hantent les nuits marie-galantaises...

« Un individu se pend à la branche d'un arbre ; chaque nuit, un esprit agitera les branches de cet arbre et fera peur aux passants. Lorsqu'on passe près de cet arbre, on sent une grande fraîcheur et un peu plus loin, une grande chaleur. Beaucoup d'esprits se tiennent ainsi dans les arbres et en font bruissier les feuilles. » (Homme, 57 ans.)

« Même les morts qui ont été bons pendant leur vie peuvent revenir rôder sur terre pendant la nuit. Ils ne sont pas dangereux. Quand il n'y a personne à la case, ils viennent faire un tour, allument une chandelle, jouent avec les *platines* et puis repartent. Si vous brûlez les vêtements d'une personne décédée, elle viendra chercher les cendres. » (Jeune fille, 15 ans.)

« La nuit, des esprits marrons, laids et petits, viennent tourner autour des individus qui marchent à travers bois et leur font perdre leur route. Pour épouvanter ces esprits marrons, il suffit de se déshabiller complètement. » (Femme, 21 ans.)

B. Les esprits du sommeil

Le sommeil constitue un moment privilégié de la vie ; au cours du sommeil, les contacts avec les esprits deviennent faciles. L'homme lui-même acquiert les étranges caractéristiques d'un esprit. C'est pendant son sommeil qu'un individu rencontre les personnes décédées qui lui furent chères. C'est aussi pendant son sommeil qu'il reçoit la visite des *coquemares* et des *gardiens de l'argent*...

1) Explication du sommeil : le corps et le bon ange

Lorsqu'un individu s'endort, il quitte l'endroit où son corps repose. Son *bon ange* (c'est-à-dire son âme, son esprit) s'éloigne de son corps. Si son *bon ange* ne va pas rôder trop loin, l'individu pourra facilement se réveiller (au moindre bruit, au moindre appel). Par contre, si le *bon ange* a voyagé, s'il se trouve à de

grandes distances, l'individu ne pourra se réveiller. Certains sont réputés pour leur sommeil léger (leur *bon ange* reste près de leur corps), d'autres pour un sommeil profond (leur *bon ange* a tendance à s'éloigner).

« J'ai rêvé que j'étais à la guerre ; tout autour de moi des bombes éclataient, des balles sifflaient. Je ne sais pas ce que ce rêve signifie, mais je crois que mon *bon ange* s'était rendu dans un pays où il y avait de la guerre. D'ailleurs, quand j'étais en France, je me suis souvent retrouvé à Saint-Louis. C'est mon *bon ange* qui venait à Saint-Louis. » (Homme, 42 ans.)

2) Les morts

Pendant qu'ils dorment, les gens peuvent parler et cheminer avec des personnes décédées qu'ils ont connues pendant leur vie. Il s'agit souvent d'un parent très rapproché (père, mère, compagne, enfant). Lorsqu'un mort apparaît à quelqu'un pendant son sommeil, c'est presque toujours pour l'avertir d'un danger imminent, pour lui dire qu'on lui fait des méchancetés (sorcellerie), ou encore pour demander un secours (s'il s'agit d'une âme du purgatoire).

« Depuis une semaine, je vois mon fils chaque nuit ; il s'avance lentement sur la route de Dorot. Parvenu aux trois chemins, juste devant ma porte, il s'arrête et me regarde tristement. Je m'avance vers lui, et je marche à ses côtés. Il ne peut pas parler, mais sans cesse, il me regarde. Je sens qu'il a besoin de moi, qu'il désire quelque chose. Je ne sais quoi. Hier, j'ai vu le prêtre et je lui ai payé quelques messes. » (Homme, 70 ans.)

« C'est très facile de savoir si quelqu'un vous fait des méchancetés. Quand on rêve, on est souvent visité par des morts. Estéphane a fait chavirer ma charrette en faisant des méchancetés dans sa maison. J'en ai la preuve ; une nuit ma maman qui est morte (il s'agit de la mère de son père) est venue me le dire. Or, une maman ne ment jamais à son enfant. » (Homme, 22 ans.)

« Chaque nuit, mon papa reçoit la visite de personnes décédées qui viennent lui dire tout ce qui se passe à Saint-Germain, Mayolette, Delbois et Fadat. Mon père connaît toutes les méchancetés du pays. » (Homme, 26 ans.)

3) Les *coquemares*

Les *coquemares* sont des esprits peu dangereux qui s'attaquent aux gens pendant leur sommeil. Le *coquema* est l'esprit d'un bébé mort avant d'avoir été baptisé. Tout individu qui s'endort avant d'avoir fait sa prière est susceptible d'être la proie des *coquemares*.

« Un soir, Claude s'est endormi sans prier, sans faire le signe de la croix. Il s'est endormi comme un vrai zombi. Vers minuit, Ismène et moi, nous avons

entendu Claude crier. Mais il était endormi. Soudain, les *coquemares* se sont emparés de son corps et l'ont entraîné vers la porte. Si nous ne l'avions pas retenu, les *coquemares* l'emportaient. » (Homme, 42 ans.)

« Souvent les *coquemares* essaient de faire du mal à Rosita (2 ans). Ce n'est pas grave. Ils se contentent de la jeter en bas du lit. Je ne m'en occupe même pas. » (Femme, 21 ans.)

4) *Les gardiens de l'argent*

Un peu partout à Marie-Galante et en Guadeloupe, les anciens ont enterré de l'or. À Marie-Galante, dit-on, il y en a beaucoup plus qu'ailleurs. Ceux qui enterraient leur or prenaient soin de tuer l'individu appointé pour creuser le trou. C'est du moins ce que certains croient ; quoi qu'il en soit, on dit qu'il se trouve toujours un corps au-dessus de l'« or », et que l'esprit de ce corps est *gardien de l'argent* (ou maître de l'argent).

Cet esprit décide parfois de donner l'argent qu'il garde. Il choisit alors un individu à qui il apparaît en rêve ; il désigne à l'élu le lieu exact où se trouve l'or et lui indique l'heure exacte à laquelle il devra le quérir. En aucun cas, cette personne ne doit révéler qu'on lui a donné l'argent.

Pour des raisons obscures, le *gardien de l'argent* préfère apparaître à des individus qui auront trop peur pour s'approprier l'argent. D'ailleurs, il peut être dangereux d'accepter le don. Le *gardien de l'argent* s'amuse souvent à donner son avoir à plusieurs personnes à la fois. Ces gens se rendent sur les lieux à l'heure fixée, et se battent jusqu'à ce que mort s'ensuive. De plus, on affirme qu'il est dangereux de sentir l'odeur de l'argent.

« Monsieur X... de Saint-Germain s'est fait *donner un argent* il y a quelques années. Il s'est rendu au lieu indiqué, a creusé en vitesse et n'a pas attendu que l'esprit soit parti et que le trou soit bien aéré avant de s'emparer de l'or. Aujourd'hui, il dispose d'une belle maison au centre de Saint-Louis, mais il est devenu aveugle et fou. Le matin de sa découverte, on l'a trouvé qui tournait autour du trou en criant : « Je suis l'abbé Mozart, je suis l'abbé Mozart. » Depuis ce temps, il continue toujours à crier et à dire qu'il est l'abbé Mozart. » (Homme, 42 ans.)

« En 1962, mon frère se construisait une maison en dur à l'entrée du bourg de Saint-Louis. Il ne le savait pas, mais il y avait un argent juste à cet endroit. Une nuit, pendant son sommeil, le maître de l'argent le lui a révélé. La construction était déjà bien avancée. Parce qu'il était prudent, il décida d'abandonner le terrain. Encore aujourd'hui, vous pouvez voir la charpente et le plancher de ciment armé, à l'entrée du bourg. À toute heure du jour et de la

« nuit, un petit lapin blanc se trouve au centre du plancher. C'est le lieu où se trouve l'argent. » (Femme, 35 ans.)

« Depuis plusieurs nuits, un esprit vient me visiter pour me désigner où je trouverai un argent. Je vois très bien encore les trois pierres qu'il m'a montrées près de ma case. Cependant, quelqu'un doit déplacer les trois pierres en question, car le jour venu je ne peux jamais les trouver. » (Femme, 21 ans.)

Bien que cette croyance du maître de l'argent soit partagée par la majorité des habitants de la région, il reste qu'une certaine confusion subsiste à son sujet. Certains affirment qu'il faut absolument se vendre au diable pour avoir droit à l'argent des anciens. D'autres affirment que le maître de l'argent n'est nul autre que le propriétaire qui a enterré cet argent. D'après cette théorie, le trou qui contient l'or est toujours obstrué par une tête coupée (*la tête de l'argent*) ; cette tête est un esprit vengeur qui s'oppose par tous les moyens à ce que l'on s'approprie l'argent. Enfin, certains croient que les *gardiens de l'argent* sont de « bons esprits » engagés par les propriétaires de l'argent. Dès qu'un individu s'approprie l'argent, le bon esprit est libéré et peut se rendre au ciel.

5) La signification des rêves

Le rêve, comme nous l'avons vu, est considéré en maintes occasions comme un épisode de vie réelle. Cependant, le rêve, ou l'état de rêve, se distingue clairement de l'état de veille. Tout aussi réel que celui-ci, il n'en reste pas moins différent.

En plus d'être l'occasion de contacts avec certains esprits, le rêve est un message. Le rêve permet à des morts de communiquer avec les vivants. Mais le rêve véhicule aussi une signification indépendante des acteurs. Le rêve renseigne sur l'avenir et sur les événements occultes qui se déroulent dans la communauté. Un rêve est un ensemble de symboles que l'on doit interpréter. Les habitants de la région des Bas se réfèrent à des règles précises pour réussir cette interprétation ; en voici quelques-unes.

« On rêve de graines, de pois d'Angole ou de maïs ; on trouvera bientôt un argent. »

« Lorsqu'en rêve on se fait arracher une dent, un proche parent va mourir ; s'il s'agit d'une petite dent, un enfant mourra ; s'il s'agit d'une grosse dent, un adulte mourra. »

« Vous rêvez d'une amie et vous vous réveillez en sursaut c'est signe que cette amie rêve aussi de vous. »

« On voit de l'eau en rêve : la pluie va tomber. »

« On rêve d'incendie : deux personnes vont s'injurier le lendemain matin. »

« Si vous rêvez d'or, il y aura un mort dans le voisinage. »

« Si vous voyez en rêve des choses noires, il y aura un mort dans votre famille. »

« On rêve à minuit ; c'est signe de mort. »

« Vous voyez en rêve deux individus se quereller : un des deux individus va bientôt mourir. »

« Si en rêvant, vous voyez mourir un individu, il est probable que cet individu meure bientôt. Si l'individu ne meurt pas, vous mourrez une année plus tôt et l'individu en question vivra une année de plus. »

« Vous rêvez d'un chien : un événement heureux surviendra (parce que la porte du ciel est gardée par le chien Babette). »

« Vous rêvez de pain : c'est signe de malheur. »

C. Les métamorphoses

Les esprits dont nous avons parlé jusqu'à maintenant étaient tous des personnages d'outre-tombe. Or, certains des êtres qui errent la nuit et qui effraient les gens sont bien vivants. Quelques individus (le plus souvent des voisins qu'on déteste) réussissent à pactiser avec le Malin et à acquérir prématurément des comportements d'esprit. Seuls y parviennent ceux qui disposent d'une longue expérience de sorcellerie, et qui sont suffisamment méchants pour pactiser avec *Diable*...

1) Les *soucounans*

On appelle *soucounan* un individu qui *tourne en volant*, c'est-à-dire un individu qui réussit à s'envoler et à voyager à travers ciel en utilisant les techniques appropriées.

« On les voit passer la nuit parce qu'ils sont enflammés. Ils battent des bras comme un oiseau bat des ailes, et sans arrêt, ils doivent dire « diable, diable, diable, diable... » (Homme, 47 ans.)

« Chaque nuit, une femme de Pointe-à-Pitre se rendait en Dominique, en volant, et chaque fois sa petite fille voulait aller avec elle. Une nuit, elle accepta. Pendant qu'elles survolaient la mer, la petite fille eut peur ; elle cria : « Bon Dieu. » Immédiatement la mère et la fille tombèrent à la mer et se noyèrent. » (Femme, 21 ans.)

« Pour *tourner en volant*, on doit disposer de deux liquides. Au départ, l'individu s'asperge du premier liquide ; alors il s'enflamme et s'élève de terre en battant des bras. Au retour, il s'asperge du second liquide et redevient normal. Une nuit, une femme a *tourné en volant* et s'est rendue à Pointe-à-Pitre. Une voisine qui avait eu vent de la chose et qui ne fraternisait pas avec cette femme, pénétra dans sa case et s'empara de la bouteille contenant le second liquide. À son retour, la femme *soucounan* ne put retrouver la bouteille. Elle se consuma tout entière. Quand elle mourut, elle n'avait plus de figure. » (Femme, 22 ans.)

« J'ai connu une femme de Grelin qui *tournait en volant*. Cette femme faisait partie du chœur de chant de la Congrégation du rosaire. Lorsque le curé apprit la chose, il lui refusa la communion, lui enleva son cordon du rosaire et la chassa du chœur de chant. Mais cette femme continua à *tourner en volant*. En vieillissant, elle fit le mal de plus en plus. À sa mort, elle n'avait plus de figure. » (Homme, 42 ans.)

« Le voisin de mon tonton, à Grelin, *tournait en volant*. C'était un homme méchant. Un jour il tua son frère. Mon tonton qui était très fort aux cartes n'eut pas de difficulté à l'apprendre. En outre, le frère de son voisin était un de ses grands amis. Chaque nuit, il surveilla son voisin. Un peu plus d'une année plus tard, le voisin *tourna en volant*. Mon tonton mania les cartes et fit tomber le voisin *soucounan*. Il était plus fort que lui. Mon tonton se rendit sur les lieux de la chute. Juste avant de mourir, le voisin lui révéla qu'il avait tué son frère. » (Homme, 42 ans.)

« Les *soucounans* ont parfois très soif de sang ; il arrive qu'ils saignent les bœufs et qu'ils boivent tout leur sang. Pour se protéger, il suffit de planter un pieu en terre et d'y arrimer un crâne de bœuf. » (Homme, 55 ans.)

2) Les *pamoisés*

« Il y a des gens qui tournent en chien parce qu'ils sont méchants. Ce sont des *pamoisés*. On peut les reconnaître même lorsqu'ils sont devenus chiens, certaines nuits. En outre, si on observe leurs mains on voit que leur pouce est crochu et que l'ongle du pouce ressemble à s'y tromper à la griffe d'un chien. Dans la région, il n'y a que R. P... qui tourne en chien (il est maudit parce qu'il a eu un enfant avec sa fille et qu'il a tenté de parler pour sa mère). À Vieux-Fort, il y a deux personnes qui tournent en chien. » (Femme, 22 ans.)

D. Les esprits libres et les esprits engagés

Un esprit peut être libre ou engagé : la terre fourmille d'esprits libres qui errent sans but. Plusieurs théories circulent sur l'origine de ces esprits. Certains croient que la majorité des esprits libres existe depuis l'époque de l'esclavage. « Les esprits libres sont des anciens du temps de l'esclavage ; à cette époque, certains esclaves se sauvaient dans les bois. On les appelait Nègres marrons. La plupart des esprits libres sont des marrons qui moururent dans les bois. » (Homme, 47 ans.) D'autres prétendent que les esprits libres sont des âmes du purgatoire ou des âmes de sujets trop méchants pour passer l'éternité aux enfers.

Tous les esprits libres peuvent être engagés par des vivants pour accomplir certaines tâches « délicates ». Pour engager un esprit libre, il suffit de se rendre sur la tombe d'un mauvais sujet et de l'implorer. Il est bien important de s'assurer que l'esprit imploré est un mauvais sujet. Si on engageait un « bon » esprit pour réaliser une tâche douteuse, cet esprit reviendrait contre son maître et lui ferait subir le traitement que celui-ci destinait à ses ennemis. Quelques individus admettent ne pas connaître les techniques nécessaires à l'engagement d'un esprit. Ceux-ci consultent un *kakouin* ou un fossoyeur lorsqu'ils ont besoin d'engager un esprit. S'il faut en croire nos informateurs, et si leurs témoignages sont autre chose que des commérages, les pratiques de sorcellerie semblent extrêmement fréquentes dans la région des Bas.

Toute querelle peut dégénérer en pratique de sorcellerie. Nous avons connu au moins deux individus de Saint-Germain qui avaient engagé plus d'une quarantaine d'esprits et qui les utilisaient, selon les besoins, pour attaquer leurs voisins ou pour s'en protéger. Les motifs de sorcellerie qu'on invoque le plus souvent sont les suivants :

1) Querelles de concubinage

« Il y a dix ans, j'ai quitté ma première compagne parce qu'elle me faisait toutes sortes de méchancetés. Elle m'avait envoyé un esprit qui empêchait mes vivres et mes cannes de pousser. » (Homme, 35 ans.)

« Je me suis brisé un bras, à Pointe-à-Pitre, il y a deux ans. En revenant à Marie-Galante, la mère de ma compagne fut la première personne à s'informer de ma santé. Je sus alors qu'elle était responsable de l'accident. Je me rendis en Dominique pour vérifier auprès d'un *kakouin*. Il m'a confirmé le fait avec sa boule de cristal et m'a *magnétisé*. Ça m'a coûté 80 000 francs. » (Homme, 42 ans.)

2) Les querelles de terre et de voisinage

« La case que vous habitez se trouvait sise auprès de la case de N... Mais ce monsieur a envoyé un esprit à madame J... parce que sa case, disait-il, se trouvait sur son terrain. On a dû déménager la case. Ensuite, on a mis des pentacles à chaque porte. Mais l'esprit est entré dans le ventre de madame T... Elle a dû quitter Saint-Germain. » (Femme, 22 ans.)

« Ma maman a un procès avec L... au sujet d'un terrain. L... a envoyé douze esprits à Saint-Louis. » (Femme, 22 ans.)

« P... fait souvent convoi avec R... Un jour, P... se rendit chez R... pour acheter quelque chose. R... n'avait pas ce que P... voulait (ou bien il ne voulait pas lui vendre parce que P... demandait crédit). Alors, P... a été rire de R... avec les voisins. P... c'est un vieux qui aime bien rire. Mais R... s'est fâché. Quelque temps après, P... revenait de Saint-Louis avec sa charrette. En débarquant, la voiture de X... l'a frappé et lui a brisé une jambe ; depuis ce jour, P... marche avec une canne. Or, je sais que c'est R... qui a fait ça à P... D'ailleurs, lui aussi le sait et tout le monde le sait. »

3) Querelles de bovins

« Si une personne est en bonne santé et si elle a de beaux bœufs, on lui enverra certainement des esprits pour la rendre malade et pour tuer ses bœufs. » (Homme, 23 ans.)

« Si mon voisin a de beaux bœufs, je préfère dépenser, pour les faire tuer par un kakouin, deux fois plus d'argent qu'il n'en faudrait pour les acheter. » (Homme, 47 ans.)

« J'ai perdu mes cinq bœufs ; on les a empoisonnés ou bien on a envoyé des esprits. C'étaient les cinq plus beaux bœufs de la région. » (Homme, 64 ans.)

« On peut faire mourir les bœufs en leur donnant des hosties consacrées à la messe. Mais si ces bœufs sont forts, ils deviendront plus gros encore. »

4) Querelles de statut

« Si un individu vit mieux que les gens qui l'entourent, les voisins lui feront des méchancetés et lui enverront des esprits. Ici, il est impossible de ramasser de l'argent, d'économiser, ou d'avoir beaucoup de bœufs. On vous empoisonne les bœufs et on vous envoie des esprits. Par contre, si vous avez beaucoup d'argent, on ne vous fera aucune méchanceté ; parce qu'alors, vous êtes très fort (vous pouvez avoir à votre service de très forts *kakouins*). »

5) École

« Ici, on n'aime pas que les enfants des autres réussissent en classe. Aux examens, on empêche (c'est-à-dire on envoie un esprit qui vole la mémoire des enfants). Les gens qui sont très forts peuvent empêcher ça (en allant voir un *kakouin*, ou en faisant des conjurations). »

6) Politique

« Il y a toujours deux partis qui se présentent aux élections, et à chaque fois, on va chercher des zombis pour voler les bulletins de vote. Les communistes le font autant que les socialistes. »

III. REMARQUES TERMINALES

Ces témoignages ne permettent certainement pas de présenter une synthèse de la vision du monde marie-galantaise. Ils sont fragmentaires et laissent dans l'ombre de larges pans de l'idéologie du paysan des Bas. Malgré tout, nous essaierons de formuler, en terminant, quelques remarques d'ordre général.

La vision marie-galantaise du monde (telle qu'elle se manifeste dans les croyances que nous avons passées en revue) nous paraît anthropocentrique. La Terre est conçue comme une prolongation de la Guadeloupe et les astres comme des « accessoires » de la Terre. Les étoiles ne sont que des bêtes dont le destin est lié à celui des hommes : un homme meurt, son étoile file. On prête aux animaux et aux plantes des sentiments et un entendement humains. À l'exception du Diable et de la Diablesse, même les esprits ne sont que d'anciens hommes.

La vision du monde marie-galantaise laisse une large place aux conceptions magiques. Des forces animent l'univers, des forces mystérieuses qu'on doit contrôler ou qu'on peut utiliser. Le croissant lunaire affecte la croissance des êtres ; un aliment chaud augmente la chaleur du corps ; en respectant certains tabous très simples, on peut conserver l'équilibre entre le chaud et le froid, obtenir le rythme de croissance désiré chez les plantes, les animaux ou les hommes, éviter les esprits indésirables, les maladies et les insuccès ; en utilisant des recettes non moins simples, on arrive à engager des esprits, à empêcher que la canne à sucre pousse normalement, à paralyser la mémoire d'un voisin, à acquérir soi-même les caractéristiques d'un esprit. Sous ces tabous et sous ces recettes, une analyse décèlerait sans doute les lois universelles de la magie homéopathique et sympathique.

D'autre part, les croyances marie-galantaises semblent former un système faiblement intégré où règnent certaines incertitudes. Cette troisième remarque

est certainement plus précaire et plus surprenante que les deux précédentes. Mais le lecteur aura peut-être été frappé par l'imprécision de certains témoignages, par les aveux d'ignorance qu'on y soupçonne et par leur variabilité. Sur des sujets tels que la forme de la Terre, la nature du Soleil, les zombis, on note l'existence de conceptions hésitantes, divergentes, voire même contradictoires. Cette variabilité des témoignages sur des sujets qui soulèvent beaucoup d'intérêt (les zombis, par exemple) semble une confirmation de la faible intégration du système idéologique marie-galantais. Ce phénomène n'aurait rien d'étonnant : les communautés marie-galantaises, de même que leurs institutions, sont elles-mêmes assez faiblement intégrées et il serait plutôt étonnant qu'elles possèdent une vision du monde strictement partagée par chacun de leurs membres.

Ces croyances doivent beaucoup aux traditions européennes. Parce qu'elle caractérise presque toutes les sociétés traditionnelles, la vision anthropomorphe du monde végétal et du monde animal ne peut se rattacher à une tradition en particulier. Il en va de même des croyances relatives au chaud et au froid et jusqu'à un certain point, des croyances sur les phases lunaires. Dans ce dernier cas, toutefois, on ne saurait nier une influence spécifique des traditions européennes ; on retrouve au Québec une théorie des phases lunaires qui coïncide avec la théorie marie-galantaise sur des points très précis. Dans son livre sur le village de Saint-Denis, Horace Miner écrit ce qui suit : « *Planting during the waning of the moon causes tall prolific growth, and during the waning of the moon, short growth. The three days before and after the full moon are marked by bad weather...*¹ ». (Horace Miner, 1939). On pourrait difficilement expliquer autrement que par l'influence d'une tradition commune le fait que les Québécois et les Marie-Galantais confèrent une signification spéciale au troisième jour qui suit ou qui précède la pleine lune. Mais l'origine européenne d'autres croyances est beaucoup plus certaine.

Comme les Marie-Galantais, les paysans russes prétendent que l'étoile filante manifeste la mort d'un homme (Victor Nekrassov, 1963) ; des habitants de Sainte-Thérèse (Québec), que nous avons interrogés, prétendent que les étoiles filantes sont des âmes qui sortent du purgatoire ou qui pénètrent au ciel. Les *pamoisés* ressemblent à s'y tromper aux loups-garous québécois. La métamorphose en chien se retrouve en Europe où elle implique les mêmes conditions qu'à Marie-Galante (pacte avec le Diable, déformation de la main ; Tondriau et Villeneuve, 1968). Certains témoignages relatifs à la Diabliesse rappellent étrangement des croyances européennes sur les succubes. Le succube de la tradition européenne est un diable qui emprunte le corps d'une très belle femme ; après une nuit d'amour, il arrive que la victime du succube

¹ « Planter durant la croissance de la lune occasionne une pousse rapide et prolifique tandis que le décroît de la lune amène une croissance plus lente. Les trois jours avant et après la pleine lune sont remarquables par leur mauvais temps. »

se réveille en serrant dans ses bras un squelette (Tondriau et Villeneuve, 1968). Cette croyance s'identifie avec quelques-uns de nos témoignages sur la Diabliesse. Plusieurs des règles d'interprétation des rêves que nous avons recueillies à Marie-Galante sont connues aussi au Québec. Lors d'une enquête dans un collège de la banlieue montréalaise, nous avons retrouvé, entre autres, la règle suivante : « Lorsqu'en rêve on se fait arracher une dent, un proche parent va mourir ; s'il s'agit d'une petite dent, un enfant mourra ; s'il s'agit d'une grosse dent, un adulte mourra. » Robert Redfield a recueilli une règle similaire dans un village maya du Mexique : « *If one dreams he loses a small tooth, some child is going to die ; loss of a molar means that an adult will die*¹. », (R. Redfield, 1934). Seule l'influence d'une tradition européenne commune permet d'expliquer ces coïncidences.

Ces remarques ajoutent peu de chose à l'ensemble des documents présentés dans ce chapitre. Peut-être suggèrent-elles certaines voies de recherche. Cependant, les témoignages ethnographiques doivent être considérés indépendamment de l'utilisation théorique qu'on peut en faire. Même fragmentaires, ils constituent une porte ouverte sur des aspects fondamentaux de la vie marie-galantaise, une occasion de saisir des attitudes profondes, de participer à des sentiments essentiels du paysan marie-galantais. Ils évoquent plutôt qu'ils n'expliquent, et à ce titre, ils sont aussi importants que les analyses qu'ils pourraient susciter.

ANDRÉ LAPLANTE

¹ « Si une personne rêve qu'elle perd une petite dent, un enfant va mourir ; la perte d'une molaire signifie qu'un adulte va mourir. »

11

Notes sur la médecine populaire à la Martinique

Par Dan et Miriam Boghen

[Retour à la table des matières](#)

Tout médecin ayant travaillé à la Martinique sait combien il est difficile d'obtenir d'un patient des renseignements précis sur l'évolution de sa maladie. La réaction la plus courante d'un individu qui se sent malade n'est pas, en effet, de préciser les symptômes de son mal, mais bien plutôt d'en chercher la cause en établissant un diagnostic. La maladie, rendue ainsi cohérente en relation avec les connaissances du malade, devient plus aisée à maîtriser. Mais, du coup le malade s'éloigne encore plus de la perception de ses symptômes réels, et finit par décrire ceux-ci en fonction de son diagnostic, croyant percevoir les signes qu'il attend. C'est ainsi par exemple qu'on tient pour fort commune une maladie désignée sous le nom d'*inflammation* ; des urines rouges sont considérées comme l'un de ses symptômes les plus précoces : aussi, bien souvent, un patient qui se croit atteint d'*inflammation* déclare-t-il qu'il a des urines rouges, même si ce n'est pas réellement le cas, car ce signe est conforme à son diagnostic...

En agissant ainsi, le malade utilise implicitement un système de classification et de diagnostic des maladies, système traditionnel qui fait l'objet de ce chapitre.

La maladie, telle qu'elle est conçue dans ce système, doit être combattue par des armes qui s'y rapportent. Aussi, à côté de la médecine scientifique moderne, survit une médecine populaire où les guérisseurs locaux fournissent des thérapeutiques en harmonie avec les étiologies et les symptômes impliqués par le système traditionnel.

Nous envisagerons ici successivement les divers aspects de cette médecine : la classification des maladies, leur étiologie et leur thérapeutique.

I. LES PRINCIPALES MALADIES

Parmi les maladies les plus communes, nombreuses sont celles qui reçoivent une appellation scientifique moderne mais dont la définition n'a que très peu à voir avec celle des ouvrages médicaux. Nous ne donnerons ici que quelques indications sur les plus répandues de ces maladies créoles.

1) Le rhumatisme

Cette maladie, qui concerne l'extérieur du corps par opposition aux maladies internes, se manifeste d'abord par des douleurs des extrémités qui se propagent ensuite à tout le corps. On la considère généralement comme le résultat d'une exposition imprudente à un chaud et froid et elle est presque considérée comme la maladie chronique inévitable des lavandières et des pêcheurs qui sont continuellement exposés à l'eau froide.

2) La pleurésie

Les malades ont de la difficulté à distinguer la *pleurésie* du *rhumatisme* car leurs débuts se ressemblent. Pourtant, contrairement au *rhumatisme*, la *pleurésie* est une maladie interne. Elle est, elle aussi, causée par un *chaud et froid*, mais elle découle le plus souvent de l'ingestion de quelque chose de froid, par une personne *échauffée*¹. Quand le mal est déclaré, ses symptômes les plus fréquents sont : une sensation de suffocation, des douleurs aiguës dans la poitrine, le sentiment d'avoir la poitrine *bloquée*, de la fièvre, des maux de tête et des douleurs aiguës, ou un point dans le dos. D'autres symptômes, que nous a décrits un guérisseur, sont l'impossibilité de respirer et une sensation comparable à celle que donnent des membres brisés.

3) L'inflammation

C'est le terme créole qui s'applique à la maladie qui exige une purge du foie. Parmi ses symptômes on trouve des urines rouges et des renvois aigres. Un pêcheur nous a décrit le début de la maladie comme une sensation de brûlure dans l'estomac alors qu'il était assis sur le sable chaud sous le soleil brûlant. Par la suite, il eut des urines rouges.

Un certain nombre de symptômes fort communs sont également conçus d'une manière stéréotypée. Il en va ainsi, par exemple, des maux de tête : la personne souffrant de maux de tête a une *grosse tête*, ce qui semble impliquer une sensation de tête lourde. On dit qu'elle est causée par quelque chose qui

¹ Voir au sujet du *chaud et froid* les pages précédentes de ce chapitre et du chapitre précédent.

mange le cerveau, et la sensation de démangeaison qui l'accompagne est souvent décrite par : « ça *pique* ».

4) Les gaz

Le terme se réfère à toute douleur passagère de la poitrine ou de l'abdomen, et implique que ces douleurs ont pour étiologie une gêne au passage des gaz abdominaux.

II. ÉTIOLOGIE

Les maladies sont attribuées à une série de causes : les *chauds et froids*, les causes magiques, les contacts, les causes mécaniques et, plus rarement, les causes naturelles.

1) Les chauds et froids

Les maladies créoles répondant au nom de *rhumatisme*, de *pleurésie*, et d'*inflammation* sont, dans l'esprit populaire, causées par diverses *imprudences* ou *indiscrétions* comprenant un mélange de chaud et de froid. La maladie surviendrait inévitablement si une telle *imprudence* était commise et, lorsqu'un individu tombe malade d'une des maladies communément associées avec le chaud et froid, il cherche à découvrir l'occasion où une telle *indiscrétion* a été commise.

Alors que les termes « chaud » et « froid » peuvent être utilisés pour désigner des états thermiques ils peuvent aussi se rapporter à des objets et des états qui semblent n'avoir aucun rapport avec la température. Ainsi considère-t-on comme froids des aliments tels que la banane, la laitue ou l'ananas, et le fait de les consommer dans un état chaud, après avoir fait du repassage ou de la cuisine par exemple, ou en sortant de chez le coiffeur, comporterait un grand risque.

Passer une nuit blanche provoque, dit-on un état chaud et exige les mêmes restrictions diététiques. C'est ainsi qu'un bol de soupe fumante est indiqué après une nuit de danse.

Laver son linge à l'eau froide ou ouvrir son réfrigérateur après avoir fait de la cuisine ou du repassage est fortement déconseillé. On peut d'ailleurs noter que ces principes préventifs en relation avec le chaud et le froid, fort

rigoureusement observés en général sont, avec le port des amulettes¹, les seules pratiques médicales préventives.

2) La magie

Des causes surnaturelles peuvent être à l'origine de presque toutes les maladies. Une maladie est généralement considérée comme surnaturelle si ses symptômes persistent après l'emploi de tous les traitements naturels. Bien qu'un certain secret entoure ce sujet, on peut cependant recueillir bon nombre d'histoires dans lesquelles la maladie ou la mort de quelqu'un est attribuée à la magie.

Il n'est pas rare notamment que les causes magiques soient invoquées pour des maladies mentales. Aussi le diagnostic différentiel entre une maladie organique attribuée par le patient à un agent surnaturel et une véritable maladie psychiatrique est-il très difficile dans ce contexte culturel. Le patient décrit ses symptômes comme *quelque chose* qui mange son cerveau ou quelque autre organe. Cette notion de *quelque chose qui mange* s'inscrit tout naturellement dans la croyance que certains animaux, tels les rats, sous le pouvoir du *quimboiseur*, peuvent être responsables de maladies. Devenue *animal voyé* cette créature peut apporter la maladie ou le malheur ; elle fait le mal soit en s'attaquant directement à la victime, soit en volant un objet lui appartenant, soit, encore mieux, en prenant un fragment de son corps, comme un cheveu ou un bout d'ongle. L'objet volé est alors porté au *quimboiseur* qui l'enchanter et l'utilise contre la personne, soit à distance, soit en retournant l'objet à son propriétaire qui sera alors amené à son contact. L'agent fatidique est fréquemment une chaussure ou une pantoufle et leur disparition est souvent citée comme preuve de l'action des forces du Mal. Les objets transformés en charmes et utilisés pour produire ces maladies n'ont toutefois pas nécessairement besoin d'appartenir à la victime : tout peut devenir un charme si on pratique le traitement magique approprié. Le cercueil miniature, un des charmes les plus fréquents, est habituellement laissé devant la fenêtre ou à la porte de la victime visée.

Les maladies peuvent être transmises par des esprits, rendus actifs par le *quimboiseur*, car celui-ci est d'ailleurs toujours impliqué dans l'étiologie des maladies surnaturelles. La façon exacte par laquelle les esprits opèrent ne semble pas très claire. En règle générale, la population admet que les esprits

¹ Conçues pour chasser les maladies ou tout autre malheur, ces amulettes sont de petits sacs contenant des prières ; elles sont cousues à l'intérieur des vêtements et portées au contact du corps.

possèdent le pouvoir de faire du mal mais elle ne se soucie guère de la manière dont ils parviennent à leurs fins.

Le sorcier qui, par ses pouvoirs surnaturels est le responsable direct des maladies qu'il provoque, n'est cependant pas considéré comme le coupable réel, car il ne fait qu'exécuter les demandes du client. C'est ce dernier, ennemi, rival en amour ou en affaire, ou simplement voisin malveillant, qui est la véritable origine de la maladie et c'est vers lui que pointe le doigt accusateur du patient. La méchanceté d'autrui est donc à l'origine du déclenchement de toute maladie surnaturelle. L'existence de cette méchanceté, prouvée par l'ubiquité du mal, apparaît comme évidente, et on y fait très souvent allusion, exprimant ainsi une agressivité latente et puissamment refoulée. Les guérisseurs contribuent à affermir cette attitude en attribuant souvent la maladie dont souffre leur client au « mal que quelqu'un lui fait ».

3) Les maladies provoquées par contact

Les maladies peuvent être produites par contact. Dans la mesure où cela signifie un contact avec un objet enchanté, la cause est surnaturelle et se rattache à ce qui a été dit plus haut. Mais le contact peut aussi signifier l'empoisonnement, et l'inhalation d'odeurs nocives. Ces deux formes d'action sont manifestement le résultat de la méchanceté ambiante et toutes deux impliquent l'intervention du *quimboiseur*. Le surnaturel toutefois est généralement absent de ces deux opérations, le *quimboiseur* agissant directement, sans recours aux forces magiques. La croyance à l'empoisonnement, très répandue autrefois, persiste encore largement. Un homme, dont la femme mourut de la fièvre typhoïde et dont les enfants étaient alités par la maladie, attribuait le tout à l'empoisonnement. Dans une autre circonstance, nous rencontrâmes un homme dont la femme était morte du tétanos. Elle avait contracté la maladie par une écharde dans l'orteil. En apprenant sa mort, cet homme, fit le commentaire suivant : « La première fois, c'est moi qu'ils ont voulu avoir et ils ont mis quelque chose dans mon punch. Mais ils ont échoué dans leur tentative parce que vous m'avez sauvé, et maintenant ils se sont retournés contre ma femme. » Il pensait que l'écharde en question avait été empoisonnée et délibérément placée sur le passage de sa femme.

Les mauvaises odeurs sont aussi jugées capables de transmettre des maladies. C'est ainsi qu'on utilise des flacons contenant des produits nauséabonds ou des parchemins imbibés d'odeurs nocives. Un homme à qui nous demandions les causes possibles de la maladie de sa fille, raisonnait de la façon suivante : « Elle n'a pas commis d'imprudences pouvant occasionner une maladie du type chaud et froid ; elle n'a pas non plus à ce que je sache *pris un saut*. Elle dit cependant avoir emprunté des magazines à quelque individu louche, et ces magazines, quand elle les ouvrit, répandirent une odeur

nauséabonde. » Cet homme considérait que, de toute évidence, la conclusion s'imposait d'elle-même, et que sa fille était tombée malade pour avoir respiré cette odeur délibérément introduite par un ennemi.

4) Les causes mécaniques

Nous avons regroupé sous le nom de causes « mécaniques » les cas où les maladies découlent d'une force mécanique nuisible. Le malade peut ainsi voir *pris un saut* ou reçu un *blesse*. Aucune maladie en particulier n'est associée avec le fait de *prendre un saut*. Le terme générique s'applique à toute une série de traumatismes supposés qui peuvent être tenus comme responsables de divers syndromes. Il faut noter cependant que la maladie qui est la conséquence d'un *saut* est une maladie au vrai sens du terme, et non une blessure comme on pouvait s'y attendre. Le *blesse* est une variante de *prendre un saut* et ce terme s'applique essentiellement aux maladies infantiles. Ainsi un enfant qui éprouve des douleurs dans le dos ou qui a de fréquentes indigestions, peut présenter ses symptômes comme étant le résultat d'un *blesse*, c'est-à-dire d'une blessure qu'il s'est faite en tombant quand il était plus jeune ou d'une mauvaise position à laquelle il a été soumis lorsqu'il était encore bébé. Les pressions causées par le transport de charges lourdes sur la tête sont elles aussi incriminées dans la pathogénie de maladies non spécifiques. Le transport d'un panier trop lourd peut aussi être invoqué pour expliquer une lésion ou une tumeur.

5) Les causes naturelles

Les phénomènes naturels tels que le Soleil, la Lune ou les marées ne sont pas considérés comme d'importantes causes de maladies à la Martinique. La pluie par contre est fréquemment citée, probablement par son association avec le système du chaud et du froid. Sortir sous la pluie dans un état chaud peut constituer une *imprudence* et en tant que tel, provoquer une maladie. C'est ainsi qu'une malade atteinte d'une tumeur du poumon pensait avoir contracté une pleurésie à cause de la pluie et expliquait ainsi son essoufflement.

Le système étiologique a donc pour caractéristique la *multicausalité*. Une même maladie peut résulter de *prendre un saut*, d'une cause naturelle ou d'une cause magique. À l'opposé, un même type de cause peut entraîner une grande variété de symptômes. Cependant, bien qu'aucune relation stricte n'existe entre les causes spécifiques et les maladies, certaines maladies tendent à être plus fréquemment associées à certaines causes.

III. LA THÉRAPEUTIQUE

De même qu'il n'y a pas une correspondance rigoureuse entre l'étiologie et la maladie, il n'existe pas non plus de rapport constant entre l'étiologie et le traitement. Le traitement n'est pas directement causal : une maladie due à des forces surnaturelles peut être traitée aussi bien par des prières que par des plantes ou des infusions ou, en général, par une combinaison de toutes ces méthodes.

1) Les guérisseurs

Les guérisseurs de la Martinique sont connus sous des noms divers : *séanciers*, *guérisseurs*, *sorciers*, *quimboiseurs*, *magnétiseurs*, noms qui correspondent théoriquement à des méthodes différentes. En réalité, il semble que tous les guérisseurs fassent plus ou moins la même chose en utilisant à peu près les mêmes techniques.

La population tient généralement le *quimboiseur* pour responsable de la magie noire, car c'est lui qui prépare les charmes nocifs, alors que les autres auraient pour rôle de soigner les effets néfastes de la magie noire. Cependant, à l'examen, la distinction ne tient guère, et les contradictions sont nombreuses à ce sujet. On dit que les *séanciers* doivent leur pouvoir à Dieu tandis que le pouvoir des autres viendrait d'un pacte avec le Diable. Madame B..., *séancière* fort connue, nous dit que ses activités étaient toujours dirigées vers le bien des gens, mais diverses personnes nous informèrent que l'on pouvait faire appel à elle tout autant pour faire le mal que pour faire le bien.

Ce n'est ni par héritage ni par formation que l'on devient guérisseur. Le guérisseur se désigne lui-même, convaincu de ses dons et de ses pouvoirs magiques par quelque expérience particulière ou par une intuition que confirme l'entourage. Madame B..., qui pratique sa profession depuis son très jeune âge, attribue ses dons magiques au fait d'être née un jour spécial du calendrier astrologique. Tous les autres guérisseurs que nous eûmes l'occasion de connaître commencèrent à pratiquer bien plus tard dans la vie, ayant décidé à partir de leur expérience vécue qu'ils étaient doués de talents magiques spéciaux. Nous avons pu nous-mêmes observer le cas d'un infirmier qui nous avoua que, malgré son scepticisme pour tout ce qui avait trait à l'occultisme, il se demandait néanmoins s'il n'avait pas des pouvoirs magiques. Cette croyance lui était venue du fait qu'il était une fois arrivé à soigner quelqu'un par un effort de concentration, et aussi parce qu'il avait souvent laissé tomber des seringues et des thermomètres sans les casser. Si un jour il décidait d'utiliser ses dons, il ne le ferait vraisemblablement qu'à temps partiel. Nous avons ainsi connu un ancien chauffeur de taxi qui tenait une petite épicerie et ne voyait des patients que « comme à-côtés » ; un autre était pêcheur et n'avait commencé à exercer

ses dons de guérisseur que vers l'âge de trente ans et comme un moyen d'améliorer ses revenus.

Ces guérisseurs n'appartiennent pas à la grande tradition des *séanciers* connus et respectés, qui, comme madame B... se consacrent exclusivement à leur tâche. On a en eux une confiance assez mitigée, et leurs connaissances sont souvent fort réduites, notamment en ce qui a trait à la thérapie par les plantes.

2) Le diagnostic

Le *séancier* pose le plus souvent son diagnostic et choisit son traitement par divination en utilisant plusieurs techniques. La communication avec les esprits est la plus commune et la plus importante des méthodes employées. Le patient fournit généralement sa date de naissance ; l'esprit approprié, c'est-à-dire le saint du jour en question, est alors convoqué. Le *séancier*, qui joue le rôle de médium, entre en transe. L'esprit peut révéler directement au *séancier* la source du mal et le remède à employer, ou bien c'est le patient lui-même, armé d'une feuille de papier et d'un crayon, qui inscrit ce que les esprits lui dictent. Dans ce dernier cas, le *séancier* interprétera le résultat.

Nous avons pu observer une séance en nous présentant comme patients à madame B... Elle commença par nous demander nos dates de naissance respectives et à partir de là affirma à l'un de nous (D. B...) qu'il avait quelque chose de commun avec elle et à l'autre (M. B...) qu'il détenait des pouvoirs médiumniques. Puis, brusquement, elle enjoignit à D. B... de s'asseoir en face d'elle et étudia ses mains. Elle s'enquit de ses croyances religieuses et l'encouragea à la dévotion en lui disant : « Dieu nous a mis sur cette terre, nous devons Le remercier de toute chose. » Puis, elle lui demanda de tourner la bague qu'elle avait au doigt et, serrant une croix, marmonna plusieurs invocations. Les muscles de son visage se crispèrent et elle tomba apparemment en transe. Elle dit à D. B... qu'il était un très bon médecin et que beaucoup de ses confrères étaient jaloux de lui et elle répéta cela plusieurs fois, l'assurant chaque fois de sa protection. Ensuite, elle déclara qu'elle était transportée dans notre maison au Canada et fit une tentative pour la décrire. Finalement, secouant les mains et les bras comme pour chasser les esprits, elle ouvrit les yeux et émergea lentement de son état de transe. Son attitude pendant toute la séance dénotait une grande confiance en ce qu'elle faisait, et lui donnait une force de conviction qui s'associait à la chaleur de sa personnalité.

Souvent les esprits invoqués sont ceux d'individus morts depuis peu et bien que le mode d'action puisse différer quelque peu, le principe de base reste le même : l'esprit communique des renseignements sur la maladie et ses instructions quant aux remèdes. Un exemple le montre bien : une patiente de

l'hôpital souffrait d'une hypotonie du sphincter anal. Elle trouvait que la source de ses maux n'était pas naturelle et rêvait de demander conseil aux morts pour qu'ils lui en dévoilent l'origine. Elle fit appel à un *séancier* qui entra en communication avec l'esprit d'un mort. Pendant la séance la patiente entendit un bruit qu'elle identifia à l'esprit. Le *séancier* écrivit ce que lui disait l'esprit, et il ressortit de cette séance que la patiente s'était assise sur une boîte enchantée placée devant sa maison. Le *séancier* lui dit de nettoyer la boîte et de la jeter. Quand son mari le fit, il y trouva des clous provenant du cimetière. La patiente attribua ces mauvais agissements à une femme de son village qui, elle en était sûre, se réjouissait de son mal. Elle basait ses affirmations sur le fait qu'elle avait souvent entendu cette femme faire des commentaires sur sa maigreur.

Bien que la communication avec les esprits soit la principale méthode de diagnostic, d'autres techniques sont également utilisées. Un *séancier* se distinguait par son habileté à lire l'histoire du patient dans les paumes de la main. Quelquefois c'est une boule de cristal qui est employée. Ces méthodes de divination se retrouvent en Europe mais, alors qu'elles y sont utilisées pour prédire l'avenir, à la Martinique leur objet principal est de donner des renseignements sur des problèmes précis.

Le guérisseur essaie de toute façon d'arriver à un diagnostic avec la contribution la plus minime possible de la part du patient, donnant ainsi une preuve de plus de ses pouvoirs magiques. Il arrive même fréquemment que ce ne soit pas le malade lui-même qui vienne à la consultation mais quelqu'un de sa famille ou un de ses proches. Un objet appartenant au malade est présenté au *séancier* qui le touche et devine à partir de là la source du mal. Il peut même dans un état de transe « entrer » dans la maison du patient. Pour cette raison il est important de nettoyer la maison avant d'aller consulter, afin de ne pas faire obstacle à l'« entrée » du *séancier*. Ses pouvoirs de divination lui permettent normalement de trouver l'objet qui a été placé là par une personne ayant des intentions diaboliques. Il recommande alors de retirer l'objet et donne parfois quelques remèdes complémentaires.

Contrairement au médecin, le *séancier* n'examine jamais un patient. La procédure usuelle consiste normalement à écouter le patient décrire ses maux et à lui faire montrer sur le corps du *séancier* les parties du corps dont il parle. Par exemple, les mains sur sa poitrine, le *séancier* dira : « Vous sentez que c'est *bloqué* ? » Le patient doit répondre par oui ou non, et généralement il ne fait qu'approuver ce que suggère le *séancier*.

Toutes les pratiques des guérisseurs martiniquais sont associées à de très vifs sentiments religieux. Le *séancier* déclare qu'il travaille avec Dieu, et son salon ou sa salle d'attente a presque inévitablement l'apparence d'une petite

chapelle : murs ornés d'images et de sentences religieuses, table où se trouvent des livres religieux et des cierges devant une image de la Vierge.

3) Les traitements

Quand le *séancier* a diagnostiqué la maladie et déterminé ses origines, il a recours à plusieurs solutions. Si le traitement consiste à exorciser un mauvais esprit qui s'est emparé du corps, il prescrit soit des bains, soit des prières, soit le port d'un talisman. Le bain est souvent donné dans la maison du *séancier* qui le prépare lui-même. Autrefois cette méthode était apparemment plus compliquée que de nos jours et avait des connotations magiques. Soit pour remplacer les bains, soit pour les accompagner, le guérisseur utilise aussi des prières ou des invocations. Ces prières peuvent être des psaumes ou divers autres passages de la Bible, des extraits d'un traité de magie ou des invocations composées spontanément pour l'occasion. Elles sont considérées comme très efficaces et on les juge responsables de bien des guérisons instantanées.

Si les bains et les prières restent sans succès, le *séancier* a recours à des charmes. Au cours des vingt dernières années, il semble bien que l'usage des charmes et des amulettes ait grandement diminué au profit de méthodes plus modernes. Toutefois leur usage est loin d'être rare. Les charmes et les amulettes possèdent un double pouvoir à la fois d'exorcisme et de protection. Ils se présentent surtout sous deux formes : il s'agit soit d'un collier auquel est attaché un sac rempli de prières, soit d'une *bague travaillée*. C'est ainsi qu'une jeune patiente de l'hôpital, souffrant d'un cancer du poumon, alla rendre visite avant son hospitalisation à un guérisseur qui lui donna un morceau de papier sur lequel était inscrite une prière, et qui lui enjoignit de le porter au contact du corps. Si le mauvais esprit, au lieu de s'introduire dans le corps du patient s'introduit dans sa demeure, le *séancier* prépare un petit paquet qu'il remet au patient avec instruction de le suspendre à l'entrée de la maison. Ce paquet prévient toute entrée du mauvais esprit dans la maison ou, s'il y est déjà, l'en expulse.

On considère généralement qu'il est très dangereux d'essayer de renvoyer le mauvais esprit à son point de départ car, en cas d'échec, on est menacé d'un choc en retour d'une gravité considérable. C'est pourquoi le *séancier*, au lieu d'essayer de renvoyer le mal, essaie plutôt d'empêcher son action. Il conseillera aussi à son patient de se mettre sur ses gardes envers la personne malveillante.

a) *Les remèdes de bonnes femmes* sont très connus et largement utilisés. Il s'agit de toute une série de recettes traditionnelles valables en de multiples circonstances et qu'on utilise quand les maladies ou les blessures ne demandent pas l'intervention d'un spécialiste. Nous nous contenterons d'en mentionner quelques exemples. Des blessures telles que celles provoquées par des clous pointus sont traitées par une application de sel et d'essence, mélangés avec du

rhum. Cette lotion est également efficace pour soulager le rhumatisme. Le rhum est d'une façon générale très souvent utilisé dans les frictions ; considéré par les patients comme un élixir, il se prête à de multiples usages. On peut aussi couvrir de fragments de feuilles le corps du malade, notamment dans les évanouissements. Les ventouses sont d'usage courant et les patients en portent souvent les marques dans le dos. Pour soigner ou pour prévenir les infections par les vers, il est recommandé habituellement de boire de l'absinthe et du rhum le matin. Une bague de cuivre ou des bains à marée descendante sont censés soulager les rhumatismes ; pour les coupures, il est recommandé d'appliquer aussitôt des toiles d'araignée fraîches... Dans le cas d'une morsure de chien, on devrait frotter la blessure avec les poils de l'animal en question. Pour une piqûre d'abeille, il faut appliquer trois feuilles sur l'endroit atteint. Un patient qui souffrait d'asthme reçut le conseil d'accrocher un hippocampe autour de son cou et d'attendre qu'il séchât, car la guérison s'ensuivrait. Un remède local un peu bizarre utilisé pour combattre la pleurésie ou la folie, consiste à mélanger du purin avec de la bière. Bien que ces remèdes soient le plus souvent administrés par la personne la plus âgée de la famille, ils peuvent aussi être prescrits par le *séancier*, mais ils sont alors un peu plus complexes et plus raffinés que ceux que connaît le grand public.

b) *Les plantes* sont les principaux ingrédients des médicaments courants et, bien que la plupart soient des plantes communes, il n'est pas donné à tout le monde de connaître tous leurs usages. Malheureusement, les remèdes composés d'herbes sont transmis de génération en génération par tradition orale, et, avec l'arrivée de la médecine moderne, ils sont en grand danger de disparaître si un bilan sérieux n'en est pas entrepris d'urgence. Les plantes communes employées dans les infusions (*thé pays*) et les massages sont d'un usage quotidien dans chaque famille et sont utilisées dans les cas de rhume, d'indigestions légères et, plus spécialement, de *pleurésies*. Cependant, ce sont les *séanciers* qui possèdent le secret de l'utilisation de plantes moins familières et c'est de cet arsenal thérapeutique qu'ils tirent leur renommée. Une visite au jardin de madame B... est impressionnante par la richesse de la flore et par l'étendue des connaissances de la guérisseuse en matière de plantes ; elle est en effet capable de distinguer des centaines d'espèces, pour la plupart sauvages, et de donner leurs noms et leurs utilisations. Celles-là, entre ses mains, s'adressent à bien des maladies : ces plantes sont utilisées pour des cas aussi divers que l'insomnie, la constipation, l'hypertension ou la bronchite. On s'en sert aussi pour les irrégularités menstruelles, la stérilité, les avortements, les maladies vénériennes, l'asthme, les troubles du foie, des reins et de la circulation.

Les plantes *chaudes* sont censées stimuler et réchauffer le sang, tandis que nombre de tisanes *rafraîchissent*. La phytothérapie s'appuie sur le principe général qu'une plante ne peut jamais être dommageable contrairement à ce qui arrive avec les divers médicaments d'origine chimique ou biologique. Sa

prescription se fait non pas selon la maladie mais selon l'organe que l'on suppose atteint quels que soient les symptômes. L'un des éléments les plus importants de la science du *séancier* est sa connaissance des correspondances entre les plantes et les organes. Une analyse systématique de ces correspondances ouvrirait certainement de vastes perspectives, tant du point de vue de la découverte possible d'alcaloïdes thérapeutiques que de celui du substratum symbolique de ces relations.

En plus de leurs propres préparations végétales, les *séanciers* prescrivent souvent diverses préparations (tisanes, onguents, etc.), que l'on peut acheter dans les pharmacies mais qui ne sont pas, à proprement parler, des remèdes scientifiques. Utilisés par les charlatans en Europe depuis bien des années, ces médicaments (« huile sacrée des Hindous », « baume miraculeux », etc.) sont venus se superposer aux thérapeutiques végétales ou magiques déjà en usage dans l'île. Es représentent en un certain sens une étape vers l'adoption d'une médecine populaire qui s'écarte des traditions locales.

Cette divergence de la médecine populaire récente et des traditions plus anciennes ne fait que s'accroître de nos jours. Tandis que la population devient plus familière avec la médecine scientifique moderne, on peut observer une méfiance croissante envers les *séanciers* et leurs remèdes. Plutôt que de se soumettre à cette nouvelle compétition, les guérisseurs locaux ont préféré s'y adapter et ils ont commencé à se documenter sur l'usage des médicaments modernes ainsi qu'à les prescrire. Pour survivre, le *séancier* doit aussi adapter les apparences de son métier et faire preuve de connaissances modernes. Dans la salle d'attente de madame B... se trouvaient plusieurs documents accrochés au mur, attestant de ses qualifications de radiesthésiste ainsi que de son diplôme de l'école de mysticisme, tout cela en dépit du fait qu'elle était illettrée. Les livres médicaux ainsi que des livres de sorcellerie et de magie noire (bien que sa pratique soit inévitablement niée), sont souvent mis en évidence pour montrer les aptitudes professionnelles du guérisseur. Dans le contexte actuel, ces livres et ces diplômes attestent de la validité scientifique de ses activités. D'ailleurs bien des gens défendent leur foi envers les guérisseurs en faisant remarquer : « Ils sont comme les docteurs car ils ont des livres de médecine et prescrivent des médicaments qu'on doit se procurer à la pharmacie. »

Cet effort de survivance et d'adaptation se fait aussi dans une autre direction : alors que la médecine populaire martiniquaise a toujours été influencée par son homologue européenne, elle s'y identifie de plus en plus. En face de la forte compétition qu'offre la médecine moderne, la médecine locale cherche à s'allier avec les guérisseurs de la métropole. Cette alliance avec la médecine pseudo-scientifique européenne ne fait toutefois que diminuer son influence tout en altérant ce qu'elle a d'indigène.

D'ailleurs une controverse récente entre l'un des leaders des guérisseurs français et ses homologues martiniquais (Messègué, 1968) montre l'ambiguïté de ces relations. S'éloignant de ses propres traditions, la médecine populaire antillaise n'est pas pour cela mieux accueillie par les guérisseurs européens qui subissent eux-mêmes une forte pression pour donner un aspect scientifique à leurs pratiques. Et à leurs yeux, l'importance de la composante magique à la Martinique rend suspects les *séanciers* qui risqueraient, s'ils étaient acceptés parmi eux comme des égaux, de discréditer la « profession ».

On ne peut s'empêcher de regretter certains aspects de cette évolution tandis que meurt lentement la connaissance de la pharmacopée traditionnelle.

DAN et MIRIAM BOGHEN

V

CHANGEMENT SOCIAL

12

Créole ou français ? Les cheminements d'un choix linguistique

Par Madeleine Saint-Pierre

[Retour à la table des matières](#)

Les travaux sur la langue créole aux Antilles françaises se limitent en général à des descriptions de sa structure interne. Rares sont ceux qui traitent des aspects extra-linguistiques du créole, c'est-à-dire de ses fonctions sociales, de son importance sociologique dans le réseau de la communication verbale. Ce chapitre se situe à ce dernier niveau. Il est une tentative d'illustration de l'importance et des rôles respectifs des langues française et créole dans une petite ville martiniquaise, secteur crucial de la vie quotidienne.

C'est en tenant compte à la fois de la situation sociologique actuelle et de sa genèse historique qu'il faut aborder cette question de la diglossie à la Martinique. Rappelons que le terme « diglossie » désigne une situation linguistique où deux langues ou deux états d'une langue coexistent au sein d'une communauté linguistique, mais sur un pied d'inégalité, l'une d'entre elles servant aux relations personnelles et intimes et l'autre étant littéraire et officielle. Or le créole est historiquement lié à la situation inférieure des esclaves et le français, à celle des maîtres. De nos jours la même relation entre langue et groupe social persiste à travers les changements de ces groupes et l'émergence de strates plus nombreuses. L'influence de la scolarisation et de l'afflux constant de valeurs culturelles de la métropole et l'inégale efficacité des deux langues, français et créole, pour tout effort de promotion sociale individuelle remanient constamment la part de chacune d'elles dans la vie

quotidienne. Qu'en est-il réellement ? Quels renseignements donne l'observation minutieuse des comportements linguistiques ? Quelles inférences peut-on en tirer quant à l'évolution générale de la société ? Tel est l'objet de ce chapitre.

La recherche a consisté à suivre un certain nombre d'individus (67), appartenant à divers groupes sociaux, et à noter systématiquement leurs communications en relevant la langue utilisée, les circonstances et le thème de ces communications. Dans chaque situation celles-ci se présentent sous forme d'enchaînement : action – réponse – réaction. Les observations sont fondées sur ce mouvement à trois temps, où se reflète la situation linguistique à double choix et l'emploi respectif du français ou du créole.

I. LE CADRE D'ANALYSE SOCIOLINGUISTIQUE

Le lieu de la recherche est La Trinité, chef-lieu de l'arrondissement du nord-est de la Martinique. Ce bourg comptait 8 118 habitants au recensement de 1961. Étant le siège de la sous-préfecture et de quelques autres organismes gouvernementaux et à cause de la facilité de ses contacts avec Fort-de-France, il se rapproche davantage du pôle urbain que du pôle rural.

Pour des objectifs purement analytiques nous avons réparti la population en quatre strates sociales. Ces strates sont définies à partir du métier, du degré d'instruction, des fréquentations sociales et du revenu.

Les 67 individus de l'échantillon se répartissent dans tous les groupes d'âge et comprennent 36 femmes et 31 hommes. Les strates sociales représentées sont les suivantes : strate inférieure : 19 % ; strate moyenne inférieure : 26 % ; strate moyenne supérieure : 47 % ; strate supérieure : 8 %.

L'emploi de chacun des codes linguistiques ¹ a été étudié par l'observation participante et par des interviews semi-dirigées. Au moment de noter systématiquement les interactions observables, nous accompagnions un individu déterminé dans toutes ses activités quotidiennes. Nous retenions dans quelle langue il abordait son interlocuteur, puis dans quelle langue celui-ci lui répondait : 1 503 dialogues furent ainsi notés. Nous avons alors fabriqué une matrice (fig. 1) pour mieux manipuler et mettre plus en relation toutes ces observations. Chacune d'elles fut transposée de cette matrice sur une carte perforée, chaque carte contenant ainsi une observation, et donc des informations sur les quatre variables situationnelles et sur les codes d'échange verbal notés au cours de cette observation.

¹ Français ou créole.

Quatre types de variables ont en effet été déterminés selon le contenu de l'information fournie par l'observation. C'est ainsi que nous avons pu ordonner les données de la matrice (fig. 1) selon les variables suivantes :

Figure 1

Matrice codifiée utilisée pour l'analyse des choix linguistiques

	1-2	3-4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21-22		23-24			
1			F	0-5	Infér.	Anal.	Marin pêcheur	Non actif	F	0-5	Infér.	Anal.	Etranger	Travail agricole	Restaurant hôtel	Cinéma	Religion	Information routine	FRANÇ.		CRÉOLE			
2			H	6-10	Moy.-inf.	Prim.	Employé agricole	Etudiant	H	6-10	Moy.-inf.	Prim.	Ami connaissance	Travail usine	Bistrot	Fêtes populaires	Travail	Commerçage	é	r	é	r		
3				11-20	Moy.-sup.	Sec.	Ouvrier agricole	Gens de maison		11-20	Moy.-sup.	Sec.	Voisin	Travail autre	Poste	Réceptions officielles	Education	Querelle colère						
4				21-40		Post.-sec.	Employeur professions libérales			21-40	Sup.	Post.-sec.	Parent	Loisirs promenade	Hôpital sécurité sociale	Ecole	Instruction	Jolie						
5				41-60			Employé du secteur privé			41-60			Métropolitain	Domicile (eux)	Bureaux	Eglise	Folklore	Conversation courante						
6				61+			Bureaucrate instituteur			61+				Domicile (moi)	Boutique magasin	Marché	Politique	Plaisanterie						
7	NOM DE L'INDIVIDU	NOM DE L'OBSERVATION	SEXE	ÂGE	STRATE SOCIALE	DEGRÉ D'INSTRUCTION	Employé aux travaux publics		SEXE	ÂGE	STRATE SOCIALE	DEGRÉ D'INSTRUCTION	PROXIMITÉ	Autre	Cour école	Assemblée politique	Interview							
Indépendants du secteur privé							Transport public							Tribunal										
Ouvrier non agricole							Place publique																	
8	INDIVIDU DE L'ÉCHANTILLON							INTERLOCUTEUR					SITUATIONS				SUJETS		BUTS		CODES			
9																								

a) Variables indépendantes

1) Participants : sexe, âge, strate sociale, degré d'instruction, emploi, relation des deux individus en interaction ou proximité des locuteurs (colonnes 5 à 16) ;

2) Situations « informelles » publiques : marché, café... ; Situation « informelles » privées : à domicile, promenade... ; Situations « formelles » : église, tribunal, réceptions officielles (colonnes 16-19) ;

3) Variable « thème » : religion, éducation... (colonne 19)

4) Variable « fonction de l'interaction » (colonne 20).

b) *Variables dépendantes, c'est-à-dire codes utilisés*

- 1) Français émis (FE, colonne 21) l'individu aborde son interlocuteur en français ;
- 2) Français reçu (FR, colonne 22) l'interlocuteur répond en français ;
- 3) Créole émis (CE, colonne 23) l'individu aborde son interlocuteur en créole ;
- 4) Créole reçu (CR, colonne 24) : l'interlocuteur répond en créole.

II. PROCESSUS DU CHOIX LINGUISTIQUE ¹

À partir de la matrice, il est possible d'analyser les situations sous le double aspect des sujets observés en relation d'interaction et des langues utilisées pour communiquer.

Si l'on tient compte des variables à ces deux niveaux, il devient possible de connaître les fonctions des langues selon les rôles des individus, le lieu et les fonctions de la communication verbale. Ces fonctions sont illustrées dans la [figure 2](#) qui exprime la probabilité du choix entre le français et le créole pour un Martiniquais « moyen ».

Cependant il faut faire abstraction de deux minorités unilingues : les unilingues français métropolitains et certains jeunes enfants *Békés*, et les unilingues créoles, vieillards ou jeunes enfants des familles situées au bas de l'échelle sociale.

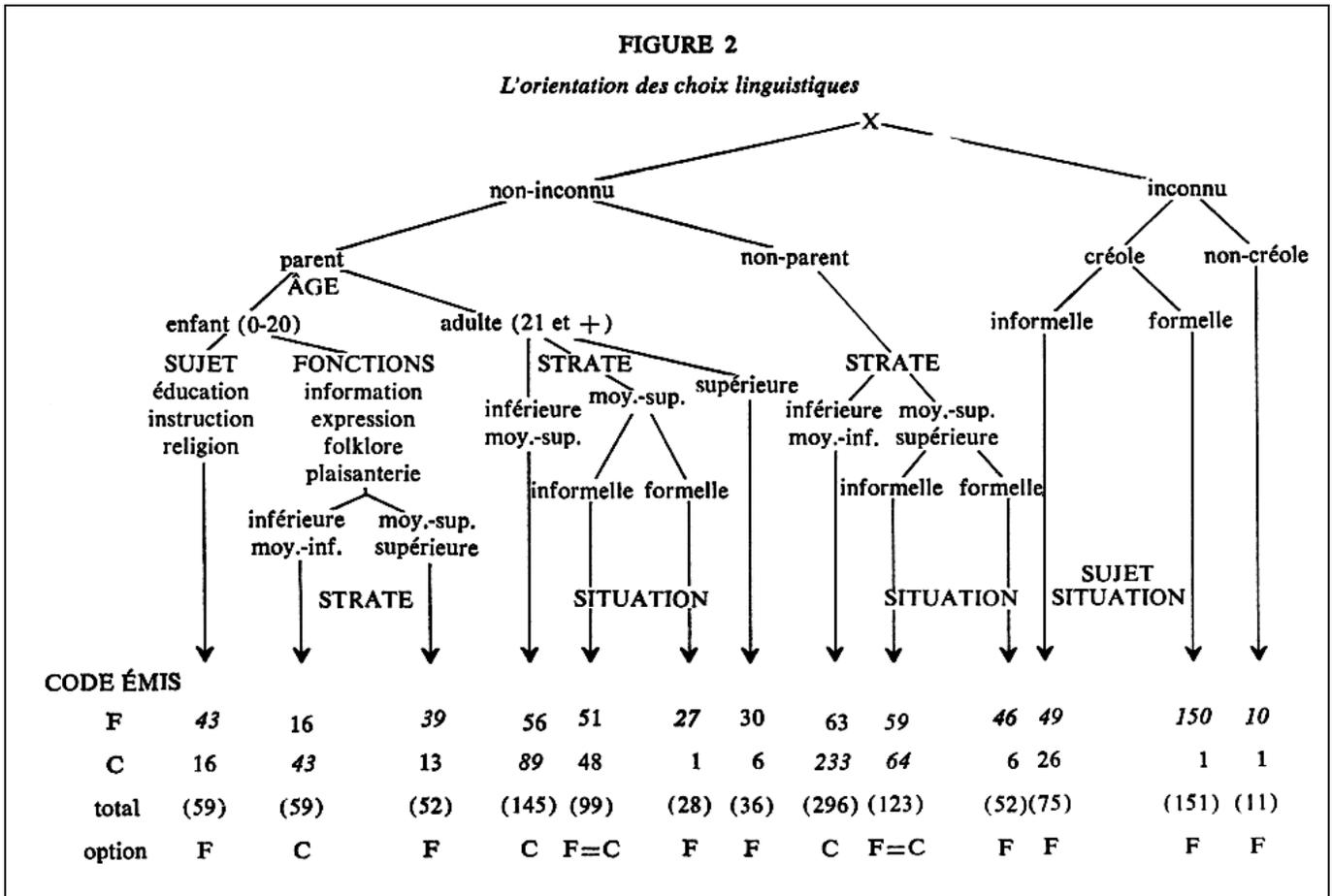
La sémantique du choix doit être comprise de l'intérieur c'est-à-dire de la place même du sujet qui parle, au moment où il parle. Après une première analyse, notre effort doit aboutir à tenter de prévoir quel sera son choix.

La lecture de la [figure 2](#) se fait comme suit : X... représente le sujet parlant. Les variables les plus déterminantes pour le choix qu'il fait du français ou du créole tiennent à la nature de son interlocuteur. Elles sont placées à la première bifurcation : « inconnu » ou « non-inconnu ». Puis, les ramifications expriment les carrefours qui orientent successivement vers l'emploi de l'une ou l'autre des langues.

Le dépouillement quantitatif du choix s'est fait en triant la totalité des observations selon les catégories choisies. Le résultat de ce dépouillement du code émis apparaît au bas de chaque choix.

¹ Il s'agit ici du *decision-making process* des auteurs anglo-saxons.

Les éléments les plus significatifs ne peuvent cependant pas se dégager clairement de ce tableau des cheminements. C'est en examinant séparément chaque variable qu'il sera possible d'en comprendre le rôle.

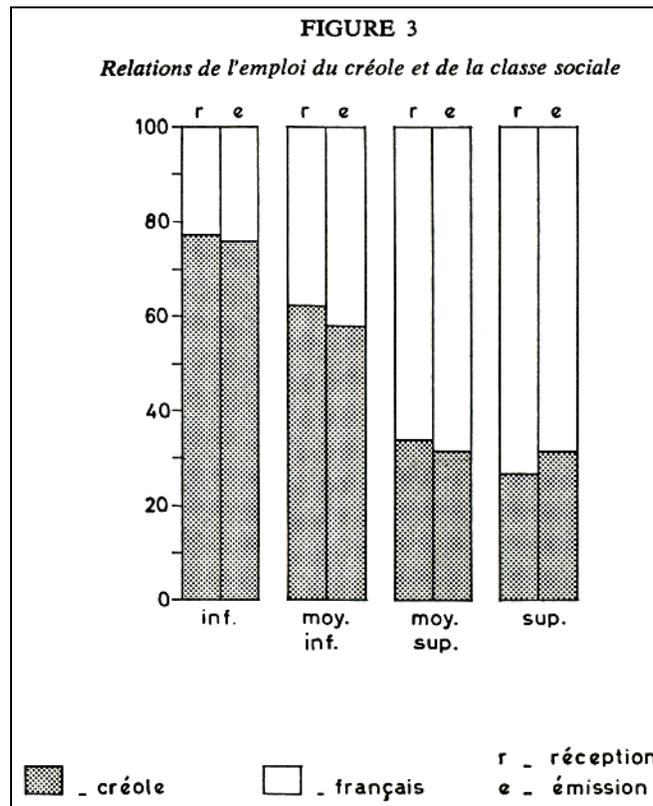


A. Influence de la variable « participant »

La figure 2 met en relief le fait que ce qui importe d'abord, dans le choix du français ou du créole par celui qui entame un dialogue, c'est la personne à qui il s'adresse. Or cet interlocuteur se définit par une série de caractéristiques objectives (sexe, âge, strate sociale, degré d'instruction, métier) et subjectives (nature de son lien avec celui qui lui parle). Chacune de ces composantes de la variable « participant » exerce sa propre influence sur la langue émise et sur la langue de réponse reçue. Nous allons voir comment.

Si l'on considère l'emploi des langues en fonction du *sexe* des locuteurs il apparaît que les femmes, d'une façon générale, sont plus portées à éviter le

créole que les hommes. Est-ce parce qu'elles s'adressent plus souvent que ces derniers à de très jeunes enfants envers qui elles disent avoir le « devoir » de donner ce qui est le meilleur ? Peut-être aussi cela procède-t-il du souci de « soigner » davantage leur langage par coquetterie ?



La répartition des langues utilisées dans les différents *groupes d'âge* selon leur *strate sociale* respective nous permet de constater, pour le groupe des moins de cinq ans, que l'attitude normative idéalisée par les adultes n'est pas tout à fait l'attitude réelle qu'on peut observer. Les enfants de la strate inférieure reçoivent et émettent plus de créole que de français. Au même âge, ceux de la strate supérieure ne sont élevés qu'en français.

Nos résultats pour la classe d'âge de six à vingt ans ne peuvent être directement analysés car une grande partie des observations ont été recueillies à l'école, milieu qui conditionnait quelque peu le comportement des sujets observés.

Quant aux trois derniers groupes d'âges, ils suivent une tendance générale qu'illustre la [figure 3](#) : la fréquence reflète directement la strate sociale.

Il est intéressant de remarquer la différence entre FE et FR dans les strates moyenne supérieure et supérieure. Pour un même taux de FE (68 %) il y a plus de FR (73 %) pour les gens de la strate supérieure que pour les gens de la strate moyenne supérieure (66 %). L'explication de ce phénomène est complexe. Elle réside sans doute dans le statut de la strate moyenne supérieure. En son sein se retrouvent en effet deux groupes qui, depuis l'abolition de l'esclavage ont connu une mobilité sociale contradictoire. Cette mobilité fut ascendante pour les Mulâtres qui ont atteint une instruction et des richesses matérielles suffisantes pour jouir d'une meilleure position ; d'autre part, elle a été descendante pour certaines familles de *petits Békés* qui historiquement jouissaient d'une position supérieure grâce au seul critère racial et qui aujourd'hui font partie de la classe moyenne par leur degré d'instruction, leur métier, leur revenu et leurs fréquentations. Ces individus tâchent de s'exprimer le plus souvent possible, en français, surtout en présence d'un étranger ou d'un *grand Béké*. Ce qu'ils reçoivent est par contre le reflet du prestige qu'on leur accorde qui est moindre que celui du *grand Béké*.

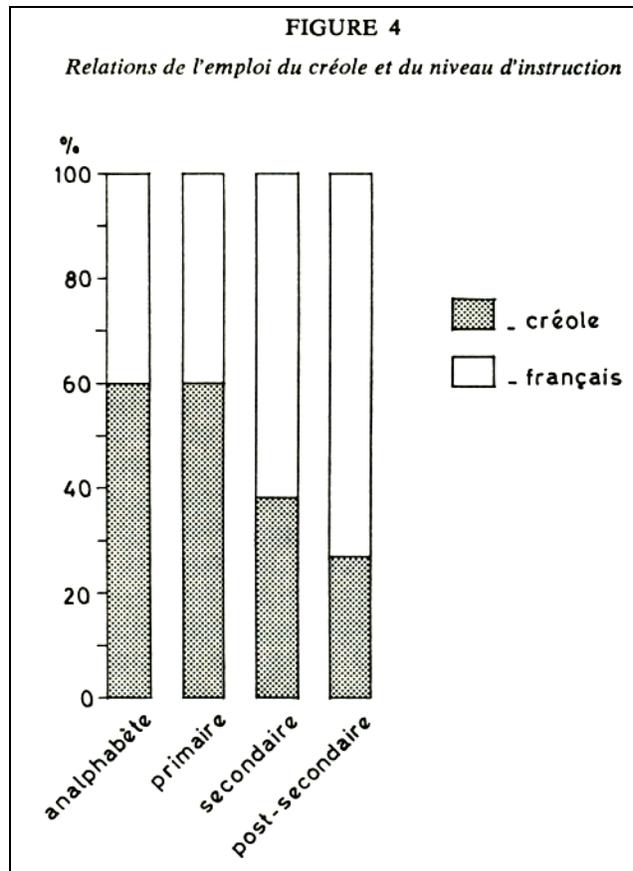
Une étude sur les *Békés* a bien montré que ceux-ci ont une attitude plus tolérante envers le créole que certains membres de la strate moyenne supérieure. En effet, il semble que : « Le *Béké* « comprend » le Noir, il lui parlera en créole alors que certains « gros Mulâtres » se refusent à parler créole. En fait, c'est une attitude propre à un groupe qui est assuré de sa position supérieure et de son droit inné d'y être. » (Kovats, 1964).

Les individus de la strate moyenne supérieure expriment le dilemme dans lequel ils sont. Leurs « relations dyadiques horizontales » (Wolf, 1966) ne se font pas toujours sur une base de réciprocité. Elles révèlent un décalage entre leur rôle théorique et leur rôle pratique car les distances sociales qu'ils croient inspirer ou susciter ne sont pas celles qu'ils constatent.

Ceci n'est qu'un des aspects des rapports étroits entre choix de la langue et rôle, au sens sociologique de ce terme. Agissant selon des modèles communs, les individus en interaction peuvent prévoir les choix des autres, leur comportement pouvant être en conformité ou non vis-à-vis des normes sociales.

1) *Le niveau d'instruction* a une influence évidente sur le choix de la langue. Il est inutile d'insister longuement sur ce point, mais le graphique (fig. 4) est particulièrement éloquent. Il est intéressant de noter que les personnes âgées ont un taux de FR assez élevé, même si souvent, elles connaissent mal le français. Une explication possible a été suggérée par quelques informateurs qui pensent que cela est lié au respect que l'on a pour les vieillards. Les parents obligent souvent les enfants à s'adresser en français à leurs grands-parents qui ne parlent pas français, par respect et par politesse.

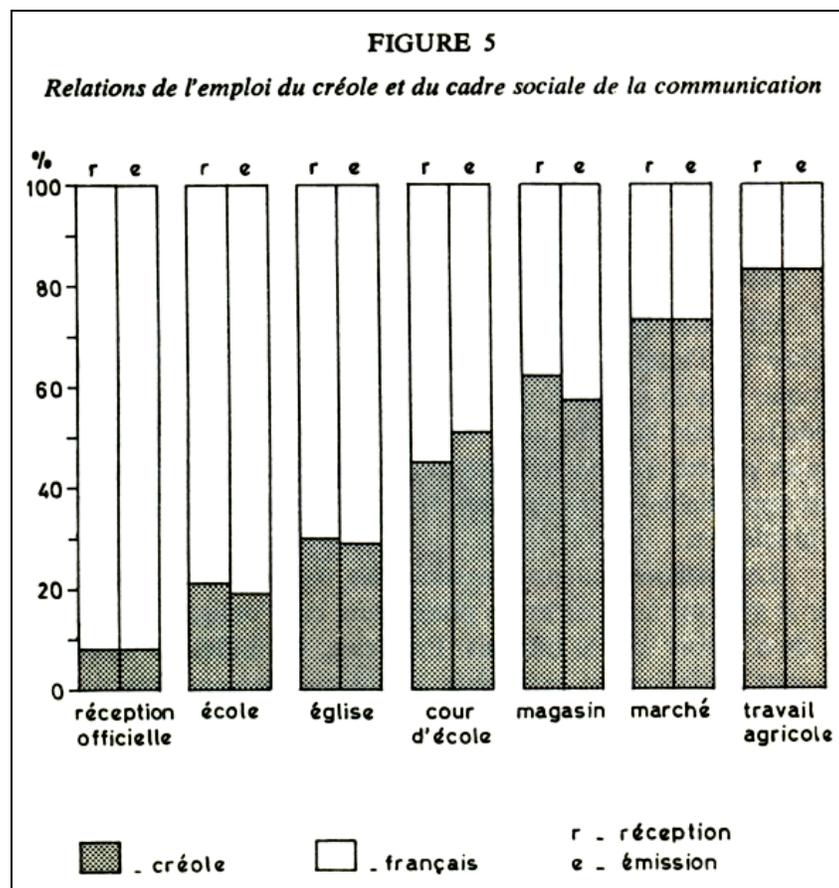
2) *La profession* n'a pas une influence directe. Elle n'a d'importance qu'en fonction de la situation dans laquelle se déroule la conversation ou selon le sujet abordé. Par exemple, une assistante sociale ou un médecin blancs créoles doivent, à cause de leur travail auprès de la population défavorisée, parler continuellement créole afin d'être bien compris et pour mieux se faire entendre de leurs patients qui ne parlent que très peu le français.



3) Finalement, *la nature des relations* entre les locuteurs, qu'ils soient des inconnus, des amis ou des parents, a une importance primordiale pour le comportement linguistique. Il y a une grande réciprocité entre gens de la même couche sociale. Mais, lorsqu'il s'agit d'un étranger, surtout d'un Blanc, la langue qui vient spontanément est le français ; la première bifurcation de la [figure 2](#) montre bien ce fait. Par contre, si l'interlocuteur n'est pas un étranger, les choix prioritaires se feront uniquement selon le clivage des classes sociales.

B. Influence de la variable « situation »

Le deuxième type de variable indépendante concerne les situations dans lesquelles se déroule la conversation. Suivant le schéma adopté par Stewart (1962) dans son étude sur le créole et le français en Haïti, il est possible de définir quatre types de situations : deux situations extrêmes, opposées, et des situations intermédiaires. C'est ainsi que la communication verbale peut se dérouler dans un lieu public ou privé et de façon officielle, c'est-à-dire en conformité avec un certain nombre de prescriptions, ou de façon intime. Il n'a été possible d'utiliser que les situations publiques, accessibles à tous, et où il y a des étrangers. Leur caractère plus ou moins officiel a été évalué directement grâce aux appréciations des participants.



On peut dire d'une façon générale que plus une situation exige qu'un individu adopte un comportement prescrit, plus un individu considère cette situation comme officielle, et également plus il adopte le français. Le graphique (fig. 5) met bien ce fait en relief. Les sept situations publiques qui y sont portées reflètent à la fois la baisse de l'usage du français à mesure que l'on s'éloigne de situations officielles, et aussi une interférence probable avec les

couches sociales qui prédominent chacune plus ou moins selon les types de situations. L'expression « réception officielle » désigne les occasions sociales officiellement créées par les autorités civiles locales. Le groupe alors convoqué est assez homogène, il appartient dans sa majorité aux couches supérieures de la société. Notons que le site « église » comprend ici une assez forte proportion de créole CE + CR à cause de l'attitude du curé qui parlait créole la plupart du temps avec ses fidèles. Par ailleurs, l'autre prêtre, un étranger récemment nommé à ce poste, ne parlait pas créole, équilibrant ainsi le comportement linguistique de son curé.

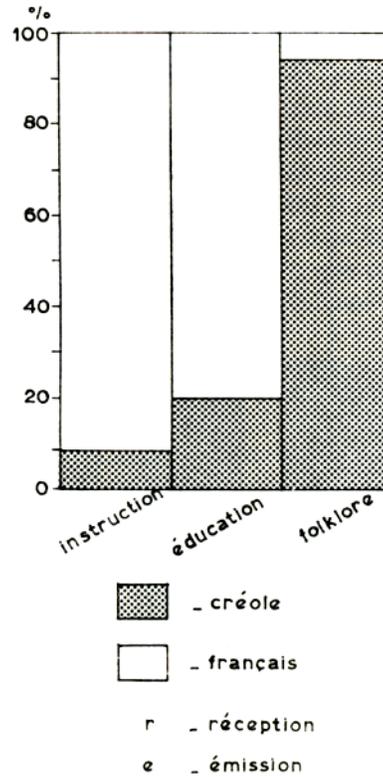
C. Influence de la variable « thème »

Ce troisième aspect de l'analyse touche davantage à la nature de l'interaction. Le thème (*topic*) de la conversation évoque plus le « contenu, que la forme de celle-ci » (E. Tripp, 1964). Parmi bien d'autres thèmes, nous en avons retenu trois qui se prêtent à l'analyse sans que l'influence d'autres variables soit appréciable : l'instruction publique, l'éducation des enfants et le folklore.

Le système scolaire martiniquais est modelé exactement sur le système français et les professeurs ont l'obligation formelle de n'utiliser que le français. En classe, les individus observés se sont généralement conformés à ce comportement prescrit.

Le thème « éducation » rassemble tous les cas où les parents ont repris ou corrigé leurs enfants pour qu'ils soient bien élevés et bien éduqués, et dans la conversation quotidienne, les cas où il était question de problèmes d'éducation entre des adultes, parents ou instituteurs.

FIGURE 6

Relations de l'emploi du créole et du thème de la communication

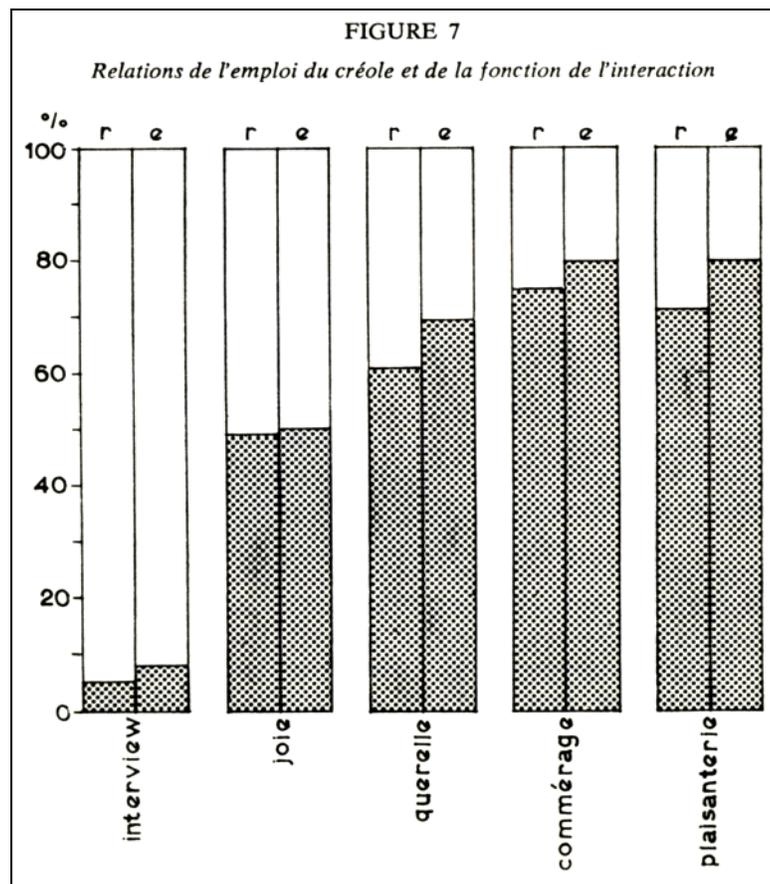
Dans ces deux types d'interventions le français domine largement le créole : il s'agit d'exiger des enfants qu'ils obéissent à un modèle prescrit dans un contexte culturel français.

Le troisième type de thème analysable indépendamment est le « folklore ». Par folklore, nous entendons tout ce qui est contes, légendes, chansons, histoires, proverbes et historiettes proprement martiniquais ou antillais, ainsi que tout ce que nous avons pu capter en relation avec le folklore local soit directement par des conteurs et des informateurs soit par personnes interposées, par la radio ou les journaux locaux.

La comparaison des résultats (fig. 6) est éloquente.

D. Influence de la variable « fonction de l'interaction »

L'interaction est toujours fonctionnelle : demander une information, faire du comméragé, offrir des salutations, des souhaits, exprimer la joie, la colère, plaisanter, se moquer, rire, etc. À ces fonctions nous avons ajouté les interviews comme telles considérant qu'elles pouvaient être classées comme une interaction fonctionnelle.



Dans toutes les langues, les fonctions d'expression suscitent des styles différents ; il existe ainsi en français une vaste gamme d'expressions et de mots « familiers » qui ne s'emploient que dans la joie, la colère ou les querelles ; en anglais, le langage familier, se dit *casual* ou *colloquial* par opposition à un style *formal*. Très fréquemment chez les individus bilingues, à ce changement de style correspond un changement de langue. La langue maternelle, familière, bien souvent exprime plus adéquatement les sentiments dans un style spontané. Ainsi, le Martiniquais utilisera spontanément le créole dans ces occasions.

Nous avons souvent noté (fig. 7) les fonctions associées généralement à un tel langage familier, afin de faire ressortir le rôle du créole à ce niveau.

Les fréquences présentées dans ce tableau reflètent une attitude générale des Martiniquais quel que soit leur groupe social : ces fonctions suscitent un langage « spontané », dégagé des contraintes d'une situation officielle, et un style à contenu émotif.

Sur ce plan le créole et le français recouvrent donc des fonctions très nettement délimitées, indépendamment de celui qui parle en tant que représentant de telle ou telle classe sociale. La différence entre les classes se situerait plutôt au niveau de la fréquence à laquelle un comportement de ce type a l'occasion de se manifester. Il semble que plus un individu appartient à un haut niveau de l'échelle sociale plus il restreint le nombre de ses intimes. Et c'est plus souvent à cause de cette restriction des occasions, lorsqu'elles se présentent, que par une différence de comportement, que se produit l'écart entre classes sociales.

CONCLUSION

Dans une société où les différences de classes sont très marquées, et où coexistent deux langues, ce sont les membres du groupe dominé qui doivent faire l'effort d'apprendre la langue du groupe économiquement le plus fort, et ceci indépendamment de tout jugement de valeur que l'on pourrait porter sur l'une ou l'autre des langues en présence. En Martinique, le créole étant originellement la langue du groupe socialement le plus défavorisé, et le français la langue de l'administration et des possédants, le lien entre appartenance sociale et appartenance linguistique s'est constitué de façon très nette. Mais le pluralisme culturel et linguistique de la Martinique s'estompe sans cesse car son expression est canalisée par la tendance à absorber les influences culturelles de la France. Le groupe dominant représente ainsi l'idéal socioculturel aux yeux des membres du groupe dominé. Le comportement social, les valeurs, la langue du premier constituent le modèle normatif valorisé par ce dernier : la promotion sociale d'un individu s'accompagne de l'adoption des comportements et des choix culturels et linguistiques du groupe dominant. La langue est en ce domaine l'un des indicateurs les plus sensibles : de ce fait la langue n'est pas seulement un moyen de communiquer, elle est de plus le symbole de la position sociale du locuteur et de celui auquel il s'adresse, car le choix dépend d'abord des participants en présence. Il nous a été possible d'apporter quelques précisions sur ce choix, en quantifiant certaines variables d'interaction sociale (participants, situations, fonctions et thèmes) et certaines variables linguistiques (code d'émission et de réception). Mais ces choix, et le maintien de cette diglossie stable pendant une période déjà longue, seront-ils

toujours ce qu'ils sont de nos jours ? Exprimant une ambivalence qui se reflète ici comme elle se dégage à d'autres niveaux de la vie sociale (famille, organisation du travail, religion, etc.), la langue subit les contrecoups des influences qui s'exercent sur la société et sur la culture locales.

MADELEINE SAINT-PIERRE

13

De la voile au moteur. Technologie et changement social aux Saintes

Par Jean Archambault

[Retour à la table des matières](#)

On admet généralement de nos jours que toutes les cultures, de quelque « niveau » qu'elles soient, sont sans cesse soumises à de multiples influences intérieures et extérieures. Ces influences de nature et d'intensité diverses, en modifiant l'équilibre dynamique des éléments socioculturels confrontés, agissent sur l'ensemble de la culture et lui façonnent un nouveau visage. Ces diverses transformations, le plus souvent, ne se font pas sans résistances, ni heurts, et il est fréquent que les situations de changement amènent une augmentation des tensions et des querelles au sein d'une communauté.

Lors d'une recherche effectuée dans une communauté de pêcheurs des Antilles françaises, Terre-de-Haut, il a été possible d'observer les transformations socioculturelles qui se sont produites dans cette communauté à la suite de l'introduction des moteurs hors-bord, des filets de nylon ainsi que des nouvelles techniques de « sennage ». Ce chapitre expose les conditions d'introduction de ces divers éléments techniques, précise les « réactions en chaîne » (Sharp, 1952) auxquelles ils ont donné naissance et examine au prix de quelles « difficultés humaines » ils se sont plus ou moins intégrés à la culture locale.

I. LE CADRE

L'île de Terre-de-Haut est située à 22 kilomètres de la ville de Basse-Terre (Guadeloupe) et appartient à l'archipel des Saintes ¹. Sa superficie est de 452 hectares, et sa population de 1 477 habitants au recensement de 1968 dont plus de 95 % vivent dans l'unique bourg de l'île en bordure de la mer Caraïbe. Bien

¹ Terres émergées couvrant 1 467 hectares. Terre-de-Haut et Terre-de-Bas sont les seules habitées. L'archipel comprend aussi le Grand Îlet, l'Îlet à Cabrit, les Roches Percées, Redonde, le Pâté, les Augustins et la Coche.

que située à proximité de la Guadeloupe dont elle dépend administrativement, l'île a une population profondément différente de celle de cette dernière : isolat blanc face à un groupe métissé à prédominance noire, Terre-de-Haut vit de la mer, en marge des grandes plantations.

L'exiguïté du territoire, la sécheresse du climat, l'absence de rivières et de sources n'ont pas permis à la monoculture de s'établir dans l'île. Ainsi, Terre-de-Haut ne connut jamais une main-d'œuvre esclavagiste importante ; l'élément blanc a toujours prédominé et il ne s'est pas établi une stratification sociale basée sur la couleur et la grande propriété.

C'est vers la mer que, très tôt, les habitants de Terre-de-Haut ont orienté leurs activités et, aujourd'hui encore, la pêche prédomine dans l'économie saintoise¹. Plus de 90 % de la population active mâle (320 individus) se consacrent essentiellement aux travaux de la mer. D'ailleurs la géographie de l'île, ses côtes et sa situation par rapport à la Guadeloupe convainquent aisément l'observateur que si les habitants de Terre-de-Haut sont devenus pêcheurs pour des raisons politiques (sa position stratégique par rapport à la Guadeloupe et la Dominique forçait l'administration à y maintenir une garnison), ou géographiques (exiguïté du territoire, pauvreté du système hydraulique, irrégularité des pluies), ils sont demeurés pêcheurs parce que c'est là la vocation naturelle de l'île. En effet, Terre-de-Haut possède des conditions naturelles exceptionnelles favorisant un mode de vie maritime (Breta, 1939 ; Lasserre, 1961).

Située au cœur de la rade des Saintes, dont le mouillage compte parmi les plus réputés des Antilles, Terre-de-Haut possède de nombreuses criques sablonneuses où il est facile de haler les canots. Les anses Mire, du Mouillage, de Fond-Curé, Galet et Devant s'ouvrent sur la mer Caraïbe et constituent les meilleurs mouillages de l'île. Les anses Crawen, Figuier, Rodriguez, plus agitées étant donné leur position sur l'Atlantique, sont aussi des havres convenables. La marée ne dépasse guère plus de 10 centimètres de dénivellation et permet qu'on laisse en permanence les canots sur ces nombreuses plages. De plus, ces différents points peuvent être facilement atteints par terre ou par mer dès que les vigies, qui scrutent la mer à partir des mornes² avoisinants, signalent l'arrivée d'un banc de poissons.

La plate-forme continentale sur laquelle repose l'archipel des Saintes s'étend largement vers l'est ; sur ses fonds de 10 à 60 mètres, semés de *pâturages*, on retrouve une faune variée et abondante. Nous y avons recensé plus de 90 variétés de poissons sans compter les *chatrous*, seiches, crustacés,

¹ Dans ce texte, le terme « saintois » se réfère uniquement à la population de Terre-de-Haut.

² Le relief de Terre-de-Haut est très accidenté. On y retrouve de nombreux mornes dont le plus haut, le Chameau, atteint 314 mètres.

tortues et coquillages de toutes sortes. Plus au large, dans les canaux, canal des Saintes, de Marie-Galante, de la Dominique, les profondeurs atteignent plusieurs centaines de mètres et les pêcheurs y capturent les *poissons de creux* (*œil-de-bœuf, vivano*). C'est là encore que, de janvier à juin, défilent les grandes espèces migratrices : thons, *thazards*, dorades.

Enfin, la proximité de la Guadeloupe et principalement des ports de Trois-Rivières, Vieux-Port et Basse-Terre constitue un avantage important pour Terre-de-Haut. Les Saintois y trouvent à moins d'une heure de navigation des marchés et une population suffisamment importante pour absorber leur production.

II. LA VIE TRADITIONNELLE

Avant 1953, date de l'introduction des moteurs hors-bord, la pêche à Terre-de-Haut se pratiquait essentiellement à partir de canots à voiles. L'embarcation, le *boat* saintois, est réputé excellent voilier. Elle se distingue du *gommier* monocoque (Benoist, 1959), très répandu en Martinique et en Dominique, par la structure composite de sa coque. La quille, taillée d'une seule pièce, constitue l'arête centrale du canot. Les *membres* et *varengues* fixés perpendiculairement à l'arête dessinent le gabarit sur lequel on applique les planches du bordage. La proue, bien effilée, offre peu de résistance aux lames. La membrure arrière, très ceintrée, relève la poupe et diminue la surface de contact avec l'eau, ce qui permet une grande précision et une bonne maniabilité dans les manœuvres. Les dimensions les plus courantes sont : longueur de la quille 3,50 mètres, longueur hors tout 5 m. largeur maximale, 1,60 m. creux 0,65 m. Le mât, situé au tiers antérieur mesure environ 5,50 m. et le gui, très débordant, est de dimension identique. La voilure, essentiellement un foc et une misaine, s'étend sur 25 à 30 mètres carrés. Non ponté, muni d'un lest mobile (grosses pierres), il se dirige à l'aide d'un gouvernail fixé au centre du tableau arrière (Archambault, 1967).

Traditionnellement, le marin pêcheur de Terre-de-Haut ne perçoit pas le canot uniquement comme un objet technique mais, plus encore, comme le symbole de son ambition. Celui qui possède son propre canot est, disent les Saintois, un pêcheur « qui a réussi ». Cette attitude ne saurait découler de la seule valeur économique que représente la possession d'un canot et c'est aux niveaux sociologique et psychologique qu'il faut chercher les raisons de cette affirmation : la possession d'un canot détermine le statut *de patron pêcheur*, c'est-à-dire marque la distinction entre les matelots et les maîtres d'équipages.

Le couple patron-matelot est fondamental dans l'organisation traditionnelle de la pêche à Terre-de-Haut. Il engendre une série de relations dyadiques qui s'apparentent à la fois aux relations du père avec ses fils et à celles du maître avec ses apprentis. Le patron traite ses matelots comme des fils et ces derniers

lui répondent comme à un père. Il s'agit d'ailleurs plus que d'une analogie car souvent on trouve les couples père-fils, oncle-neveux, beau-père et gendre, au sein d'un même équipage ; cela indique bien le type d'autorité que le patron détient sur ses matelots et corrélativement le respect que ces derniers lui vouent. Le patron, c'est l'« ancien », le sage et, dans cette optique, il conseille plus qu'il ne commande, coordonne plus qu'il ne dirige. Il sait être ferme mais reste toujours indulgent. Il s'intéresse à chacun de ses matelots, à leur famille, à leurs problèmes. À l'occasion, il tirera quelque argent sur son lot (partie de la pêche qui lui revient) pour aider un de ses marins dans le besoin. Les matelots pour leur part respectent le patron plus qu'ils ne le craignent ; ils lui accordent leur confiance, l'admirent même. Ils ne se privent cependant pas à l'occasion de quelques frasques, nonchalance, absence au travail, rebuffades, moqueries, le plus souvent sans conséquence grave.

Le statut de patron implique une bonne connaissance des choses de la mer. Étant donné l'absence d'école de pêche et de navigation à Terre-de-Haut, l'unique moyen d'accéder à ces connaissances réside dans l'enseignement pratique que le patron dispense aux membres de son équipage dans l'accomplissement des travaux quotidiens. Il s'établit ainsi entre le patron et ses matelots une série de rapports rappelant les relations d'un maître avec ses apprentis : l'équipage doit être vu également comme une école. La diversité des connaissances requises pour devenir un bon patron, et le contrôle réel que peut exercer le patron sur la diffusion de ces connaissances donnent à ce rôle une importance déterminante, susceptible d'accélérer ou de retarder la promotion des matelots.

On imagine mal la quantité de connaissances nécessaires à un bon patron pêcheur. Sans être un charpentier de marine, il doit connaître chacune des parties de son canot et pouvoir les réparer à l'occasion. Il doit, pour ce faire, connaître les matériaux appropriés ainsi que l'endroit où les trouver. Il en va de même pour la construction des nasses ou casiers, la fabrication et l'entretien des lignes et des filets et tout autre agrès de pêche dont il dispose. Il doit encore maîtriser l'art de la navigation, c'est-à-dire savoir s'orienter, connaître les vents et les courants, prévoir l'arrivée d'un grain, louvoyer, tirer les bordées, naviguer dans les canaux, éviter les lames trop dangereuses. La maîtrise de cet art est impérieuse surtout si l'on se rappelle que le canot saintois, vu l'importance de sa voilure par rapport à son infrastructure, est très porté à verser. Il doit identifier les multiples variétés de poissons, connaître leur habitat et leurs habitudes, savoir les meilleures techniques pour les prendre ainsi que la façon de les conserver. Il doit encore reconnaître les fonds, localiser les *pâturages* et les récifs, lire dans le vol des oiseaux de mer la présence d'un banc de poissons. À toutes ces connaissances s'ajoute l'art non moins compliqué de la conduite des hommes. Cette dernière remarque nous amène à dire un mot de la personnalité saintoise.

Le Saintois est avant tout un être farouchement épris de liberté et pour lui « liberté » signifie l'absence complète de contrainte. Il agit quand cela lui plaît, à sa guise et à sa façon. Cette notion intransigeante de l'autonomie a tôt fait de l'emprisonner dans l'enclos de l'individualisme. En effet, elle lui commande d'agir le plus souvent seul, sans le concours de ses concitoyens. S'il accepte difficilement de travailler temporairement pour un étranger, il ne supporte en aucune façon de dépendre, d'être soumis à un autre Saintois. Cette mentalité se traduit dans la réalité socioculturelle par une atomisation des structures sociales et une grande tension dans les rapports sociaux. La famille nucléaire (plus de 97 % des familles de Terre-de-Haut) constitue la seule unité sociale importante. Elle se double dans la majorité des cas de la résidence néolocale. Les relations sociales, en dehors et parfois même à l'intérieur du cercle familial, sont marquées par la suspicion, la jalousie et dégènèrent parfois en querelles ouvertes. Les contacts sociaux sont réduits au strict minimum et il n'existe pas de groupes de coopération stable. On remarque encore l'absence de groupements ou associations volontaires, ceci étant dû en grande partie à l'impossibilité de l'émergence et du maintien d'un leadership.

Dans cette optique, la nature des rapports entre le patron et ses matelots, telle que nous l'avons décrite plus haut, prend tout son sens. En effet, évitant l'écueil que représente pour tout Saintois la personnification de l'autorité, le patron fonde son ascendant sur des critères (âge, connaissance) rappelant ceux où se fondent les rapports d'un père à ses fils, d'un maître à ses apprentis. Ainsi, les relations au sein de l'équipage sont perçues non pas en terme de commandant à commandé, ce qui serait une forme, d'aliénation à laquelle les Saintois se refusent, mais d'une relation globale et passagère.

Avant d'analyser les changements qui se sont produits à Terre-de-Haut à la suite de l'introduction de nouveaux éléments techniques, il faut décrire brièvement une activité de pêche, très importante traditionnellement, qui a presque disparu aujourd'hui.

La *senne à terre*, c'est ainsi que les Saintois désignent cette activité, consiste dans le sennage des bancs de poissons qui visitent régulièrement les anses et les baies. Pratiquée uniquement à partir de la côte, cette technique requiert un équipement relativement important et nécessite la coopération passagère d'un groupe assez large.

Ce qui attire l'attention sur cette technique, par ailleurs très répandue dans les autres îles, c'est son importance socioculturelle. De par le droit coutumier, la *senne à terre* est ouverte à toute la population et même le maître senneur ne peut écarter aucun de ceux qui veulent y participer. Cette participation n'est pas rare si l'on en juge par la mention indirecte qui en est faite dans les lois traditionnelles fixant le partage des prises et où les parts du maître senneur, de

ses matelots, des participants volontaires mâles, des femmes et des enfants sont bien délimitées ¹.

Ainsi cette technique permet le regroupement d'une fraction importante de la communauté saintoise et à ce titre constitue un des rares foyers d'intégration communautaire.

À Terre-de-Haut, la division du travail est très accentuée et obéit essentiellement à des critères biologiques : sexe, âge. Les femmes, aidées des jeunes filles et occasionnellement des enfants, s'affairent aux tâches domestiques. Les hommes et les jeunes gens s'occupent presque exclusivement des choses de la mer, et des quelques gros travaux de la maison. Dans ce contexte social, la *senne à terre*, en permettant la coopération de ces deux univers, apparaît comme une activité qui favorise l'émergence et le maintien d'une certaine conscience collective.

III. LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS TECHNIQUES

C'est en 1953 que le premier moteur hors-bord fut acheté par un Saintois. Il est intéressant de noter qu'à cette date beaucoup de pêcheurs guadeloupéens utilisaient déjà ce type de moteur. Il n'y a aucun doute, étant donné la proximité de ces deux îles et vu la fréquence des voyages que les Saintois font sur le continent, que ces derniers connaissaient avant 1953 l'existence de tels moteurs. À quoi, alors, doit-on attribuer ce retard ?

Les pêcheurs saintois, au dire des marins de la Guadeloupe, de la Désirade et de Marie-Galante, sont les meilleurs pêcheurs de toute la région ; ils connaissent bien la mer et surtout ils sont d'une grande habileté technique. Tous ces éloges montrent que la pêche à Terre-de-Haut est un secteur d'activité fondé sur une tradition et que le marin saintois est un pêcheur adapté à son milieu. Vu sous cet angle, le moteur lui apparaît d'une part comme non nécessaire étant donné l'équilibre existant entre sa technologie, ses aspirations et son milieu et d'autre part comme non souhaitable, représentant un élément nouveau impossible à rattacher à des valeurs traditionnelles.

C'est un jeune marin de vingt-trois ans qui le premier acheta un moteur hors-bord. Son jeune âge, et plus encore sa personnalité, sont à l'origine de ce

¹ On appelle *doubles* les individus qui suivent habituellement un maître senneur et ceux qui ont été expressément invités à un coup de senne déterminé. Les *simples* sont les hommes qui participent au coup de senne de leur propre initiative. Lorsque l'on divise la pêche, une première moitié des prises va au propriétaire de la senne : c'est le droit de senne. La moitié restante est divisée en deux quarts égaux. Le premier quart est divisé en autant de lots qu'il y a de *doubles*. Le second quart est partagé en autant de parts qu'il y a de *doubles* et de *simples*. Les femmes, si bonnes *tirantes* soient-elles, ne touchent jamais plus qu'un demi-lot simple. Les enfants sont rémunérés suivant le bon plaisir du maître senneur.

geste. Il est ce qu'on pourrait appeler un innovateur-né. En plus d'introduire le premier moteur à Terre-de-Haut, il est le seul marin de l'île à avoir travaillé sur un chalutier expérimental. Bientôt, il quitte la pêche et s'intéresse aux travaux de voirie. Voyant qu'à la suite du relèvement du niveau de vie on commence à construire en dur, il se lance dans la fabrication de parpaings de ciment, puis introduit un concasseur dans l'île et s'établit fabricant de gravier. Il est maintenant le seul habitant de l'île à posséder deux voitures avec lesquelles il fait du transport.

Après ce modeste début, le moteur s'imposa rapidement à Terre-de-Haut. Encouragés moralement et financièrement par l'administration, les pêcheurs en reconnurent les nombreuses qualités. Aujourd'hui, la motorisation des canots est achevée et c'est avec difficulté que l'on réussit à trouver quelques voiliers pour la course traditionnelle du 15 août.

L'utilisation du nylon pour les lignes, les filets et les sennes s'est très rapidement généralisée. Traditionnellement, les pêcheurs saintois utilisaient du chanvre ou du fil de coton qu'ils fabriquaient eux-mêmes à partir du coton de l'île. Ces matériaux étaient facilement dégradés et il fallait passer de longues heures à réparer les instruments. Bien que le nylon soit plus coûteux que le coton, les pêcheurs comprirent vite que sa grande résistance compensait largement cet inconvénient et ils l'adoptèrent avec enthousiasme. Le peu de résistance qu'offrirent les pêcheurs à ce nouvel élément tient aussi à ce que son utilisation ne changeait en rien leurs techniques de pêche. On observe d'ailleurs, le même phénomène pour les nasses où le treillis métallique a complètement remplacé la vannerie traditionnelle faite à partir de tiges de bambous qu'on allait chercher à la Guadeloupe.

Enfin, depuis quelques années, à la suite de l'introduction du moteur hors-bord, certains pêcheurs saintois ont adopté de nouvelles techniques de sennage. La senne au large et la senne en haute mer constituent des innovations technologiques importantes, encore à l'essai.

Ces deux techniques de sennage demandent un équipement coûteux ; plus de 10 000 francs (U.S. \$2 000) pour l'achat d'une grande senne de nylon. La main-d'œuvre relativement peu nombreuse, entre 9 et 15 marins, est plus spécialisée. Contrairement à la *senne à terre* ce type de sennage est une activité privée strictement réservée aux hommes. Dès l'été 1969 il y avait à Terre-de-Haut cinq grandes sennes de nylon dont quatre pour la senne au large et une pour la senne en haute mer.

IV. LES RÉACTIONS EN CHAÎNE

Nous avons décrit dans la première partie de ce travail le contexte culturel traditionnel dans lequel se sont insérés ces nouveaux éléments techniques.

Voyons maintenant de quelle façon et dans quelle mesure ces apports ont refaçonné le faciès culturel saintois. Pour plus de clarté, nous procéderons par niveaux successifs, allant des domaines les plus facilement observables, changements technologiques, changements écologiques vers les domaines plus cachés, c'est-à-dire les changements au niveau de l'économie, des rapports sociaux et des valeurs.

A. Changements technologiques

Sur le plan technologique, l'avènement du moteur hors-bord équivaut à l'introduction d'une nouvelle source d'énergie et d'un nouveau type de travail. En effet, l'énergie chimique (combustion d'essence) et le travail mécanique remplacent graduellement l'énergie éolienne et le travail humain. Ces changements, cette révolution, dans le mode de propulsion des embarcations saintoises ont entraîné des modifications importantes dans la *construction des canots*, simplifié l'art de la *navigation*, permis l'introduction et l'adaptation de *nouvelles techniques de sennage* et enfin, favorisé la *diversification des techniques de pêche*.

Excellent voilier, le *boat* saintois perd de son efficacité lorsqu'il est mû à l'aide d'un moteur hors-bord. En effet, sa membrure arrière très ceintrée relève considérablement l'extrémité supérieure du tableau où est fixé le moteur. Aussi par mer agitée ou simplement houleuse, et cela est fréquent dans les canaux, l'hélice tourne souvent à vide c'est-à-dire hors de l'eau. Cela entraîne une perte d'énergie considérable, ralentit la vitesse de croisière et diminue la précision des manœuvres. Devant cet inconvénient majeur, deux solutions sont possibles : augmenter la longueur de l'arbre de couche du moteur de façon à ce que l'hélice reste à l'eau en tout temps ou abaisser le profil arrière du canot. Le choix de la solution n'est pas indifférent quant à l'efficacité technique. En effet, l'allongement de l'arbre de couche permet de faire du canot saintois un bon hors-bord tout en le gardant excellent voilier. L'autre solution en fait un bon hors-bord mais un voilier quelconque. C'est cette dernière solution qui fut retenue par les pêcheurs saintois. Après différents essais, les charpentiers de marine de Terre de-Haut mirent au point un nouveau type de canot à l'arrière non ceintré, bien adapté à la navigation à moteur : la réduction du ceintrage arrière entraîne un abaissement de la ligne de flottaison dans cette partie et procure ainsi une meilleure prise au moteur.

On peut se demander pour quelles raisons les pêcheurs saintois ont choisi cette solution plutôt que la première, plus avantageuse. En réalité, entre le moteur, instrument très complexe, étranger et nouveau et le canot, élément certes compliqué mais familier et issu d'une longue tradition locale, il n'y avait pas d'hésitation possible.

Si le problème de la propulsion a été résolu de façon satisfaisante, les marins et constructeurs saintois cherchent toujours la solution à un autre problème qui leur cause souvent des tracasseries : il s'agit de la fragilité générale de l'armature avant d'un canot équipé : il est fréquent qu'un pêcheur brise un *membre*, une varengue, ou les deux parfois, ces dégâts affaiblissant localement la coque et risquant, si les réparations nécessaires ne sont pas effectuées, de s'étendre à d'autres pièces et de rendre le canot inutilisable. Cette faiblesse relative de l'armature du canot croît, les conditions de la mer étant égales, en fonction directe de la puissance du moteur utilisé. Ainsi, plus le moteur est puissant plus on risque des avaries. Il est certes possible de pallier à cette déficience en augmentant le gabarit des pièces de l'armature avant, mais l'équilibre général du canot est altéré, son poids s'accroît, sa souplesse diminue et sa vitesse se réduit. À moins de redessiner complètement le profil du canot, ce à quoi les constructeurs locaux s'opposent, la seule solution est d'utiliser pour l'armature un matériau plus léger et plus résistant. Au moment de notre étude, il n'existait à Terre-de-Haut aucune tentative en ce sens et le problème reste entier du point de vue technologique. En effet, cette situation n'est pas uniquement due au moteur mais dans une grande mesure à l'usage que les pêcheurs en font. Et cela nous conduit à une seconde réaction : les *transformations dans l'art de la navigation*.

Depuis l'introduction du moteur hors-bord, les belles voiles blanches des canots saintois se font de plus en plus rares à l'horizon. Ce phénomène, plus que la disparition d'un décor enchanteur, augure de l'extinction prochaine d'un art ancestral. La navigation à voile, par la somme des connaissances qu'elle demande aussi bien que par l'apprentissage et l'adresse qu'elle requiert, mérite pleinement son titre d'art. Les pêcheurs saintois le savent bien et les acclamations démesurément grandioses que recevaient et que reçoivent encore les gagnants de la course à voile disputée chaque année lors de la fête patronale en témoignent.

Le moteur a changé la technique de navigation. La bonne marche d'un voilier implique la participation de tous les membres de l'équipage. Le patron, habituellement à la barre, dirige les manœuvres. Il commande les mouvements des matelots qui, tantôt à bâbord tantôt à tribord contrebalancent du poids de leur corps les sautes du vent, amorcent les changements de cap et s'opposent à la dérive du canot. Avec le moteur, cette chorégraphie perd sa raison d'être. Le patron ou même un des matelots dirige seul le canot. Quelques mouvements du bras et du poignet suffisent pour redresser le cap, remonter les courants, éviter une lame dangereuse.

La navigation à moteur change aussi les itinéraires et modifie les horaires. La marche d'un voilier demande que l'on tienne compte de la force et de la direction des vents et des courants. À la voile, l'itinéraire le plus rapide est rarement le plus court. Avec le moteur, ces contraintes disparaissent et l'on

navigate en ligne droite vers le point désiré. C'est cette façon de naviguer qui cause les brisures dans l'armature avant du canot. En effet, la mer dans les canaux qui environnent les Saintes se creuse de nombreuses vagues courtes qui se croisent en tous sens ; ce sont les *courants mêlés*. Lorsque le canot heurte ces vagues à grande vitesse, l'avant du canot s'élève brusquement dans un nuage d'embruns, hésite un instant puis retombe lourdement dans le creux suivant. Il suffit d'une vague imprévue, d'un mauvais angle d'attaque et l'avarie survient. Si cette façon de naviguer présente des risques matériels, elle permet cependant de monter au lieu de pêche rapidement et de rentrer chez soi plus tôt.

Tous les marins saintois qui ont connu l'époque de la voile affirment que la navigation à moteur est très simple. Il suffit de quelques leçons et n'importe qui peut conduire un canot. Du temps de la voile, il fallait compter avec les éléments naturels, les connaître, prévoir leurs variations et surtout, les utiliser au maximum. Avec le hors-bord ce jeu disparaît. Aucune science particulière n'est plus nécessaire car le moteur domine les éléments. Ce bouleversement des normes de la navigation simplifie certes et rend moins pénible le travail des marins, toutefois il porte atteinte au statut du patron traditionnellement reconnu et respecté pour sa science et sa maîtrise de l'art de la navigation.

Le moteur a aussi permis *l'introduction et l'adaptation de nouveaux types de senne*. Avant 1953, les activités de senne à Terre-de-Haut étaient uniquement pratiquées en bordure du littoral, sur les côtes et dans les bassins avoisinant ces dernières. La situation était hasardeuse et il fallait parfois patienter plusieurs jours avant qu'un banc de poissons repéré au large n'entre dans les anses ; parfois même le banc s'éloignait sans s'approcher des côtes ; cette situation était due pour une bonne part à ce que les pêcheurs ne disposaient pas d'un moyen de propulsion suffisamment autonome par rapport aux éléments naturels pour effectuer toutes les manœuvres qu'implique un coup de senne. Bien qu'il soit possible de faire voile jusqu'au banc, les manœuvres d'encerclement, de fermeture et d'embarquement de la senne devaient être faites à la rame. À moins que la mer ne fût d'un calme plat, chose exceptionnelle en ces lieux, il était difficile d'exécuter en temps voulu toutes les opérations.

Le moteur devait modifier totalement les données du problème. Relativement indépendant des vagues, du vent et des courants, il allait permettre de procéder aux différentes phases du coup de senne avec rapidité et précision. Il apportait surtout une solution au problème délicat du point d'appui. Pour que la senne reste bien ouverte tout au long des opérations d'encerclement et de fermeture, il faut tendre le filet en sens inverse du courant et le soutenir en place (Archambault, 1968). Cette opération était difficile voire impossible à la rame car, en plus de lutter contre le courant, il fallait opposer une résistance égale au poids du filet immergé afin de pallier à une trop grande dérive. Avec le moteur, c'est là chose facile pour qui connaît bien la mer. La

manœuvre d'embarquement de la senne posait le même problème. En effet, le poids de la senne mouillée et chargée de poissons est de loin supérieur au poids de la pirogue. Cette situation engendre un déséquilibre marqué entre les forces d'inertie du canot et de la senne d'où la traction exercée par les marins à bord de la pirogue et qui a pour effet d'entraîner cette dernière vers la senne plutôt que d'embarquer celle-ci. Ici encore le moteur allait permettre de rétablir l'équilibre des forces.

L'acquisition du moteur a donc délivré les pêcheurs des contraintes et limitations des éléments naturels et simultanément a introduit une diversification technologique au sein des activités de pêche : diversification quantitative, les nouvelles techniques de sennage témoignant de l'accroissement numérique des techniques de pêche, et diversification de la fréquence d'utilisation de chaque technique. On assiste à un emploi plus varié des diverses techniques de pêche, et ce sur une base mensuelle, hebdomadaire, quotidienne même. Il n'est pas rare qu'un pêcheur dans la même semaine, dans la même journée parfois, participe à un coup de senne, relève quelques casiers et passe quelques heures à la pêche à la ligne. Cette diversification est due dans une grande mesure au moteur qui, par sa vitesse et sa précision, diminue les temps de parcours et accélère l'exécution des manœuvres. Ainsi, le même pêcheur qui hier encore consumait une bonne partie de sa journée à faire voile vers les bancs ou à ramer (*nager*) vers ses casiers consacre aujourd'hui plus de temps à la pêche proprement dite.

B. Changements écologiques

On définit généralement l'écologie comme l'étude de l'ensemble des interrelations existant entre des organismes et leur environnement. Ce dernier est alors compris comme la totalité des caractéristiques d'un milieu donné tel que pourraient l'inventorier les hommes de science. C'est là l'écologie objective. Il existe, cependant, un autre type d'environnement, subjectif celui-là, né de la vision qu'a l'autochtone du milieu qui l'entoure (Frake, 1962 ; Watanabe, 1964 ; Lee, 1965). Cet environnement, subjectif en ce qu'il est issu d'une sélection à partir d'un environnement objectif habituellement plus large, joue un rôle très important, primordial même, dans la structuration des réponses adaptatives de l'homme à son milieu extérieur. L'introduction de nouveaux éléments techniques, en modifiant l'écologie objective et subjective des marins saintois, a bouleversé certains modes d'adaptation traditionnels et engendré de nouveaux processus adaptatifs.

Un des premiers changements occasionnés par le moteur hors-bord fut *l'augmentation de l'aire des zones de pêche*. Cela s'explique facilement en raison de la vitesse qui permet au pêcheur d'assister à l'allongement des parcours de pêche à partir des havres de Terre-de-Haut. Traditionnellement situé entre 10 et 15 kilomètres, le rayon du cercle de prospection des marins

saintois est passé à 20 et 25 kilomètres. Cet accroissement augmente considérablement l'aire des zones de pêche qui passe de 700 km² à plus de 1 930 km². Il ne faut toutefois pas surestimer l'importance de cette augmentation, la majeure partie des nouveaux territoires de pêche étant située dans les *grandes z'eaux* où la faune est moins variée, moins dense et plus aléatoire que sur les *pâturages* côtiers. Une deuxième forme d'augmentation, plus significative, réside dans la prospection accrue des zones de pêche comprises entre 10 et 15 kilomètres des côtes. Ainsi, plus que d'accroître les distances linéaires parcourues, le moteur a permis de visiter de façon plus régulière les zones de pêche situées à la périphérie du cercle d'exploitation traditionnel.

L'aire où le pêcheur saintois travaille ne lui apparaît pas comme une grande étendue indifférenciée. Au contraire, il découpe à l'intérieur de ce périmètre des régions bien déterminées ayant leurs caractéristiques propres. Chacune de ces régions, de ces micro-environnements, que ce soit les *creux*, les *secs*, les *pâturages*, les bassins ou les *grandes z'eaux*, présente une faune particulière. La connaissance de ces micro-environnements et des habitudes de leurs populations, toute subjective qu'elle puisse être, a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la stratégie adaptative des pêcheurs à leur milieu. Ainsi, traditionnellement, les pêcheurs saintois associaient-ils à chacun de ces micro-environnements des variétés de poissons particulières que l'on ne pouvait pêcher que selon des techniques précises, à des saisons bien définies :

- 1) La *traîne* exclusivement réservée aux grandes espèces migratrices (thon, *thazard*, *dorade*) se pratiquait dans les canaux de janvier à juin ;
- 2) La *senne* dont les activités sont réparties sur toute l'année s'applique à de nombreuses espèces de poissons (cola, orphie, *balaou*, thon, bonite, *coulirou*, *cahu*) évoluant en banc à condition toutefois qu'ils s'approchent suffisamment des côtes ;
- 3) La *pêche au creux*, pratiquée de décembre à février, a pour objet comme son nom l'indique la poursuite des poissons de fonds, au-delà de deux cent cinquante brasses parfois (*vive-à-creux*, *vivano*, *œil-de-bœuf*) ;
- 4) La *pêche au casier*, pratiquée sur les hauts fonds avoisinant les côtes, s'applique à une multitude d'espèces sédentaires, plus de soixante ; on pratique cette technique de juin à décembre principalement ;
- 5) Enfin, la *pêche à la ligne* ou, comme disent les marins la *pêche-pêche* se pratique sur les *pâturages* en toutes saisons.

Ce calendrier des activités de pêche, basé sur la perception que les marins avaient de leur environnement, conçu et adapté à la suite d'une longue expérience des choses de la mer, devait être profondément perturbé par le

moteur et les nouvelles techniques de sennage. Lors de notre séjour sur le terrain, plusieurs pêcheurs nous ont signalé que les grands poissons migrateurs avaient changé leur saison ou encore que les bancs de poissons n'entraient plus comme avant dans les anses et les baies. Certains attribuaient ces changements aux caprices des poissons, d'autres affirmaient que les résidus de pétrole et le va-et-vient des canots à moteur souillaient les bassins et perturbaient leur tranquillité ; la majorité s'entendait pour déplorer les effets nocifs des bombes atomiques. Il faut certes retenir quelque chose de ces diverses explications ; pourtant les causes de ces changements sont plus immédiates.

Il est fréquent aujourd'hui que l'on pêche les grands poissons migrateurs dès la fin de novembre et la saison de *traîne* se poursuit tard en juillet. Cet allongement de deux mois dans la campagne de *traîne*, que les pêcheurs attribuent à un changement dans les mœurs des poissons migrateurs, s'explique de lui-même lorsque l'on sait qu'avec le moteur les marins vont rechercher les bancs plus tôt et les suivent plus tard et plus loin. Du temps de la voile, la saison était plus tardive car au lieu de monter vers les bancs, comme c'est l'habitude aujourd'hui, on attendait que ces derniers s'approchent des côtes de l'île. D'autre part, la saison était écourtée du fait qu'on abandonnait la poursuite plus tôt, sans doute à cause de la fatigue accumulée pendant quatre à cinq mois de dure navigation à la voile et aussi par suite de la dispersion progressive des bancs qui rendait le travail beaucoup plus hasardeux.

On compte aujourd'hui à Terre-de-Haut une vingtaine de *sennes à terre* pratiquement inutilisées. Ce matériel délaissé témoigne éloquemment de la disparition presque complète des bancs de poissons en bordure des côtes. Cette désertion des anses et des baies est peut-être en partie due à des variations dans les conditions de température de l'eau, de l'indice nutritionnel et du degré de salinité. Il semble pourtant que l'absence prolongée des bancs en bordure immédiate des côtes soit principalement due aux nouvelles techniques de sennage. En effet, ces techniques permettent de senner les bancs de poissons alors qu'ils sont encore éloignés des côtes.

La *pêche au creux* et la pêche aux casiers ont aussi subi l'influence du moteur. Ainsi, bien que la meilleure saison de *pêche au creux* reste de décembre à février, on la pratique maintenant toute l'année. Les *vivanos* et *œils-de-bœuf* étant des poissons sédentaires, l'impossibilité de les pêcher hors saison tenait non pas aux poissons eux-mêmes mais bien aux forts courants qui entraînaient les lignes et les canots. Étant donné la profondeur où se trouvent ces poissons, il était impossible d'ancrer le canot et il fallait soutenir à la rame. Avec le moteur, ce travail est de beaucoup facilité et on arrive à faire de bonnes pêches en dehors de la saison traditionnelle.

Le casier ou nasse est le seul instrument de pêche automatique que les Saintois utilisent couramment. Il suffit de le mouiller à proximité des

pâturages et il travaille seul. Maintenant qu'avec le moteur on peut se déplacer rapidement, facilement et avec précision, bien des pêcheurs mouillent quelques casiers durant toute l'année et consacrent quelques heures chaque semaine à les lever. Cette technique d'appoint assure à toute période de l'année le court-bouillon quotidien.

L'accroissement des zones de pêche et le façonnage d'un nouveau calendrier des activités de pêche résultent en définitive de la nouvelle vision que les pêcheurs saintois ont de leur milieu. Cette vision leur a permis d'exploiter des richesses qui, bien que déjà présentes du temps de la navigation à voile, leur étaient masquées par la vision subjective, c'est-à-dire restrictive, qu'ils avaient de leur univers. L'utilisation du moteur et la pratique de nouvelles techniques de sennage ont aussi perturbé l'écologie objective des territoires de pêche. Ces instruments ont augmenté la pression exercée par l'homme sur ces territoires. Ainsi, l'allongement des saisons de pêche pour les poissons de *traîne*, de nasse et de *creux*, la prolifération des casiers, l'augmentation de la mobilité des canots, ont contribué à appauvrir, à tarir parfois, certains *pâturages*. Peu instruits des cycles biologiques des diverses espèces de poissons, de leur rythme de croissance, de leur taux de reproduction, les marins ont mis en danger, de façon bien souvent inconsciente, la source de leur richesse par une prospection abusive des mêmes fonds. Ils comprennent de plus en plus l'importance de l'utilisation rationnelle des richesses de la mer et affirment que l'appauvrissement de certains fonds est aussi dû à l'introduction des masques sous-marins, les *vitres*, qui permettent de localiser facilement le poisson et au développement rapide, ces dernières années, de la pêche sous-marine que pratiquent un nombre croissant de touristes. Quoi qu'il en soit, les pêcheurs saintois sont confrontés là à un grave problème auquel il leur faudra trouver rapidement une solution. Cette solution ne saurait être uniquement technologique puisqu'elle implique une certaine coopération entre les pêcheurs.

C. Changements socio-économiques

Les changements technologiques et écologiques ont contribué à bouleverser l'organisation socio-économique de la pêche à Terre-de-Haut, en particulier sous deux aspects : la *modification des lois coutumières régissant le partage des prises* et la *transformation des modes d'accès* aux richesses de la mer.

Traditionnellement, on partageait les prises pour toutes les activités de pêche, la senne exceptée, en autant de lots qu'il y avait de marins à bord plus un. Ce lot supplémentaire représentait l'indemnité que touchait le propriétaire des agrès (canot, lignes, nasses...). Par exemple, si le patron était propriétaire de tous les agrès, comme c'est habituellement le cas, et si l'équipage comptait trois marins (un patron, deux matelots), les prises étaient divisées en quatre lots égaux dont deux allaient au patron et un à chaque matelot. Le moteur devait

perturber ce partage des prises. La coutume s'est établie d'accorder un lot au propriétaire du moteur et de plus de répartir uniformément sur tout l'équipage les dépenses de combustible. Ainsi, si le patron est propriétaire de tous les agrès, moteur compris, et si l'équipage compte trois marins (un patron, deux matelots), on retire d'abord de la pêche une quantité de poissons de valeur égale aux dépenses encourues pour le moteur et les prises restantes sont divisées en autant de lots qu'il y a de marins à bord plus deux, un lot pour les agrès et un lot pour le moteur. Ainsi, le plus souvent, le patron touche trois lots et chaque matelot un seul. Avantageux pour tout l'équipage sur le plan du travail, le moteur devient bientôt une source de conflits. Le rapport économique patron-matelot de deux à un qu'il était passé brusquement à trois pour un. Ce changement crée un déséquilibre marqué entre les patrons et les matelots, déséquilibre d'autant moins justifié que le prix d'achat du moteur, particulièrement les moteurs dont la puissance est inférieure à 20 chevaux-vapeur, ne représente qu'un investissement annuel de 600 à 700 francs (U.S. \$140), soit moins de 10 % du revenu annuel moyen d'un patron pêcheur (Archambault, 1968). Cela n'est certainement pas étranger à l'augmentation des querelles au sein de l'équipage, à l'instabilité de la main-d'œuvre ainsi qu'à la prolifération de nouveaux équipages.

Les activités de senne n'ont pas échappé à ces transformations. Nous avons exposé plus haut les conditions de partage des prises en vigueur autrefois pour la *senne à terre*. La *senne au large* et en *haute mer* obéissent pratiquement aux mêmes règles mais tous les marins qui participent au coup de senne sont considérés comme *doubles*, les moteurs impliqués dans la pêche touchent leur lot et les dépenses de carburant sont réparties sur l'ensemble des participants.

La disproportion économique existant au sein de la triade matelot, patron pêcheur, maître senneur, est encore ici source de querelles. Cette inégalité est d'autant plus remarquée qu'elle s'établit pratiquement suivant une progression géométrique de raison trois. Par exemple, lorsque le maître senneur touche 27 kilos de poisson, le patron pêcheur en obtient 9 et le matelot 3. Les pêcheurs reconnaissent pour la plupart que les investissements consentis par les maîtres senneurs pour l'achat des sennes de nylon sont importants et que de ce fait ils ont légitimement droit à une plus grande part des prises. Pourtant ils estiment que la part de la senne, égale à la moitié des prises, est surestimée. Si une telle disposition avait son sens autrefois alors que le maître senneur devait étendre sa senne de coton au soleil pour qu'elle ne pourrisse pas et devait l'arroser par très grande chaleur pour qu'elle ne brûle pas, alors qu'il fallait passer de longues heures à reticoter les mailles de la senne usées par le frottement sur les fonds ou déchirées sur les cayes ou par un casier oublié, aujourd'hui, avec les sennes de nylon, cette répartition paraît abusive. Les matelots, de plus, comprennent mal pourquoi on leur fait supporter une partie des dépenses du moteur vu que ce dernier touche déjà son lot.

L'écart économique existant entre les maîtres senneurs, les patrons pêcheurs et les matelots a encore été aggravé par la transformation des modes d'accès aux richesses de la mer c'est-à-dire par l'ensemble des règles tacites qui régissent cet accès. Traditionnellement, tout Saintois ou Saintoise pouvait participer à la *senne à terre*. Il était reconnu, lorsqu'un banc de poissons entrait dans les anses, que le marin qui avait repéré le banc le premier tenait le coup¹ pour le maître senneur de son choix. Signalons aussi, que tous les poissons sédentaires ou migrateurs évoluant au large des côtes étaient, vu l'impossibilité de les senner, accessibles également à tous les pêcheurs. Le moteur, en permettant le sennage au large des côtes, a entraîné la disparition progressive des bancs côtiers. Cette disparition a amené, par voie de conséquence, l'extinction des activités de *senne à terre*, ce qui devait avoir de graves répercussions socio-économiques. Elle condamnait à un chômage perpétuel une foule de *tirants* (hommes, femmes, enfants) pour la plupart « économiquement faibles ». Ils perdaient ainsi une source de revenu qui, si faible soit-elle, représentait un des rares moyens d'améliorer leur subsistance.

Le développement de la *senne au large* et en *haute mer* a modifié l'accès aux poissons du large. Les patrons pêcheurs doivent maintenant disputer aux maîtres senneurs cette richesse traditionnellement réservée à la pêche à la ligne. Ces disputes donnent lieu à des combats en mer. On voit alors les patrons pêcheurs à bord de leur canot sillonner les bancs en tous sens afin qu'ainsi dispersés on ne puisse les senner. Ce genre de combat, assez fréquent d'ailleurs, s'observe aussi dans les bassins où patrons pêcheurs et maîtres senneurs ou bien maîtres senneurs entre eux se disputent la priorité du droit de pêche en entravant délibérément et mutuellement les manœuvres des opposants. Il arrive même que l'on fasse intervenir la gendarmerie pour régler le différend.

Les transformations économiques engendrées par le moteur ou les nouvelles sennes ont eu pour effet de séparer économiquement les matelots des patrons pêcheurs et des maîtres senneurs, le nouveau partage favorisant constamment les maîtres senneurs au détriment des patrons pêcheurs et surtout des matelots. Ce phénomène de « vase communicant », où ce qui est gagné par une catégorie de marins est proportionnellement retranché à une autre catégorie de pêcheurs, nous laisse penser qu'à Terre-de-Haut les richesses de la mer sont considérées comme un « bien limité » (Foster, 1965). Sans étendre le modèle du bien limité à tous les secteurs de l'économie saintoise, il semble qu'il s'applique très bien à la vision que les pêcheurs saintois ont des richesses de la mer : non seulement ces ressources sont considérées comme existant en

¹ Opération qui consiste à placer un canot à proximité du banc repéré pour indiquer que le banc a été localisé et qu'un maître senneur va tenter de l'encercler. Chaque canot ainsi placé donne droit à vingt-quatre heures de pêche exclusive sur le banc. S'il y a plusieurs canots, le droit de pêche passe tous les vingt-quatre heures aux différents propriétaires des canots suivant l'ordre de leur arrivée sur les lieux.

quantité limitée mais il n'existe aucun moyen local, c'est-à-dire immédiatement au pouvoir des pêcheurs, d'augmenter cette quantité. Dans cette optique, on s'explique mieux la désapprobation sociale qui frappe les pêcheurs trop « vaillants », leur zèle entraînant qu'ils « s'accaparent » ainsi une part accrue d'un gâteau aux dimensions par ailleurs toujours constantes. On dira que ces pêcheurs « pensent que la mer leur appartient » alors qu'en fait elle est la propriété de tous.

D. Changements culturels

Tous ces changements technologiques, écologiques et socioéconomiques, ont contribué à modifier le faciès culturel de la communauté saintoise. La première transformation est apparue dans la nature et la qualité des relations interpersonnelles au sein de l'équipage. L'image traditionnelle du patron considéré un peu comme un père, comme un maître artisan, fut rapidement modifiée. La simplification de l'art de la navigation, la transformation des techniques de pêche de même que le déplacement des zones de prospection, ont tôt fait de miner les assises sur lesquelles le patron fondait son expérience. Il devenait à cet égard non seulement l'égal des jeunes marins, mais souvent il lui arrivait, vu la plus grande résistance qu'il offrait aux innovations, de prendre du retard sur ces derniers. Faute d'une expérience accrue, il ne restait plus au patron que sa qualité de père pour fonder son ascendant. Les nouvelles lois de partage des prises ont rapidement détruit ce reliquat. En effet, il faut être un père bien dénaturé, pensent les Saintois, pour tirer profit du travail de ses fils. Ainsi privé de ses deux atouts majeurs, le patron apparaît sous un nouveau jour. Il ne représente plus désormais qu'un propriétaire, d'autant moins prisé qu'une partie de sa richesse provient de l'exploitation abusive de ses matelots.

Ces changements ont entraîné la prolifération de nouveaux patrons et une grande instabilité dans la main-d'œuvre. De plus en plus, de jeunes marins s'établissent patrons¹. On assiste donc à la *prolifération des canots* : 120 canots pour un peu plus de 300 marins, indiquent la volonté des jeunes marins saintois de devenir leurs propres patrons et de jouir ainsi de plus grands avantages sociaux et économiques et soulignent le déséquilibre croissant entre la flottille saintoise et le nombre des marins disponibles. Ce manque de main-d'œuvre est pour une bonne part la cause de l'instabilité des équipages. Souvent un patron ne s'attache un matelot qu'en lui concédant une part accrue sur les prises. Ce marchandage entraîne une surenchère entre les patrons qui

¹ Pour être patron pêcheur il faut avoir servi comme matelot durant une période minimale de 18 mois, posséder un canot enrôlé, c'est-à-dire déclaré à l'Inscription maritime et avoir un équipage (un ou deux matelots) fixé suivant le tonnage du canot. Ce sont là, l'équipage excepté, des conditions relativement faciles à remplir surtout depuis que le versement des allocations familiales (1964) aux pêcheurs leur procure une source de revenu supplémentaire facilitant l'achat d'un canot et d'un moteur.

dégénère parfois en querelles. Les matelots, d'ailleurs, conscients de cette situation, ne se privent pas d'exercer une pression qui indispose les patrons impuissants à riposter. La mobilité de la main-d'œuvre est aussi due à la nouvelle nature des liens entre patron et matelots. Il n'est plus question de liens affectifs, ni même moraux. Le patron est un employeur et le matelot son employé. Quand on sait la répugnance des Saintois à dépendre d'un patron, surtout lorsque ce dernier est Saintois, on comprend qu'aujourd'hui les relations au sein de l'équipage soient fréquemment instables, tendues et orageuses même.

La communauté saintoise traditionnelle de Terre-de-Haut constituait une société homogène, sans classe. On y retrouvait, cependant, une certaine hiérarchisation des individus. Cette dernière, basée principalement sur les critères de l'âge et de l'expérience, donnait lieu à la formation de trois groupes : les anciens, les hommes d'âge mûr et les jeunes gens. À chacun de ces groupes correspond un statut socio-économique, résultat du nombre plus ou moins important d'années que chacun des membres de ces groupes a passé à travailler. À l'intérieur de chacun de ces groupes, il y a bien sûr des individus plus favorisés que d'autres ; pourtant l'homogénéité de ces ensembles est caractéristique. Le fait par exemple qu'il y avait une vingtaine de *sennes à terre*, propriété presque exclusive des hommes d'âge mûr, montre jusqu'à quel point la distribution des agrès et l'accès aux richesses de la mer étaient partagés. Le moteur et les nouvelles techniques de sennage devaient modifier cette organisation. Au critère de l'âge, accepté et acceptable en ce qu'il est passager et s'applique également à chacun, se substitue un critère économique aléatoire. Ce changement est fondamental puisque, de prescrite qu'elle était, la hiérarchisation sociale s'appuie de plus en plus sur un caractère acquis. Certes la présence de groupes économiquement distincts n'est pas un phénomène inconnu à Terre-de-Haut, ce qui est nouveau cependant, c'est la réduction de l'équation traditionnelle âge + richesse = position sociale en une nouvelle équation où seule la richesse détermine la position d'un individu dans la société. Ainsi les catégories « ancien », « homme d'âge mûr » et « jeune homme » sont-elles remplacées par des catégories socioprofessionnelles « maître sennier », « patron pêcheur », « matelot » qui, bien que relativement homogènes quant aux revenus, sont très disparates quant à l'âge de leurs membres.

Cette situation entraîne des conflits de générations mais, plus encore, elle porte atteinte à l'idéal d'autonomie que nourrit chaque Saintois. En effet, si le Saintois moyen acceptait, comme on l'a vu, une certaine disproportion économique au niveau des catégories traditionnelles, il n'accepte pas une telle disparité au niveau individuel. Dans l'hypothèse du « bien limité » cela équivaldrait à l'accaparement par quelques-uns d'une fraction importante des richesses disponibles au détriment des autres Saintois. C'est là une forme d'aliénation qu'il ne peut tolérer. Cette réalité nous fait croire que ce nouveau

type de hiérarchisation sociale est transitoire et qu'il disparaîtra graduellement au profit d'un classement plus « équitable » pour tous. D'ailleurs, les premiers symptômes de ce nivellement social existent déjà à Terre-de-Haut. On les perçoit dans le rude contrôle social tacite auquel sont soumis les pêcheurs trop prospères et dans la multiplication des nouveaux maîtres senneurs et patrons pêcheurs qui entraîneront nécessairement une nouvelle répartition des richesses.

Les valeurs collectives n'ont jamais été à la mode à Terre-de-Haut et nous avons vu que traditionnellement la société saintoise est caractérisée par une certaine atomisation des rapports sociaux. Les bouleversements auxquels les Saintois ont été soumis ces dernières années ont accentué cette tendance. La faiblesse caractérisée des liens organiques formels entre les individus au niveau de la parenté, de l'économie ou de la politique, rend compte de cette réalité. L'accentuation de l'atomisme social nous apparaît aussi bien dans les échecs encourus à la suite de quelques tentatives de coopération que dans l'augmentation des querelles ouvertes et la prolifération des pratiques magiques.

Il y a peu à dire sur les échecs répétés qu'ont connus toutes les tentatives de coopération sinon qu'ils résultent non pas d'un vice de forme mais d'une impossibilité de fond. Les Saintois ne veulent pas de ce type d'organisation puisqu'il implique que chacun délègue une partie de son autorité, de son autonomie à un autre. De plus on est prêt à sacrifier un mieux-être si celui-ci doit entraîner qu'un autre en profite davantage, et cela explique bien des échecs. D'ailleurs, le fait que toutes ces tentatives de travail coopératif aient été amorcées soit de l'extérieur, soit par des étrangers, témoigne du manque d'intérêt des marins saintois pour ce genre d'organisation.

L'augmentation des querelles et des pratiques magiques est un phénomène plus intéressant car il est l'expression concrète du déséquilibre instauré par l'introduction du moteur et des nouvelles techniques de sennage. Il est intéressant de noter que la majorité des querelles que nous avons observées implique des individus de niveaux économiques différents, les pêcheurs les plus riches étant continuellement attaqués, jalouxés, calomniés. Il semble que ces querelles aient pour fonction de miner la réputation de ces derniers, contrebalançant de la sorte les avantages qu'ils se sont « accaparés » sur le plan économique. Les pratiques magiques, phénomène ancien à Terre-de-Haut, n'ont pas vraiment augmenté mais ont reçu de nouvelles fonctions. Traditionnellement réservées à conjurer les éléments (Price, 1964), elles servent maintenant contre les marins trop prospères. On va donc à la Guadeloupe, car il n'y a pas de *quimboiseurs* à Terre-de-Haut, consulter à grands frais les *quimboiseurs* pour qu'ils indiquent une recette, préparent une potion, recommandent une incantation, susceptibles de mettre fin à la prospérité de tel ou tel pêcheur. Ces maléfices, sans grandes conséquences

pour la pêche, dérivent les tensions entre les pêcheurs, les atténuent considérablement, réduisent les querelles ouvertes et permettent à la société dans son ensemble de fonctionner sans trop de heurts.

CONCLUSION

L'agencement de cette description des changements socioculturels est purement méthodologique et ne postule en rien l'ordre dans lequel ces derniers se sont enchaînés. Il ne faut surtout pas y voir un cheminement simple de cause à effet. Nous n'avons décrit dans ce travail que les actions et réactions engendrées à la suite de l'introduction d'éléments techniques concernant les activités de la pêche. La communauté saintoise de Terre-de-Haut a connu, ces dernières années, d'autres transformations importantes telles l'introduction de la sécurité sociale, l'électrification à temps plein, la construction d'un aéroport et de deux hôtels de même que le développement du tourisme, qui sans aucun doute ont elles aussi modifié la culture traditionnelle des Saintois. Si nous avons traité uniquement des innovations portant sur les activités de pêche c'est parce que ce secteur d'activité fut et demeure primordial dans l'économie saintoise et parce que ces innovations furent chronologiquement les premières à apparaître, ce qui simplifiait de beaucoup leur étude.

On perçoit à travers le secteur de la pêche que la société saintoise est en pleine transformation. Cette transformation ne se limite pas à un seul palier de la réalité sociale mais en atteint tous les niveaux. Les réactions ainsi entraînées sont cependant fort diverses à chacun de ces niveaux. Les niveaux technologique, écologique et économique sont plus ou moins perméables au changement alors que le niveau des valeurs a réagi différemment. Cette constatation, si elle confirme le phénomène depuis longtemps connu de la plus grande résistance des valeurs aux changements, nous indique, cependant, qu'aucun changement n'est indifférent même à ce niveau. Les valeurs traditionnelles, sous ce nouvel éclairage d'une situation inhabituelle doivent ou disparaître ou reprendre le contrôle de cette situation. C'est exactement ce qui s'est produit à Terre-de-Haut où les valeurs individualistes loin d'être affaiblies par les introductions technologiques ont à l'inverse été renforcées, donnant lieu à une plus grande atomisation des rapports sociaux.

JEAN ARCHAMBAULT

14

Régime foncier et configuration domestique.

Le cas de Marie-Galante

Par Georges Létourneau

I. PROFIL ÉCONOMIQUE DE MARIE-GALANTE : LE CONTEXTE DE LA RÉFORME FONCIÈRE

[Retour à la table des matières](#)

Située à une trentaine de kilomètres au sud-est de Pointe-à-Pitre, l'île de Marie-Galante est la dépendance principale de la Guadeloupe ; elle est administrativement subdivisée en trois communes dont les appellations coïncident avec celles des trois bourgs : Saint-Louis, Capesterre et Grand-Bourg.

Sa population est d'environ 18 200 habitants qui se répartissent assez également entre les trois communes. Les bourgs, et particulièrement Grand-Bourg, voient leur population s'accroître régulièrement tandis que diminue celle des zones rurales, diminution qui connaît actuellement une accélération critique. Malgré un fort excédent des naissances sur les décès, la population de l'île ne subit qu'un très faible accroissement général en raison d'une émigration continue des jeunes vers le « continent » guadeloupéen où ils trouvent travail salarié et vie urbaine (voir chap. 3).

La superficie totale de l'île est de 14 932 hectares, dont plus de 3 666 (24 %) sont actuellement cultivés. La production de la canne à sucre fournit le seul produit exportable de Marie-Galante et, depuis quelques années, une usine concentre la quasi-totalité de cette production. La pêche et l'agriculture de subsistance trouvent preneurs sur place et une faible proportion de leur produit (moins de 20 %) est acheminée de façon dispersée vers les marchés de la Guadeloupe et vers les îles avoisinantes. Aucune industrie d'importance n'a été établie sur l'île, si ce n'est l'exploitation sucrière elle-même.

Marie-Galante a connu sa première mise en valeur commerciale dès 1653 avec l'arrivée des premiers colons venus de France. Le territoire de l'île fut ultérieurement divisé en 105 habitations sucrières qui fonctionnaient indépendamment et, au prix du système esclavagiste, Marie-Galante connut une certaine prospérité économique jusqu'en 1848.

L'abolition de l'esclavage signifiait automatiquement l'effondrement de ce système. Les planteurs européens et blancs créoles s'expatrièrent et, graduellement, abandonnèrent terres et propriétés. L'économie de Marie-Galante tendit vers l'autosubsistance alimentaire.

L'émigration massive des anciens exploitants coïncidant avec l'invention des usines sucrières à vapeur, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, allait graduellement asphyxier les exploitations trop morcelées : les moulins à vent cessèrent de tourner et les propriétés se regroupèrent autour de sucreries mécanisées et de grosses distilleries. Dès 1920, les cent cinq anciennes sucreries et rhumeries de Marie-Galante sont remplacées par quatre usines (Grande Anse, Dorot, Pirogue et Robert) et douze distilleries. Cette première concentration des points de broyage devait s'avérer insuffisante puisque, après une bien courte période, l'usine Dorot devait fermer ses portes (1927) et, la concentration des petites usines se poursuivant, l'usine Pirogue fut absorbée par l'usine Grande Anse (1946). Un phénomène semblable affecta la production « rhumière » et, aujourd'hui, on ne compte plus que cinq distilleries sur l'île.

En 1959, l'usine Robert devait suspendre définitivement ses opérations et la gestion de ses terres passa au domaine public, c'est-à-dire au département de la Guadeloupe. Le contingentement sucrier de Marie-Galante était alors fixé à 5 800 tonnes de sucre, soit 4 800 tonnes pour l'ensemble Grande Anse-Pirogue et 1 000 tonnes pour l'usine Robert. La fermeture de cette troisième usine allait déclencher une sérieuse crise économique locale puisque l'unique usine restante ne pouvait assurer à elle seule le broyage de toutes les cannes de l'île, même dans le cadre d'un contingentement restrictif. Ce contingentement, de 4 800 tonnes de sucre pour toute l'île de Marie-Galante, limitait la production moyenne de canne par planteur à 27 tonnes de cannes par année alors que la moyenne annuelle de production atteignait 53 tonnes de cannes par planteur pour l'ensemble du territoire guadeloupéen.

Afin de remédier à ce déséquilibre économique, des sondages pédologiques furent effectués en 1960 sur l'ensemble de l'île et confirmèrent que la principale vocation agricole de Marie-Galante était la culture de la canne à sucre. Une enquête faite à la demande du Conseil général de la Guadeloupe suggéra la construction d'une sucrerie moderne en remplacement de l'usine Robert, vétuste et inutilisable, tandis que la capacité de l'usine Grande Anse (450 tonnes de cannes broyées par jour d'activité) ne pouvait suffire à traiter la totalité des cannes que pouvaient produire les 2 700 agriculteurs de l'île. Par la

suite le gouvernement attribua, le 30 novembre 1960, un contingent supplémentaire de 10 000 tonnes de sucre au titre exceptionnel de la mise en valeur du territoire marie-galantais. L'économie de l'île était en mesure de repartir.

En raison de l'impossibilité de traiter immédiatement et sur place une production potentiellement triplée, il fut décrété que les cannes excédentaires seraient temporairement acheminées par bateau vers une usine majeure de la Guadeloupe, l'usine Darboussier. Cette coûteuse opération, entièrement à la charge du département de la Guadeloupe, se poursuivit jusqu'à la fin de la récolte de 1964, date à laquelle commença la construction de la nouvelle sucrerie.

Plusieurs solutions avaient été envisagées pour celle-ci acquisition d'une usine d'occasion à Porto Rico, transfert d'une usine martiniquaise, etc. Ces solutions aléatoires restèrent en suspens jusqu'au jour où le propriétaire de l'usine Grande Anse, le planteur André Bon, fit offre de vente de son usine et de son domaine sucrier.

Le département de la Guadeloupe décida alors de mettre au point une opération intégrée, agro-industrielle, confiée à la Société d'équipement de la Guadeloupe (S.O.D.E.G.), société d'économie mixte dont il était actionnaire. Agissant sous le contrôle direct du département et de la direction de l'Agriculture, la S.O.D.E.G. les représenta dans les transactions.

L'acquisition de l'usine Grande Anse impliquait la concentration de la production sucrière sur un seul pôle de traitement : disposant d'un contingent peu limitatif (4 800 tonnes plus 10 000 tonnes de sucre par an), une telle entreprise unique s'assurait une rentabilité certaine et les projets d'usines de complément furent abandonnés.

Le 11 juillet 1963, l'acte de vente était signé entre l'ancien propriétaire du domaine Bon et la S.O.D.E.G. ; de plus, à cette date, la S.O.D.E.G. avait acquis les terres du domaine Robert par versement symbolique au Trésor du département de la Guadeloupe. Dès la fin de la récolte de 1964 des travaux de rénovation étaient entrepris à l'usine Grande Anse en vue de l'extension de sa capacité de broyage de 450 à 2 000 tonnes de cannes par jour d'activité. Trois années plus tard, cette usine était devenue une des plus modernes de la Guadeloupe. L'usine centrale de Marie-Galante est dès lors constituée en société mixte où sont représentés l'État et le Conseil général pour 33 %, les tributaires marie-galantais pour 33 % et des capitaux privés. Cette société est connue sous le nom de Société sucrière de Marie-Galante ou S.O.S.U.M.A.G.

En juin 1966, le nombre des exploitants agricoles réels sur le territoire de Marie-Galante était estimé à 2 700. À cette date, la S.O.D.E.G. gérait les 5 487 hectares (dont 1 943 en culture) des domaines Bon et Robert, terres auparavant

exploitées par les colons des deux plus puissants propriétaires de l'île. La S.O.D.E.G. visait alors à instituer une réforme foncière extensive sur ces domaines, projet qui devait s'offrir en modèle à l'ensemble du département de la Guadeloupe.

Au moment de la prise en charge par la S.O.D.E.G., la culture des terres relevait de deux modes d'exploitation : le faire-valoir direct et le colonat partiaire. L'acquisition par la S.O.D.E.G. de plus de la moitié (53 %) des terres cultivées de l'île introduisit un mode intermédiaire de tenure des terres, que l'on désignera ici sous l'appellation de « plantation S.O.D.E.G. » ; il s'agit d'un lotissement avec accession à la propriété, la terre étant cultivée par l'attributaire en conformité avec les normes d'exploitation de la S.O.D.E.G.

L'importance relative de chaque mode est présentée au [tableau 1](#). La propriété temporaire de plus de la moitié des terres cultivées par une société telle que la S.O.D.E.G., et la mise en œuvre d'une réforme foncière associée à une modernisation profonde des conditions d'exploitation affectent directement la majorité (62 %) des exploitants agricoles de Marie-Galante et indirectement le système économique de l'île tout entière. C'est ainsi qu'au cours des trois dernières années, la S.O.D.E.G. a centralisé le traitement des cannes sur une seule usine moderne, a coordonné d'importants travaux de voirie, a introduit des techniques plus rentables de production et a préparé un programme de lotissement et de vente des terres aux exploitants qui étaient antérieurement colons sur les plantations Bon et Robert.

TABLEAU 1
Tenure du sol à Garel-Calebassier

Mode de tenure	Nombre d'agriculteurs		Surface cultivée	
	N	%	HA	%
Faire-valoir direct	529	20	1029	28
Plantation				
S.O.D.E.G.	1684	62	1943	53
Colonat partiaire	487	18	694	19
Total	2700	100	3666	100

L'étude qui suit consiste en une analyse des répercussions probables du programme de lotissement de la S.O.D.E.G. sur les cellules domestiques, et en une estimation des effets principaux de la généralisation du système de petite propriété dans le contexte d'une monoculture d'exportation centralisée.

Le cas particulier de Marie-Galante présente donc une valeur exemplaire pour la compréhension des diverses implications humaines des changements fonciers en cours aux Antilles.

II. UN SECTEUR D'OBSERVATION : GAREL-CALEBASSIER

Aux Antilles françaises, la tâche de l'ethnologue des communautés paysannes est, dès le départ, compliquée par l'absence de frontières réelles entre les groupements humains et par l'apparente homogénéité de l'habitat dispersé. Bien qu'il existe un grand nombre de délimitations administratives et territoriales (limites entre sections communales, localisation d'anciennes habitations ou de plantations actuelles, lieux-dits, zones géographiques d'une riche toponymie), aucune d'entre elles ne représente un découpage des aires véritables d'interaction sociale. À vrai dire, la population rurale, particulièrement à Marie-Galante, n'est pas segmentée en communautés, mais forme plutôt un tissu de relations établies de proche en proche par contiguïté résidentielle.

Dans un tel milieu et lorsque l'objet de l'étude se prête à une approche statistique, il est possible de découper un *secteur type*, d'étendue définie, au sein d'une section rurale. Lorsque le secteur d'observation est suffisamment étendu, cette approche présente l'avantage de respecter les ensembles minimaux d'interaction établis naturellement par contiguïté territoriale. C'est pourquoi on a préféré concentrer les observations sur la totalité de la population qui réside au sein d'un secteur arbitrairement limité à quatre kilomètres carrés, secteur qui recouvre en grande partie les sections communales de Garel et de Calebassier au centre du plateau fertile mariegalantais (voir [carte 1](#)).

Au début de l'été 1967, une moitié du secteur Garel-Calebassier tombait sous la juridiction de la S.O.D.E.G. pour l'application immédiate des premières phases de la réforme agraire. Dans cette zone d'exploitation intense coexistaient encore dans une proportion égale les petites propriétés et les plantations d'usine sur lesquelles s'amorçait la transformation foncière.

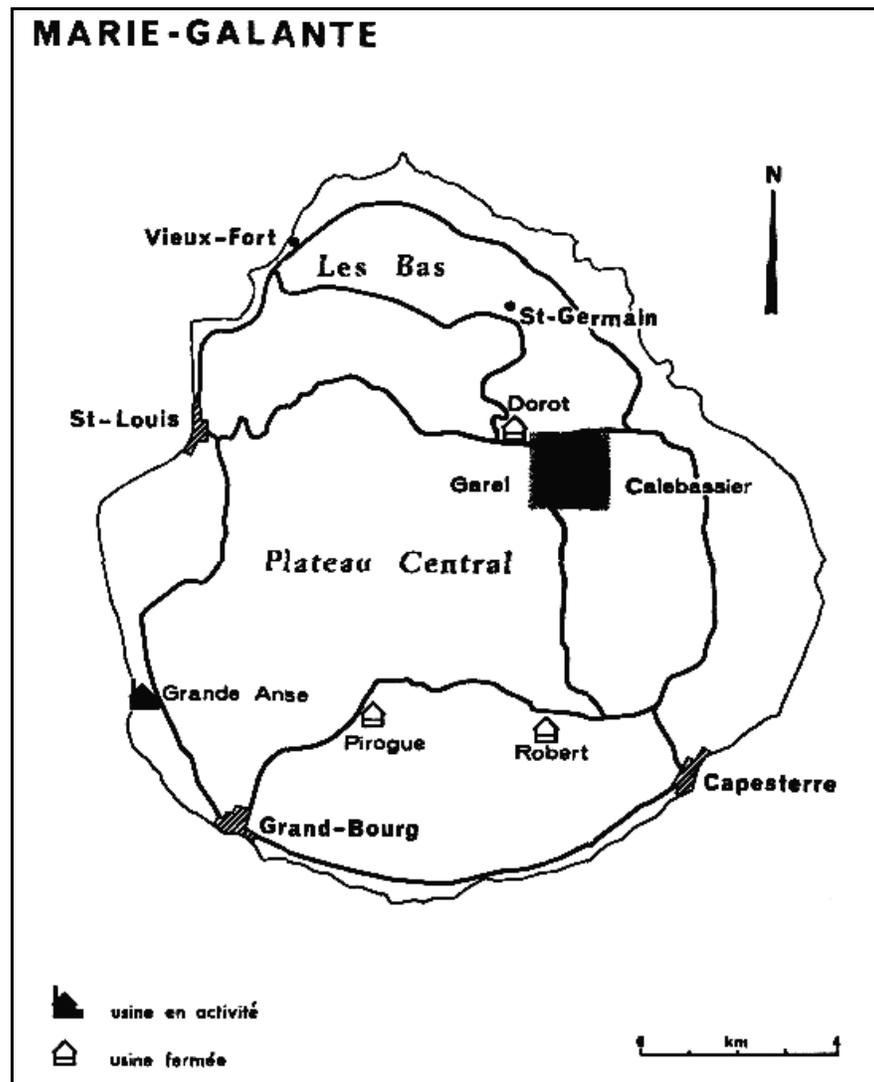
Au sein du territoire ainsi défini chaque unité d'observation consiste en un groupe de corésidences, ou *maisonnées*. Une maisonnée inclut toutes les personnes qui demeurent dans une même maison et qui se partagent un fonds commun pour leurs besoins de consommation ; dans les zones rurales, cette cellule de consommation coïncide donc généralement avec la cellule de production (voir, pour un exemple martiniquais, Horowitz, 1967).

L'utilisation de la maisonnée plutôt que de l'exploitant individuel comme unité d'observation permet de mettre à profit les analyses de développement de

la famille antillaise qu'ont établies divers chercheurs (M. G. Smith, 1956 ; G. Dubreuil, 1965 ; E. Clarke, 1957).

Le relevé des territoires exploités par chacune des maisonnées du secteur Garel-Calebassier, en fonction de leur contenu humain, a servi de base à une évaluation des répercussions de la réforme foncière sur la cellule domestique. Ceci peut alors nous permettre de définir les conséquences de la réforme agraire telles qu'elles se manifestent au sein du tissu social.

Carte 1



Les données ont été recueillies pendant la mise en application de la réforme, au cours de deux séjours de trois mois à Marie-Galante, le premier en résidence permanente au sein du secteur Garel-Calebassier (juin-juillet-août

1967) et le second en consultation d'archives et de documents administratifs et en observations sur les incidences de la transformation technologique, tant auprès des agents du changement que des exploitants immédiatement affectés (juin-juillet-août 1968).

Notre objectif est donc de comprendre l'influence du mode de tenure des terres sous un régime foncier hétérogène (où la petite propriété individuelle coexiste avec le système traditionnel de plantation), sur la formation de divers types de cellules domestiques (biparentales ou matrinucléaires).

Pour ce faire on peut poser au départ la double hypothèse que l'existence d'un régime foncier hétérogène stimule, au moins en partie, la formation d'un nombre de cellules domestiques excédentaire par rapport au simple remplacement des générations parentales, et que l'élasticité de l'accès au sol constitue alors un support important, sinon exclusif, de la configuration domestique antillaise traditionnelle.

Dans cette optique on peut se demander si, sous le régime foncier hétérogène de Garel-Calebassier, les maisonnées de diverses structures n'assurent pas leur subsistance à partir de terres obtenues par des voies différentes. L'uniformisation du régime foncier en un système inélastique de petite propriété généralisée n'entraînera-t-elle pas alors des répercussions sensibles sur la formation des cellules domestiques ?

La direction de ces répercussions peut se dégager de l'examen des transformations du mode d'accès au sol et de l'analyse des différences de composition des maisonnées de petits propriétaires et de planteurs S.O.D.E.G., ces derniers, futurs propriétaires, dérivant du groupe des anciens colons traditionnels.

Caractéristiques de la population témoin : écologie et démographie

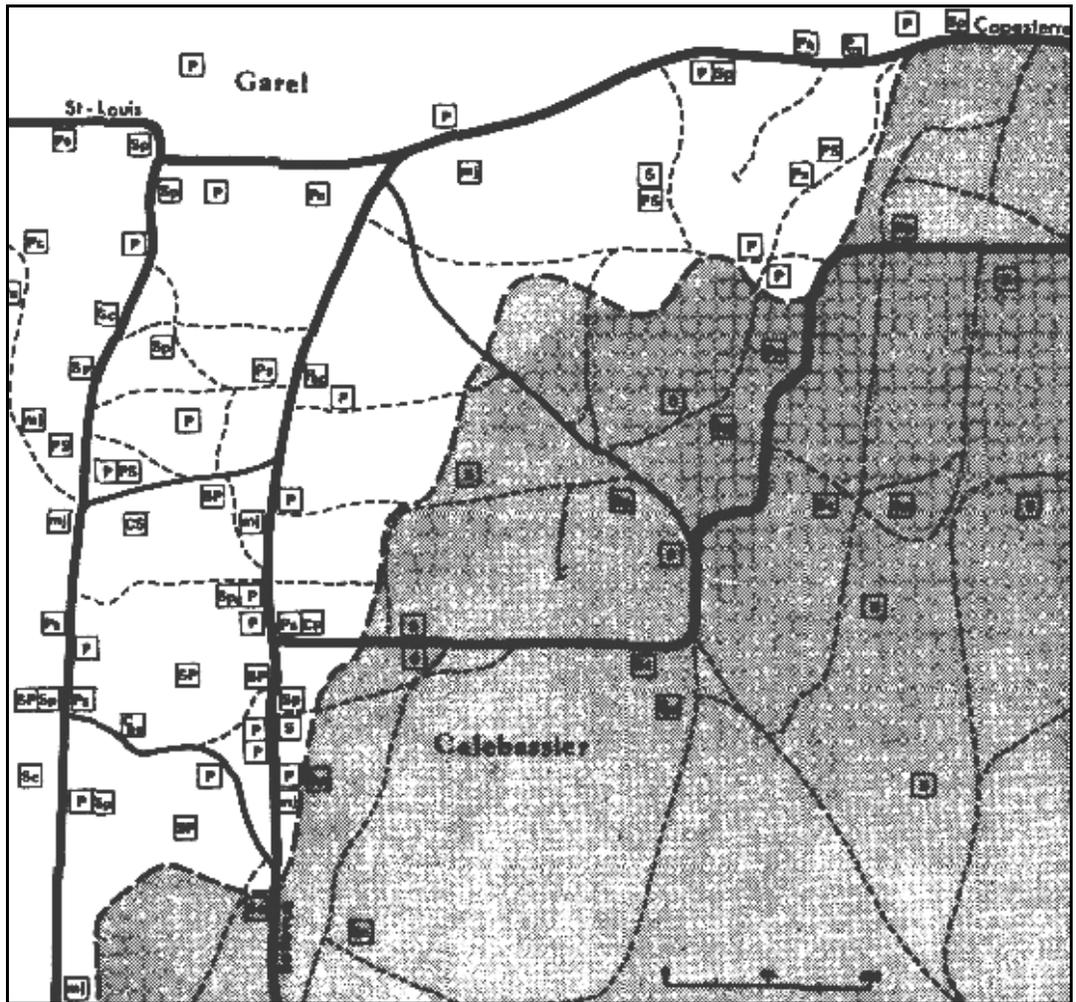
Deux zones géographiques offrent un contraste net par des modes différents de tenure des terres : la zone de petite propriété au nord et à l'ouest et la zone de plantation S.O.D.E.G. au sud et à l'est.

a) *L'hétérogénéité du régime foncier.* Garel-Calebassier se situe dans une région intermédiaire, entre les anciens domaines Bon et Robert, et, de ce fait, couvrait trois modes simultanés de tenure des terres. La zone sud-est de la [carte 2](#), correspond aux terres de l'ancien domaine Robert, administrées par la S.O.D.E.G. depuis 1963 ; les exploitants que l'on y trouvait en 1967 n'avaient aucun droit de propriété sur les parcelles qu'ils cultivaient ; ils étaient régis par un statut d'exploitation de « colonat partiaire » : suivant ce système, un colon

obtient droit de culture sur une ou plusieurs terres possédées par un grand propriétaire (ou par une société) moyennant paiement d'une *redevance en nature* lors de la récolte. Sur les terres administrées par la S.O.D.E.G., cette redevance est passée de 25 % à 20 % de la récolte annuelle de canne à sucre.

Dans ce chapitre, le terme « planteur S.O.D.E.G. » (S) sera utilisé pour désigner un exploitant de terres administrées par la S.O.D.E.G., et l'appellation zone « s » pour désigner la partie du secteur d'observation qui coïncide avec les terres de l'ancien domaine Robert. Le planteur S.O.D.E.G. est donc un individu en transition : autrefois colon, il deviendra progressivement petit propriétaire. À l'étape actuelle de la réforme, il conserve apparemment son statut de colon, et lui-même se perçoit et se désigne ainsi (« colon S.O.D.E.G. »).

Carte 2



Par contre, dans la zone de petite propriété, les parcelles de terre arable sont exploitées en faire-valoir direct. Si elles sont plantées de canne à sucre, le paiement de la récolte est versé entièrement et directement par l'usine au producteur sans retenue de redevance foncière. Pour désigner les exploitants des terres de petite propriété le terme « petit propriétaire » (P) sera utilisé, et l'appellation zone « p » pour la partie correspondante du secteur d'observation qui coïncide assez exactement avec la section communale de Garel.

Dans cette zone « p », quelques petits propriétaires se désistent parfois de leur privilège d'exploitation et, par entente coutumière, permettent à un parent, à un ami ou à tout autre individu jugé acceptable, de cultiver à leur place une ou plusieurs parcelles de leur propriété ; l'exploitant est alors connu comme « colon » (C) du petit propriétaire et les obligations économiques du premier envers le second consistent en une redevance en nature de 25 % à 35 % de chaque récolte.

En 1967-1968, le territoire du secteur Garel-Calebassier était donc exploité sous trois modes de tenure des terres : petite propriété 263 parcelles, 97,2 ha (45 %) ; plantation S.O.D.E.G. 268 parcelles, 108,8 ha (50 %) ; colonat : 42 parcelles, 11,9 ha (5 %).

Ces trois statuts d'exploitation, loin d'être exclusifs l'un de l'autre, se recoupent de façons multiples ; des petits propriétaires doivent compléter leurs revenus en exploitant par ailleurs des terres S.O.D.E.G., et fréquemment des planteurs S.O.D.E.G. ou des colons possèdent quelques dizaines d'ares au sein de la zone de petite propriété fragmentée. Garel-Calebassier est donc un secteur où se trouve nettement une *hétérogénéité statutaire*, c'est-à-dire une multiplicité de statuts fonciers sous lesquels s'effectue l'exploitation des parcelles d'un même groupe domestique (Parsons, 1951).

b) Une activité agricole mixte. La population qui habite effectivement le secteur d'observation Garel-Calebassier (231 hommes et 262 femmes de tous âges) forme 84 maisonnées, sur un territoire agricole total de 218 hectares cultivés. La superficie exploitée par maisonnée varie entre quelques dizaines d'ares et plus de 7 hectares. La majorité des maisonnées dont la source de revenu est surtout agricole (67 sur 84) cultive des superficies allant de un à trois hectares (*moyenne* : 2,33 ha *écart type* : 0,71 ha).

Au premier abord, le faciès géographique du secteur Garel-Calebassier étonne par l'extrême fragmentation de sa surface exploitée : absence d'étendues régulières, atomisation des cultures, limites hésitantes entre les 573 parcelles qui composent la superficie cultivée du secteur. Pour sa subsistance une maisonnée dépend en général de six ou sept parcelles en cultures de toute nature et, dans plus de 80 % des cas, ces parcelles ne sont pas contiguës mais se répartissent çà et là au sein du secteur et dans ses environs au gré des

transferts de droits d'usage qui reflètent le triple mode de tenure des terres (carte 2).

Sur ces terres, l'activité agricole est mixte. Sur une superficie de quatre kilomètres carrés, ou 400 hectares, la surface cultivée atteint 217,9 ha, soit 54,5 %. Ceci témoigne bien de la fertilité relative des terres du plateau central par rapport à l'île tout entière où le rapport des surfaces cultivées à la superficie totale atteint à peine 24 %. À Garel-Calebassier, plus de 155 hectares (71 %) sont consacrés à la culture de la canne à sucre, 26 % à la culture des vivres, au pâturage et à l'habitation, et à peine 3 % sont laissés en jachère.

Alors qu'elle est inexistante sur les domaines de production sucrière intense, la culture des vivres constitue donc sur le pourtour de ces territoires, un apport important à l'économie de subsistance. Comme le remarque Guy Lasserre (1960) : « Les lopins de culture vivrière signalent les zones de petite propriété éparses entre les grands domaines, ou bien l'existence de colons partiaires autorisés par les propriétaires du sol à cultiver « racines » et légumes pour leur consommation familiale. »

Au moment de la récolte de 1967, la canne à sucre dominait : les cannes de troisième et quatrième rejeton (plantées respectivement en 1964 et 1963, années de la relance économique de Marie-Galante) constituaient l'assise de la production sucrière locale : 1963 = 26 % et 1964 = 31 %, soit 57 % de toutes les surfaces plantées en canne. À cette même date, la polyculture vivrière et un élevage d'appoint occupaient une partie minime des terres (28 hectares ou 13 %) ; mais à ces superficies il faut ajouter une portion de chaque lot d'habitation sur lesquelles se trouvent généralement plusieurs « carrés » de jardinage. Cette production vivrière est relativement différenciée et constitue le support alimentaire véritable de la population au cours des huit ou neuf mois de pénurie monétaire.

c) Proximité d'origine des partenaires matrimoniaux. Au sein des 84 maisonnées de Garel-Calebassier, l'on dénombre 73 unions matrimoniales permanentes (actuelles ou dissoutes), et 8 cas de concubinage (non résidentiel ou résidentiel). Le lieu d'origine des partenaires matrimoniaux, pour 71 cellules matrimoniales dont un des partenaires au moins résidait dans le secteur Garel-Calebassier antérieurement à cette union, est localisable au sein même du secteur dans 46 % des cas, et à moins de deux kilomètres de celui-ci dans 37 % des cas ; on constate donc une nette concentration des choix matrimoniaux permanents à l'intérieur d'une aire de trois kilomètres de rayon, soit 83 % des unions permanentes.

Une progéniture totale de 405 enfants (194 garçons et 211 filles) se répartit entre 81 maisonnées (trois maisonnées sont habitées par un célibataire mâle sans progéniture) et 284 de ces descendants résident actuellement sur le

territoire de Garel-Calebassier ; 57 garçons et 64 filles ont pris domicile à l'extérieur de ce secteur.

Enfin, 61 enfants (25 garçons et 36 filles) sont issus d'unions temporaires entre des personnes dont au moins une réside encore chez ses parents, et constituent une troisième génération au sein de 23 maisonnées.

d Distribution des âges des chefs de maisonnée. La répartition des âges des chefs de maisonnée (voir [tableau 2](#)) montre une forte concentration (63 %) entre les âges de 40 et 60 ans, et la rareté des jeunes : seulement 13 % des chefs de maisonnée ont moins de quarante ans. Aucune femme de moins de quarante ans ne remplit le rôle de chef de maisonnée ; parmi celles qui le sont devenues 12 sur 18 sont veuves ou séparées, tandis que 6 sur 18 sont célibataires, avec progéniture mais sans partenaire matrimonial résident.

TABLEAU 2

Répartition des chefs de maisonnée de Garel-Calebassier

Âge	Chefs de maisonnée	
	hommes	femmes
20-24	1	
25-29	2	
30-34	3	
35-39	5	
40-44	8	5
45-49	12	2
50-54	10	2
55-59	12	2
60-64	9	4
65-69	3	2
70...	1	1
Total	66	18

e) Ancienneté d'implantation des familles. La plupart des chefs des 84 maisonnées de Garel-Calebassier résident sur ce territoire depuis leur naissance, 27 sur 84 depuis deux générations ou plus, 30 sur 84 depuis une génération ; 13 sur 84 sont originaires d'une autre section rurale située à moins de deux kilomètres du secteur Garel-Calebassier, et 5 sur 84 de sections plus éloignées. Une forte proportion des 66 maisonnées établies dans le secteur d'observation depuis au moins une génération est localisée sur des parcelles tenues en propriété privée (52 sur 66) et non sur des terres de plantation ou de colonat.

f) *Concentration différentielle des lieux de résidence.* Au sein du secteur Garel-Calebassier, on observe une concentration différentielle des maisons entre la zone « p » de petite propriété, et la zone « s » de plantation S.O.D.E.G. Dans la zone « p » l'on dénombre 64 sur 84 maisonnées et seulement 20 sur 84 dans la zone « s », zones pourtant égales en superficie ; de plus, une tendance à l'agglomération le long du réseau routier dans la zone « p » s'oppose à une dispersion des habitations au milieu des parcelles en culture dans la zone « s ». Cette répartition tient directement au statut du colonage. Une concentration trois fois plus élevée des maisons dans la zone de petite propriété témoigne d'une plus grande ancienneté d'implantation sur des parcelles tenues en propriété privée, et d'une distribution différentielle de la force de travail (voir [carte 2](#)).

En effet, la zone « s » de plantation S.O.D.E.G. est surtout habitée par des individus dont l'activité déclarée est uniquement l'agriculture tandis que dans la zone « p » de petite propriété l'on rencontre 14 chefs de maisonnée dont l'activité principale est autre qu'agricole (six travailleurs salariés, un entrepreneur routier et trois agriculteurs retraités), ou bien dont l'activité secondaire est au moins aussi importante par son revenu que l'agriculture (deux entrepreneurs-constructeurs et deux commerçants en alimentation) ; ces faits soulignent combien la terre est sursaturée lorsque rien ne vient maintenir des unités d'exploitations de superficie viable.

g) *La multiplicité des états fonciers des maisonnées.* Parmi les 67 maisonnées dont la source de subsistance principale est l'agriculture, seulement 10 sur 67 sont ancrées en propriété sur la totalité des parcelles qu'elles cultivent, 18 sur 67 sont ancrées uniquement sur des parcelles de plantation S.O.D.E.G., et les autres maisonnées détiennent des terres sous forme de l'une ou de l'autre combinaison des trois états fonciers, c'est-à-dire : petite propriété (P), plantation S.O.D.E.G. (S), et colonat privé (C). Cet aspect mixte du mode de tenure des terres se reflète par des schèmes d'établissement différents dans les zones de petite propriété et de colonat du secteur Garel-Calebassier (voir [tableau 3](#)).

TABLEAU 3
Répartition des maisonnées
par état foncier et par zone géographique

Zone	État foncier des maisonnées d'agriculteurs actifs												Agri- culteurs retraités	Non- agri- culteurs	Total
	P	PS	PC	PSC	S	SP	SC	SPC	C	CP	CS	CSP			
« P »	11	12	2	2	5	11	2	2	1	1	1	3	11	64	
« s »				1	6	6	4					3		20	
Total	11	12	2	3	11	17	6	2	1	1	1	6	11	84	

Toutes ces observations soulignent donc les différences entre deux zones géographiques contrastant par l'ancienneté d'implantation et la concentration résidentielle ; ces zones géographiques coïncident exactement avec les zones définies par le critère foncier. Des schèmes d'établissement différents reflètent une différence des modes de tenure des terres.

h) Mode d'accès au sol sous le régime foncier hétérogène. L'analyse des territoires exploités par rapport au statut foncier des chefs de maisonnée révèle que, sous le régime foncier hétérogène l'accroissement d'une surface d'exploitation agricole est fonction de l'acquisition complémentaire de terres de colonat et de l'accessibilité à un statut foncier multiple.

Cette situation attribue un net avantage aux maisonnées d'agriculteurs qui détiennent en pleine propriété une superficie initiale supérieure à un hectare et qui complètent celle-ci par quelques parcelles obtenues sous le mode de la plantation ou du colonat (superficie moyenne PS : 3,12 ha ; moyenne générale 2,33 ha).

Par contre, les maisonnées d'agriculteurs qui initialement ne possèdent en propre aucune terre subsistent à partir de superficies cultivées qui ont comme particularité d'être les plus restreintes (superficie moyenne S : 1,70 ha) et les moins variables en étendue (concentrées dans l'écart 1,0 à 1,9 ha). Ces exploitants, exclusivement colons ou planteurs S.O.D.E.G., se retrouvent principalement chez les moins de 45 ans (10 sur 18).

D'autre part, on observe que l'étendue des surfaces est en relation étroite avec l'âge du chef de maisonnée, l'exploitation atteignant graduellement une superficie maximale lorsque celui-ci atteint 40 ans et décroissant lorsqu'il dépasse 60 ans ; cette décroissance est évidemment due au transfert des titres de propriété ou des droits d'exploitation par don, par vente ou par mise en colonage.

Avant l'abolition du régime foncier hétérogène, dans le secteur Garel-Calebassier, l'accès du sol pouvait être considéré comme fonction de deux variables, l'âge de *l'exploitant* et *l'hétérogénéité statutaire*. Une carrière agricole prenait son essor soit sur des parcelles de petite propriété (héritage, partage du territoire familial, achat de terres), soit sur des terres obtenues par contrat de colonage, introduisant ainsi une divergence initiale des carrières entre petits propriétaires et colons, divergence qui se consolidait au cours de la croissance des maisonnées par une capacité différentielle d'accroître les surfaces initiales d'exploitation. Toutefois le surpeuplement rural rendait de plus en plus difficile l'accès au sol d'un nouveau colon. Le rôle du propriétaire, et plus encore du gérant, pouvait alors être déterminant.

Si la divergence dans le mécanisme d'acquisition d'une terre à exploiter se manifeste par des schèmes d'établissement différents, elle peut aussi affecter la structure interne des maisonnées, leur rythme de croissance, leur stabilité et la structure de la famille qui les compose. On peut rapprocher ces faits de ce qui a été également observé à la Désirade quant aux conséquences de différences de statut économique sur l'organisation de la famille.

III. LA RÉFORME FONCIÈRE ET LES CONDITIONS DU LOTISSEMENT

A. Propriété foncière et contrôle des produits commercialisables

La *propriété foncière* est une *force de stabilisation* de la société : elle témoigne d'une emprise définitive d'une population sur un territoire et l'établissement d'un droit d'exclusivité sur le produit de ce territoire.

Cependant, afin de comprendre la nature véritable de l'ensemble des droits et privilèges dont se compose la propriété il faut tenir compte des possibilités réelles de les utiliser. Elena Padilla (1960) note fort justement dans son analyse des types sociaux de la campagne antillaise, « [ce sont] ceux qui contrôlent la culture des produits commercialisables [qui] contrôlent également la terre et possèdent le pouvoir *réel* : ils tiennent entre leurs mains le pouvoir politique comme garantie de leur pouvoir sur le sol et sur ses produits ». On comprendra alors qu'une emprise sur le sol sans un contrôle sur les produits de ce sol implique une véritable fragmentation des droits de propriété, et qu'alors ceux qui contrôlent la production possèdent effectivement un pouvoir sur le sol et sur ses exploitants.

Dans une société de plantation, les forces économiques sont principalement orientées vers la production de masse en vue de l'exportation. C'est ainsi que la monoculture de la canne à sucre constitue le support premier de toute

l'économie guadeloupéenne et que l'île de Marie-Galante dépend exclusivement de sa production sucrière pour sa survie économique. Le pouvoir décisionnel en matière économique échappe entièrement à la communauté des paysans producteurs marie-galantais quelle que soit son organisation et se répartit de façon fort inégale entre ceux qui contrôlent les voies d'écoulement de la production. Seuls ceux qui commercialisent des vivres ou du bétail sont moins dépendants.

On peut se demander alors à quel niveau opère la réforme en cours, quels sont les points qu'elle transforme et ceux qui lui demeurent inaccessibles.

B. Le lotissement des grandes plantations

La réforme foncière de Marie-Galante se donne pour objectifs, à Garel-Calebassier, la vente des terres des anciennes plantations Bon et Robert, de préférence à ceux qui les exploitaient auparavant à titre de colons, et la constitution d'une exploitation minimale viable pour chacun des attributaires et pour leurs familles.

La société propriétaire s'attache à rendre l'accès à la propriété possible aux anciens colons en agissant à plusieurs niveaux. Elle restaure d'abord l'économie sucrière en assurant le développement d'une usine et des débouchés. Elle permet ainsi aux cultivateurs de s'assurer un revenu suffisamment stable pour régler l'achat de leur terrain. Depuis 1964, ces anciens domaines ont été graduellement découpés en lots destinés à figurer au cadastre.

À Garel-Calebassier, sur les terres de l'exploitation Robert, le lotissement fut terminé en 1968 et plus de 70 % des lots avaient trouvé attributaire. La superficie à lotir (1 543 hectares, soit 88 % de la superficie totale de l'ancienne plantation) ayant été subdivisée, après analyse pédologique, en dix catégories de valeur décroissante, un prix de vente pondéré pour chaque lot fut établi : un lot de bonne terre à canne atteint 3 000 F l'hectare, plus ou moins 1 000 F selon l'état de défrichement du lot et sa valeur pédologique.

L'achat d'un lot par un exploitant qui satisfait à tous les critères d'attribution s'effectue par *plein paiement comptant* au moment de la prise de possession. En réalité, en raison de la pénurie chronique de disponibilités monétaires, l'obtention d'une telle somme (approximativement égale au produit brut d'une année de culture) dépend de deux sources : la Société sucrière de Marie-Galante et la Caisse de crédit agricole.

En effet, depuis 1964, grâce à la gestion de l'usine par la S.O.S.U.M.A.G., les prestations foncières des planteurs S.O.D.E.G. ont été accumulées individuellement pour chaque colon jusqu'à la fin des opérations de

lotissement ; au moment de l'achat d'un lot, ces prestations foncières accumulées (20 % de chaque récolte depuis 1964) sont versées à l'acquéreur sous forme de quittance d'une partie ou de la totalité du prix d'achat de la terre. Pour certains exploitants la somme ainsi accumulée peut être égale ou même supérieure au prix du lot acheté ; l'excédent de capital est alors versé au nouveau propriétaire au moment de la remise du titre de propriété. Mais, le plus souvent, le total des prestations accumulées est inférieur au prix d'achat du lot attribué ; l'obtention des sommes complémentaires nécessite alors un emprunt auprès de la Caisse régionale de crédit agricole. Cette caisse assure des prêts à moyen et à long terme, les remboursements dans le secteur Garel-Calebassier s'échelonnant de 5 à 30 années, avec une période moyenne un peu supérieure à 18 ans.

Étant débiteur, l'attributaire d'un lot doit alors se soumettre à un ensemble de conditions d'exploitation établies par la S.O.D.E.G. Les buts initiaux du lotissement peuvent donc être assez bien définis à partir de l'examen des obligations de l'attributaire d'un lot tant qu'il demeure débiteur. Ces conditions particulières sont formulées au *Cahier des charges* de la S.O.D.E.G. (1966), et les plus importantes de ces conditions sont :

- 1) Obligation de faire partie de l'organisme coopératif local (clause 1, ART. 10) ;
- 2) Obligation de laisser établir sur la propriété attribuée toute route, passage, canalisation et autres emprises d'utilité publique (clause 9, ART. 10) ;
- 3) Obligation de cultiver les lots en consacrant le quart au minimum de leur surface aux prairies, la moitié au maximum à la canne à sucre et le reste aux produits vivriers ; la production sucrière permise sur chaque lot est limitée à un tonnage maximal qui fait office de *contingentement individuel* (clauses 2 et 3, ART. 10) ;
- 4) Obligation de n'établir *aucune maison d'habitation* sur le lot attribué (clause 10, ART. 10) ;
- 5) Obligation de cultiver le lot personnellement ; tout *transfert de jouissance est interdit*, notamment sous forme de location et de colonat partiaire (clause 7, ART. 10) ;
- 6) Et, enfin, *interdiction* légale de *morceler* le territoire minimal d'exploitation... « en raison du but économique et social poursuivi par cette opération de lotissement, l'exploitation agricole telle qu'elle est constituée ne devra en aucun cas être morcelée, même par voie de partage consécutif à un décès, sauf dispositions légales contraires » (clause 14, ART. 10).

Dans la pratique, le *Cahier des charges* peut être adapté à tout moment aux cas d'espèce qui peuvent se présenter. C'est là un des rôles de la Mission de mise en valeur agricole de Marie-Galante, qui joue par ailleurs la fonction d'encadrement technique et humain de la réforme.

Il est évident que les conditions d'appropriation élaborées par les réformateurs ruraux de Marie-Galante contiennent un programme de changement socio-économique qui tend à :

- 1) Établir un contrôle quantitatif et qualitatif de la production sucrière ;
- 2) Stimuler la production vivrière pour fins d'autoconsommation et d'approvisionnement local ; établir une diversification de la production qui atténuerait les effets de la monoculture ;
- 3) Mettre un frein à la dispersion de population par la création de zones d'habitat aggloméré le long du réseau routier en vue de leur équipement ultérieur ;
- 4) Stabiliser l'accès au sol, tant au niveau de la transmission temporaire des droits d'usage qu'à celui des possibilités de partage de l'exploitation constituée, la non-division des terres étant la condition de leur viabilité économique ;
- 5) Faire prendre en main par les agriculteurs les secteurs amont et aval de la production. Telle est la fonction des coopératives qui tendent à regrouper les cultivateurs.

Afin de comprendre les répercussions probables de ce programme implicite de changement socio-économique au niveau de la cellule domestique, il faut analyser la composition des maisonnées du secteur Garel-Calebassier sous son régime foncier hétérogène traditionnel, et inférer par la suite les conséquences de la réforme foncière sur les maisonnées de planteurs S.O.D.E.G. en s'appuyant sur la composition des maisonnées déjà implantées sur des terres de petite propriété.

IV. DIVERGENCE DE COMPOSITION ENTRE MAISONNÉE D'ÉTAT FONCIER DIFFÉRENT

Si l'on groupe les maisonnées suivant leur dominante foncière, on constate une forte divergence entre celles dont la subsistance est principalement tirée de terres de petite propriété et celles dont la subsistance est tirée de terres principalement tenues sous le régime du colonat partiaire, qu'il s'agisse de petit colonat ou d'anciens colons d'usines devenus planteurs S.O.D.E.G. ; ces deux

types de statuts sont ici désignés respectivement sous les noms de maisonnée « P » et de maisonnée « S ». Afin de définir le profil de chaque classe de maisonnée, on considérera successivement l'ancienneté d'établissement, la distribution des âges au niveau de la génération parentale, les répartitions des types de cellules parentales (biparentale ou matrinucléaire), le nombre de dépendants, la matrifocalité germinative ¹ et les naissances extra-maritales, les migrations et le remplacement des générations parentales.

Les répercussions au niveau domestique de l'abolition du système foncier hétérogène et de son remplacement par un système homogène de petite propriété pourront alors être inférées à partir d'un examen du profil des maisonnées de Garel-Calebassier déjà établies sur des terres de petite propriété avant la réforme de 1965-1970.

Le **tableau 4** permet de distinguer immédiatement une plus grande *ancienneté d'implantation* pour les maisonnées « P » et un fort taux de nouveaux arrivants pour les maisonnées « S » (33 %). Les nouveaux arrivants, démunis de propriété foncière suffisante dans leur section d'origine, ont effectué au début de leur carrière agricole une migration vers des terres traditionnellement distribuées sous contrat de colonage par un propriétaire de plantation ; tous ces « immigrants » ont maintenant plus de quarante-cinq ans et le secteur de Garel-Calebassier n'a connu aucun nouvel arrivant depuis près de cinq ans, soit depuis l'abolition du système traditionnel de plantation.

Le fait que la moitié des chefs de maisonnée « S » soient nés dans le secteur même résulte du fait que la transmission des parcelles tenues sous contrat de colonage est assurée par un parent à un seul de ses héritiers, et ce par entente coutumière avec le propriétaire de l'ancien domaine Robert. Il ne s'agissait pas bien entendu d'un droit d'héritage, le propriétaire demeurant souverain, mais d'une situation de fait relativement courante. De plus, la sous-exploitation du territoire de cette ancienne plantation permettait une certaine expansion de la population paysanne locale, tandis que la saturation et la fragmentation des zones de petite propriété ne permettaient que le remplacement des générations parentales.

¹ Matrifocalité germinative : formation d'un second nucleus parental au sein d'une maisonnée ; ce second nucleus est constitué par une fille non mariée et ses enfants en corésidence avec les parents de celle-ci.

TABLEAU 4
Profil des maisonnées de petits propriétaires (P)
et de planteurs S.O.D.E.G. (S)

Âge du chef de maisonnée	Maisonnées « P » rentiers inclus		Maisonnées « S » rentiers inclus		Non- agriculteurs	
20-29			1	2%	2	
30-39	3	10%	4	10%	1	
40-49	9	29%	17	40%	1	
50-59	10	32%	10	24%	6	
60-69	7	23%	10	24%	1	
70...	2	6%				
âge moyen	55,2		48,7		45,1	
Ancienneté d'implantation						
2 générations ou plus	17	55%	7	17%	3	
1 génération	12	39%	21	50%	6	
0 génération	2	6%	14	33%	2	
Type d'union matrimoniale						
mariage	21		26		9	
veuvage, mariage dissous	7		10			
concubinage résidentiel	1		1			
concubinage non résidentiel	1		5			
célibat	1				2	
Contenu humain						
génération parentale						
père et mère	22		27		9	
mère seule	4		14			
père seul	5		1		2	
progéniture						
sans enfants	4	13%	4	10%	2	
avec enfants, mononucléée	23	75%	21	50%	7	
binucléée, autres	3	9%	15	35%	1	
matrifocalité germinative	1	3%	2	5%	1	
nombre d'enfants (2 ^e génération)	33		228		42	
descendance moyenne	4,3		5,4		3,9	
nombre d'enfants (3 ^e génération)	11		49		2	
illégitimité moyenne	0,36		1,17			
Migrations hors maisonnées						
maisonnées sans migrations	15		23		9	
maisonnées avec migrations	16		19		2	
population de 2 ^e génération	36h	42f	67h	65f	4h	10f
nombre de migrants	20h	27f	35h	33f	2h	4f
taux de migration	55%	64%	52%	52%		
population de remplacement	16h	15f	32h	32f		

C'est pour cette raison que les chefs de maisonnée « S » tendent à être plus jeunes que ceux des maisonnées « P » (17 chefs de maisonnée « S » et 6 chefs de maisonnée « P » ont moins de 45 ans).

La mobilité interne que permet à une population l'existence de modes alternatifs d'accès au sol se manifeste aussi dans la distribution des *types de cellules parentales* ; la majorité (14 sur 18) des maisonnées dont le chef est une femme seule (9 veuves et 5 célibataires) se regroupe dans la classe « S » et compte pour un tiers de l'effectif de cette classe. Presque toutes les femmes célibataires qui assurent elles-mêmes la subsistance de leur famille (5 sur 6), n'ont pu se constituer une surface d'exploitation suffisante (en moyenne, 2,1 ha) que sur des terres de colonat. De plus, la veuve d'un petit propriétaire n'ayant droit habituellement qu'à une partie (50 % ou moins) de la propriété foncière de son époux décédé lorsque celui-ci laisse un ou plusieurs fils adultes, il devient nécessaire que la mère et les héritiers puînés complètent les fragments d'exploitation qu'ils ont hérités par des terres additionnelles de colonat ; tel est le cas de six veuves. On doit cependant noter que l'élasticité, très relative, de l'accès au sol dans les zones de colonage tendait à disparaître en raison à la fois de l'amélioration des garanties légales données au colon et de la saturation croissante des terres.

Outre une ancienneté d'établissement, une distribution des âges et un profil parental différent, les maisonnées qui dépendent principalement de terres de colonat se distinguent de celles qui sont ancrées principalement sur une petite propriété par : 1) une plus nombreuse *progéniture* (moyenne « S » : 5,4 enfants, moyenne « P » : 4,3 enfants) ; 2) une concentration des cas de *matrifocalité germinative* dans les maisonnées « S » (15 sur 18) ; 3) un taux global de naissances extra-maritales triple de celui des maisonnées « P » (moyenne « S » : 49 contre 42 ou 1,17 moyenne « P » : 11 contre 31 ou 0,36).

Apparemment, le taux de migration hors des maisonnées ne montre pas de différences sensibles entre les deux classes. Cependant si l'on se rappelle que l'âge moyen d'un chef de maisonnée « P » est de six années et demie supérieur à celui d'un chef de maisonnée « S » et que l'émigration potentielle des enfants du premier groupe est presque épuisée, on constate que la population résiduelle de seconde génération dans les maisonnées « P » suffit exactement au remplacement des générations parentales, tandis que dans les maisonnées « S » dont l'émigration est seulement amorcée, la population résiduelle de seconde génération est encore de 50 % supérieure à celle de la génération parentale.

Avec la disparition du système de colonat partiaire et la vente totale des anciens domaines de plantation aux exploitants actuels dans les conditions d'attribution décrites précédemment, la population excédentaire, celle qui dépasse le remplacement de la génération parentale, ne pourra plus accéder à aucune terre et devra nécessairement émigrer hors du secteur agricole,

probablement vers un emploi salarié. Dans le contexte de l'indivisibilité des territoires minimaux d'exploitation, cette conséquence, économiquement nécessaire, est inévitable.

D'une façon sommaire, on peut donc affirmer à partir des observations précédentes que l'existence d'un mode triple de tenure des terres au sein du secteur Garel-Calebassier s'est manifestée par une divergence de composition et de structure des maisonnées suivant le régime foncier des terres qu'elles exploitent.

L'analyse du mode d'accès au sol et des profils structuraux des maisonnées a permis de distinguer certains traits associés à chaque mode de tenure des terres. Par rapport aux maisonnées de petits propriétaires, les maisonnées de colons et planteurs S.O.D.E.G. présentent un schème d'établissement moins stable, plus récent et plus dispersé, une possibilité moindre d'accroître leur surface initiale d'exploitation, une concentration des cas de matrifocalité ainsi qu'une plus importante progéniture légitime et illégitime.

La disparition du régime foncier hétérogène élimine les dernières chances de viabilité économique autonome des cellules matrifocales futures, qui ne peuvent déjà plus trouver de terres autrement que par achat (prohibitif en l'absence de capital) ou par héritage (rarement probable en raison de la priorité masculine).

Par la suite, le lotissement et la vente des terres de grande propriété étant achevés en 1970, il deviendra impossible à un exploitant d'accroître sa superficie d'exploitation autrement que par achat d'une partie ou de la totalité des terres d'un autre exploitant, et ce à la stricte condition d'avoir libéré les deux propriétés de toute dette envers les organismes de réforme et de crédit agricole.

C'est ainsi que l'absence de terres de complément et la rigidité territoriale propre à un système de petite propriété généralisé peuvent exercer leur influence en favorisant une plus grande stabilité domestique et en imposant des contraintes à l'expansion d'une progéniture nombreuse. En plus d'une compression probable des naissances légitimes, il est possible qu'une pareille compression affecte dans un avenir immédiat la fréquence des naissances résultant d'unions temporaires avec des femmes qui demeurent encore dans leur maisonnée d'orientation. L'incidence de la matrifocalité germinative observée dans les maisonnées de colons d'usine aura sans doute tendance à se stabiliser, puis à décroître ; on peut supposer que finalement le profil familial des maisonnées des ex-colons partiaires rejoindra celui des maisonnées déjà ancrées principalement sur des terres de petite propriété.

On peut donc conclure que le lotissement des plantations Bon et Robert et l'attribution des terres en propriété privée aux colons, constituent des opérations de stabilisation d'une population, opérations qui affecteront la cellule domestique tant dans ses possibilités de croissance et de remplacement que dans sa structure interne et son processus de nucléation.

À la suite de cette étude on peut surtout se demander comment après l'achèvement de la réforme, le contrôle effectif et le pouvoir décisionnel pourront être partagés par la communauté des agriculteurs, tant au niveau de la production qu'à celui de la distribution ; puisque le travail des cultivateurs et les terres constituent les seuls biens d'une société paysanne, les formes du contrôle exercé sur la terre et sur le travail déterminent la nature des influences exercées par ceux qui détiennent le pouvoir économique réel.

Le contrôle d'un territoire s'exerce généralement à travers la propriété du sol, les arrangements de production et les restrictions contractuelles (crédit, taxation, marché foncier). La propriété directe du sol ne constitue donc une forme de contrôle économique efficace qu'en conjonction avec une participation aux décisions qui affectent la mise en marché des produits de la terre ainsi qu'à celles qui affectent l'accès au sol et la répartition des autres facteurs de la production.

Se soumettant aux termes du décret préfectoral du 15 février 1963 par lequel un système de quota était introduit pour limiter la superficie territoriale accessible à une usine ou planteur, la S.O.D.E.G. a pris l'initiative de diviser en lots d'exploitation minimale suffisante les terres qu'elle détenait à Marie-Galante et de vendre ces lots individuellement aux exploitants réels du sol plutôt que de transférer globalement ces terres à la société sucrière S.O.S.U.M.A.G. On a vu que l'abolition du colonat partiaire et la généralisation de la petite propriété retentissaient ainsi sur la structure familiale de la population. Mais au-delà, en raison des restrictions contractuelles imposées par la condition de débiteur, l'attributaire d'un lot doit se soumettre aux conditions d'exploitation élaborées conjointement par les organismes de crédit, d'équipement du territoire et de commercialisation sucrière : la détention d'une petite propriété au sein d'un système qui détermine la superficie des unités d'exploitation, la nature des activités agricoles, les quantités autorisées en marché protégé et les conditions de transfert du sol, constituent un bien faible attribution de pouvoir aux exploitants individuels. Par contre, ce système permet l'affectation efficace d'un nombre déterminé d'individus à des activités relativement stables grâce à la sécurité que leur donne la propriété, sécurité qui leur en a déjà permis l'accès.

L'obligation d'exploitation par une seule cellule domestique entraîne la disparition à plus ou moins court terme du caractère de refuge que prenaient autrefois les terres d'exploitation traditionnelle. La relative souplesse du colonage et surtout la tradition d'indivision par laquelle l'usage du sol et la possibilité d'y construire appartenaient à tous les membres d'une famille et à leurs enfants pendant parfois plusieurs générations, permettaient ce rôle de refuge.

Puisque, en Guadeloupe, aucune autre industrie ne peut actuellement rivaliser avec la production sucrière en termes de possibilités d'emploi, ce système est assuré d'un puissant support car il permet l'aménagement d'un nombre maximal d'emplois stables. La sécurité économique est, évidemment, sous la dépendance de l'attribution et du maintien du contingentement sucrier, unique moteur de l'économie marie-galantaise ; celui-ci dépend d'un marché sucrier et d'une politique économique qui dépassent Marie-Galante, voire la France elle-même. Marie-Galante, même après le succès d'une réforme aussi coordonnée que celle qu'encadre la S.O.D.E.G., ne peut échapper, comme toute société paysanne, à une dépendance étroite de marchés sur lesquels elle n'a pas prise. C'est donc surtout au niveau de ses répercussions sociales directes et indirectes que se fera sentir l'effet de la réforme.

Toutefois, au moins au niveau de l'île, la solution apportée par la réforme peut tendre à une transformation radicale des rapports sociaux tels qu'ils s'étaient établis au sein du système de plantation antérieur. Après une phase où le clivage entre les détenteurs de petites propriétés et la superstructure technoeconomique est manifeste, l'émergence de pouvoirs nouveaux, grâce aux coopératives et à la participation des tributaires au contrôle de l'usine, peut aboutir à un remaniement total de l'ancien système.

GEORGES LÉTOURNEAU

15

Les transformations économiques et sociales d'un marché martiniquais

Par Jean-Claude de l'Orme

[Retour à la table des matières](#)

Un marché n'est pas seulement un lieu où s'accomplit une circulation de biens matériels : il remplit, ou peut remplir, plusieurs autres fonctions qui répondent à des besoins culturels et sociaux : il est un lieu de rencontre où se retrouvent parents et amis, il offre un auditoire à des amuseurs publics, conteurs, danseurs ou chanteurs, et d'une manière générale il est un lieu privilégié pour les fêtes ; c'est aussi au marché que prend sa source tout un réseau de communications par la diffusion d'annonces, de nouvelles et de commérages.

Aussi le marché est-il un point stratégique pour l'observation d'une communauté. Mettant en évidence autant ses aspects économiques que son caractère social, son étude est l'un des meilleurs moyens de plonger le regard dans le fonctionnement de cette communauté et d'évaluer les changements qui s'accomplissent en son sein.

C'est dans cet esprit qu'a été menée une recherche centrée sur le marché du bourg du Robert, à la Martinique.

Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le marché du bourg du Robert a exercé un rôle intégrateur au sein de cette commune martiniquaise et il a rempli, en plus d'une importante fonction économique, une multitude de fonctions sociales qui, dans une société industrialisée, sont assumées par plusieurs institutions différentes. Mais depuis cette époque, nous assistons à ce que nous pouvons appeler un *déplacement des fonctions* de ce marché, c'est-à-dire à une diminution de ses fonctions sociales et à l'accroissement relatif de sa fonction proprement économique. La description de quelques-unes des phases par lesquelles il est passé permet donc de saisir un des effets les plus importants des changements actuels : le réaménagement des rapports sociaux au sein des communautés rurales.

I. LE MARCHÉ DU BOURG DU ROBERT AVANT 1929

Les documents concernant l'histoire de la Martinique fournissent peu de renseignements sur l'acquisition des biens de subsistance et sur l'établissement des marchés dans les bourgs. Tout au plus y trouvons-nous quelques descriptions de la vie des marchés, comme dans certains écrits de J. B. Delawarde (1937).

Du marché du bourg du Robert, il n'est fait mention nulle part. L'incendie du presbytère de la commune et de ses archives, en 1917, a détruit peut-être l'unique source de renseignements qui aurait permis de préciser son origine exacte.

À partir de témoignages oraux recueillis en 1965, nous avons pu cependant retracer les étapes de ce marché. L'emplacement qui servira, en 1929, à la construction du marché couvert est un terrain d'environ 40 mètres de long sur 30 mètres de large au centre duquel une fontaine, entourée d'un canal de maçonnerie, approvisionne le bourg en eau potable ; au nord et au sud se trouvent douze échoppes de bois dont la construction daterait de l'époque de l'esclavage. C'est là que se tient le marché en plein air. Comme de nos jours, le dimanche est de loin le meilleur jour de vente au marché ¹.

Les produits vendus au marché, ce jour-là, sont nombreux et variés. Tout d'abord ce sont les légumes et les fruits, dont la tradition a dévolu le commerce aux femmes. Rares sont les marchandes qui dépendent exclusivement de la vente au marché comme moyen de subsistance, exception faite de quelques *revendeuses*, nom donné aux marchandes spécialisées dans le double commerce ² : ces femmes achètent des légumes et des fruits au Robert pour les revendre à Fort-de-France. Avec le produit de leurs ventes, elles s'y procurent des denrées qu'elles revendent rapidement au marché du Robert, tels que céleri, navets, tomates, cacao et café. D'autres *revendeuses* font provision dans la campagne et vendent ensuite au marché.

¹ Au début de l'esclavage, les planteurs fournissaient à leurs esclaves la nourriture nécessaire à leur subsistance. Plus tard ils leur permirent de cultiver des lopins de terre et d'y élever quelques animaux. De cette façon ils n'avaient plus à nourrir eux-mêmes leurs esclaves. Cependant, la récolte pouvait dépasser les besoins de l'esclave et de sa famille ; les maîtres en vinrent donc à accorder un *billet* à certains esclaves, c'est-à-dire l'autorisation de s'absenter quelques heures le dimanche pour aller à la messe et offrir à un marché en plein air le surplus de leurs récoltes.

² Le Bulletin officiel de la Martinique nous apprend la présence de *revendeurs* au Robert, il y a plus de cent vingt-cinq ans. En effet, un arrêté daté du 30 août 1843 s'adresse aux *revendeurs* du Robert.

Ces deux types de *revendeuses* représentent toutefois une très faible proportion des marchandes du Robert. La plupart sont, en effet, des femmes du bourg et des quartiers avoisinants qui viennent vendre au marché le dimanche, le mardi et le vendredi. On rencontre aussi au marché quelques femmes venues au bourg pour essayer d'y vendre des légumes arrivés à maturité et, surtout la semaine, des campagnardes qui profitent d'une visite à la mairie, au médecin ou à un défunt pour apporter une corbeille de fruits particulièrement appréciés. Tout autant que la vente de leurs produits, la rupture de leur isolement semble jouer un rôle important pour un bon nombre de ces habitants des quartiers.

Il y a encore les *marchandes-bonbons* qui installent leur *tray* sur un tréteau, à l'ombre de l'un des deux flamboyants qui marquent l'entrée du marché, et, installées près d'elles, deux ou trois vendeuses de *sirop-batterie* ¹.

Les marchandes de poissons – en majorité des femmes de pêcheurs habitant le bourg ou les îlets du Robert – commencent à s'installer à l'arrière de la place du marché vers onze heures. Des clients les ont attendues, parfois, durant plus de trois heures. Contrairement aux légumes et aux fruits, le poisson est normalement vendu à prix fixe, au poids.

Certains dimanches, des gens de l'extérieur de la commune viennent vendre au marché du Robert. Ils s'installent en bordure du marché pour y offrir des balais, des *chaises du pays* en bois et en jonc tressé, des chapeaux de *bacoua* ou des poteries. Plus rarement encore, des hommes vendent des mulets destinés le plus souvent au transport de la canne à sucre.

Les échoppes bordant la place du marché constituent un important lieu d'approvisionnement en produits de toutes sortes. Quatre échoppes de bouchers offrent de la viande de bœuf tous les dimanches. Les bœufs, achetés « à l'œil ² » dans la campagne du Robert et des communes voisines, sont abattus le samedi à l'abattoir du bord de mer. Bien que les autorités ne réglementent pas les prix, ceux-ci sont fixés au poids, les bouchers n'accordant de rabais que lorsque la vente est très difficile.

Une échoppe tenue par un homme sert de débit de boisson. Conservés dans des fûts, les spiritueux sont vendus à la mesure comme les farines. Les autres boutiques sont tenues par des femmes âgées dont quelques-unes sont fort réputées pour leur langue bien pendue. Ces marchandes vendent un peu de tout : petits poissons servis chauds, légumes achetés à vil prix de marchandes

¹ Le *sirop-batterie* est un sirop noir très sucré, obtenu par ébullition du jus de canne. Les marchandes le préparaient elles-mêmes et l'apportaient au marché dans des *bombes* de dix litres en fer blanc. Elles le vendaient à la mesure. Ce sirop servait à la préparation de gâteaux d'épices et de bonbons ; il pouvait aussi être mangé avec du pain ou dilué dans du lait. Il n'y a plus de vendeuses de *sirop-batterie* au marché du Robert.

² Le poids de l'animal est évalué « à l'œil », c'est-à-dire approximativement.

n'ayant pas réussi à les écouler au marché, confitures de tamarin, *souskai*¹, *acras de choux* très courus pendant les jours maigres, sucreries et même du fil, des aiguilles et des scapulaires.

Le dimanche, et seulement ce jour-là, certains propriétaires des cinq ou six boutiques du bourg² font apporter au marché, sur des *trays*, les produits les plus demandés : haricots, pétrole, huile, riz, hareng saur et morue. Ces produits ont été pesés ou mesurés à l'avance. Les femmes qui les vendent sont rémunérées par un certain pourcentage sur les ventes.

Après s'être approvisionné en poissons, on quitte le marché et on prend le chemin du retour. Le marché du Robert est, pour les habitants de la campagne, une porte ouverte vers les autres membres de la commune et vers l'extérieur. Créant un champ de rapports sociaux diversifiés, il joue un rôle considérable d'échanges humains et de contacts, et c'est par lui que se diffusent les commérages et les renseignements sur la vie locale aussi bien que certaines influences culturelles d'origine plus lointaine.

II LE MARCHÉ DU ROBERT DE 1929 À 1946

En 1929, l'adjoint au maire du Robert fait abattre les arbres et arbustes de la place du marché et fait ériger un marché couvert. Le bois coupé est donné aux trois boulangers du bourg pour alimenter leur four. Ce nouveau marché existe encore. C'est une structure d'acier longue de 27,50 mètres et large de 16,50 mètres que recouvre un toit métallique. Construit sur un sol de ciment surélevé, ce marché est entouré d'une grille de fer.

Les échoppes sont démolies aussitôt après l'achèvement de la construction de ce marché et les bouchers s'installent à l'intérieur de l'enceinte. Ils devront attendre une dizaine d'années avant de pouvoir bénéficier de baraques qui leur soient propres, construites à l'intérieur du nouveau marché. De l'ancienne place du marché on ne reconnaît, au centre du marché couvert, que la fontaine dépouillée du canal qui l'entourait.

La construction de ce marché couvert ne modifie guère la disposition des marchandises. Les *marchandes-bonbons* s'installent à l'entrée, de chaque côté de la porte principale ; les *marchandes* de légumes du Robert étalent leurs produits en avant de la fontaine, alors que les *marchandes* de l'extérieur se partagent l'arrière du marché avec les vendeuses de poissons.

¹ Petits poissons rôtis sur charbon de bois, puis nettoyés à l'eau de mer et servis dans une sauce très pimentée.

² Ces boutiques étaient ravitaillées par des bateaux à voile venant de Saint-Pierre (avant 1902) ou de Fort-de-France.

Cependant, beaucoup de gens se plaignent de l'odeur désagréable dégagée au marché couvert par les paniers de poissons. C'est ce qui motive en 1935, la construction d'un marché aux poissons au nord du grand marché, à une dizaine de mètres de ce dernier. Ce nouveau marché, quoique de dimensions plus restreintes, a les mêmes caractéristiques architecturales que le grand marché.

À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, le Robert est donc doté de deux marchés couverts qui attirent les gens de la commune et de l'extérieur. Mais les événements qui se dérouleront de 1939 à 1945 viendront ralentir l'essor de ce marché et modifier les caractéristiques de l'économie de cette communauté martiniquaise. En effet, la Deuxième Guerre mondiale isole la Martinique du reste du monde et la plonge dans une grande pauvreté.

Au Robert, durant l'occupation, plusieurs boutiques doivent fermer leurs portes, faute d'approvisionnement. Seuls les rares salariés et les personnes les plus fortunées parviennent à se procurer les produits essentiels, tels le sel, l'huile et les allumettes. Au marché, les marchandes doivent, par ordre de l'amirauté responsable de l'administration de l'île, afficher les prix de leurs produits. Mais cette contrainte n'est guère efficace puisque marchandes et clients sont obligés de pratiquer le troc pour survivre.

Les pêcheurs, pour leur part, ne peuvent plus approvisionner suffisamment la commune : l'impossibilité de se procurer des cordes pour les filets et des treillis de métal pour la fabrication des nasses force les pêcheurs à revenir à l'ancienne technique de fabrication de nasses en bambou.

On prend alors l'habitude de descendre au bord de la mer pour essayer de se procurer du poisson directement des pêcheurs. Les autorités essaient d'obliger les pêcheurs à revenir au marché aux poissons, mais c'est peine perdue : les habitants du Robert et même ceux des deux communes voisines du Gros-Morne et de Saint-Joseph se rendent sur les côtes de la baie, au *bac*¹ et même jusqu'aux îlets du Robert pour tâcher d'obtenir leur aliment de base.

Même le commerce avec l'extérieur de la commune diminue durant cette période de disette. Le *yak* reliant le Lamentin à Fort-de-France ne fait plus qu'un seul voyage par semaine, le jeudi, à cause du rationnement du pétrole. Cette période dure près de neuf ans, car il faut plusieurs années après la fin de la guerre pour que la situation redevienne tout à fait normale dans les boutiques. Les conséquences de ces neuf années marquent profondément l'économie interne du Robert. Le prix des vivres connaît une hausse considérable ; la pesée des légumes, des poissons et de la viande est devenue obligatoire, de même que l'usage des balances à plateaux ; le marché aux

¹ Le bac est le lieu où la route côtière s'arrêtait pour ne reprendre que sur l'autre rive de la rivière du Galion.

poissons est délaissé complètement après avoir servi pendant trois ans de cantine scolaire.

La départementalisation de la Martinique, le 19 mars 1946, apporte à ses habitants de nouvelles sources de revenus. L'assistance à la famille et les allocations familiales introduisent des masses monétaires assez considérables. De plus, l'amélioration du réseau routier et l'utilisation courante d'automobiles, de camions et d'autobus¹ viennent bientôt amorcer de profondes transformations dans la vie de la commune en multipliant les contacts entre gens du bourg et gens de la campagne ainsi qu'entre communes voisines. L'accès à Fort-de-France se généralise de sorte que le marché du bourg du Robert, bien qu'il demeure pour la majorité des habitants de cette commune le lieu privilégié de diffusion de nouvelles modes et de nouvelles idées cesse peu à peu d'être l'unique lieu d'approvisionnement et l'unique ouverture sur l'extérieur.

Cette esquisse historique nous révèle que ce marché était, au début du siècle, un important lieu d'approvisionnement et un centre de diffusion de nouvelles, d'idées et de modes. En tant que lieu d'approvisionnement, il fournissait aux habitants de la commune du Robert à peu près tous les biens nécessaires à leur subsistance, il leur assurait une source de revenus, bien que la recherche de profit ne fut pas, semble-t-il, l'unique préoccupation de tous ces marchands et marchandes² ; il permettait toutefois déjà le jeu de l'offre et de la demande, et la presque totalité des transactions s'opérait sur une base monétaire.

C'est là que se déroulaient les activités collectives (fêtes, bals publics, réunions politiques) ; le marché contribuait à nouer entre les habitants de la commune un sentiment de solidarité qui à la fois permettait un contrôle social et fortifiait la conscience collective.

C'est le marché qui, outre sa fonction économique, donnait à l'individu l'occasion de sortir de temps à autre de son milieu familial et de s'intégrer à un milieu plus grand que celui-ci par sa participation à des valeurs partagées par une communauté entière. Il offrait à chaque individu qui le fréquentait la possibilité de s'insérer dans un réseau élargi de relations interpersonnelles.

¹ Le premier autobus du Robert remonte à 1927. C'était en fait un camion qui transportait des marchandises entre le bourg et le *yak* du Lamentin ; à cause du nombre croissant de personnes demandant à voyager avec lui, le chauffeur finit par installer des sièges et une bâche, et par faire payer ses passagers.

² Les informateurs qui nous ont permis de retracer l'histoire du marché du Robert ont tous insisté sur le fait que les marchandes, les bouchers et les pêcheurs avaient à cette époque « plus d'humanité et de charité qu'aujourd'hui » : plusieurs d'entre eux vendaient à très bas prix ou donnaient des denrées à des gens très pauvres de la commune.

III. LA SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ DU ROBERT

Depuis sa construction, le marché couvert du bourg du Robert n'a guère changé d'aspect. Les seules améliorations furent, peu avant la guerre, la construction de baraques pour les bouchers à l'intérieur de l'enceinte et la pose récente d'un carrelage blanc sur les murs de ces baraques.

Le marché aux poissons a définitivement perdu sa fonction première et l'habitude de descendre acheter du poisson au bord de mer s'est maintenue. Comme par le passé, les légumes et les fruits proviennent principalement du Robert et du Gros-Morne mais certaines denrées ont quitté le marché et ne sont maintenant disponibles que dans les boutiques ¹.

Nous aurions pu penser que le nombre et la variété des produits vendus au marché augmenteraient proportionnellement à l'accroissement démographique de cette commune qui passe de 9 388 habitants en 1931 à 13 591 en 1961. Il ressort au contraire de témoignages que le marché du Robert a plutôt connu une stabilisation de la vente des légumes et des viandes et une diminution de celle des poissons.

Ceci peut être dû à plusieurs facteurs. Les petits cultivateurs ont abandonné la culture de la canne à sucre en faveur de celle des bananes, ce qui permet de cultiver en même temps certains légumes servant à la consommation domestique. Les pêcheurs du Robert ont *tué le fond de la baie* à force de pêcher aux mêmes endroits d'année en année et parce qu'ils n'ont guère respecté la taille marchande des poissons ni les dimensions autorisées pour les mailles des nasses ; il en résulterait une diminution considérable du nombre de poissons vendus au bourg. Avec l'amélioration du réseau routier et des moyens de transport, les boutiquiers du Robert, plus nombreux qu'autrefois, s'approvisionnent plus facilement à Fort-de-France : certains offrent même à leurs clients de la viande et du poisson surgelés, des légumes et des fruits importés. Cette amélioration des moyens de communication a aussi eu comme conséquence de rendre accessibles d'autres lieux d'approvisionnement, surtout Fort-de-France. L'expansion récente des supermarchés accentue encore le mouvement, au détriment cette fois non seulement du marché mais aussi des détaillants locaux.

La quantité des produits offerts au marché du Robert varie d'ailleurs au long de l'année en fonction de la fluctuation des revenus des gens de la commune, revenus liés surtout aux deux principaux produits exportés par la Martinique : le sucre et les bananes. En effet, les produits vendus au marché

¹ En 1965, le bourg du Robert comptait 49 boutiques et cafés qui se répartissaient comme suit : 23 boutiques, 10 boutiques-café et 16 cafés.

sont plus nombreux et plus abondants à l'époque du dépaillage de la canne, en décembre, et surtout durant celle de sa récolte, de février à juin. C'est pourquoi les gens du Robert parlent de deux saisons au marché : une saison active – celle de la coupe de la canne et de l'exportation massive de bananes – et une morte saison qui s'étend de juillet à décembre. En ce qui concerne la vente de viande, notons que le nombre de bœufs abattus le samedi est constant et que seule leur taille varie.

Le dimanche est de loin le jour le plus important pour la vente de légumes et de viande. Il réunit au marché, en plus des six bouchers, plus de quarante-cinq marchandes, sans compter une dizaine de femmes qui préfèrent écouler leurs légumes ou leurs fruits au bord de la mer, là où la foule s'assemble ¹ en attendant le retour d'une vingtaine de pêcheurs partis lever des nasses.

Cependant, les quelque trente-six pêcheurs qui vont en mer le mardi et le vendredi font de ces deux jours-là les principaux jours de vente de poissons frais au Robert, alors que le marché couvert ne reçoit ces mêmes jours qu'une vingtaine de marchandes.

Les autres jours, dix femmes tout au plus viennent vendre au marché, et seuls quelques pêcheurs vont relever des nasses qui n'ont pas été levées depuis huit jours.

Les produits vendus au marché du Robert n'atteignent pas la multiplicité de ceux que nous trouvons dans les marchés haïtiens étudiés par Sidney Mintz. Il ne faut pas oublier que le marché du Robert est situé au centre d'un bourg qui possède une trentaine de boutiques dont un magasin de chaussures, un tailleur et deux pharmacies. Aussi, à part la viande, les produits vendus au marché couvert se limitent-ils à des légumes, des fruits, des confiseries, des objets de fabrication locale (poteries, chapeaux de paille, nattes, balais), des menues merceries et du poisson frais lorsque celui-ci n'a pas été vendu au bord de mer.

Tous ces produits sont vendus par des femmes. La seule vente assurée par des hommes est, au marché couvert, celle de la viande et, au bord de la mer, celle du poisson.

Malgré ses transformations, le marché est toutefois encore loin d'avoir perdu toutes les caractéristiques de son passé. Si la motivation strictement économique tend à effacer les autres formes de comportements, sauf chez les plus âgés des marchandes et des pêcheurs, les relations entre vendeurs et clients n'en sont pas moins imprégnées d'une série de marques qui reflètent leur complexité et qui les font dépasser le simple rapport d'intérêts.

¹ Les jours de vente de poissons, cent à cent cinquante personnes, parfois davantage, s'assemblent au bord de la mer.

Dans les relations interpersonnelles, on note ainsi que l'accent est mis plus sur l'individu, globalement, que sur les fonctions qu'il assume. C'est la valeur personnelle de tel pêcheur, de tel boucher, de telle marchande qui détermine la qualité de leurs relations avec leur clientèle bien plus que les produits qu'ils vendent. La réciprocité de cette relation, qui fait du client la *pratique* d'un fournisseur, établit entre eux une personnalisation maximale d'un échange économique. À la différence du client occasionnel, la *pratique* donne au fournisseur une certaine garantie de vente ; ce client reçoit en contrepartie certains avantages, qu'un crédit lui soit accordé aisément, qu'une qualité meilleure lui soit fournie ou que la vente prioritaire des produits les plus demandés lui soit réservée. Tout en conversant avec leur marchande, les *pratiques* choisissent, et souvent pèsent elles-mêmes, la marchandise. Parfois elles offrent à la marchande un fruit ou un légume dont elle a besoin et cette dernière leur fait de temps à autre un petit cadeau.

Mais cette intrication des activités économiques à d'autres plans de la vie sociale se marque encore plus dans les croyances et dans les pratiques d'ordre magique qui accompagnent le marché. Ainsi, à leur arrivée au marché couvert, quelques marchandes prennent soin de laver leurs tables avec une solution de crésyl avant d'y déposer leurs marchandises, ceci afin de chasser les mauvais sorts que quelqu'un aurait pu jeter, volontairement ou non, en déposant un objet maléfique. Des marchandes tiennent à proximité de leur étal des « herbes » qui ont la propriété d'assurer le succès de la vente. Beaucoup d'entre elles possèdent dans leur sac à main une tête de *giromon* séchée ou une branche de *z'herbes senties* qui leur portent chance. Dans le même espoir certains bouchers déposent dans leur « boîte à argent » de l'ail, des herbes, des grains de sel, un aimant ou encore une vieille pièce de monnaie. Chez les pêcheurs également existent de nombreuses pratiques magiques qui visent au succès de la pêche ; ici encore nous retrouvons l'emploi de crésyl et de *z'herbes senties*.

Pour toutes les marchandes de légumes et de bonbons, la première vente de la journée a un caractère particulier en ce qu'elle présage une journée de marché bonne ou mauvaise : si une marchande vend d'abord à une femme alors qu'elle « a sa chance » avec un homme, elle « traînera toute la journée avec la marchandise ». L'inverse est également vrai. Toutefois, certaines opérations permettent à une marchande d'accepter de vendre à un premier client, quel que soit son sexe : s'il y a à proximité de cette marchande une personne du sexe avec lequel elle « a sa chance », elle demande à cette dernière de faire la transaction pour elle ; la marchande peut aussi prier une amie qui « a sa chance » avec une personne du même sexe que celle qui désire acheter, de faire la vente à sa place ; une troisième possibilité consiste, pour la marchande, à vendre elle-même mais en demandant à son client (ou à sa cliente) de déposer la monnaie sur la table de sorte qu'il n'y ait pas de contact direct entre la main

du client et celle de la marchande. Si le premier client de la journée est un garçon ou une fillette, la marchande lui vend sans hésitation car, dans ce cas, le sexe ne joue pas. La marchande n'hésite pas non plus à vendre à une personne qu'elle connaît et qui « a sa chance » avec le même sexe qu'elle : l'égalisation des chances permet la vente.

Les activités connexes du marché du Robert se font de plus en plus rares. Seule la fête patronale se déroule encore au marché. Cette fête dédiée à sainte Rose, patronne de la paroisse, s'étend sur quatre dimanches en septembre. À cette occasion les pêcheurs reviennent plus tôt de la mer, les marchandes s'installent à l'extérieur de l'enceinte du marché et les bouchers quittent leurs baraques dès dix heures du matin. Ils laissent place à une foule de commerçants qui montent en hâte (certains commencent la veille) des kiosques à l'intérieur du marché et à l'extérieur de l'enceinte. Là, on pourra jouer ou boire jusqu'au petit jour. Deux manèges mus à bras d'hommes, de nombreuses *marchandes-bonbons* venues d'un peu partout, des courses de canots dans la baie du Robert, des courses de chevaux sur l'emplacement du terrain de football, des chants et des danses (dont la *haute-taille*) sur la place du marché, dans les rues et dans les maisons privées, marquent cette fête dont le marché est le centre principal.

Mais, hors de cette période faste, le marché n'est plus le centre de la vie sociale. Après les heures de vente, le marché couvert n'est plus fréquenté que par quelques hommes du bourg, surtout des chauffeurs de taxi et des personnes âgées qui rappellent avec nostalgie le temps où la place était ornée de *flamboyants* et de *kalangas*.

Ces images du marché du bourg du Robert à divers moments de son histoire nous amènent à chercher les raisons des changements qui y sont survenus en une cinquantaine d'années. Il serait hasardeux et assez prétentieux d'aller loin au-delà d'une monographie descriptive. Nous ne pouvons pas, à partir de l'étude de son marché décrire, ni même sérieusement approcher, la vie économique de la communauté : trop d'éléments importants se passent sur ce plan tout à fait en dehors de notre zone d'observation. On peut cependant tenter de comprendre, à travers ce qui a transformé le marché, le sens des modifications qui se produisent dans l'équilibre des relations sociales au sein de ce village, modifications assez représentatives de ce qui se passe à l'échelle de l'île.

La construction du marché couvert en 1929 et celle du marché aux poissons en 1935 modifient l'aspect extérieur du marché du Robert mais n'affectent guère sa structure interne et son fonctionnement. Les véritables transformations apparaissent au moment de la Seconde Guerre mondiale et avec l'amélioration ultérieure des conditions de vie des Martiniquais, amélioration subséquente à la départementalisation. À l'époque de la guerre, en

effet, la rareté des biens de consommation et celle de l'argent, l'augmentation du coût de la vie et, plus récemment, l'apparition de coopératives agricoles réservées aux petits cultivateurs ont eu comme conséquence de valoriser le critère économique de profit, particulièrement chez les marchandes, les bouchers, les pêcheurs et même chez les boutiquiers qui se multiplient rapidement au bourg et dans certains quartiers. S'ajoutant à ce phénomène, la multiplication des routes et des véhicules motorisés donne accès à de nouveaux centres d'approvisionnement, le principal étant Fort-de-France. Ainsi vendeurs et clients sont devenus de plus en plus des antagonistes, chacun cherchant son profit, et les relations interpersonnelles s'en sont trouvées sérieusement modifiées. Simultanément pour beaucoup de gens le marché a cessé d'être l'unique source du réseau de communication, perdant ainsi sa fonction vis-à-vis de la conscience du groupe et de l'identification de l'individu à une communauté elle-même remise en question.

C'est ainsi que le marché du bourg du Robert a connu et connaît encore un *déplacement de ses fonctions* : sa fonction économique tend à prédominer de plus en plus, alors que ses fonctions sociales diminuent avec l'urbanisation croissante de la Martinique.

Nous devons cependant éviter de nous leurrer et prétendre que ces changements affectent le comportement de tous ceux qui vendent ou achètent au marché du Robert. Il s'agit d'une tendance et non d'un mouvement parvenu à son terme. Ce déplacement des fonctions apparaît plus à l'observateur qu'aux intéressés, qui en sont eux-mêmes fort peu conscients, et le marché n'en demeure pas moins une institution qui reste profondément imprégnée des comportements traditionnels comme le révèlent les techniques de vente et les relations interpersonnelles.

Mais on doit aussi retenir que, parallèlement à ces changements internes, le marché se voit affecté par une remise en question plus intégrale. Sa part dans l'ensemble des transactions économiques du village ne cesse de diminuer et cela témoigne de la profondeur des remaniements de la vie économique locale. Dans le champ d'observation très limité qu'est le marché d'une petite commune martiniquaise s'inscrivent ainsi les conséquences du passage de l'île à une nouvelle structure économique. La résistance de certaines caractéristiques traditionnelles ne doit pas faire illusion : de nouvelles formes de relations sociales émergent dans le sillage de ces remaniements et cela nous fait souhaiter que soit approfondie la connaissance de l'évolution des économies locales.

JEAN-CLAUDE DE L'ORME

VI

CONCLUSION

16

Bilan et perspectives

Par Jean Benoist

[Retour à la table des matières](#)

Chaque recherche a suivi sa propre direction qui semblait souvent l'éloigner des autres. Mais, chemin faisant, les chercheurs ont vu leurs voies se croiser à des carrefours inattendus et ces multiples entrecroisements étaient justement à l'image de la vie sociale qui dépasse la linéarité des analyses particulières. Car un seul regard, une seule technique, une seule théorie ne peuvent jamais saisir le réseau complexe des actions qui s'exercent sur les hommes d'une société à travers l'échelonnement de leurs divers rôles.

La confrontation au sein d'un même volume d'expériences diverses a justement pour objet de mettre avant tout en « relief » ce que l'analyse univoque écrase nécessairement. Peut-être rejoint-on ainsi peu à peu une société comme, dans certains romans, on rejoint un personnage à travers le regard de plusieurs autres...

Au sein de cette impression générale, à mesure que la vue se fait plus aiguë, les zones d'ombres révèlent leur richesse ; qu'il s'agisse de la langue créole ou de la médecine traditionnelle, de la structure de la famille ou de l'organisation de la pêche, chaque résultat devient un prélude à d'autres travaux. Par sa nature notre effort est de ceux qui ne peuvent aboutir à une fin mais qui se terminent par des appels plus nombreux que ceux qui l'ont suscité, et la diversité du « quadrillage » choisi au départ avait pour but de multiplier ces appels.

Ils viennent des faits. Des rares faits sociaux qui soient bien connus et de tous ceux qui sont tout juste pressentis. Car c'est toujours d'eux que nous devons partir, à eux que nous devons référer nos idées. Aux Antilles, et particulièrement aux Antilles françaises, on voit trop souvent combien l'excès d'abstraction, le culte des règles normatives et des généralisations prématurées à partir d'observations succinctes ont abouti à de fausses idées, à des conduites erronées pour ne pas être incité à une modestie totale devant les faits observables. Du moins autant que nous puissions les percevoir, et cela est une autre histoire...

Poser quelques questions nouvelles est alors bien souvent le seul résultat palpable d'une longue recherche. Mais n'est-ce pas un plus grand progrès que les réponses trop assurées à des questions mal posées ? Ne juge-t-on pas mieux le mouvement des sciences à la précision croissante de leurs interrogations qu'au contenu de leurs réponses ?

Mais ce qui nous retient le plus, c'est le nombre de domaines encore vierges, la quantité d'ignorances que nous masquons de quelques réponses invérifiables... Si nous pouvions, dans un premier temps, placer la connaissance des Antilles françaises au niveau de celle des autres îles ou du Brésil, déjà le progrès serait considérable. Il existe d'admirables recherches de terrain, un faisceau de réflexions théoriques qui sont pratiquement inconnus de ceux qui s'intéressent aux Antilles françaises. Barrière linguistique, sans doute ? Mais aussi, plus grave, un refus plus ou moins conscient, une certaine crainte de mettre en évidence une spécificité antillaise qu'il ne faut certes pas majorer artificiellement mais dont la méconnaissance entraîne des blessures et des échecs.

Et, faute de chercheurs, la tâche inaccomplie est immense. On ne peut proposer ici un « programme » mais seulement quelques lignes de forces autour desquelles celui-ci pourrait être édifié. C'est d'abord la structure de la famille, et plus généralement les niveaux élémentaires de l'organisation sociale, qui mériteraient des études poussées, appuyées sur la diversité des entités régionales et des strates sociales. On ne connaît pas l'incidence de la « matrifocalité » selon les milieux, ni les changements de la structure familiale consécutifs aux bouleversements économiques récents. On ignore, aussi bien dans le secteur traditionnel que dans les zones urbaines, les fonctions économiques exactes de la famille. La transmission des biens, et surtout de la terre, n'a pas non plus fait l'objet de plus de deux ou trois monographies très localisées. Les formes du « leadership » et de l'organisation du pouvoir dans le monde rural sont également ignorées...

D'une façon générale on n'a que rarement analysé la campagne antillaise, aux îles françaises, en se référant au système de la plantation, à la société de la plantation. Cette forme originale d'organisation socio-économique a cependant conditionné par ses contraintes rigides aussi bien la genèse du paysage agraire que celle de l'essentiel des rapports sociaux contemporains. On manque d'études des grandes plantations, des petits propriétaires et des prolétaires ruraux faites dans ce cadre. On attend encore une typologie raffinée des relations des petits agriculteurs avec le système de plantation, une description détaillée des formes de la grande plantation et des relations entre les groupes sociaux et ethniques qui s'y rencontrent ; il faudrait compléter cela par l'analyse des sous-cultures reliées aux diverses formes d'adaptation économique et par l'étude des changements en cours.

Il en va de même quant aux réseaux d'échanges économiques et à leurs transformations récentes. On manque de monographies de circuits d'échanges, de marchés, de tous les liens sociaux par lesquels passe la vie économique, de ceux qu'elle crée et de ceux que ses remaniements actuels bouleversent. On connaît mal, au niveau élémentaire, les effets des transformations des circuits de distribution et des structures de consommation. Les lois et les prestations sociales chez les pêcheurs, chez les cultivateurs, dans les villes, la césure entre le secteur public et le secteur privé à la suite de l'afflux de fonds publics ont dans toute la société des retentissements tout juste soupçonnés. Il ne sera pas possible de les comprendre à partir d'un appareil statistique et de méthodes d'évaluation globales ; ils ne peuvent apparaître qu'à l'aide du microscope social de la recherche anthropologique.

Us classes moyenne et supérieure des diverses îles, leur organisation familiale et sociale, leur insertion dans la société globale et dans la société française sont bien mal connues malgré quelques travaux historiques. On connaît encore plus mal les couches les plus défavorisées de la périphérie des grandes villes. Les mouvements migratoires qui les font et les défont sont imprécis, leurs modes d'établissement, le réseau de leurs interactions et leurs aspirations généralement ignorés. C'est d'ailleurs tout le secteur de la « pathologie sociale » qui aurait besoin d'une série d'investigations accompagnées d'un effort considérable de réflexion théorique.

Dans un bien autre secteur, s'offre à nous le très vaste champ de la psychologie, qu'il s'agisse de l'établissement de techniques adaptées, étalonnées en fonction des populations antillaises, ou de la recherche des variations culturelles en psychologie normale ou pathologique. On a à peine touché également aux modes de développement et d'apprentissage chez l'enfant, à la psychologie de la perception, aux déterminants sociaux des comportements et aux systèmes de valeur qui président aux choix de la vie quotidienne. Il en va de même quant à l'incidence de la structure de la famille sur la personnalité et à

celle du conflit entre les modèles culturels dans le développement de l'enfant et dans l'adaptation de l'adulte.

La langue est de ce point de vue un champ presque expérimental mais les phénomènes sociolinguistiques et psychologiques liés à la diglossie français-créole, si particulière, sont mal connus. Il reste aussi beaucoup à faire sur le créole lui-même en tant que langue, sur ses variations morphologiques, syntaxiques et phonétiques et sur la dynamique de ses changements.

Les relations interethniques ont été un sujet privilégié de recherches et de réflexion dans bien des sociétés analogues. On peut s'interroger sur les raisons de leur rareté aux Antilles françaises et sur le léger scandale qui entoure les quelques écrits même anciens qui existent. Il s'agit d'ailleurs en général plus d'impressions que de travaux de recherche. Cependant la part de la composante ethnique dans les relations interpersonnelles et dans la stratification de la société est considérable. La perception des caractères raciaux, les valeurs qui s'y rattachent, leur expression dans l'art et la littérature comme dans les revendications sociales et politiques font souhaiter une série de travaux où Antillais et étrangers pourraient clarifier dans ce domaine délicat et perpétuellement changeant, le mélange des mythes trop affirmés et des réalités trop bien masquées.

Sans les travaux des géographes, on ne porterait guère attention aux divers sous-groupes minoritaires, qu'il s'agisse de la population de très petites îles (Saint-Barthélemy, les Saintes, la Désirade), ou de groupes ethniques (Indiens, Chinois, Syriens, Blancs-Matignons, etc.). On ignore à peu près tout de leur organisation sociale et de leur vie économique. Seuls quelques aspects voyants de leur comportement ont jusqu'ici retenu l'attention.

Quant à l'immense champ du contenu culturel traditionnel de ces sociétés nous disposons de plus de documents mais de bien peu d'interprétations et de synthèses. Qu'il s'agisse du folklore, de la magie, de la technologie ou des diverses branches de l'ethnoscience, il reste beaucoup de travail de collecte à faire. Certaines zones (Marie-Galante par exemple), n'ont pratiquement pas été prospectées. Mais surtout le développement de la problématique est très en retard et les théories contemporaines sont ignorées.

Il faudrait évoquer bien d'autres disciplines. Qu'on songe à la démographie, où commencent seulement les études qualitatives, à l'archéologie qui dans d'autres îles ne s'intéresse pas seulement aux restes amérindiens mais aussi aux cimetières d'esclaves et aux anciennes habitations, à la psychiatrie transculturelle, à la biologie comparée des groupes humains des îles, à l'étude des déterminismes sociaux et des conséquences biologiques des choix alimentaires...

Le système de plantation s'effondre, la démographie est bouleversée, la population est entraînée dans de multiples brassages migratoires et touristiques, les statuts politiques s'ébranlent... Comment se fait-il qu'on entreprenne aussi peu de recherches scientifiques systématiques, tout au moins au niveau du vécu, au sein du tissu social antillais qu'elles affectent dans toutes ses parties ?

Au moment où un effort s'accomplit pour élaborer un meilleur appareil statistique, n'est-il pas temps de développer les études qualitatives ? La constitution d'équipes largement ouvertes à plusieurs disciplines où psychologues, démographes, ethnologues, économistes, linguistes, géographes, criminologues et bien d'autres poseraient les problèmes, entrecroiseraient leurs connaissances et aborderaient leur propre voie en tenant compte de celle des autres, enrichirait la recherche et préviendrait une stérilisation que trop souvent l'isolement insulaire inflige aux meilleures volontés. Et, si cela n'est pas possible par les rencontres des hommes, on peut espérer que l'accumulation des travaux en jouera un peu le rôle, grâce à des publications nombreuses et bien diffusées. La tâche est vaste et elle dépasse les Antilles françaises car à leur tour elles offrent aux chercheurs des chances exceptionnelles. À la fois isolées et intégrées à tous les circuits mondiaux, assez exiguës pour être envisagées dans leur totalité et assez vastes pour être aussi complexes que les grandes sociétés contemporaines, elles offrent à l'analyse un « objet » social de dimension privilégiée : les méthodes classiques de l'anthropologie y ont encore un sens et celles des sociologues et des démographes en ont déjà un. La dimension historique est elle aussi privilégiée : le passé est assez court pour être saisi entièrement et suffisant pour que les racines du présent y soient solidement ancrées. À leur tour les Antilles françaises ont ainsi beaucoup à offrir aux disciplines qui les aident à se connaître. Espérons qu'elles sauront en profiter.

À une époque où les Antilles abordent anxieusement une nouvelle phase de leur histoire dans les incertitudes des indépendances neuves et des projets ébauchés, les chercheurs apportent souvent, par les retombées de leur travail, sinon une solution du moins un petit mouvement qui aide à celui de l'histoire.

Certes notre effort n'est jamais destiné à donner des recettes, comme on le voudrait trop souvent. Le chercheur en sciences humaines, par la nature de ses préoccupations, par son besoin d'indépendance vis-à-vis de toute forme de pouvoir, par son langage même, se tient un peu trop en retrait pour cela et on lui en fait parfois grief. Le débat est bien ancien et bien vain. Car il n'y a pas d'opposition, pas de choix, entre recherche pure et application. Ne s'agit-il pas d'une série d'étapes entre les faits, les connaissances et les actes, d'autant de relais dans une course qui ne se poursuit que si l'enchaînement n'est pas brisé

par une mauvaise transmission du témoin ? Le chercheur prend en charge l'une de ces étapes, en souhaitant que circulent ses idées et ses données et que viennent à lui les questions que se posent tous ceux qui décident, qui agissent ou qui expriment. Et le rôle de cet ouvrage est justement de permettre à quelques chercheurs de s'adresser à ceux qui sont leurs voisins immédiats, ceux qui sont les intermédiaires nécessaires.

Leur rôle est capital ; « démultiplicateurs » des connaissances, capables de les prendre au plus près de toutes les sources, ils peuvent aussi les redistribuer, réinterprétées, aux points où elles peuvent soutenir l'action. Enseignants, travailleurs sociaux, journalistes, psychologues, médecins, écrivains ou administrateurs, ils sont pour les chercheurs les voisins indispensables dans ce courant à double sens. Il dépend d'eux que la recherche soit murée dans l'isolement ou qu'elle aille vers d'autres qu'ils connaissent mieux et auxquels ils savent mieux parler.

D'une façon générale en effet, les sociétés et les cultures antillaises originales, qui ont à la fois la chance et le malheur d'avoir un passé si brouillé que leur avenir doit être inventé, ont besoin d'abord de mieux se connaître. La plus grande partie du travail ne peut être que le fruit des Antillais eux-mêmes, et surtout le travail créateur par lequel s'accumulent les richesses d'une culture. Mais, au passage, une partie de cette création, la plus humble, une partie de cette originalité, la moins évidente, ne risquent-elles pas d'être ignorées de ceux-là même qui les font si d'autres venus d'ailleurs avec d'autres soucis, ne les disent ? C'est la part de l'ethnologue dans la dialectique de soi-même et de l'autre pour la construction de chacun.

JEAN BENOIST

Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

- ARCHAMBAULT, J. (1967) : *Un village de pêcheurs (Deshaies) en Guadeloupe*, thèse de maîtrise, Université de Montréal, 115 p.
- ARCHAMBAULT, J. (1968) : *Étude de l'organisation socioculturelle de la communauté de pêche de l'île de Terre-de-Haut, Saintes, Guadeloupe*, rapport préliminaire et partiel, 100 p.
- ARONOFF, J. (1967) : *Psychological Needs and Cultural Systems*, Princeton, Van Nostrand.
- ATELIER D'URBANISME ANTILLES-GUYANE (1969) : *Répartition de la population à la Martinique et son évolution (1961-1967)*, Fort-de-France.
- BAA, E. M. (1970) : *Theses on Caribbean Topics 1778-1868*, San Juan (Puerto Rico), Institute of Caribbean Studies, 146 p.
- BANFIELD, E. C. (1958) : *The Moral Basis of a Backward Society*, Glencoe, The Free Press.
- BASTIDE, R. (1967) : *Les Amériques noires*, Paris, Payot, 236 p.
- BEAUDOUX-KOVATS, E. (1969) : *Une minorité dominante : les Blancs créoles de la Martinique*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris, dactyl., 249 p.
- BECKWITH, M. (1929) : *Black Roadway, a Study of Jamaican Folk Life*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press.
- BENEDICT, B. (1965) : *Mauritius : Problems of a Plural Society*, Londres, Institute of Race Relations.
- BENOIST, J. (1959) : « Individualisme et traditions techniques chez les pêcheurs martiniquais », *les Cahiers d'outre-mer*, vol. 12, p. 265-285.
- BENOIST, J. (1963) : « Les Martiniquais, anthropologie d'une population métissée », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, t. 4, XII^e série, p. 241-432.
- BENOIST, J. (1965) : « St. Barthelemy : Physical Anthropology of an Isolate », *American Journal of Physical Anthropology*, vol. 22, p. 473-488.
- BENOIST, J. (1966) : « Du social au biologique : étude de quelques interactions », *l'Homme*, vol. 6, p. 5-26.
- BENOIST, J. (1968) : « Types de plantations et groupes sociaux à la Martinique », *Cahier des Amériques latines*, n^o 2, p. 130-159.
- BENOIST, J. (1971) : « Population Structure in the Caribbean Area », dans Francisco M. Salzano (éd.), *The Ongoing Evolution of Latin American Populations*, Springfield (Ill.), Charles C. Thomas, p. 221-249.
- BENOIST, J. et C. CRABOT (1960) – *Carte des exploitations et industries agricoles de la Martinique en 1960*.
- BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, J. H. (1818) : *Voyage à l'Isle de France*, Paris, Mequignon-Marvis.

- BESNARD, J. L. et J. MARIEU (1965) : « La population martiniquaise et ses migrations », *Cahiers du C.E.R.A.G.* (Fort-de-France), n° 9.
- BISSAINTHE, M. (1951) : *Dictionnaire de bibliographie haïtienne*, The Scarecrow Press, 1052 p.
- BLAKE, J. *et al.* (1961) : *Family Structure in Jamaica. The Social Context of Reproduction*, New York, The Free Press of Glencoe, 262 p.
- BLOCH, M. (1931) : *les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, 1^{re} éd., Paris, Les Belles-Lettres.
- BRETA, F. (1939) : *les Saintes (dépendances de la Guadeloupe)*, recueil de notes et observations générales, Paris, Larose, 156 p.
- CHAULEAU, L. (1966) : *la Société à la Martinique au XVII^e siècle*, Caen, 250 p.
- CLARKE, E. (1957) : *My Mother Who Fathered Me : A Study of the Family in Three Selected Communities of Jamaica*, Londres, George Allen and Unwin, 215 p.
- COMITAS, L. (1962) : *Fishermen and Cooperation in Rural Jamaica*, Ph.D. Dissertation, New York, Columbia University.
- COMITAS, L. (1963) : « Occupational Multiplicity in Rural Jamaica Symposium on Community Studies in Anthropology, *Proceedings of the 1963 Annual Spring Meeting of the American Ethnological Society*.
- COMITAS, L. (1968) : *Caribbeana 1900-1965*, Seattle, Washington University Press.
- CORBEIL, A. (1969) : *Saint-François : village de pêcheurs (Guadeloupe)*, mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, 118 P.
- CUMPER, G. E. (1954) : A Modern Jamaican Sugar Estate V, *Social and Economic Studies*, n° 3, p. 119-160.
- CUMPER, G. E. (1961) : « Household and Occupation in Barbados » *Social and Economic Studies*, n° 10, p. 386-419.
- DAMPIERRE, J. DE (1904) : *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1452-1664)*, Paris, Picard, 238 p.
- DAVENPORT, C. B. et M. STEGGERDA (1929) : *Race Crossing in Jamaica*, Carnegie Institute Publications, n° 395, 516 p.
- DEBIEN, G. (1956) : *Études antillaises*, Paris, Armand Colin, 186 p.
- DEFOS du RAU, J. (1960) : *Île de la Réunion*, Bordeaux, Institut de géographie de Bordeaux, 716 p.
- DELAWARDE, J.-B. (1967) : *la Vie paysanne à la Martinique : essai de géographie humaine*, Fort-de-France, Imprimerie officielle, 226 p.
- DUBREUIL, G. (1965) : « La famille martiniquaise : analyse et dynamique », *Anthropologica*, vol. 7, p. 103-129.
- DUBREUIL, G. et C. BOISCLAIR (1966) : « Quelques aspects de la pensée enfantine à la Martinique », dans J. Benoist (éd.), *les Sociétés antillaises : études anthropologiques*, Département d'anthropologie, Université de Montréal, p. 79-100.
- DUPON, J. F. (1969) : « La société mauricienne », *R. Jur. pol. Ind. Coop*, n° 23, p. 337-356.
- ERICKSON, E. H. (1966) : *Enfance et société*, Paris, Delachaux : et Niestlé, 285 p.
- ERVIN-TRIPP, S. (1964) : « An Analysis of the Interactions of Language Topic, and Listener » *American Anthropologist*, n° 66, p. 86-102.
- FANON, F. (1952) : *Peaux noires, masques blancs*, Paris, Éditions du Seuil, 237 p.
- FIRTH, R. (1964) : « Capital, Saving and Credit in Peasant Societies : A Viewpoint from Economic Anthropology », dans R. Forth et Yamey (6d.), *Capital Saving and Credit in Peasant Societies*, Londres, George Allen, p. 15-35.

- FOSTER, F. M. (1953) : « Confradria and Compadrazgo in Spain and in Spanish America », *Southwestern Journal of Anthropology*, n° 9, p. 1-29.
- FOSTER, F. M. (1960) : « International Relations in Peasant Society », *Human Organization*, n° 19, p. 174-178.
- FOSTER, F. M. (1961) : « The Dyadic Contract : A Model for the Social Structure of a Mexican Peasant Village », *American Anthropologist*, n° 63, p. 1173-1192.
- FOSTER, F. M. (1965) : « Peasant Society and the Image of Limited Good », *American Anthropologist*, n° 67, p. 293-312.
- FRAKE, C. O. (1962) : « Cultural Ecology and Ethnology », *American Anthropologist*, n° 64, p. 53-59.
- FRAMER, E. F. (1937) : *The Negro Family in the United States*, Chicago, Chicago University Press.
- FREILICH, M. (1961) : « Serial Polygyny, Negro Peasants and Model Analysis », *American Anthropologist*, n° 63, p. 955-975.
- FREYRE, G. (1947) : *Maîtres et esclaves (Casa grande e Sanzala)*, traduit par R. Bastide, Paris, Gallimard.
- GAZIN, J. (1926) : *Éléments de bibliographie méthodique et historique de la Martinique*, Fort-de-France, Imprimerie antillaise.
- GUERRA Y SANCHEZ, R. (1964) : *Sugar and Society in the Caribbean*, traduction anglaise, New Haven, Yale University Press.
- HANDLER, J. (1965) : « Some Aspects of Work Organization on Sugar Plantations in Barbados », *Ethnology*, n° 4, p. 16-38.
- HEARN, L. (1924) : *Esquisses martiniquaises*, Paris, Mercure de France.
- HEARN, L. (1927) : *Contes des Tropiques*, Paris, Mercure de France.
- HEARN, L. (1931) *Un voyage d'été aux Tropiques*, Paris, Mercure de France.
- HENRIQUÈS, F. (1949) : « West Indian Family Organization », *The American Journal of Sociology*, n° 55, p. 30-37.
- HENRIQUÈS, F. (1953) : *Family and Colour in Jamaica*, Londres, Eyre and Spottiswood, 196 p.
- HERSKOVITS, M. I. (1937) : *Life in a Haitian Valley*, New York, Alfred A. Knopf, 350 p.
- HERSKOVITS, M. J. (1947) *Trinidad Village*, New York, Alfred A. Knopf, 351 p.
- HOROWITZ, M. M. (1959) *Morne-Paysan. Peasant Community in Martinique*, thèse de doctorat inédite, New York, Columbia University, 203 p.
- HOROWITZ, M. M. (1967) : *Morne-Paysan. Peasant Village in Martinique*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
- HUTCHINSON, H. W. (1957) : *Village and Plantation Life in North-eastern Brazil*, Seattle, University of Washington Press.
- JARDEL, J. P. *et al.* (1969) : *Bibliographie de la Martinique*, Fort-de-France, Cahiers du C.E.R.A.G., 231 p.
- JAYAWARDENA, C. (1963) : *Conflict and Solidarity in a Guianese Plantation*, Londres, Athlon Press.
- KERR, M. (1952) : *Personality and Conflict in Jamaica*, Liverpool, Birkenhead, Willmer Brothers and Haram Limited, 220 p.
- KLASS, M. (1961) : *East Indians in Trinidad : A Study of Cultural Persistence*, New York, Columbia University Press, 265 p.
- KOVATS, E. (1964) : *Mariage et cohésion sociale chez les Blancs créoles de la Martinique*, thèse inédite, Université de Montréal.

- KREISELMAN, M. (1958) : *The Caribbean Family : A Case Study in Martinique*, thèse, New York, Columbia University, 304 p.
- LANDY, D. (1959) : *Tropical Childhood*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 226 p.
- LAROSE, S. (1970) : *l'Organisation du travail chez les pêcheurs de Marie-Galante*, thèse de maîtrise, Université de Montréal.
- LASSERRE, G. (1961) : *la Guadeloupe*, 2 vol., Bordeaux, Union française d'impression.
- LEE, R. B. (1965) : *Subsistence Ecology of Kung Bushmen*, Unpublished Doctoral Dissertation, Berkeley, University of California.,
- LEIRIS, M. (1955) : *Contacts de civilisation en Martinique et en Guadeloupe*, Paris, U.N.E.S.C.O., 192 p.
- LERIDON, H. *et al.* (1970) : *Fécondité et famille en Martinique*, Paris, P.U.F., Institut national d'études démographiques, « Travaux et documents », Cahier n° 56.
- LEVY, J. J. (1969) : *Étude comparative des relations interpersonnelles dans trois communautés martiniquaises*, mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, 114 p.
- LEWIS, Oscar (1951) : *Life in a Mexican Village : Tepoztlan Restituted*, Urbana, University of Illinois Press.
- MARTIN, G. (1931) : *l'Ère des négriers (1714-1774)*, Paris, Félix Alcan, 448 p.
- MAYER, P. (1963) : *Towns or Tribesmen*, Oxford University Press.
- MESSÈGUÉ, M. et A. GAYOT (1968) : *Ce soir le diable viendra te prendre. La sorcellerie aux Antilles*, Paris, Laffont, 289 p.
- METRAUX, A. (1958) : *le Vaudou haïtien*, Paris, Gallimard, 357 p.
- MINER, H. (1939) : *Saint-Denis a French Canadian Parish* (réimpression de 1963), Chicago, University of Chicago Press, 299 p.
- MINTZ, S. W. (1958) : « Historical Sociology of the Jamaican Church Founded Free Village System », *West-Indische Gids*, vol. 38, n°s 1-2, p. 46-70.
- MINTZ, S. W. (1964) : *Préface à Guerra y Sanchez, Sugar and Society in the Caribbean*, New Haven, Yale University Press.
- MINTZ, S. W. (1967) : « Petits cultivateurs et prolétaires ruraux dans la région des Caraïbes » dans *les Problèmes agraires des Amériques latines*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, p. 93-100.
- MINTZ, S. W. et E. R. WOLF (1950) : « An Analysis of Ritual Coparenthood (Compadrazgo) », *Southwestern Journal of Anthropology*, n° 6, p. 341-368.
- MORAL, P. (1961) : *le Paysan haïtien*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- NARDIN, J.-C. (1969) : *la Mise en valeur de l'île de Tobago, 1763-1783*, Paris, Mouton et Cie, 351 p.
- ORTIGUES, E. et M.-C. (1966) : *Oedipe africain*, Paris, Plon, 335 p.
- ORTIZ, F. (1947) : *Cuban Counterpoint : Tobacco and Sugar*, New York, A. A. Knopf, 310 p.
- PADILLA, E. (1960) : « Contemporary Social-Rural Types in the Caribbean Region », dans V. Rubin (éd.), *Caribbean Studies : À Symposium*, Seattle, University of Washington Press.
- PARSONS, E. C. (1933) : *Folklore of the Antilles, French and English*, 3 vol., New York, American Folklore Society.
- PELTO, J. et J. MACGREGOR (1963) : Communications au LXII^e Congrès de l'American Anthropological Association.
- PETIT-JEAN-ROGET, J. (1966) : *le Gaoulé : révolte de la Martinique en 1717*, Société d'histoire de la Martinique, 579 p.

- PAN AMERICAN UNION (1959) : *Plantation Systems of the New World*, Washington, « Social Sciences Monographs », n° 7.
- PRICE, R. (1964) : « Magie et pêche à la Martinique », *l'Homme*, vol. 4, p. 84-113.
- PRICE, R. (1966) : « Caribbean Fishing and Fishermen : A Historical Sketch », *American Anthropologist*, n° 68, p. 1363-1383.
- REDFIELD, R. (1956) : *Peasant Society and Culture*, Chicago, University of Chicago Press.
- REDFIELD, R. et A. VIALLA ROJAS (1934) : *Cham Com. A Maya Village* (édition de 1964), Chicago, University of Chicago Press, 236 p.
- REVERT, E. (1949) : *la Martinique : étude géographique et humaine*, Paris, Nouvelles éditions latines, 559 p.
- REVERT, E. (1951) : *De quelques aspects du folklore martiniquais : la magie antillaise*, Paris, Bellenand, 201 p.
- RIESMAN, D. (1964) *la Foule solitaire*, Paris, Arthaud, 379 p.
- RIGAUD, M. (1953) *la Tradition voodoo et le voodoo haïtien*, Paris, Niclus, 433 p.
- ROBERTS, G. W. (1955) Some Aspects of Mating and Fertility in the West Indies », *Populations Studies*, n° 8, partie 3.
- ROUMAIN, J. (1965) : *Gouverneur de la rosée*, Paris, Éditeurs français réunis.
- RUBEL, A. J. (1968) : « Perspectives in the Atomistic Type », *Society Human Organization*, n° 27, p. 189-190.
- RUBIN, V. (6d.) (1960) : « Social and Cultural Pluralism in the Caribbean », *Annals of the New York Academy of Sciences*, n° 83, p. 5.
- SHARP, L. (1952) : « Steel Axes for Stone-Age Australians », *Human Organization*, n° 11.
- SIMPSON, G. E. (1942) « Sexual and Familial Institutions in Northern Haiti », *American Anthropologist*, n° 44, p. 655-674.
- SMITH, M. G. (1961) : « The Plural Framework of Jamaican Society », *The British Journal of Sociology*, n° 12, p. 249-262.
- SMITH, M. G. (1962) : *West Indian Family Structure*, Seattle, University of Washington Press, 311 p.
- SMITH, M. G. (1965) : *The Plural Society in the British West Indies*, Berkeley, California University Press.
- SMITH, R. T. (1956) : *The Negro Family in British Guiana*, Londres, Routledge and Kegan Paul Limited, 282 p.
- STEWART, J. H. (6d.) (1956) : *The People of Puerto Rico*, Urbana, University of Illinois Press.
- STEWART, W. A. (1962) : *The Functional Distribution of Creole and French in Haiti*, « Monograph Series on Languages and Linguistics », n° 15, p. 149-163.
- STEWART, W. A. (1962) : « Creole Languages in the Caribbean », dans F. A. Rice (éd.), *Study of Role of Second Languages*, Washington, Center for Applied Linguistics of the Modern Language Association of America.
- THIEME, F. P. (1959) : *The Puerto-Rican Population : A Study in Human Biology*, Ann Arbor, Anthropological Papers, Museum of Anthropology, University of Michigan.
- TONDRIAU, I. et R. VILLENEUVE (1968) : *Dictionnaire du diable et de la démonologie*, Verviers, Éditions Gérard et Cie, n° 154, Marabout Université, 330 p.
- VALDMAN, A. (1969) : « Créole et français aux Antilles », *Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, n° 7, p. 13-27.
- VALLÉE, L. (1965) : « À propos de la légitimité et de la matrifocalité tentative de réinterprétation », *Anthropologica*, n° 7, p. 163-177.

- VERIN, P. (1958) : « The Rivalry of Creole and English in the West Indies », *West-Indische Gids*, n° 38, p. 163-167.
- WAGLEY, C. (6d.) (1952) : *Races et classes dans le Brésil rural*, Paris, U.N.E.S.C.O., « Race et société ».
- WAGLEY, C. (éd.) (1959) : « On the Concept of Social Race in the Americas », *Actas del XXXIII Congreso Internacional de Americanistas*, n° 1, p. 403.
- WANATABE, H. (1964) : « The Ainu, A Study of Ecology and the Systems of Social Solidarity between Man and Nature in Relation to Group Structure », *Journal of the Faculty of Science*, Tokyo, University of Tokyo.
- WOLF, E. (1966) : *Peasants*, Englewood Cliffs (N. J.), Prentice-Hall.
- WOLF, E. R. et S. W. MINTZ (1957) : « Haciendas and Plantations in Middle America and the Antilles », *Societal and Economical Studies*, n° 6, p. 380-412.
- WOLF, K. L. (1952) : « Growing up and Its Price in Three Puerto Rican Subcultures », *Psychiatry*, t. 15, p. 401-433.
- ZOBEL, J. (1950) : *la Rue Cases-Nègres*, Paris, Éditions Jean Froissart, 312 p.